

RÜŞTÜ DAĞLAROĞLU

Licencié de l'Ecole des Hautes Etudes Economiques et Commerciales d'Istanbul

L'INDUSTRIE TEXTILE
TURQUE

THÈSE

PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL
POUR OBTENIR LE GRADE DE
DOCTEUR ÈS SCIENCES COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES

FRIBOURG
IMPRIMERIE DE LA GARE
1941

La Faculté de Droit de l'Université de Neuchâtel, Section des sciences commerciales et économiques, sur le rapport de M. le Professeur P.-R. Rosset, autorise la publication de la présente thèse de M. Rüstü Daglaroglu :

L'INDUSTRIE TEXTILE TURQUE.

La Faculté ne donne ni approbation, ni improbation aux opinions émises, celles-ci devant être considérées comme propres à l'auteur.

Neuchâtel, le 10 juillet 1941.

Le Doyen de la Faculté de Droit :

Max Petitpierre.

L'INDUSTRIE TEXTILE
TURQUE

A mon père

CELÂL DAĞLAROĞLU

*l'un des plus anciens fabricants
turcs de produits textiles
d'aujourd'hui.*

Hommage de reconnaissance.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	9
INTRODUCTION : l'importance de l'industrie textile dans l'économie mondiale	11

PREMIÈRE PARTIE

LES MATIÈRES PREMIÈRES TEXTILES EN TURQUIE

CHAPITRE I. — <i>Le coton</i>	14
1. La culture du coton sous l'Empire ottoman	14
2. La culture du coton sous le régime républicain	17
3. Le gouvernement et la culture du coton	27
4. La production, la consommation et l'exportation du coton	30
CHAPITRE II. — <i>La laine</i>	38
1. La laine des moutons indigènes	39
2. Le mohair	42
3. Le mérinos	47
4. Le poil de chèvre ordinaire	49
5. Politique économique du gouvernement républicain dans le domaine de l'élevage	50
6. Exportation de laine	54
7. Exportation du mohair	57
CHAPITRE III. — <i>La soie</i>	
1. La production	61
2. Politique économique du gouvernement républicain dans le domaine de la production de la soie	66
3. Exportation de cocons et de la soie grège	68
CHAPITRE IV. — <i>D'autres matières premières textiles</i>	
1. Le chanvre. 2. Le lin. 3. Le jute	70

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I. — <i>La grandeur et la décadence de l'industrie textile sous le régime ottoman</i>	79
CHAPITRE II. — <i>Les causes de la décadence de l'industrie ottomane</i>	86
CHAPITRE III. — <i>L'industrie textile sous le régime républicain</i>	
1. <i>La situation de l'industrie textile de 1923 à 1929</i>	95
2. <i>La politique industrielle du gouvernement durant les premières années de la République</i>	99
3. <i>La politique commerciale après l'abolition des capitulations</i>	105
CHAPITRE IV. — <i>Les effets de la loi d'encouragement à l'industrie et la politique commerciale sur le développement de l'industrie textile 1929-1933</i>	111

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I. — <i>L'étatisme dans l'industrie</i>	121
CHAPITRE II.	
1. <i>Premier plan quinquennal d'industrialisation</i>	130
2. <i>L'application du premier plan quinquennal</i>	134
CHAPITRE III. — <i>Aperçu historique des fabriques d'Etat</i>	140
CHAPITRE IV. — <i>Les fabriques privées de textiles</i>	152
CHAPITRE V. — <i>L'état des entreprises textiles profitant de la loi d'encouragement industriel de 1934 à 1939</i>	
1. <i>Aperçu général</i>	155
2. <i>Produits de coton</i>	160
3. <i>Produits de laine</i>	167
4. <i>Produits de soie</i>	170
5. <i>Produits du chanvre, du lin et du jute</i>	174
6. <i>Récapitulation</i>	177
CHAPITRE VI. — <i>Les effets de l'application du premier plan quinquennal dans le domaine de l'industrie textile</i>	181

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE I. — <i>L'industrie domestique et artisanale</i>	197
CHAPITRE II. — <i>L'industrie des tapis</i>	204
CONCLUSION	217
BIBLIOGRAPHIE	219

AVANT - PROPOS

Pour mieux faire comprendre le développement de l'industrie textile turque et la nécessité impérieuse de son existence, nous avons jugé utile de présenter tout d'abord les abondantes sources de matières premières textiles de la Turquie. Ainsi nous pouvons également mieux suivre la politique industrielle du gouvernement de la République turque, qui a tous mis en oeuvre pour développer notre industrie textile. Elle constitue, en effet, une branche vitale de notre économie nationale.

Le lecteur trouvera tout d'abord, dans la première partie de notre ouvrage, un exposé sur la production du coton, de cet « or blanc », dont la culture remonte en Turquie au XIII^e siècle. Viennent ensuite des indications sur la production de la laine. Maint lecteur étranger apprendra peut-être que jusqu'à 1850, seule la Turquie pratiquait l'élevage de la chèvre mohair qui fournit un poil soyeux connu dans le monde entier sous le nom de « laine d'Angora » ou de « laine d'Ankara ».

Dans la suite, nous donnons un aperçu sur la production de la laine « mérinos » et du poil de chèvre ordinaire et nous relevons l'intérêt tout particulier que la Turquie voue à la production de la soie qui remonte à la fondation de l'Empire ottoman (1299). Pour être complet, nous dirons, à la fin de la première partie, quelques mots de la production du chanvre, du lin et du jute.

Après avoir passé en revue les sources des matières premières, nous parlons de la situation des industries textiles sous le régime ottoman, de leur grandeur et de leur décadence.

La plus grande partie de notre ouvrage et aussi la plus complète est consacrée au développement prodigieux des industries textiles sous le régime républicain. Comme leur essor eût été impossible sans l'intervention de l'Etat, nous avons pensé faire oeuvre utile en nous écartant un peu du sujet pour dire quelques mots de l'évolution des

principes économiques appliqués en Turquie républicaine (liberté complète de l'initiative privée, remplacée dès 1933 par une économie planifiée et étatiste). C'est en nous appuyant sur ces principes généraux que nous nous efforçons de tracer les différentes phases du développement de l'industrie textile.

Nous terminons notre travail par une étude de l'artisanat et de la tapisserie qui jouent, depuis des siècles, un rôle important dans la vie économique de notre pays.

Nous rendons nos lecteurs attentifs au fait que nous envisageons tous ces problèmes avant tout du point de vue de l'économie politique, en laissant de côté, si possible, leur aspect technique et purement commercial. Néanmoins, notre travail éveillera également l'intérêt, nous voulons l'espérer, des fabricants et commerçants de textiles, et ceci non seulement en Turquie, mais même à l'étranger, car la Turquie est par excellence un pays de textiles et peut être même considérée comme le berceau de l'industrie textile mondiale. En plus, la Turquie est une source importante de matières premières textiles. A cet égard, nous croyons avoir fait aussi un travail d'utilité pratique certaine. Qu'il nous soit permis d'espérer qu'il rendra quelque service à notre économie nationale et qu'il contribuera à la reprise du commerce international.

Nous tenons à exprimer ici notre vive gratitude à Monsieur le Professeur Paul-René Rosset pour l'intérêt qu'il a bien voulu porter à notre travail et pour ses conseils judicieux qui nous ont aidé à accomplir notre tâche.

Nous remercions, enfin, très vivement, toutes les administrations de notre pays, qui nous ont fourni, si aimablement, et dans la mesure de leur possible, les documents et renseignements nécessaires à la rédaction de notre travail.

INTRODUCTION

L'importance de l'industrie textile dans l'économie mondiale.

L'industrie textile est une des branches les plus importantes de l'économie mondiale ; cela est vrai aussi bien pour le nombre des travailleurs occupés dans cette industrie que pour la valeur de sa production et l'intensité du commerce international auquel elle donne lieu.

Le nombre total des personnes travaillant dans l'industrie textile est évalué, pour ces dernières années, à 14 millions, soit 3 à 4 % du chiffre global des individus exerçant une profession lucrative¹. Il importe d'ajouter que cet effectif comprend les travailleurs à domicile ou occupés dans de petites entreprises artisanales, dont le nombre, dans certains pays tels que la Turquie, est relativement élevé.

La proportion des travailleurs du textile par rapport à la totalité des ouvriers de l'industrie (celle-ci étant prise ici au sens strict du terme, c'est-à-dire limitée aux fabriques, usines, mines et transports) dépasse évidemment de beaucoup le chiffre de 3 à 4 % indiqué ci-dessus, qui se rapporte à l'ensemble des personnes actives. Cette proportion varie d'ailleurs considérablement d'un pays à l'autre. On trouve à la limite inférieure (approximativement 5 à 6 %) des pays tels que la Suisse et les Etats-Unis dont la structure industrielle est très diversifiée ; puis viennent l'Allemagne, la Russie, la France, l'Angleterre et la Turquie où l'industrie textile, jouant un plus grand rôle, emploie une proportion plus forte des effectifs ouvriers (respectivement 8, 8, 11, 13, 25 % environ). La limite supérieure est atteinte par l'Inde, la Chine et le Japon où l'activité industrielle générale est constituée en grande partie par la production textile. Au Japon, par exemple, près de 50 % des travailleurs industriels sont occupés dans les entreprises textiles.

La valeur de la production de l'industrie textile représentait en 1933 au Japon, environ 26 %, en Angleterre 14 % (en 1930), en Turquie 14 %, en Russie 13 %, aux Etats-Unis 9 % de la production totale.

Un autre indice de l'importance de l'industrie textile est fourni par le pourcentage des matières premières textiles par rapport à la production mondiale des produits de bases de 1925 à 1934. Pendant la période 1925-1929, ce pourcentage était en moyenne de 5,9 ; de 1930 à 1934, il a passé à 6,1.

Enfin, le commerce des produits textiles représente une importante part des échanges mondiaux : 17,7 % pour 1933 (matiè-

¹ *L'industrie textile dans le monde. Problèmes économiques et sociaux.* Publié par le B.I.T., Genève 1937, vol. I, p. 251 et sv.

res premières : 8,7 % ; produits semi-finis : 2,4 % ; produits finis : 6,6 % ; dont 6,1 % pour les produits tissés et 0,5 % pour les produits tricotés). Dans de nombreux pays, la part des produits textiles dans l'ensemble des exportations dépasse largement ces moyennes mondiales. Voici quelques pourcentages pour 1935¹ :

Pays	Mat. prem.	Pr. semi-finis	Pr. finis	Total
Egypte . . .	74,8	—	—	74,8
Japon . . .	15,8	4,5	35,7	56,0
Uruguay . . .	40,4	—	—	40,4
Australie . . .	33,8	5,0	—	38,8
Italie (1934) . . .	3,3	12,1	15,2	30,6
Chine . . .	13,8	—	15,1	28,9
Angleterre . . .	1,9	6,2	19,0	27,1
Suisse . . .	1,7	4,7	15,3	21,7
Etats-Unis . . .	17,4	—	2,9	20,3
France . . .	4,5	2,0	12,5	19,0

De même, les matières ou les produits textiles occupent une place importante dans les importations de tous les pays.

Voici quelques pourcentages pour 1935² :

Angleterre . . .	11,3	—	1,9	13,2
Etats-Unis . . .	7,2	—	6,4	13,6
Russie . . .	12,8	—	1,4	14,2
France . . .	14,1	1,5	—	15,6
Suisse . . .	6,3	11,3	—	17,6
Grèce . . .	2,1	4,2	12,2	18,5
Allemagne . . .	13,7	2,1	3,2	19,0
Italie (1934) . . .	16,7	1,6	1,4	19,7
Argentine . . .	—	1,5	23,2	24,7
Yougoslavie . . .	—	—	—	30,1
Bulgarie . . .	13,7	12,0	5,9	31,6
Roumanie (1934) . . .	1,9	23,9	8,9	34,7
Turquie (1933) . . .	—	7,8	27,8	35,8
Japon . . .	40,1	0,1	0,3	40,5
Nigeria . . .	—	—	—	40,5

On constate ainsi que l'industrie et le commerce des produits textiles constituent un élément fondamental de l'activité économique de la plupart des pays.

¹ et ² *L'industrie textile dans le monde*, op. cit. vol. II, p. 10 et 11. (Le second tableau se rapporte à 58 pays, où la Turquie occupe le 56me rang).

PREMIÈRE PARTIE

LES MATIÈRES PREMIÈRES TEXTILES EN TURQUIE

Les industries textiles des pays industriels tels que l'Angleterre, la France, l'Allemagne et la Suisse, sont obligés d'importer presque la totalité des matières premières, comme le tableau précédent l'indique clairement. En revanche, l'industrie textile turque est en mesure de travailler uniquement des matières premières nationales, si l'on fait abstraction du jute et de la laine de mérinos, dont l'importation ne sera nécessaire que quelques années encore. Il n'est pas téméraire d'affirmer que la Turquie est le seul pays qui puisse produire, sur son propre sol, toutes les matières premières textiles et ceci en quantité dépassant les besoins de son industrie. Elle est donc à même de procurer à l'économie nationale de plus grands bénéfices qu'une industrie basée sur des matières premières importées, parce qu'elle contribue à augmenter la valeur des matières premières du pays. Comme nous aurons l'occasion de le démontrer dans le chapitre consacré aux effets du premier plan quinquennal¹, l'industrialisation du pays a permis de revaloriser les matières premières textiles, parce qu'aux acheteurs étrangers est venu s'ajouter un important consommateur : l'industrie textile nationale. Grâce à cette concurrence entre clients, les prix ont haussé, ce qui a engagé les producteurs de matières premières à améliorer la qualité. Ainsi ils obtiennent de meilleurs prix à l'étranger, non seulement par suite de l'augmentation de la demande, mais aussi grâce à l'amélioration de la qualité de la marchandise. L'industrialisation du

¹ Voir p. 181.

pays a donc contribué directement et indirectement au relèvement des prix obtenus pour les matières premières textiles vendues à l'étranger.

✪ Pour pouvoir se faire une meilleure idée de la nécessité qui a incité le gouvernement de la République à mettre tout en oeuvre pour développer l'industrie textile, il importe — avant d'étudier l'organisation de l'industrie textile et son importance pour l'économie nationale — d'examiner les abondantes sources de matières premières textiles que possède la Turquie.

CHAPITRE I.

LE COTON

1. *La culture du coton sous l'Empire ottoman.*

Le coton est une des matières textiles dont la production est la plus forte et dont l'emploi est général. C'est la raison pour laquelle il est appelé souvent « l'or blanc » et le « Roi Cotton »¹.

La culture du coton en Turquie remonte à une date beaucoup plus ancienne que celle des pays qui sont considérés actuellement comme les principaux producteurs de cette matière première.

En effet, la culture du coton en Turquie a commencé déjà au 13^e siècle. Rappelons qu'au Moyen âge, le coton était considéré en Occident comme un produit très rare, et les marchandises confectionnées en coton étaient des objets de luxe, énumérés souvent même dans les testaments. Les cotonnades venaient alors de l'Orient. En Occident, seule Venise possédait une petite industrie produisant des cotonnades².

A cette époque, des bateaux spécialement affectés au transport du coton venaient régulièrement dans les ports turcs pour charger la matière première à destination de l'Occident. Depuis le 16^e siècle jusqu'au 18^e, la Syrie, Adana, Izmir et Bursa étaient d'impor-

¹ Celâl Yerman, *Umûmi Ekonomik Coğrafya*, Istanbul 1936, p. 63.

² Henri Lecomte, *Le coton*, Paris 1900, p. 274.

tants marchés mondiaux du coton.¹ Même l'Angleterre achetait vers 1560, en premier lieu, le coton turc, pour son industrie des cotonnades qui venait d'être créée². En revanche, l'introduction définitive de la culture du coton aux Etats-Unis remonte seulement à l'année 1784. En 1791, les Etats-Unis d'Amérique ne produisaient que 8.889 balles de coton, chacune de 225 livres, soit au total 200 mille livres, tandis que la Turquie exportait, en 1787, à destination de l'Angleterre uniquement, 5.700.000 livres de coton³.

La Turquie était donc, au 18^e siècle, un producteur de coton incomparablement plus important que les Etats-Unis⁴. A cette époque, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche-Hongrie, la Russie et la France étaient parmi les pays qui importaient le coton turc en grande quantité⁵. Aux Indes, la culture du coton n'a commencé qu'au 18^e siècle et en Egypte seulement au 19^e siècle (1820), sous l'impulsion des autorités turques.

L'Empire ottoman a maintenu sa prépondérance dans la production du coton jusqu'à la fin du 18^e siècle. Dès lors, la production a beaucoup baissé. Et lorsque la Guerre de Sécession éclata et provoqua en Angleterre la « famine de coton », une société fondée à Manchester sous le nom de *Cotton Supply Association* fit de grands efforts pour encourager de nouveau la culture du coton en Asie Mineure. Grâce à ses efforts, seules les exportations d'Izmir, qui atteignaient vers 1860 à peine 15.000 balles, s'élevèrent, en 1862, à 60.000 balles⁶. De telles augmentations ont pu être constatées aussi dans d'autres ports maritimes. Mais il n'y a pas, malheureusement, de chiffres exacts concernant la production et l'exportation de l'Empire ottoman dans son ensemble, car les statistiques officielles n'existaient pas encore vers le milieu du 19^e siècle⁷.

¹ Sebuñ Estepanyan, *Pamuk Zirooli ve ticoreti Istanbul (1330) 1914*, p. 14 et 416.

² Necatî Turgay & Georges Bailleux, *Pamuk ve Türkiye'de ziroali*, Aokara 1940, p. 15.

³ Henri Lecomte, op. cit. p. 50, 58, 197.

⁴ Dans les années 1925-1929, les Etats-Unis fournissaient 55 % de la production mondiale du coton. En 1936-1937, leur part est tombée à 39 %. Voir H. Laufenburger *Le commerce et l'organisation des marchés*, Paris 1938, p. 291 et E. Denery, *Le problème des matières premières*, Paris 1939, p. 23.

⁵ H. Lecomte, op. cit. p. 199.

⁶ Id. p. 274.

⁷ La statistique concernant le commerce extérieur de l'Empire ottoman fut établie pour la première fois en 1878. Toutefois, elle ne fut pas régulière, puisque jusqu'en 1922, c'est-à-dire pendant 45 ans, elle ne fut publiée que 30 fois.

D'une manière générale, on peut dire que la reprise de la production et de l'exportation du coton turc fut de courte durée. La fin de la guerre civile aux Etats-Unis d'Amérique (1865) et l'ouverture du canal de Suez (1869) ont facilité la conquête du marché international aux plus grands concurrents du coton turc¹.

Vers la fin du 19^e siècle et au début du 20^e siècle, cette situation avait pu être améliorée, et les premières statistiques officielles, établies par le Ministère du Commerce et de l'Agriculture, estimaient, en 1909, la production de l'Empire ottoman à 109.629 tonnes de coton qui furent cultivées sur un terrain de 168.447 hectares², les provinces d'Europe non comprises.

Quant à l'exportation, durant la période de 1878 à 1913, l'Empire ottoman avait une exportation annuelle moyenne du coton de 526.000 Ltqs or³ (10.400 tonnes), ce qui correspondait à 3,51 % de la valeur totale des exportations de l'Empire. Les exportations les plus élevées furent celles de 1913, où elles s'élevaient à 23.479 tonnes et 1.205.676 Ltqs-or⁴, ce qui représentait le 5,58 % de l'exportation générale de l'Empire pour cette même année (21.600 mille Ltqs-or).

Mais la guerre de 1914-1918 et la guerre d'Indépendance (1919-1922) ont de nouveau fait reculer la production du coton. L'occupation qui s'en suivit de la presque totalité des régions cotonnières par les troupes de l'envahisseur a donné un coup mortel à la culture du coton en Turquie.

D'une manière générale, la production du coton sous l'Empire ottoman fut très irrégulière, surtout en raison du manque de travaux d'irrigation. Disons à ce propos, que le cotonnier est une plante encore plus exigeante que le blé, tant en ce qui concerne le sol que la température et l'humidité. C'est la raison pour laquelle, l'irriga-

¹ Alfred Martineau, *Le Commerce français dans le Levant*, Paris 1902, p. 318.

² Sebuñ Estepanyan, op. cit. p. 417/8.

³ Le prix moyen de la Ltq-or (7.21657 grammes d'or au titre de 916 2/3 millièmes de fin) fut de 707 piastres en 1923, de 927 piastres en 1933, et de 2106 piastres en 1940. (*Bulletin trimestriel de la Banque Centrale de la République de Turquie*, No 14 et No 37). Une livre turque est divisée en 100 piastres. Avant la dévaluation du franc suisse de septembre 1936, une Ltq-papier valait 2 fr. 40. Actuellement, elle vaut 3 fr. 47. (*Annuaire statistique de la S.D.N.*, publié par le Service d'Etudes économiques, Genève 1935, p. 17 et 1940 p. 12.)

⁴ Celâl Aybar, *Osmanlı imparatorlugunun ticaret muvazenesi* Ankara 1939, p. 17.

tion s'avère indispensable dans la plupart des régions¹, si l'on veut maintenir la culture du coton à un certain niveau et la développer encore.

L'espèce de coton cultivée sous l'Empire ottoman fut surtout le *G. herbaceum*, dit « Yerli », originaire des Indes, dont la plante atteint environ un mètre de hauteur. Ses fibres sont blanches, mais rudes et irrégulières. Ce cotonnier, s'il était bien cultivé sur un terrain approprié, pourrait fournir une récolte double de ce qu'il donnait sous l'Empire ottoman².

2. La culture du coton sous le régime républicain.

Bien que le coton puisse être cultivé dans presque toutes les provinces du pays, on peut distinguer, aujourd'hui, en Turquie, quatre principales régions qui fournissent le gros de la récolte de cette précieuse plante :

1. la région du Sud ;
2. la région de l'Ouest, c'est-à-dire celle de la Mer Egée ;
3. la région de l'Est ;
4. la région de la Mer de Marmara et de l'Anatolie centrale.

LA RÉGION DU SUD

La région du Sud, la plus importante pour la culture du coton, comprend les provinces de Seyhan (Adana), İçel, Gaziantep, Marnas, Urfa, Mardin et Hatay.

D'après le compte-rendu du congrès du coton d'Adana tenu en 1925, la région de Seyhan à elle seule possède 1.600.000 hectares favorables à la culture du coton³. Actuellement, la superficie des terrains affectés à la culture du coton dans toute la Turquie ne dépasse pas 300.000 hectares. On peut donc prédire un avenir particulièrement heureux à la culture du coton en Turquie.

En effet, il est hors de doute que, lorsque les grands travaux d'irrigation de la plaine d'Adana seront achevés, il n'y aura point de région dans le monde entier — exception faite de l'Amérique du Nord — où le sol et le climat conviendront mieux à la culture du coton que celle d'Adana⁴.

¹ E. Dennery, op. cit. p. 23.

² Henri Lecomte, op. cit. p. 197 et sv.

³ *Bulletin d'informations économiques du Ministère de l'Economie* (publié par le Türkofis), 1936, No 1, p. 16.

⁴ Mosché Moutal, *L'aventure économique de la nouvelle Turquie*, Paris 1924, p. 80.

Dans la région du Sud, on ne cultive le coton qu'une fois tous les deux ans. La superficie du terrain cultivable par année peut donc être estimée — dans la province de Seyhan — à 800.000 hectares. Si l'on prend pour base une production de 250 kg. par hectare, il serait possible de récolter dans cette province 200.000 tonnes par an. Ce sont des estimations qui concernent l'avenir ; elles pourront devenir des réalités quand les grands travaux d'irrigation seront achevés.

Le coton actuellement produit dans la région du Sud peut être divisé en deux catégories, dénommées comme suit :

1. *Yerli* (G. Herbaceum) ;
2. *Cleveland* (G, Hirsutum-American Upland).

LE COTON « YERLI »

Cette espèce de coton est la plus ancienne du pays. Elle fournissait, jusqu'à ces derniers temps, les 75 % de la production de la région du Sud¹. Le cotonnier *Yerli* se distingue par ses fibres courtes, qui n'atteignent que 18 à 22 mm., ce qui ne permet de fabriquer que du fil jusqu'à 16 points².

En revanche, le coton de qualité *Yerli* se prête facilement à la culture pour les raisons suivantes :

A la maturité, la capsule ne s'ouvre pas complètement, et les graines, revêtues des fibres, ne se détachent point de l'enveloppe. Par conséquent, une pluie survenant au moment de la récolte, ou un vent très fort, n'endommage pas le coton. En outre, la récolte n'exige pas la continuité dans le travail, nécessitée par la culture d'autres espèces.

La période d'évolution du coton indigène est d'ailleurs plus rapide que celle d'autres variétés provenant de l'étranger. En conséquence, la chaleur nécessaire à sa maturité est moindre, ce qui entraîne de nouveau une moindre consommation d'eau au cours de sa végétation.

Pour ces raisons, à notre avis, la culture de cette espèce de coton ne doit être abandonnée que graduellement, au fur et à mesure des progrès réalisés dans l'irrigation, la mécanisation du travail dans l'agriculture et l'augmentation de la densité de la population. Une

¹ *Bulletin d'informations économiques*, 1936, No 1, p. 16.

² *La Turquie contemporaine*, publié par la Direction générale de la presse au Ministère de l'Intérieur, Ankara 1935, p. 104/5.

fois que ces conditions seront réalisées, on sera obligé de remplacer la culture du coton indigène par celle du coton de provenance étrangère, parce que la qualité du coton est jugée, dans le commerce, principalement d'après la longueur de ses fibres. La couleur, la résistance, l'humidité, etc., ne sont prises en considération qu'après la constatation de la longueur des fibres. A cet égard, le coton de provenance indigène appartient à la qualité inférieure — ses fibres ne dépassant pas 18 à 22 mm., tandis que le coton américain, implanté en Turquie, produit des fibres de 23 à 29 mm., quelquefois encore plus longues et constitue ainsi le coton le plus estimé sur le marché international.

Voici, à titre de comparaison, la longueur des fibres du coton d'espèces américaines des principaux pays producteurs¹ :

Nom du pays	Longueur des fibre en millimètres
Etats-Unis	25 — 28
Mexique	25 — 28
Afrique occidentale	25 — 28
Turquie	23 — 29
Syrie	23 — 27
Russie	27
Brésil	23 — 28
Indes britanniques	25

Malgré la supériorité de l'espèce américaine, les cultivateurs de la région du Sud continuent à cultiver le type *Yerli*, dans une proportion de 40-50 % environ, pour les raisons indiquées plus haut.

Sur le marché turc, le coton *Yerli* d'Adana est connu principalement en trois qualités² :

- Kapi mali
- Piyasa parlagi
- Piyasa temizi.

Depuis 1928, ces trois types sont cotés à la bourse de Liverpool et ils sont classés comme suit :

Primo Adana, Superior Adana, Extrissima Adana.

¹ *La Turquie contemporaine*, op. cit. p. 103.

² Kemal Sezen, *Pamuk ve diğer mühim lifli nebatlar* Ankara 1939, p. 368.

LE COTON « CLEVELAND »

Le coton *Cleveland* est un type introduit récemment en Turquie. Après l'établissement du premier plan quinquennal, le Ministère de l'Agriculture fut obligé d'introduire dans le pays la culture du coton de qualité supérieure, pour que l'industrie textile naissante puisse s'appuyer essentiellement sur les matières premières indigènes. Ce but a été atteint grâce à l'introduction de la culture de l'espèce américaine dite *Cleveland*, surtout dans les provinces du Sud, et de celle dite *Acala* dans les provinces Egéennes, de la Mer de Marmara et d'Anatolie centrale.

Les fibres de l'espèce *cleveland* sont soyeuses, lustrées, de couleur blanche, résistantes et d'une longueur moyenne de 25-26 mm.¹ ; par conséquent, la qualité *cleveland* est fort supérieure à celle du *yerli*.

En 1933-1934, le type *cleveland* a été cultivé dans la province de Seyhan sur une surface de terrain ne dépassant pas 1 % de la totalité du sol affecté à la culture de cette plante. Durant la saison 1935, cette proportion atteignait déjà 13 % et ne cesse d'augmenter depuis lors².

Pour se rendre compte de l'énorme progrès réalisé, en peu de temps, par la culture du coton du type *cleveland*, nous donnerons quelques chiffres concernant la surface affectée à cette production.

En 1935, on cultivait dans la région du Sud l'espèce *cleveland* sur 3.650 hectares, dont 1.350 appartenaient à la Station d'essais d'Adana et 2.300 aux cultivateurs de la région. Dans la saison 1936, la superficie du terrain réservé à la culture du coton du type *cleveland* s'élevait à 25.000 hectares, et marquait ainsi, en une année, une augmentation de 585 %. Tandis que le nombre d'hectares de terrain appartenant à la Station d'essais d'Adana marque un léger fléchissement pour tomber à 1.300, celui des agriculteurs de la province de Seyhan s'élève soudainement à 23.500³.

La culture de cette espèce dans la province de Seyhan a marqué dans les saisons suivantes une plus grande extension que du-

¹ Turgay et Balleux, op. cit. p. 74.

²⁻³ Bulletin d'Informations économiques, 1937, No 16, p. 1.

rant 1936 et ceci au détriment de l'espèce *Iâne*, dégénérée par le manque de soins, et *Express*, qui y étaient cultivées jusqu'en 1937.

Voici un tableau indiquant la proportion entre les cotons *Yerli* et *Cleveland*, en ce qui concerne le terrain cultivé dans cette région et la production :¹

	<i>Cleveland</i>		<i>Yerli</i>	
	Hectares	Tonnes	Hectares	Tonnes
1937	85.600	12.000	136.300	24.800
1938	116.250	15.450	79.150	13.550
1939	81.450	12.900	118.100	15.500
1940	112.000	19.100	112.100	19.700

La production totale de cette région atteint, en 1940, 38.800 tonnes. Elle n'était que de 27.400 tonnes en 1934 ; par conséquent, dans un espace de six ans, elle a augmenté de 42 %.

A la bourse d'Adana, le coton *cleveland* se vend :

1. Qualité I
2. Qualité II.

Dans les années où la production est normale, le 80 % de la récolte appartient à la première qualité et le 20 % à la seconde.²

Les spécialistes étrangers, invités en 1936 par le Ministère de l'Economie, ont soumis à la Station d'essais d'Adana le coton turc d'espèce *Cleveland* à plusieurs épreuves. A la suite de celles-ci, ils ont classé ce type dans la catégorie *Good Middling*³.

Ainsi, le *cleveland* turc occupe actuellement dans l'échelle des qualités une place qui est de deux degrés supérieure à la qualité de base dite *Middling* sur le marché mondial.

Les énormes progrès réalisés dans la culture du coton n'arrêtent pas les efforts des cultivateurs et du gouvernement qui sont d'avis que le sol et le climat turcs, secondés par le travail de notre main-d'oeuvre, sont capables de fournir encore une meilleure qualité d'« or blanc ». Se rendant compte du fait que « le nom des qualités de coton suffit à donner une indication à l'acheteur »⁴ ils s'ef-

¹ *Cumhuriyet* (quotidien), du 18 juin 1941.

² Turgay et Bailleux, op. cit. p. 399.

³ *Bulletin d'informations économiques*, 1936, No 1, p. 17.

⁴ H. Laufenburger, op. cit. p. 291.

forcent d'améliorer encore les qualités du coton de chaque province.

A cet effet un Congrès du Coton fut convoqué à Ankara le 2 janvier 1941. Les résultats obtenus par la Station d'essais d'Adana y furent discutés. Celle-ci a pu constater que la région du Sud se prête encore mieux à la culture du coton de l'espèce *Acala* qu'à celle du type *Cleveland*.

Après trois jours de délibérations auxquelles prirent part aussi les délégués de toutes les régions ayant une culture de coton importante le Congrès a décidé de remplacer dans la région du Sud la culture du coton de l'espèce *Cleveland* par celle d'*Acala*¹. En outre, il fut décidé d'augmenter la production suivant le désir exprimé par le Président de la République, Ismet İnönü².

RÉGION EGÉENNE

La production de la région Egéenne est quant à sa quantité, inférieure à celle récoltée dans les provinces du Sud. En revanche, la qualité du coton obtenu dans la région égéenne est supérieure à celle provenant du Sud. Ici, la culture n'a pas le même aspect que dans les provinces du Sud et plus particulièrement que dans celle de Seyhan. Tandis que dans celle-ci prédomine la grande propriété et la culture extensive, occupant souvent une étendue de plus de 500 hectares, on trouve dans la région égéenne avant tout la petite propriété paysanne avec une culture intensive, atteignant rarement 100 hectares.

En outre, le paysan de la région égéenne ne s'adonne pas principalement à la culture du coton ; il aime aussi cultiver entre autres : le tabac, la vigne, le figuier, etc. C'est pourquoi le terrain affecté à la culture du coton ne dépasse pas 30 %³ de la surface propre à la culture de cette plante.

Les principaux centres de la production cotonnière de cette région sont : Manisa, Izmir, Aydin, Denizli, Mugla et Antalya. Les deux premières provinces sont les centres les plus importants de la région.

Voyant s'améliorer les possibilités d'écoulement du coton, de-

¹ *Iktisadi Yürüyüş*, Revue bimensuelle 1941, No 27, page 1.

² Dans un de ses derniers discours, notre Chef, Ismet İnönü, a exprimé le désir de voir bientôt son pays produire 500.000 balles, soit 100.000 tonnes de coton annuellement.

³ *Bulletin d'informations économiques*, 1936, No 1, p. 17.

puis la mise en application du premier plan quinquennal, les cultivateurs de cette région ont décidé d'augmenter d'année en année la production de cette matière première textile. Le rôle qu'a joué la Station d'essai, d'amélioration et de multiplication du coton de Nazilli, est digne d'être mentionné. Voici les chiffres de sa production :¹

Année	Tonnes	Année	Tonnes
1932	4.500	1936	12.000
1933	4.000	1937	10.000
1934	7.000	1938	14.000
1935	10.000	1939	16.000

Comparée à 1932, la production de 1939 a augmenté de 344 %. Parallèlement, la superficie de terrain cultivé a passé de 15.000 hectares en 1932² à 56.500 hectares en 1939³.

On cultive, actuellement, dans la région égéenne deux types de coton :

1. *Acala* (G. Hirsutum = American Upland)
2. *Yerli* (G. Herbaceum).

En 1938-1939, sur la récolte de 70.000 balles de cette contrée, 55.000 étaient de la meilleure qualité américaine dite *Acala*⁴.

Cette espèce de coton y est cultivée depuis 1935. Elle fut importée en Turquie et essayée, pour la première fois, par la Station de coton de Nazilli. Le résultat obtenu ayant été très satisfaisant, la culture de cette espèce s'étend d'année en année dans toute la région égéenne et dans d'autres parties du pays, même dans les provinces du Sud, où, comme nous l'avons vu, ce type doit remplacer le coton dit *Cleveland*.

En 1935, dans toute la Turquie, 600 hectares de terrain ont été affectés à la culture de coton de l'espèce *acala*. Ce chiffre est monté à 59.870 hectares en 1939⁵, dont la grande majorité se trouve dans la région égéenne.

Le coton *acala*, produit en Turquie, correspond à la qualité de

¹ Ankara (hebdomadaire) du 29 février 1940.

² M. Kemal Sezen, *Ege'de Pamuk* Izmir 1939, p. 10.

³ Turgay et Bailleux, op. cit. p. 112.

⁴ Ankara du 2 mars 1939. Une halle turque de coton pèse 200 kg.

⁵ Turgay et Bailleux, op. cit. p. 71.

coton *Good Middling*¹. Les fibres sont blanches, soyeuses, très régulières et possèdent une haute résistance. Leur longueur est de 30-32 mm., ce qui permet de fabriquer du fil parfait, atteignant une finesse de 40 points², et une toile très résistante de qualité supérieure. Rappelons, à titre de comparaison, que le coton *yerli* de cette région fournit des fibres dont la longueur n'est que 20-22 mm., avec lequel on ne peut fabriquer du fil que jusqu'à 20 points. On voit donc tout l'intérêt que l'économie nationale a à amplifier l'extension de la culture de cette espèce. Nous avons déjà fait remarquer que le prix du coton se mesurait en première ligne d'après la longueur de la fibre.

A la bourse d'Izmir, l'espèce *Yerli* et *Acala* se vendent en deux qualités : première, seconde. Dans les années normales, la qualité première constitue la grosse partie de la récolte pour toutes les deux espèces.

RÉGION DE L'EST

La région de l'Est comprend les provinces de Kars, Malatya, Elazig et Diyarbakir. Mais c'est surtout le district d'Igdir de la province de Kars qui a la plus forte production.

Auparavant, on cultivait dans la province de Kars, une espèce qui était un mélange d'une variété de coton *Upland*, introduit par les Russes durant la guerre de 1914-1918, et de coton *Iâne* d'Adana. Ce coton mélangé, ayant perdu de plus en plus son caractère, a été remplacé, en 1937, par une espèce russe améliorée, connue actuellement sous le nom de *variété Igdir*. Cette espèce constitue le 5e et dernier type de coton turc standardisé. Les fibres sont blanches, résistantes mais irrégulières ; leur longueur atteint 25-26 mm.³

La production de cette province a passé de 165 tonnes en 1934 à près de 2.000 tonnes en 1939⁴. On peut prédire que la plaine d'Igdir a un particulièrement bel avenir dans le domaine de la culture du coton. Sa surface favorable à la culture du coton est de 120.000 hectares, dont un quart est déjà arrosé par les dix-huit canaux de la rivière d'Aras. Si l'étendue de la surface cultivée ne dépasse pas actuellement 6.000 hectares,⁵ la faible densité de la population de cette partie du pays en est cause.

¹ Turgay et Bailleux, op. cit. p. 400.

² Sezen, *Ege'de Pamuk*, op. cit. p. 13.

³ Turgay et Bailleux, op. cit. p. 136.

⁴ *Annuaire statistique*, publié par l'Office central de Statistique, vol. 11, 1939/40, p. 205.

⁵ Voir note 1.

Quant aux provinces de Malatya, d'Elazig et de Diyarbakir, on y cultive, depuis 1936, du coton de l'espèce *Cleveland*. Depuis la fondation de la fabrique de cotonnades de Malatya (1937), la culture du coton a pris, dans ces trois provinces, une extension remarquable. C'est ainsi que la production a passé de 500 tonnes en 1934 à 650 tonnes en 1937 et à près de 1.200 tonnes en 1939¹.

On espère toutefois que grâce aux travaux d'irrigation en cours et la création, en 1939, de la Station d'essai, d'amélioration et de multiplication du coton de Malatya, la production de cette contrée augmentera encore considérablement.

RÉGIONS DE LA MER DE MARMARA ET DE L'ANATOLIE CENTRALE

La région de la Mer de Marmara et de l'Anatolie centrale englobe, principalement, les provinces de Balikesir, Bilecik, Çanakkale, Kocaeli, Bursa, Eskisehir et la Thrace.

Dans certaines parties de cette région, par exemple dans la vallée du fleuve de Sakarya, on cultive la meilleure qualité de toutes les espèces turques de coton.

La production de cette région, qui en 1937 encore était minime², a augmenté considérablement ces dernières années. Cette extension est due à l'introduction du type *Acala* dans les nouvelles plantations.

Les premiers essais de culture du coton *Acala* ont été faits, en 1935, par la Station d'amélioration des graines de Sazova à Eski-sehir. Le résultat a été des plus satisfaisants. Avec cette espèce de coton provenant de la première récolte, on a réussi, dans les filatures européennes, à fabriquer du fil parfait, d'une finesse extrême, allant jusqu'à 50 points³.

L'extension des cultures de coton *Acala* dans ces régions permettra, sous peu, à la Turquie, de diminuer considérablement l'importation du fil de coton de qualité très fine.

Afin d'améliorer constamment la qualité des graines, le Ministère de l'Agriculture a fait aménager en 1936, dans le village de Mayis-

¹ *Annuaire statistique*, vol. 11, p. 201/207.

² *Bulletin d'informations économiques*, 1937, Mo 33, p. 11.

³ *La Turquie en voie d'industrialisation*, publié par la Direction Générale de la presse du Ministère de l'Intérieur, Ankara 1936, p. 41.

lar, dans la vallée de Sakarya, un établissement moderne pour l'égrenage ; il peut traiter un million de kilogrammes de coton par an¹.

Grâce à cette mesure, ainsi qu'à d'autres dispositions prises par les autorités, les plantations de coton *Acala* augmentent aussi bien en nombre qu'en étendue. C'est ainsi qu'en 1939 le terrain affecté à la culture du coton dans cette quatrième région cotonnière, atteignait 10.000 hectares²), et la production 2.200 tonnes³, alors qu'en 1935, elle n'était encore que de 12 tonnes⁴. Le progrès réalisé en quatre ans est donc considérable. Le coton provenant de cette région pourra satisfaire sous peu les besoins de l'industrie d'Eregli. Les centres de production les plus importants de cette région sont les provinces de Balikesir, Bilecik et Çanakkale.

Les travaux d'aménagement des nouvelles plantations de coton du type *Acala* sont en cours en Thrace⁵, principalement dans la province de Tekirdag, les districts de Muradli et Maydos, ainsi que sur l'île d'Imroz.

Si nous résumons l'importance économique des efforts tendant à améliorer la qualité du coton turc, nous dirons qu'ils permettront tout d'abord de diminuer l'importation du fil de qualité très fine, dont la valeur est encore actuellement considérable (voir la 3e partie¹).

Une partie de la récolte du coton étant toujours disponible pour l'exportation, on en augmentera la valeur, ce qui n'est pas négligeable pour la balance des paiements, la valeur du coton vendu annuellement à l'étranger représentant, en moyenne, 6,26 % du total des recettes de la balance du commerce de notre pays (depuis la fondation du régime républicain jusqu'à la fin de 1940).

Enfin, l'amélioration de la qualité du coton turc permet aux cultivateurs d'augmenter le rendement de leurs plantations.

A la suite du développement considérable de la culture du coton et dans le but de pouvoir mieux en profiter, les cultivateurs de « l'or blanc » procèdent depuis quelques années à l'organisation de sociétés coopératives, prévues par les lois Nos 2834 et 2836 du 27 octobre 1934. Ils s'inspirent des expériences faites aux Etats-Unis, où « les coopératives du coton ont beaucoup fait pour aider le cul-

¹ *La Turquie en voie d'industrialisation*, op. cit. p. 41.

² Turgay et Bailleux, op. cit. p. 123.

³ *Annuaire statistique*, vol. 11, p. 196 et sv.

⁴ Voir note 1.

⁵ Voir Esat Karakoç, *Trakya'da pamuk*, Istanbul 1940.

tivateur à vendre son produit, notamment par le classement soigné, l'échelonnement des ventes, etc.»¹. Les coopératives américaines font aussi bénéficier leurs membres de primes à la qualité et surtout à la longueur des fibres.

En Turquie, les sociétés coopératives placées sous le contrôle de la Banque Agricole assurent aussi à leurs membres des crédits d'exploitation.

Ces résultats ayant été obtenus grâce à la réalisation du plan quinquennal, nous reviendrons à ce sujet avec plus de détails dans le chapitre consacré aux « Effets du premier plan quinquennal »².

LE GOUVERNEMENT ET LA CULTURE DU COTON

La mise en application du premier plan quinquennal d'industrialisation, dont nous parlons dans la troisième partie de notre travail, a obligé le gouvernement de la République à déployer des efforts considérables pour améliorer la qualité du coton turc, qui était jusqu'alors médiocre, et intensifier la production. Celle-ci devait être à même non seulement de satisfaire à la demande des nouvelles industries de cotonnades, mais aussi de permettre le maintien et l'augmentation de l'exportation du coton brut.

A cet effet, le gouvernement eut recours à plusieurs experts étrangers, et a établi un plan d'ensemble qui lui sert de base et de guide dans sa politique cotonnière.

C'est le Ministère de l'Agriculture qui est chargé de l'application de ce plan. La loi No 2903 du 30 janvier 1936 confère au Ministère de l'Agriculture le droit de désigner les lieux de culture et les espèces qui doivent être plantées de préférence. Cette disposition légale constituait le premier pas dans la voie de la standardisation du coton turc. La production est réglée par la demande de l'industrie nationale et de l'étranger. Pour améliorer la qualité du coton turc, le Ministère de l'Agriculture a fait venir des Etats-Unis les graines des espèces *Cleveland* et *Acala* et les a fait distribuer aux agriculteurs.

Pour conserver la qualité des espèces importées et assurer ainsi le rendement de l'agriculture, sans nuire aux intérêts des consomma-

¹ H. Laufenburger, op. cit. p. 292.

² Voir troisième partie.

teurs, le Ministère de l'Agriculture a établi un plan qui prévoit pour chaque espèce et région cotonnière un changement des semences. Tous les trois à quatre ans, les semences recueillies de la récolte turque doivent être remplacées par des graines fraîches. Le remplacement des semences s'opère aux frais du Ministère de l'Agriculture qui prévoit à cet effet, dans le budget, une somme assez importante.

La distribution des semences passe de 151 tonnes (*Cleveland* 127 t., *Acala* 24 t.) en 1935 à 2.108 tonnes (*Cleveland* 1.079 t., *Acala* 1.029 t.) en 1939. Le total des semences distribuées pendant ces cinq années se monte à 6.104 tonnes (*Cleveland* 3.721 t., *Acala* 2.383 tonnes¹).

Grâce à ces mesures, les variétés de coton importées en Turquie conservent leur qualité.

Ces résultats n'auraient pas pu être obtenus sans les stations d'essais et d'amélioration et sans le concours efficace de nos paysans qui comprirent la nécessité de perfectionner constamment les méthodes de travail dans l'agriculture. Actuellement, il y a quatre stations d'essais, d'amélioration et de multiplication (Adana, Nazilli, Eskisehir, Malatya). Elles ont été créées par le Ministère de l'Agriculture, en vertu de la loi No 2582 du 5 juillet 1934, et étendent leur activité à toutes les provinces du pays.

Le traitement des terrains et la culture du coton sont rigoureusement surveillés par les autorités, soit par les offices agricoles, soit par les stations mentionnées, qui soumettent les cultivateurs à un contrôle permanent, les guident et les conseillent.

En outre, le gouvernement a édicté plusieurs mesures tendant à lutter contre les maladies et les insectes qui attaquent les cotonniers. Grâce à ces dispositions la diminution des dommages causés au coton turc, par les maladies et les insectes, est actuellement » plus satisfaisante que dans les autres pays producteurs du monde »². Le Ministère de l'Agriculture a aussi établi, en 1934, par l'intermédiaire de la Banque Agricole, un fumigateur de coton à Mersin, où les plantes attaquées par les insectes nuisibles sont traitées. Cette entreprise de fumigation possède des cylindres permettant de traiter à la fois dix tonnes de coton.

Pour écarter de la culture les espèces de coton de peu de va-

¹ Turgay et Bailleux, op. cit. p. 71.

² Turgay et Bailleux, op. cit. p. 248.

leur, les établissements de décorticage ont été obligés de ne décoriquer que les qualités officiellement admises. De ce fait, la standardisation de coton turc a été facilitée.

L'Etat a aussi favorisé financièrement l'achat de machines agricoles, afin d'économiser la main d'oeuvre. En raison de la faible densité de la population turque, la propagation des machines dans la culture du coton a eu de très heureux effets pour l'économie nationale. Sans elles, il eut été pratiquement impossible d'étendre sensiblement la culture du coton. Ces machines, importées des Etats-Unis et d'Angleterre, sont vendues aux cultivateurs, au prix de revient, par le Ministère de l'Agriculture.

L'aide apportée par les autorités aux cultivateurs a permis d'augmenter le rendement moyen par hectare. En effet, jusqu'en 1935, le rendement moyen variait entre 130 et 250 kg. par hectare, suivant les conditions atmosphériques. En 1939, grâce aux travaux d'irrigation commencés quelques années auparavant¹) et à l'introduction des nouvelles qualités de coton, le rendement moyen par hectare atteignait déjà 267 kg., et l'on espère l'augmenter encore considérablement²). Il est hors de doute, qu'avec l'achèvement des grands travaux d'irrigation, surtout de la plaine d'Adana, il dépassera bientôt 300 kg. Ce chiffre est même déjà dépassé dans plusieurs régions où les cotonniers sont irrigués.

D'après les renseignements donnés par le Directeur des affaires

¹ L'Etat entreprit, pour la première fois en 1929, des travaux de correction de la rivière Nilüfer qui arrose la plaine de Bursa. Les dépenses faites dans le domaine de l'irrigation par l'Etat jusqu'en 1937 se chiffrent par des dizaines de millions de livres turques. Depuis 1937, ces travaux sont prévus par un plan quinquennal d'irrigation. Ce plan est institué par la loi No 3132 du 17 février 1937 qui ouvre un crédit de 31 millions de Ltqs pour de nouveaux travaux d'irrigation ou la continuation de ceux qui sont déjà en cours. Parmi les travaux effectués ou en cours, il y a lieu de mentionner les canaux de Nilüfer, et de Seyhan, Bersan (à Adana), l'amélioration des cours des fleuves Küçük et Büyük Menderes et Bakırçay (dans la région Egéenne), les installations hydrauliques devant assurer l'irrigation de la plaine d'Igdir, la construction d'un barrage à Derme et de canaux adducteurs, la jonction des rivières Sürgü et Sultan (à Malatya), etc. Les résultats déjà obtenus sont très réjouissants, particulièrement pour la culture du coton, tous ces travaux étant effectués dans les régions où le coton est cultivé. En juillet 1941, un projet de loi, prévoyant un crédit de 50 millions de Ltqs, et tendant à la réalisation d'un second plan quinquennal d'irrigation a été soumis à la Grande Assemblée Nationale de Turquie.

² Nous avons emprunté ce chiffre du discours prononcé par le Ministre de l'Agriculture, à l'occasion de la Semaine de l'Epargne et des Produits nationaux, qui disait qu'en 1939 on avait récolté sur 150.000 hectares 40.000 tonnes de coton de la nouvelle qualité. (Ankara du 23 décembre 1939.)

du coton et le Conseiller pour le coton du Ministère de l'Agriculture, MM. N. Turgay et G. Bailleux, le rendement moyen de certaines provinces turques est le suivant¹ :

Région Egéenne : 400 kg. du type *Acala*.
Vallée de Sakarya et de Kizilirmak : 350 kg. du type *Acala*.
Provinces de Gaziantep et Hatay : 350 kg. du type *Cleveland*.
Région Egéenne : 350 kg. du type *Yerli*.
Province de Kars : 300 kg. du type *Igdir*.

A l'étranger, le rendement moyen du coton par hectare est le suivant, pour ces dernières années² :

Egypte	470 kg.	Soudan anglais	240 kg.
Pérou	430 »	Brésil	220 »
Mexique	290 »	Grèce	200 »
Argentine	260 »	Etats-Unis	190 »
Russie	260 »	Corée	150 »
Chine	230 »	Indes britanniques	100 »

Le rendement moyen du coton turc a donc déjà dépassé celui obtenu par plusieurs des pays concurrents et s'approche du rendement le plus élevé.

Le temps est enfin venu, pour la Turquie, de justifier les pronostics du Professeur V. Donstanin, directeur de l'Institut de Coton de l'Empire britannique, qui écrivit en 1908 :

« La Turquie aura sa place dans la future production cotonnière du monde »³.

4. LA PRODUCTION, LA CONSOMMATION ET L'EXPORTATION DU COTON

En ce qui concerne la surface de culture et la production du coton, il existe une statistique que nous reproduisons ci-après à titre purement documentaire, parce que, selon nous, elle doit être recti-

¹ Turgay et Bailleux, op. cit. p. 292 : Il nous faut toutefois ajouter que ces quantités ne doivent pas être considérées comme étant obtenues dans les champs d'essais soignés. Dans ceux-ci, la Station de Nazilli, avait pu obtenir en 1938, un rendement très remarquable, atteignant par hectare 627 kg. de coton, voir Turgay et Bailleux, p. 294.

² Id. p. 290.

³ *La Turquie contemporaine*, op. cit. p. 105.

fiée pour les années 1928-1931. La production, durant cette période, ne correspond pas, à notre avis, à la surface indiquée, car la production moyenne par hectare variait jusqu'en 1935, de 130 à 250 kg., et n'atteignait ce chiffre maximum que très rarement. Même si l'on prend comme base la production de 250 kg. par hectare, elle ne devait atteindre, en 1928, que 44.386 tonnes et non pas 76.110 tonnes, comme l'indique la statistique que voici¹ :

Année	Surface en hectares	Production en tonnes
1928/29	177.542	76.110
1929/30	184.979	63.556
1930/31	275.385	51.435
1931/32	216.740	61.746
1932/33	155.651	19.879
1933/34	161.632	27.791
1934/35	196.719	37.762
1935/36	210.602	52.228
1936/37	253.636	51.068
1937/38	320.737	64.736
1938/39	275.252	66.300
1939/40	290.378	63.751

Si l'on compare la surface et la production en tonnes des années 1928-1931 aux chiffres concernant les années suivantes, on constate que les récoltes de ces quatre premières années doivent être surestimées.

Les experts officiels prétendent que même les chiffres concernant l'année 1935 sont exagérés. Ils sont d'avis qu'en 1935 la production de coton n'a pas dépassé 40.800 tonnes. Ils se basent dans leurs calculs, sur la consommation intérieure et sur l'exportation de coton durant l'année en question, en ajoutant qu'il ne restait pas de stocks assez considérables pour expliquer la production de 52.228 tonnes indiquée dans la statistique². Il serait donc sou-

¹ Pour les données concernant les années 1928-1935, voir le *Bulletin de la Banque Centrale* de 1938, No 27, p. 134/63.

Pour les années 1937-1940, voir le Bulletin mentionné de 1940, No 35, p. 199.

² *Turkiye Milli Geliri*, Revenu national de la Turquie, publié par le Ministère de l'Economie en 1937, série 1, No 7, p. 135.

haitable d'améliorer les moyens de recensement permettant de dresser cette statistique.

Pour donner une idée du rang occupé par la Turquie dans la production mondiale de coton en 1938-1939, nous reproduisons ci-dessous la statistique concernant la superficie et la production de coton égrené dans les principaux pays producteurs, établie par l'Institut International d'Agriculture à Rome¹.

Pays	Superficie en milliers d'hectares	Production en milliers de tonnes	En % de la production mondiale
Etats-Unis	9.813	2.589,7	41,69
Inde britannique	9.531	915,3	14,73
Russie	2.083	840	13,52
Chine	—	—	—
Brésil	—	431,5	6,96
Egypte	749	374,7	6,00
Pérou	191	85,9	1,38
Argentine	340	70,9	1,14
TURQUIE	275	66,3	1,01
Mexique	256	66,3	1,01
Soudan anglo-égyptien	185	57,1	0,92
Ouganda	619	54,8	0,88
Corée	234	40,6	0,65
Congo belge	390	35,2	0,57
Iran	—	—	—
Birmanie	166	19,3	0,31
Grèce	68	14,6	0,24
Paraguay	—	12,6	0,21
Divers (y compris la Chine et l'Iran, de même que Brésil, pour la surface cultivée.)	6.400	535,2	8,78
Total	31.300	6.210,-	100,—

D'après cette statistique internationale, la Turquie occupait donc en 1939, dans la production mondiale, le 9e rang, avec une participation de 1,01 %.

¹ *Annuaire statistique de la S. d. N.*, Genève 1940, p. 122.

Voici les données concernant la consommation de coton en Turquie¹ :

Année	Tonnes	Différence par rapport à 1927 exprimée en %	Différence par rapport à l'année précédente exprimée en %
1927	2.938	—	—
1928	2.480	= 16	= 16
1929	4.026	+ 37	+ 62
1930	4.686	+ 56	+ 16
1931	5.587	+ 90	+ 19
1932	7.645	+ 160	+ 37
1933	10.703	+ 264	+ 40
1934	14.213	+ 384	+ 33
1935	16.500	+ 462	+ 16
1936	17.864	+ 508	+ 12
1937	19.400	+ 557	+ 8
1938	22.274	+ 658	+ 15
1939	28.000	+ 853	+ 26
1940	34.000	+ 1057	+ 21

Grâce à l'essor pris par la production du coton, l'augmentation constante de sa consommation n'a pas entraîné une hausse considérable des prix, telle que celle à laquelle on avait assisté durant et après la première guerre mondiale. En tout cas, le niveau des prix de 1940 est loin d'atteindre celui de 1925.

¹ Les chiffres absolus, pour les années 1927-1935, ont été publiés dans le *Bulletin trimestriel de la Sâmer Bank* (1935, No 4, p. 6 et 1937, No 9/10, p. 29).

Les chiffres pour 1936 et 1937 ont été publiés dans ce Bulletin : 1938, No 13, p. 12.

La consommation de 1938 est indiquée dans la statistique de la Direction générale de l'Industrie et publiée dans *Ankara* du 27 avril 1939 ; celles de 1939 et 1940 nous ont été communiquées par la Direction Générale de l'Industrie du Ministère de l'Economie.

Voici une statistique des prix moyens du coton de la Bourse d'Istanbul, indiqués en piastres et centimes par kilogramme¹ :

Année	Prix	Année	Prix
1925	82.29	1933	35.08
1926	59.15	1934	38.55
1927	67.08	1935	48.19
1928	78.97	1936	47.88
1929	74.88	1937	47.37
1930	52.80	1938	42.46
1931	37.14	1939	54.33
1932	37.70	1940	66.66

Les prix les plus bas furent atteints en 1933 ; la baisse, par rapport à 1925, représente 59 %. Dès lors, on assiste à une hausse constante des prix, due — comme nous le montrerons dans la troisième partie de ce travail — à la réalisation du premier plan quinquennal d'industrialisation du pays. Bien qu'en 1934, les effets de l'industrialisation ne puissent pas encore se faire sentir, on constate déjà une lente amélioration des prix, en prévision de l'augmentation de la demande intérieure. Ce n'est qu'en 1935 que la demande croissante des fabriques indigènes a entraîné une hausse de prix de 37 % par rapport au niveau des prix moyens de 1933.

¹ *Bulletin de la Banque Centrale* 1941, Na 38, p. 50.

Quant à l'exportation de coton cardé, elle se présente comme suit, depuis le début de la République jusqu'à nos jours¹ :

Année	Tonnes	Valeur en milliers de Ltqs.	En % de la valeur totale des exportations
1923	9.677	6.169	7,26
1924	12.519	11.390	7,17
1925	15.940	14.906	7,74
1926	16.817	11.525	6,13
1927	15.963	10.199	6,45
1928	14.654	10.066	5,80
1929	16.373	10.898	7,02
1930	28.608	14.270	9,42
1931	20.178	6.321	4,97
1932	9.142	2.747	2,71
1933	3.957	1.233	1,28
1934	13.029	5.183	5,62
1935	15.590	6.783	7,08
1936	22.785	9.485	8,06
1937	11.396	5.481	3,97
1938	26.198	10.228	7,12
1939	9.217	4.190	3,29
1940	11.900	8.290	7,38

Dès le début de la crise de 1930, les exportations ont fortement diminué et n'ont repris qu'en 1934. On peut donc s'imaginer quels effets désastreux la crise aurait pu provoquer dans l'agriculture, si l'industrie nationale, créée en vertu du premier plan quinquennal, n'avait pas existé.

Au reste, on a assisté avant la réalisation du plan à une forte diminution de la culture du coton. Dans certaines régions elle fut remplacée par la production des arachides et des fèves, qui, en temps normal, procure aux paysans un revenu beaucoup plus faible que la culture du coton. Heureusement, l'industrie nationale naissante arrêta ce mouvement et provoqua même, comme nous l'avons démontré, un accroissement de la production de coton.

¹ Les chiffres absolus sont tirés pour les années 1923-1934, du *Bulletin de la Banque Centrale*, 1936, No 18, p. 58/61, pour les années 1935-1939, No 34, pages 104/5, pour 1940, No 37, p. 84/86.

Quant aux exportations futures, il est à prévoir qu'elles dépasseront, après la guerre, leur niveau de l'époque précédant la crise mondiale, grâce aux mesures prises par le gouvernement en vue d'augmenter la production et d'améliorer la qualité des cotonniers.

C'est du reste, le coton de bonne qualité qui, parmi nos exportations, remporte le plus grand succès sur les marchés étrangers. En comparant les exportations de 1937-38 et 1938-39, on constate que les ventes de coton de qualité indigène n'ont augmenté que de 9 %, tandis que celles de qualité américaine accusaient un accroissement de 85 %¹.

Pour assurer à la production du coton un essor durable, nous nous permettons de suggérer les mesures suivantes :

Au lieu de charger trois Ministères (l'Agriculture, Economie, Commerce) des questions relatives à la production du coton, il conviendrait, à notre avis, que le gouvernement confiât à un seul organisme la tâche d'étudier le problème du coton, comme cela a été fait en Angleterre où l'*Empire Cotton Growing Corporation* a été créé. Une organisation semblable existe également dans les colonies et territoires sous mandat français. Il s'agit de l'*Association Cotonnière de l'Empire Français*.

Nous recommandons en outre la création, dans les centres d'exportation, de stations d'emballage où les balles de coton pourraient être standardisées.

Enfin, il serait nécessaire de construire des entrepôts publics pour que les producteurs ne soient pas obligés de vendre la marchandise à n'importe quel prix, immédiatement après la récolte. Le coton entreposé pourrait être mis en gage au moyen de warrants, ce qui faciliterait aux producteurs l'obtention de crédits et leur assurerait un écoulement continu et régulier.

¹ Rapport du Conseil d'administration de la *Sümer Bank* pour l'exercice de 1938, p. 5.

Voici une statistique des exportations par pays de destination :

Répartition par pays de destination de l'exportation du coton cardé :¹

(Valeur en milliers de Ltqs.)

Pays	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne	138	4.023	6.229	6.653	3.242	2.518	742	—
Angleterre	30	1	—	—	—	—	—	—
Bulgarie	73	—	—	—	—	—	—	—
France	38	—	—	28	38	17	—	—
Grèce	165	—	—	—	—	—	—	—
Italie	71	166	37	963	1.296	4.716	1.642	708
Japon	622	956	195	712	101	449	1	—
Palestine	16	17	12	—	—	7	—	3
Roumanie	4	5	2	6	61	2.169	781	3.395
Russie	70	—	227	375	68	—	—	—
Syrie	3	3	—	—	1	17	26	—
Tchécosl.	—	12	50	107	268	210	885	114
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	69	1.855
Divers	3	—	31	641	407	125	44	2.215
Total	1.233	5.183	6.783	9.485	5.482	10.228	4.190	8.290

(Quantité en tonnes.)

	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne	465	9.838	14.178	16.167	6.398	6.395	1.941	—
Angleterre	108	16	—	—	—	—	—	—
Bulgarie	243	—	—	—	—	—	—	—
France	130	—	—	54	73	57	—	—
Grèce	505	—	—	—	—	—	—	—
Italie	239	450	76	1.488	2.609	11.213	3.466	1.026
Japon	1.908	2.486	528	2.707	474	2.026	2	—
Palestine	125	146	75	—	—	24	1	25
Roumanie	20	35	8	14	172	5.300	1.470	3.504
Russie	183	—	481	767	147	—	—	—
Syrie	21	27	—	—	5	74	105	—
Tchécosl.	—	31	136	221	602	805	1.997	144
Yougoslavie	—	—	—	—	—	—	146	3.373
Divers	10	—	108	1.367	916	304	88	3.828
Total	3.957	13.029	15.590	22.785	11.396	26.198	9.216	11.900

¹ *Bulletin de la Banque Centrale*, 1941, No 38, p. 131. Pour ce qui concerne la Yougoslavie, p. 113.

CHAPITRE II

LA LAINE

L'élevage est très répandu en Turquie, car il est favorisé par le climat et la configuration de notre sol. Ainsi s'explique pourquoi 38 % de la superficie du territoire turc sont constitués par des prés et des pâturages et 13 % par des terres arables. Les terres disponibles pour l'élevage qu'offrent ces prés et pâturages, ajoutées aux terres non utilisées dans les provinces arables, dépassent le 64 % de la superficie totale de la Turquie (778.000 km².)

Ces chiffres donnent aussi la raison pour laquelle l'élevage est, après l'agriculture, depuis des siècles, la principale source des revenus du peuple turc.

Le mouton et la chèvre mohair occupent, depuis des siècles, une place prépondérante dans l'élevage, tandis que les mérinos ne furent introduits en Turquie qu'en 1928.

Ce furent, du reste, les Turcs de l'Asie centrale qui connurent les premiers l'art de domestiquer les animaux et qui le répandirent ensuite dans tous les pays et toutes les régions qu'ils habitèrent ou qu'ils traversèrent. C'est aussi grâce aux Turcs que l'Asie centrale est le pays le plus riche en animaux domestiques.

D'après le classement international, il existe trois espèces principales de moutons fournisseurs de laine¹ :

1. les moutons indigènes ;
2. les mérinos ;
3. les moutons de race croisée.

En Turquie, on distingue trois sortes d'animaux donnant de la laine :

¹ Empire Marketing Board du Royaume-Uni ; Wool Survey, Londres, 1932, p. 59 cité dans *l'Industrie textile dans le monde*, op. cit. vol 1, p. 37.

- a) les moutons indigènes ;
- b) les chèvres mohair ;
- c) les mérinos.

1. *Les moutons indigènes.*

La Turquie possède plusieurs espèces de moutons indigènes, dont les plus importantes quant au nombre de bêtes sont :¹

- 1. Akkaraman ;
- 2. Daglitch ;
- 3. Kizilkaraman ;
- 4. Kivirdjik ;
- 5. Karaman.

Les chiffres suivants renseignent sur l'importance numérique des différentes races en 1935, ainsi que sur le pourcentage que représente chacune de ces races par rapport au cheptel total des moutons du pays :

Espèces de moutons	Têtes	%
Akkaraman	3.526.162	28,35
Daglitch	1.819.506	14,63
Kizilkaraman	1.636.376	13,16
Kivirdjik	1.285.877	10,34
Karaman	786.206	6,32
Autres espèces	3.381.511	27,20
Total	12.435.638	100,00

Le relevé ci-dessous indique le pourcentage des variétés de laines obtenues des différentes races, par rapport à la production totale, ainsi que le rendement moyen en laine par tête de chacune de ces races et par au :

(Chiffres concernant l'année 1935.)

Espèces de moutons	%	Rendement par espèce. Kg.
Akkaraman	32,69	2,00
Kizilkaraman	15,22	2,00
Daglitch	12,69	1,50
Kivirdjik	8,98	1,50
Karaman	6,88	1,50
Autres espèces	23,54	
Total :	100,00	

¹ *Bulletin économique du Turkoïts*, septembre 1937, p. 20.

Il résulte de ces chiffres que la race *Karaman* (qui englobe les espèces *Akkaraman*, *Kizilkaraman* et *Karaman*) fournissait, en 1935, plus de 54 % de la production totale de la laine de mouton. En second lieu vient la race des *Daglicht* avec 6,88 %. La laine de la race *Karaman* est connue par sa fine couleur blanche, grise ou noire. Elle est très douce, mais ses fibres sont irrégulières ; elle sert à la confection de tapis, couvertures et objets tricotés. La race *Karaman* se trouve dans les provinces du littoral et de *Sakarya*.

La qualité des laines de la race *Daglicht* (qui vit à l'ouest du même fleuve — Bursa, Balikesir, Çanakkale) est meilleure que celle des montons *Karaman*. La laine de la race *Kivirdjik* constitue la meilleure qualité produite par les moutons indigènes ; cette race se rencontre en Anatolie occidentale et en Thrace. Cette laine possède des fibres très régulières et elle peut servir à la fabrication des tissus.

Le nombre des moutons indigènes ressort du relevé ci-dessous, établi sur la base du dénombrement effectué annuellement pour la perception de l'impôt sur le bétail. En évaluant approximativement le rendement par tête à 1,5-2 kg. par tonte, on peut suivre la production de laine des moutons indigènes.

Nombre de moutons indigènes taxés en milliers de têtes¹) :

Année	Nombre de moutons en milliers	Augmentation en % 1923 = 100	Année	Nombre de moutons en milliers	Augmentation en % 1923 = 100
1923	9.357	100	1932	11.768	126
1924	10.528	113	1933	11.071	118
1925	11.469	123	1934	10.739	115
1926	12.872	138	1935	12.436	133
1927	13.632	146	1936	14.801	158
1928	12.079	129	1937	16.447	176
1929	10.308	110	1938	17.752	190
1930	10.634	114	1939	18.938	202
1931	11.762	126	1940	18.818	201

Il ressort de ces chiffres que le nombre de moutons a augmenté durant les premières années qui suivirent la guerre d'Indépendance,

¹ Pour les années 1923-1938, voir le *Bulletin de la Banque Centrale de Turquie*, 1938, No 27, p. 72, et pour 1939-1940, voir l'*Annuaire statistique*, vol. 11, p. 230.

pour décroître légèrement durant la période de crise, et accuser de nouveau une tendance à l'augmentation dès le début de la reprise économique. La production de laine du mouton a naturellement suivi une courbe sensiblement analogue.

Le développement de l'élevage après la fondation de la République, puis après la grande crise, fut favorisé surtout par la diminution de l'impôt sur le bétail et les mesures prises pour améliorer les races.

Afin que l'on puisse comparer la production turque de laine de moutons indigènes à celle d'autres pays, nous donnons ci-après la statistique en milliers de tonnes, publiée par l'« Annuaire statistique de la S.d.N. »¹ :

(Chiffres concernant l'année 1938, sauf pour la Roumanie dont la production est celle de 1937.)

Australie	446.8	Uruguay	51.7
Etats-Unis	207.6	Angleterre	50.3
Argentine	178.7	Indes britanniques	45.0
Nouvelle-Zélande	148.6	Turquie	31.3
Russie	137.4	Espagne	27.2
Union Sud-Africaine	119.7	France	24.7
Chine	55.0	Roumanie	24.7

La production mondiale de 1938 était de 1.811.000 tonnes. La Turquie occupait le 11e rang ; sa production en représentait le 1,73 %.

D'après la classification consacrée par l'usage et basée sur les caractéristiques régionales de la laine, on distingue, dans le commerce, les sortes suivantes de laine turque :

1. Laine de Roumélie (qui provient de la Turquie d'Europe) ;
2. Laine d'Anatolie.

Ce sont les deux classes principales connues sur les marchés étrangers. Aux classes de moindre importance appartiennent :

3. la laine d'Egée (Izmir, Aydin et Bandirma) ;
4. la laine de Mersin — Urfa ;
5. la laine des régions de l'Est (Kars, Erzurum) ;
6. la laine du littoral de la Mer Noire (appelée : Karayaka).

Chacune de ces catégories est elle-même subdivisée en plusieurs qualités. Les plus recherchées sur les marchés étrangers, pour la fabrication des tissus, sont celles de Roumélie (Thrace). Par contre, les laines d'Anatolie, surtout celles des régions d'Eskisehir et Afyon

¹ Annuaire statistique de la S. d. N. 1939/40, p. 120/1.

Karahisar, sont recherchées sur les marchés étrangers pour la fabrication des tapis, des feutres et des grosses étoffes.

A l'instar des autres matières premières, les prix de la laine turque ont fléchi dès le début de la crise mondiale de 1930, et ne se sont stabilisés qu'en 1936, c'est-à-dire dès le moment où les effets de l'industrialisation du pays ont commencé à se manifester.

L'amélioration de la situation sur le marché mondial a évidemment aussi contribué au relèvement des prix de la laine en Turquie.

Voici les prix moyens de la laine à la Bourse d'Istanbul (en piastres et centimes par kg.)¹ :

1925	87,75	1933	36,59
1926	79,17	1934	42,59
1927	78,00	1935	46,16
1928	79,56	1936	50,33
1929	81,12	1937	58,99
1930	56,92	1938	50,01
1931	47,01	1939	52,48
1932	38,75	1940	64,54

2. Le mohair

Le mohair est le poil de la chèvre dite d'Ankara. Mais par son éclat soyeux, sa couleur très blanche, sa longueur et son agréable toucher, il est généralement appelé « laine d'Ankara ». On en trouve partout en Turquie, mais le centre d'élevage le plus important est l'Anatolie centrale et surtout les provinces d'Ankara d'Eskisehir, d'Afyonkarahisar, de Çankiri, de Çorum, de Konya, de Kastamonu et de Bolu. Dans d'autres régions de la Turquie, l'es pèce ne s'est pas conservée avec la même pureté qu'en Anatolie centrale, à cause du climat, de la nourriture différente et de la sélection déficiente. Le mohair aura donc, selon sa provenance, une valeur marchande différente. C'est pourquoi les exportateurs recherchent toujours le mohair de haute qualité et en forment des lots standardisés. Plusieurs balles d'origine différente, mais de qualité semblable, permettent, après un triage et une sélection soignée, d'obtenir des types standardisés. Ces manipulations se font dans les ports d'exportation et notamment à Istanbul, où se trouvent les principaux entrepôts de mohair.

Sur le marché turc, le mohair se vend d'après sa provenance.

¹ *Bulletin de la Banque Centrale* 1941, No 38, p. 50.

Les différents types obtenus par le triage et la sélection peuvent être classés comme suit¹ :

Type 1	a)	Kids	fin
»	b)	»	courant
»	2	Best	extra
»	3	Good	extra
»	4	fair	courant
»	5	Kastamonu	type spécial
»	a)	première qualité	
»	b)	seconde qualité	
»	6	Konya	
»	a)	de qualité	extra
»	b)	»	courante
»	7	Le Yallow	qualité inférieure formée par les déchets restant après le triage

Les chèvres mohair de l'Anatolie centrale jouent un rôle important dans la vie économique de ces régions arides, à sol improductif. Les conditions géographiques et le climat de l'Anatolie centrale ne se prêtent pas à des activités agricoles variées. Le paysan est donc obligé de s'occuper presque exclusivement de l'élevage de la chèvre mohair, dont la laine est, heureusement, la plus recherchée sur le marché mondial. En temps normal, la vente de la laine mohair, provenant de l'Anatolie centrale, rapporte en moyenne environ 6 millions de Ltqs par an.

Selon de nombreux documents historiques, le lieu d'origine du mohair se trouverait dans les environs d'Ankara, où il fut connu il y a vingt-quatre siècles déjà².

Jusqu'en 1839, seule la Turquie possédait la chèvre mohair. « On connaît toute l'importance du mohair qui a fait longtemps la richesse exclusive des habitants de l'Asie Mineure »³. C'est pour cette raison que l'exportation de la chèvre mohair fut rigoureusement interdite. D'ailleurs, dans les cas très rares où cette interdiction était enfreinte, la chèvre mohair ne trouvant pas à l'étranger, les conditions d'existence auxquelles elle était habituée en Anatolie

¹ *Bulletin d'informations économiques* 1937, No 12, p. 3.

² *Faik Üstar Tiftik et tiftikciligimiz*, Istanbul 1940, p. 1.

³ E. Pittard, *Le visage nouveau de la Turquie*, Paris 1931, p. 264.

dépérissait ou dégénérait dans son nouveau milieu. Ainsi, tous les efforts déployés pour développer cette race en France, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et en Afrique échouèrent complètement. On n'obtint jamais la finesse et la souplesse que la laine de chèvre mohair possède sur les plateaux anatoliens. La Turquie profitait de son monopole naturel non seulement comme fournisseur de laine brute, mais aussi comme producteur de tissus de mohair. Ceux-ci étaient très recherchés sur les marchés extérieurs et on en exportait des quantités considérables jusqu'au milieu du 19^e siècle.

En 1850, par ordre du sultan et malgré l'opposition des paysans, des chèvres mohair et des béliers de cette espèce furent envoyés en cadeau aux Anglais de l'Afrique du Sud, où l'on a réussi, après de longues tentatives, à les acclimater.

L'élevage turc du mohair, jusqu'alors réservé à notre pays, se heurta, dès lors, à une concurrence importante qui fut malheureusement créée par le gouvernement ottoman lui-même. Celui-ci montrait un désintéressement complet à l'égard de l'exportation croissante de la chèvre mohair. La concurrence devint encore plus forte lorsque la Californie, ayant acheté aux Anglais de l'Afrique du Sud des chèvres mohair au poids d'or, devint à son tour un nouveau centre important de cet élevage.

Le développement de cette concurrence porta, par la suite, un préjudice certain à la Turquie, bien que l'étranger n'ait jamais réussi de produire du mohair de la même qualité que celui d'Anatolie. « Les qualités secondaires du mohair turc valent encore mieux que les meilleures qualités des mohairs du Cap. »¹

Le fait d'avoir favorisé la naissance d'une concurrence étrangère constitue, à notre avis, une faute impardonnable du gouvernement ottoman ; elle est attribuable à l'incompréhension dont les anciens dirigeants de notre pays faisaient preuve à l'égard des questions économiques. Cette politique économique a été, comme nous l'établirons dans la deuxième partie de ce travail², une des causes de la décadence de l'industrie turque en général, et de celle des textiles en particulier.

En présence de cette désastreuse politique économique du gouvernement, les paysans turcs ont décidé, en 1882, de leur propre

¹ Martineau, op. cit. p. 241/42.

² Voir deuxième partie, chapitre II.

chef, de ne plus vendre de chèvres aux acheteurs étrangers. Mais, ils ne pouvaient malheureusement pas empêcher la contrebande. C'est en 1885 seulement que le mécontentement croissant du peuple turc obligea le gouvernement d'interdire de nouveau cette exportation par un décret impérial.

Mais cette mesure fut prise trop tard. L'élevage de cette espèce de chèvre était déjà trop avancé à l'étranger et surtout au Cap, ce qui incita même l'Angleterre à créer de grandes fabriques de tissus de mohair. Cette concurrence, qui employait des machines, fut néfaste pour les producteurs turcs qui ne travaillaient qu'avec des métiers à tisser manuels. La fabrication de tissus de mohair cessa presque complètement en Turquie sous le régime ottoman. Elle n'a repris que ces dernières années, sous l'impulsion du gouvernement républicain.

En 1924, le gouvernement promulgua une loi en vertu de laquelle toute exportation est interdite, voire même le transport d'un port turc dans un autre port turc par la voie maritime.

C'est une des décisions les plus heureuses qui furent prises par le Gouvernement républicain dans le domaine de l'élevage. Elle permit, en 1936, de répondre négativement à la demande du gouvernement soviétique qui désirait acheter des chèvres mohair turques.

Grâce aux mesures nombreuses et sages que prit le gouvernement républicain, le nombre des chèvres augmenta considérablement comme l'établissent les chiffres suivants¹ :

Année	Nombre (en milliers)	Différence en % par rapport à 1923	Année	Nombre (en milliers)	Différence en % par rapport à 1923
1923	2.024	-	1932	3.315	164
1924	2.252	111	1933	3.081	152
1925	2.560	125	1934	2.606	129
1926	2.741	135	1935	2.743	136
1927	3.170	157	1936	3.193	158
1928	3.092	153	1937	2.669	132
1929	2.805	139	1938	3.749	185
1930	2.858	141	1939	3.654	181
1931	3.455	171	1940	3.773	186

Parmi les pays produisant le mohair, la Turquie occupe actuel-

¹ Pour les années 1923-1938, voir *Bulletin de la Banque Centrale* 1938, No 27, p. 72 ; 1939-1940, voir *Annuaire statistique*, vol. II, p. 230.

lement le deuxième rang, après en avoir été durant des siècles le seul pays producteur. La quantité produite en 1938 atteignait le 39,51 % de la production mondiale.

Voici un tableau concernant la production mondiale de mohair, pour les années 1930-1938 (en milliers de tonnes¹⁾ :

Pays	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Etats-Unis . . .	7.8	8.7	7.5	7.2	7.3	7.1	7.3	7.4	7.6
TURQUIE . . .	5.6	6.8	6.6	6.1	5.3	5.5	6.3	5.4	6.4
Union Sud-Afric.	2.7	1.9	2.4	6.3	2.3	4.3	2.2	1.9	1.7
Basutoland . .	0.4	0.5	0.5	0.9	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5
Total : . . .	16.5	17.9	17.0	20.5	15.2	17.3	16.2	15.1	16.2

Le rendement en laine de la chèvre mohair diffère suivant les régions. D'après les renseignements recueillis par M. Üstar²⁾, expert en laine, le rendement est le suivant pour les principales régions (en kilos par chèvre) :

Bolu	3,5	Erzurum	2
Ankara	2,5	Mardin	2
Afyonkarahisar	2	Yozgad	1,75
Çankiri	2	Van	1,75
Çorum	2	Kastamonu	1,50
Bilecik	2	Konya	1,50
Diyarbakır	2	Nigde	1,50

Le rendement moyen en laine par chèvre mohair fut estimé, en 1934, pour le pays tout entier, à 1,8 kg.³⁾.

La production de laine mohair constitue pour l'économie nationale une source importante de revenus. L'exportation du mohair en suint représente à elle seule de 5 à 7 millions de Ltqs environ par an⁴⁾, lorsque la vente se fait à des prix normaux.

¹ *Annuaire statistique de la S. d. N.*, Genève 1940, p. 121.

² Falk Üstar, op. cit. p. 18.

³ *Türkiye Milli Geliri*, op. cit. p. 83.

⁴ Voir le sous-chapitre concernant l'exportation.

L'évolution des prix ressort du tableau suivant, qui indique les prix moyens du mohair établis sur la base de la cote de la Bourse d'Istanbul¹).

(En piastres par kg.)

Année	Prix	Année	Prix
1925	191,10	1933	38,08
1926	138,15	1934	54,60
1927	151,12	1935	66,05
1928	179,40	1936	90,86
1929	141,18	1937	130,63
1930	95,80	1938	113,88
1931	37,31	1939	110,36
1932	33,29	1940	142,82

La crise mondiale, qui a provoqué une chute énorme des prix, a causé une forte diminution du nombre de bêtes. Les prix se sont améliorés en 1936. La hausse des prix de 1937 était passagère ; elle est due à une faible production du Cap ainsi qu'à l'épuisement des stocks de Bradford qui constitue le centre de l'industrie du mohair.

3. Mérinos.

La date de l'introduction de l'élevage des mérinos en Turquie est récente. Pour la première fois, dans les années 1928-1930, on importa des moutons et béliers de race hongroise, pour les croiser avec les moutons turcs. En trois ans, l'importation s'éleva à 3.735 têtes, dont 1.000 béliers et 2.735 moutons. Les mérinos obtenus par ce croisement ne fournissaient que de la laine, leur chair étant de qualité médiocre, les paysans turcs ne voulurent pas déployer de grands efforts pour développer l'élevage des mérinos, le rendement n'étant pas satisfaisant.

Pour améliorer cet état de choses, le Ministère de l'Agriculture s'est vu obligé de substituer à l'importation de moutons hongrois celle de mérinos allemands. Depuis 1934, on procède à un croisement des moutons indigènes avec les mérinos allemands. Les bêtes obtenues ont l'avantage de fournir une bonne laine et de la viande de qualité, ce qui augmente naturellement le rendement de l'élevage.

Le nombre de moutons mérinos qui, en 1929, n'était que de

¹ *Bulletin de la Banque Centrale*, pour 1941, Np 38, p. 50.

2.873 pièces¹, dépasse actuellement 150.000. On en comptait, en effet, en mai 1940, 3.564 de race pure et 86.594 de demi-sang. En outre, on a dénombré à la fin de la même année 52.000 agneaux mérinos de pur sang et demi-sang.

Pour pouvoir satisfaire dans une large mesure aux besoins croissants de l'industrie textile nationale en laine de mérinos, le Ministère de l'Agriculture a élaboré un plan prévoyant un croisement des moutons mérinos avec 800.000 têtes de la race ovine *Kivircik*, provenant surtout des régions de Çanakkale, Balikesir, Bursa et de la Thrace. On espère ainsi obtenir des laines mérinos de première qualité qui pourront bientôt couvrir le 80 % des besoins du pays en cette sorte de laine, transformée avant tout par les grandes usines de Bursa²

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'indiquer les chiffres concernant la production nationale de laine mérinos. En revanche, nous avons pu obtenir une statistique³ de la production de laine mérinos par la grande ferme de Hara et la station d'élevage de Karacabey, qui jouent un rôle important dans le développement de l'élevage des mérinos en Turquie (voir à ce sujet, le sous-chapitre suivant.

Année	de laine de mérinos		Total en kilos
	de pur-sang	demi-sang	
1928	193	—	193
1929	3.056	—	3.056
1930	3.115	1.058	4.173
1931	6.407	4.824	11.231
1932	5.064	5.182	10.246
1933	5.173	8.000	13.173
1934	6.340	10.909	17.249
1935	4.895	12.117	17.012
1936	5.051	12.494	17.545
1937	12.500	12.405	24.905
1938	9.971	16.841	26.758
1939	21.460	39.748	61.208
1940	46.597	58.381	104.978

¹ *La Turquie Kemaliste*, Revue paraissant tous les deux mois et publiée par la Direction Générale de la presse du Ministère de l'Intérieur. Année 1935, No 6, p. 11.

² Voir la troisième partie.

³ Les chiffres concernant le nombre de mérinos, la production de laine et l'évolution des prix nous ont été communiqués, le 25 février 1941, par la Direction de la Section vétérinaire du Ministère de l'Agriculture.

Cette statistique montre clairement les résultats des efforts qui ont été déployés en vue de développer la production de laine mérinos. Mais la production actuelle est loin de pouvoir satisfaire aux besoins du pays, même si on l'estime approximativement à 400.000 kilogrammes. Seule la fabrique de textiles de Bursa consomme annuellement environ 2 million de kg. de laine mérinos qui doivent être importés.

Le plus grand consommateur de laine mérinos, les usines de Bursa, appartenant à l'Etat, le gouvernement fut obligé, pour freiner la hausse des prix consécutive à la disproportion entre l'offre et la demande, de fixer chaque année le prix d'achat. Dans la fixation des prix, le gouvernement se laisse guider par deux principes : il désire fournir aux consommateurs du pays des produits textiles à des prix aussi bas que possible. Mais, d'autre part, il s'efforce de procurer aux éleveurs des prix favorisant le développement de l'élevage des moutons.

Voici un tableau indiquant les prix de la laine :

Année	(en piastres)	
	mérinos pur-sang	mérinos demi-sang
1928	65	-
1929	95	-
1930	78	54
1931	112	96
1932	86	50
1933	78	60
1934	85	63
1935	80	75
1936	111	105
1937	150	144
1938	115	105
1939	120	110
1940	140	125

4. Le poil de chèvre ordinaire.

Malgré son importance numérique considérable, la chèvre ordinaire ne joue pas un grand rôle dans notre économie nationale. Le recensement fait par le fisc en 1923 pour asseoir l'impôt sur le bétail indique 5.834.000 têtes. En 1940, le fisc en a dénombré 8.999.000

Étant donné que chaque chèvre fournit à peu près 700 gr. de poils¹, la production du pays doit dépasser 6.000 tonnes par an.

On rencontre la chèvre ordinaire dans chaque province de Turquie, mais ce sont surtout les régions littorales et montagneuses qui en possèdent le plus grand nombre. Parmi celles-ci, citons celles d'Antalya, Içel, Malatya, Urfa, Manisa, G. Antep, Seyhan, Sivas, Denizli, Mugla et Isparta.

Le poil de chèvre ordinaire est avant tout employé par les paysans eux-mêmes pour leurs propres besoins. Sa transformation industrielle est minime.

L'exportation du poil ne dépasse pas le dixième de la production du pays. Voici les chiffres concernant l'exportation au cours de ces dernières années.²

Année	Tonnes	Valeur en 1000 Ltqs.
1935	605	313
1936	1.019	587
1937	710	361
1938	300	177
1939	728	354
1940	389	252

Le principal client pour le poil de chèvre ordinaire est l'Allemagne.

5. *Politique économique du gouvernement républicain dans le domaine de l'élevage.*

A l'avènement du régime républicain, l'élevage des moutons et chèvres se trouvait dans un état de décadence qui obligea nos autorités à prendre des mesures énergiques pour régénérer les races du pays³). Le gouvernement républicain ne pouvait pas négliger la

¹ *Türkiye Milli Geliri*, op. cit. p. 83.

² Les chiffres pour les années 1935-1937 ont été empruntés au *Bulletin de la Banque Centrale* de 1938, No 26, p. 99/101 et pour 1938-1940 au même Bulletin, 1940, No 37, p. 85/7.

³ « Une des tâches les plus pressantes du gouvernement au point de vue agricole était assurément la reconstitution du cheptel qui se trouvait affreusement décimé en 1923. Par une série de mesures utiles prises de 1923 à 1936, la situation s'est trouvée assez rapidement redressée. » Marcel Clerget, *La Turquie : passé et présent*, Paris 1938, p. 167.

question de l'élevage qui occupe une place importante dans l'économie du pays et promet encore beaucoup pour l'avenir.

Le nombre des moutons et chèvres par 100 habitants, de 217 en 1936, et de 240 en 1939, est supérieur à celui des autres pays européens, mais fort inférieur à celui de l'Australie, de l'Afrique du Sud et de l'Argentine. Voici à titre de documentation, un tableau indiquant la quantité de têtes de moutons et de chèvres pour 100 habitants dans différents pays (chiffres de 1936.¹)

Turquie	217	Australie	1658
Grèce	197	Afrique méridionale	438
Bulgarie	183	Argentine	363
France	13		
Allemagne	13		
Belgique	13		
Suisse	10 (2)		

Les moutons et les chèvres occupent une place prépondérante dans notre cheptel national. Nous donnons ci-dessous un tableau de tout ce cheptel pour les années 1934 et 1939³ (sans tenir compte de l'âge des bêtes :

	1934	1939
Moutons	13,590.878	25,299.730
Chèvres ordinaires	8,456.206	11,185.457
Chèvres mohair	3,305.424	5,236.691
Bovins, buffles, chevaux, mulets, ânes, chameaux, porcs	9,341.274	12,925.175
	<hr/> 34,693.782	<hr/> 54,647.053

Le nombre des moutons et chèvres, en 1934, atteignait le 73,07 %, et en 1939, soit cinq ans plus tard, le 76,35 % du total du cheptel national.

Les chiffres qui précèdent expliquent la raison pour laquelle l'Etat accorde une importance primordiale à l'élevage. Au surplus, les cultivateurs constituent le 82 % de la population exerçant une activité économique⁴. Leur production représente le 70 % du revenu national⁵.

¹ Ankara du 23 mars 1939.

² *Annuaire statistique de la Suisse*, 1939, p. 105.

³ *Annuaire statistique*, vol. 11, 1939-1940, p. 230.

⁴ *La Turquie Kemaliste*, No 41 de février 1941, p. 6.

⁵ Ankara du 23 mars 1939.

L'accroissement du cheptel est réjouissant, surtout si on le compare aux chiffres de la dernière époque de l'Empire ottoman. Mais une population de 18 millions d'habitants, dont plus des quatre cinquièmes vivent de l'élevage, pourrait, grâce à la situation géographique et aux conditions climatologiques particulièrement favorables qu'elle occupe, posséder un cheptel au moins trois fois plus fort que le chiffre actuel. L'augmentation du cheptel, avant tout du nombre des moutons et chèvres, permettra un plein épanouissement de l'industrie textile, en particulier des fabriques de lainages. D'une part, elle augmentera le pouvoir d'achat des consommateurs qui se composent en grande partie de paysans et cultivateurs. D'autre part, elle assurera à l'industrie textile des matières premières de provenance indigène et par l'exportation de laine, constituera une source de revenus plus importante encore qu'actuellement dans la balance du commerce extérieur du pays.

Se rendant compte de ce triple avantage que peut procurer le développement de l'élevage, notre gouvernement s'efforce, par des mesures appropriées, de tirer le plus large parti des vastes pâturages dont nous disposons.

A cet effet, le Ministère de l'Agriculture fut chargé de lutter contre l'élevage primitif et extensif qui est une survivance de l'époque des tribus nomades. Les autorités ont aussi entrepris une lutte systématique contre les épizooties et ont diminué les taux de l'impôt sur les bestiaux. En outre, elles fournissent des béliers pour améliorer la race et organisent des foires et concours de bétail.

En tête de ces mesures vient, sans doute, la création par l'Etat d'établissements ou de stations d'élevage. Il s'agit de bergeries modèles qui, en particulier par la fourniture des béliers, doivent contribuer à l'amélioration de la race.

La station d'élevage des moutons mérinos de Karacabey (Bursa) doit être spécialement mentionnée ; elle est parvenue à élever d'excellents béliers. Le croisement des béliers mérinos avec la race indigène des *Kivirdjik* a donné de très bons résultats. Grâce à la Station de Karacabey, les provinces de Bursa, Balikesir et Çanakkale élèvent de nombreux milliers de moutons mérinos. L'activité déployée par nos autorités pour multiplier les mérinos dans le pays commence à s'étendre systématiquement sur tout le territoire.

Les béliers mérinos sont distribués gratuitement aux paysans

par la Station de Karacabey. A cet effet, le Ministère de l'Agriculture dépense annuellement 2 à 300.000 Ltqs. (loi No 2.582 du 5 juillet 1934). En outre, cette Station a, en différents endroits (Bursa Bandirma et Balikesir), des inspecteurs qui donnent aux paysans des conseils pour le croisement des moutons indigènes avec les mérinos distribués par les autorités.

Pour encourager nos paysans à s'adonner à l'élevage des mérinos, le gouvernement a décidé de payer des primes pour chaque kilogramme de laine de mérinos produite dans le pays¹.

Le gouvernement ne s'est pas borné à favoriser le développement de l'élevage des mérinos. Il s'efforce aussi d'améliorer la race des chèvres d'Ankara. A cet effet, il a créé dans la région d'Ankara, une bergerie modèle pour l'élevage de la chèvre mohair et a engagé la Société de Mohair à en créer une deuxième. Ces deux fermes fournissent des béliers pour le croisement.

Se rendant compte que pour obtenir une laine de bonne qualité, il ne faut pas seulement améliorer les races, mais aussi le traitement technique de la matière première, et en particulier la tondaison, le triage et l'emballage de la laine, le gouvernement a pris dans ce but les mesures suivantes.

Il a adjoint à la Station d'élevage de Kaacabey un département de tondaison, travaillant avec des machines électriques, dont l'emploi se répand actuellement dans tout le pays. Précédemment, la tonte était très rudimentaire. Jusqu'à ces derniers temps, les paysans n'attachaient pas une importance spéciale à ce travail et employaient à cette fin de simples ciseaux. Bien que la tonte à la main demande un long travail, les fibres sont forcément coupées irrégulièrement, souvent même avec de la peau, ce qui diminue fortement la valeur de la laine et de la peau. On voit donc l'importance qu'il faut attacher à la généralisation de l'emploi des machines électriques à tondre.

Comme nous le verrons dans le sous-chapitre suivant, la production de la laine de moutons et du mohair est aussi importante pour l'exportation. Le Ministère de l'Economie, ayant constaté les résultats obtenus par la standardisation des noisettes, raisins secs, de la vallonée et d'autres produits, élabora des règlements spéciaux pour le contrôle officiel de la qualité de la laine et du mohair

¹ *Cumhuriyet* du 9 avril et 19 juillet 1939.

exportés. Dans ce but, le Ministère de l'Economie a réuni les exportateurs afin de discuter avec eux, dans les lignes essentielles, la réglementation à appliquer. Les projets élaborés à la suite de ces discussions ont été approuvés par les autorités compétentes¹ et les règlements adoptés sont entrés en vigueur au mois d'avril 1940.

S'agissant de la standardisation de la laine de mouton, cette matière première, destinée à l'exportation, doit être sélectionnée. Elle ne peut contenir des matières étrangères, telles que sable et poussière, que dans les limites de la tolérance admise par le règlement. Celui-ci prévoit les conditions auxquelles doivent être assujettis les locaux de manipulation qui se trouvent à Istanbul, Samsun, Izmir et Mersin.

La laine de mouton est divisée par le règlement de standardisation en cinq qualités, à savoir : laine en suint, lavée, ordinaire, laine *deri* et *tabak*. La laine en suint occupant actuellement la place la plus importante dans l'exportation, on l'a subdivisée en trois qualités. Les balles doivent désormais porter la marque d'une des qualités mentionnées par le règlement et ne peuvent contenir, par conséquent, qu'une seule qualité.

Les dispositions concernant les matières étrangères (sable, etc.) sont presque les mêmes pour le mohair que pour la laine de mouton. Les exportations du mohair devront être effectuées à Istanbul. Les mohairs sont divisés en deux grandes catégories dont la première est subdivisée en neuf et la deuxième en huit qualités. Il est interdit de mêler du mohair crasseux dans les balles qui contiennent du mohair de bonne qualité, dont la désignation officielle figure sur l'emballage. Les règlements prévoient aussi des sanctions pour tous les actes enfreignant les dispositions citées.

6. Exportation de la laine.

a) Sous l'Empire ottoman.

Sous l'Empire ottoman, au temps où l'industrie textile florissait en Turquie², les quatre cinquièmes de la production de laine du pays alimentaient les fabriques et les ateliers indigènes, où ils

¹ Décret No 2/12.699 du 19 janvier 1940 (pour mohair) et No 2/12.704 de la même date pour la laine en suint.

² Voir deuxième partie de notre travail, chap. 1.

étaient transformés en draps, fez, tapis et feutres. Un cinquième seulement de la production était destiné à l'exportation. Istanbul a toujours été le centre d'exportation le plus important. La plus grande partie de la laine exportée était acheminée vers Marseille. A partir de 1880, c'est Liverpool qui commença d'absorber les neuf dixièmes des exportations de laine d'Istanbul¹. Les exportations de laine augmentèrent dès que l'industrie textile turque commença à périlcliter.

Des chiffres exacts concernant cette exportation ne peuvent être obtenus qu'à partir de 1878. Durant la période de 1878 à 1913, la moyenne annuelle de l'exportation de laine brute atteignait 475 mille Ltqs-or, ce qui correspondait à 3,13 % de la valeur totale des exportations de l'Empire. Le pourcentage le plus élevé afférent à l'exportation de laine de mouton fut atteint en 1887, soit 5,08 % représentant 573.180 Ltqs-or². La valeur totale des exportations était la même année de 11.289.000 Ltqs-or.

Remarquons que la quantité de laine exportée augmentait constamment. Mais la courbe de la valeur ne suivait pas celle de la quantité. Ceci s'explique aisément par la baisse constante des prix de la laine, due à la décadence de l'industrie textile turque, et par conséquent à une forte diminution de la demande de laine de la part du marché intérieur. C'est ainsi qu'en 1896, année où l'exportation de laine enregistra en quantité le chiffre le plus élevé de 19.875 tonnes, sa valeur n'atteignait pas même le 4 % de la valeur totale des exportations de l'Empire.

Quant à la valeur exprimée en chiffre absolu, elle atteignit son maximum de 837.741 Ltqs en 1911. Mais elle était relativement plus faible qu'en 1887 ; en effet elle ne représentait que le 3,36 % de la valeur totale des exportations de l'Empire, qui furent en 1911 de 24.909.000 Ltqs-or.

b) Sous la République.

Depuis 1923, il existe pour chaque année des chiffres exacts relatifs à la quantité et à la valeur des exportations³ de laine en suint et lavée. Voir tableau à la page suivante :

¹ Martineau, op. cit. p. 235 et Maurette, op. cit. p. 75.

² Celal Aybar, op. cit. p. 56 et sv.

³ *Bulletin de la Banque Centrale* 1940, No 34, p. 104/5. Pour la laine lavée, *Annuaire statistique*, vol. 10, p. 256 jusqu'en 1938 ; pour 1939-1940, *Bulletin* mentionné, No 37, p. 84/7.

Année	Laine en suint (en tonnes)	Valeur en 1000 Ltqs	Laine lavée (en tonnes)	Valeur en 1000 Ltqs	% de la valeur totale des exportat.
1923	2.408	1.111	432	321	1,57
1924	3.313	2.274	177	142	1,52
1925	2.881	2.539	139	203	1,42
1926	3.767	2.330	84	57	1,28
1927	3.410	2.339	75	96	1,54
1928	4.654	3.964	286	259	2,43
1929	4.372	3.795	835	1259	3,26
1930	2.946	1.408	293	197	1,06
1931	4.422	1.815	131	73	1,48
1932	3.463	1.284	31	14	1,28
1933	5.478	1.949	46	22	2,10
1934	6.333	3.477	513	408	4,22
1935	3.315	1.555	187	126	1,75
1936	8.160	4.844	828	684	4,70
1937	10.073	6.190	461	410	4,79
1938	5.860	3.204	221	117	2,29
1939	7.401	4.340	113	105	3,49
1940	3.615	3.517	—	—	3,16

Ce tableau reflète bien la politique économique du gouvernement républicain. Il montre que grâce aux mesures prises par l'Etat, les exportations de laine augmentèrent dès que la crise mondiale fut surmontée, et ceci dans une proportion qui mérite d'être relevée. En effet, les exportations de 1934, année pendant laquelle la crise sévissait encore dans d'autres pays, ont presque atteint, quant à la valeur, le niveau de 1928-29. L'année suivante, les exportations de laine diminuèrent fortement. Ce recul doit être attribué, à notre avis, à l'augmentation de la consommation en laine du pays, laquelle assure aux paysans des prix plus élevés que l'exportation. Bien que la consommation indigène ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre, il fut possible, dès 1936, de développer sensiblement l'exportation grâce à l'essor pris par l'élevage.

Afin de mettre en relief les acheteurs principaux de laine en suint, nous avons établi les tableaux suivants, qui montrent la ré-

partition des exportations par pays de destination, tout d'abord quant à la valeur, puis quant à la quantité :

Répartition par pays de destination de la laine en suint
(Valeur en 1000 Ltqs)¹

Pays	1925	1929	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne	70	108	56	2.294	12	3.771	1.165	484	2.046	—
Angleterre	94	384	56	28	—	—	2	—	—	—
Bulgarie	358	577	—	—	—	—	—	—	—	—
Etats-U.	531	905	135	1	—	—	31	132	119	—
France	164	917	54	1	16	—	566	10	2	—
Grèce	261	87	10	—	—	—	—	—	—	—
Italie	—	56	9	2	1	—	—	585	3	—
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.839
Russie	13	106	1.497	1.115	1.525	1.056	3.493	1.977	2.163	678
Syrie	954	586	107	18	—	—	627	—	—	—
Divers	94	69	25	18	1	17	314	16	7	—
Total	2.539	3.795	1.949	3.477	1.555	4.844	6.190	3.204	4.340	3.517

Répartition des pays de destination de la laine en suint
(Quantité en tonnes.)

Pays	1925	1929	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne	57	102	114	3.331	23	6.119	1.603	856	3.251	—
Angleterre	102	446	189	108	—	—	2	5	—	—
Bulgarie	420	714	—	—	—	—	—	—	—	—
Etats-U.	532	1.123	335	1	—	—	58	353	321	—
France	159	554	131	4	30	—	—	—	—	—
Grèce	282	109	19	1	—	—	—	—	—	—
Italie	—	73	19	4	2	—	—	826	5	—
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.662
Russie	13	142	4.099	2.741	3.259	2.014	5.535	3.784	3.805	953
Syrie	1.168	1.014	486	85	—	—	1.418	—	—	—
Divers	148	95	86	58	1	27	530	27	19	—
Total	2.881	4.372	5.478	6.333	3.315	8.160	10.078	5.860	7.401	3.615

7. Exportation du mohair (poil de la chèvre d'Ankara).

a) Sous l'Empire ottoman.

Durant la période de 1878 à 1913, l'Empire ottoman avait une

¹ *Annuaire statistique*, vol. XI, p. 291, pour les années 1925-1929 ; *Bulletin de la Banque Centrale*, 1941, No 38, p. 131 pour les années 1933-1940.

exportation annuelle moyenne de mohair de 663.000 Ltqs.-or, ce qui correspondait à 4,36 % de la valeur moyenne des exportations totales. Les exportations les plus élevées furent celles de 1898, où elles atteignirent le 6,88 % de la valeur totale des exportations. Cette année-là, 5.551 tonnes de mohair ont été vendues pour 923.000 Ltqs-or¹, alors que les exportations totales de l'Empire s'élevaient à 13.425.000 Ltqs-or.

Au point de vue de la quantité, le maximum fut atteint en 1909, soit 5.883 tonnes d'une valeur de 931.000 Ltqs-or, représentant le 5,05 % de la valeur totale des exportations de l'Empire, évaluées à 18.433.000 Ltqs-or.

Quant à la valeur exprimée en chiffres absolus, elle fut la plus élevée en 1899, soit 1.037.948 Ltqs-or, ce qui correspondait à 6,66 % de la valeur totale des exportations estimées à 15.591.000 Ltqs-or.

Sous l'Empire ottoman et jusqu'au déclenchement des hostilités en 1914, les trois quarts de la production turque de mohair étaient vendus à l'Angleterre, qui le transformait à Bradford et le livrait ensuite à la consommation européenne².

b) Sous la République.

Nous avons établi le tableau suivant sur la base des statistiques publiées régulièrement chaque année³ :

Exportation du mohair :

Année	En tonnes	En	En % de	Année	En tonnes	En	En % de
		1000	la val. tot.			1000	la val. tot.
		Ltqs.	des export.			Ltqs.	des export.
1923	2.625	3.152	3,72	1932	3.985	1.634	1,61
1924	3.535	5.936	3,74	1933	5.362	2.380	2,48
1925	1.349	2.748	1,43	1934	6.042	3.778	4,10
1926	4.608	6.468	3,47	1935	2.903	2.144	2,24
1927	4.530	6.976	4,40	1936	7.462	7.071	6,01
1928	4.522	7.415	4,28	1937	4.010	5.725	4,15
1929	3.151	4.304	2,77	1938	2.938	3.575	2,47
1930	3.060	2.871	1,90	1939	7.070	7.653	6,01
1931	2.351	1.594	1,25	1940	4.551	6.582	5,91

¹ Celâl Aybar, op. cit. p. 56 et sv.

² Martineau, op. cit. p. 241/3 et Eugène Pittard, *Le visage nouveau de la Turquie*, op. cit. p. 264.

³ Pour 1923-1935, voir le *Bulletin de la Banque Centrale*, 1936, No 18, p. 58/61 ; pour 1936-1939, même Bulletin, 1940 No 34, p. 104/5. Pour 1940. No 37, p. 84/86.

Ce tableau fait ressortir les résultats heureux obtenus dans l'exportation du mohair grâce à la politique économique du Gouvernement républicain dans le domaine de l'élevage. Ces résultats sont d'autant plus remarquables qu'il a été possible de maintenir la valeur des exportations à un niveau correspondant à peu près à celui des années précédant la crise mondiale de 1930, bien qu'actuellement le mohair soit demandé non seulement par les acheteurs étrangers, mais aussi par la nouvelle industrie textile turque.

Au début de la République, ce fut toujours l'Angleterre qui achetait la presque totalité (90 %) du mohair exporté¹. Mais depuis 1932, la Russie et l'Allemagne se partagent la place occupée naguère par l'Angleterre. Dès 1940 de nouveaux clients sont apparus sur le marché turc du mohair, à savoir les pays des Balkans, de l'Europe centrale et du Nord ; mais une grande partie de la production est acheminée de nouveau vers l'Angleterre.

Voici les tableaux indiquant la répartition de l'exportation du mohair par pays de destination, en valeur et en quantité² :

(Valeur en 1000 Ltqs.)

Pays	1925	1929	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne	126	70	16	2.907	1.228	4.903	2.590	1.676	5.453	—
Angleterre	2.051	2.649	1.163	226	8	187	1.425	176	1.498	1.909
Espagne	—	47	95	26	25	19	—	—	—	—
Etats-U.	226	665	112	—	—	37	—	8	53	—
France	226	782	32	39	8	1.011	120	92	163	50
Hongrie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	290
Italie	33	58	46	4	59	58	92	379	—	867
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2.360
Russie	—	3	893	563	813	754	1.424	1.104	479	—
Suède	—	—	—	—	—	—	—	—	—	149
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	857
Tchécosl.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	66
Divers	46	30	23	13	3	102	74	140	7	34
Total	2.748	4.304	2.380	3.778	2.144	7.071	5.725	3.575	7.653	6.582

¹ *Bulletin du Turkoïis*, février 1937, p. 4.

² *Annuaire statistique*, op. cit. vol. XI, p. 290 pour les années 1925-1929. *Bulletin de la Banque Centrale* 1941, Na 38, p. 131 pour les années 1933-1940.

(Quantités en tonnes)

Poys	1925	1929	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne	62	60	43	4.136	1.629	5.141	1.691	1.356	4.647	—
Angleterre	989	1.914	2.248	466	9	180	1.064	180	1.730	1.778
Espagne	—	31	197	42	32	18	—	—	—	—
Etats-Unis	117	447	332	—	—	46	—	9	52	—
France	128	608	68	75	11	1.061	78	79	229	57
Hongrie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	157
Italie	20	57	83	11	86	63	64	262	—	483
Roumanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.363
Russie	—	6	2.339	1.280	1.129	857	1.046	915	407	—
Suède	—	—	—	—	—	—	—	—	—	117
Suisse	—	—	—	—	—	—	—	—	—	540
Tchécosl.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35
Divers	33	28	52	32	7	96	67	137	5	21
Total	1.349	3.151	5.362	6.042	2.903	7.462	4.010	2.938	7.070	4.551

Les possibilités d'emploi du mohair augmentant continuellement, alors que la production dans les pays concurrents — la province du Cap et les Etats-Unis — reste inchangée, il est facile de prédire à ce textile un heureux avenir. La Turquie est, pour le moment, le seul pays qui est à même d'augmenter considérablement la production du mohair. L'écoulement du mohair turc à l'étranger sera d'autant plus facile, que sa qualité renommée s'améliore encore constamment grâce aux mesures prises par le gouvernement républicain pour améliorer la race de la chèvre d'Ankara.

Pour augmenter la valeur du mohair exporté et procurer en même temps une nouvelle possibilité d'emploi à la main d'œuvre turque, il serait à souhaiter qu'on remplaçât successivement l'exportation du mohair en suint par celle du mohair lavé. Jusqu'à nos jours, on n'en exportait que des quantités minimes. Sa valeur la plus élevée fut atteinte en 1936, avec 40.000 Ltqs¹. Depuis lors, les statistiques officielles n'en font plus aucune mention. Il en est de même pour le mohair cardé et le mohair teint, dont la valeur maximum indiquée dans la statistique de l'exportation fut de 47.000 Ltqs et 3.000 Ltqs (en 1927) seulement². Dans l'intérêt de l'éco-

¹ *Annuaire statistique* de 1939-1940, p. 276.

² voir note 1.

nomie nationale, en particulier de la balance du commerce et de la main d'oeuvre indigène, il serait utile de chercher aussi à augmenter l'exportation du mohair cardé et teint. La même remarque peut être faite concernant l'exportation de la laine de mouton.

Le prix de la main d'oeuvre étant plus bas en Turquie que dans les pays importateurs, l'augmentation des prix de vente de la laine lavée, dégraissée, peignée, cardée et teinte ne constituerait pas un obstacle à l'exportation. De nouvelles industries pourraient ainsi prendre naissance et se développer.

CHAPITRE III

LA SOIE

1. *La production.*

L'élevage du ver à soie date de la fondation de l'Empire Byzantin. Mais la sériciculture ne commença à se développer sur une large échelle qu'à partir de la fondation de l'Empire ottoman (1299) et surtout depuis la conquête de Bursa par les Osmanlis¹.

Indiquons, à titre de comparaison, que l'élevage du ver à soie ne commença en Italie qu'au XVI^e siècle. Jusqu'alors, les fabriques italiennes de tissus de soie de Lucques et de Venise faisaient venir de Turquie la matière première, dont différentes dénominations ont été conservées jusqu'à nos jours, à savoir : Seta Turchia, Seta Romania (Roumélie) et Seta Filadelfi (Alachéir de Smyrne)².

Dès que les Turcs se furent établis en Asie Mineure, la culture du mûrier devint très florissante, particulièrement en Anatolie occidentale. La ville de Bursa fut le centre de l'industrie de la soie et devint bientôt très célèbre.

Pierre Bélon (1517-1564) prétend que grâce à son industrie de la soie, Bursa était au Moyen âge plus riche et plus peuplée qu'Istanbul. La richesse de Bursa, dit-il, provient de la soie : chaque année, des milliers de chameaux de Syrie et d'autres pays du Levant y viennent chargés de soie, qui est filée, tissée et teinte à Bursa³.

¹ Mosché Moutal, *op. cit.* p. 159.

² Martineau, *op. cit.* p. 144.

³ Eugène Pittard, *Le visage nouveau de la Turquie*, *op. cit.* p. 240.

En 1835, on estimait à 25 millions de francs environ la valeur de la soie brute exportée annuellement par Bursa. Cette ville est parvenue au sommet de sa prospérité en 1845. Au cours de cette année, la première filature à vapeur, fonctionnant d'après les procédés européens, fut établie par Tachdjan Effendi et son associé Falckeisen, d'origine suisse. Dix ans plus tard, en 1855, on comptait à Bursa déjà 85 filatures¹.

Ce fut une époque de grande prospérité pour la sériciculture de l'Asie Mineure. En 1855, la production des cocons était estimée à 4.500.000 kg. C'était une matière première très recherchée non seulement par les filatures locales, mais aussi par l'étranger. On en exportait, à cette époque, annuellement pour 18 millions de francs environ².

Les paysans voyant la demande de soie turque augmenter d'une année à l'autre s'imaginèrent qu'ils n'avaient plus besoin de donner à l'élevage des vers à soie tous les soins nécessaires. C'est ainsi que la prospérité fut cause de la grande maladie (la pébrine) qui frappa les vers à soie pour la première fois en 1856 et les décima pendant 25 ans. En quelques années, la production de cocons tomba à 800 mille kilogrammes.

On essaya de remédier à cet état de chose par l'importation de graines du Japon, mais celles-ci furent atteintes à leur tour par le mal qui avait frappé précédemment les graines indigènes. Aux environs de 1875, les paysans commencèrent à se décourager et à arracher les mûriers.

C'est à cette époque que Pasteur a découvert la sélection microscopique des graines et papillons. Au début, on était méfiant en Turquie, mais s'apercevant qu'à l'étranger, la culture des vers à soie, d'après les méthodes de Pasteur, n'offrait pas de si mauvais résultats, les paysans turcs firent venir des graines étrangères triées d'après le procédé moderne. Mais les Européens et surtout les Français voyaient d'un mauvais oeil les efforts des cultivateurs turcs, tendant à sauver ce qui restait encore d'une industrie de la soie jadis florissante. Ils engagèrent donc les exportateurs européens à n'envoyer en Turquie que les graines les plus mauvaises.

Les autorités s'efforcèrent de protéger les paysans contre l'as-

¹ Martineau, op. cit. p. 147.

² Ibidem, op. cit. p. 148 et Charles Morawitz, *Les finances de la Turquie*, Paris 1902, p. 319 et sv.

tuce des fournisseurs étrangers et de surveiller l'importation des graines, mais elles se heurtèrent à des protestations de l'ambassadeur de France, dont le gouvernement ne voulait pas que l'importation des marchandises françaises fût soumise à des conditions non prévues par les traités en vigueur¹.

Néanmoins, une loi fut promulguée interdisant la vente des graines autres que celles obtenues par la sélection opérée d'après la méthode de Pasteur.

En outre, le gouvernement ottoman fonda à Bursa un laboratoire où les cultivateurs pouvaient faire examiner gratuitement les graines importées. En 1888, fut fondée une école de sériciculture, qui fut élevée par la suite au rang d'Institut de sériciculture.

Grâce à ces mesures, l'élevage des vers à soie a pu être sauvé de la ruine et même ranimé. Onze ans après l'introduction des méthodes de sélection modernes, soit en 1891, la production des cocons de l'Asie Mineure, qui était tombée à 800.000 kg., a pu être portée à 3.500.000 kg.². En 1900, elle a dépassé 5 millions de kg.³.

Après avoir assaini et développé la culture des vers à soie, les autorités s'efforcèrent d'augmenter le nombre de filatures de soie travaillant d'après les procédés de la technique moderne.

Ainsi, la Turquie a pu de nouveau occuper une place en vue dans la production mondiale de la soie. Dans les années 1896-1900, elle y détenait le 4e rang, après la Chine, le Japon et l'Italie,

Voici, à titre de comparaison, la production de soie des principaux pays producteurs, pour les années 1896-1900⁴ :

	(en tonnes)				
	1896	1897	1898	1899	1900
Chine	5576	6185	6065	8185	6405
Japon	2999	3530	3050	3430	3865
Italie	3083	2960	2992	3363	3275
TURQUIE	1005	950	1030	1170	985
France	784	624	550	566	744
Autriche-Hongrie	294	230	235	270	305
Indes	270	290	275	350	270

¹ Morawitz, op. cit. p. 319.

² Martineau, op. cit. p. 148.

³ Morawitz, op. cit. p. 321.

⁴ Martineau, op. cit. p. 136.

Durant la période comprise dans cette statistique, la Turquie fournissait environ 6 % de la production mondiale de soie. Presque la moitié de la production provenait de la province de Bursa.

Malgré la mauvaise administration du gouvernement ottoman, l'élevage du ver à soie a fait de réels progrès au début de ce siècle. Chaque année, de nouveaux districts s'ouvrirent à la plantation des mûriers.

Immédiatement avant la guerre mondiale de 1914, la production des cocons en Turquie s'éleva à 19.500.000 kg. par an, et celle de la soie grège à 1.500.000 kg. ¹. En 1913, la région de Bursa seule produisait plus de 1.500.000 kg. de cocons. Le reste de la production provenait des autres régions qui, au cours du siècle passé, ne jouaient pas de rôle important.

Jusqu'au déclenchement des hostilités de 1914, la sériciculture est restée une importante source du revenu de l'Empire ottoman. La production turque de cocons et de soie grège était toujours l'une des principales du monde.

Mais la guerre, l'invasion et l'occupation ont eu des conséquences néfastes pour la production de cocons de soie. En certains endroits, comme dans les régions d'Adana et de Diyarbakir, les paysans ont presque abandonné la sériciculture. Dans d'autres contrées, la production a fortement diminué. En 1923, la production des cocons est tombée à 1.200.000 kg. et celle de la soie grège à environ 100.000 kg. ².

Mais la résurrection de la sériciculture ne tarda pas. En 1927, donc quatre ans après la proclamation de la République, la région de Bursa égalait presque de nouveau la production d'avant guerre, en fournissant au commerce 1.028.000 kg. de cocons ³.

Sous la République, les zones de sériciculture s'étendent, d'une part, jusqu'à Trabzon, sur la Mer Noire, et d'autre part jusqu'à Hatay au Sud de l'Anatolie. Mais la région de Bursa demeure le centre le plus important de la sériciculture.

La production de cocons de soie, qui n'était que de 1.200.000

¹ Eugène Pittard, *op. cit.* p. 241.

² Zübeyir Aker, *Les produits du sol et du sous-sol dans l'économie nationale de la Turquie*. Thèse, Strasbourg 1936, p. 169.

³ Eugène Pittard, *op. cit.* p. 241.

kilogrammes en 1923, atteignit en 1940, 2,5 millions de kg. Les principales régions qui ont fourni la récolte de 1940 sont les suivantes¹ :

Bursa	avec	1.500.000	kg.
Hatay	»	300.000	»
Adapazani	»	200.000	»
Edirne	»	100.000	»

Dans la plupart des pays producteurs de soie, 11 à 13 kg. de cocons frais donnent 1 kg. de soie grège². En Turquie, suivant les régions, 9,8 ou au plus 11 kg. de cocons frais fournissent 1 kg. de soie grège³. On constate donc le fort rendement des cocons de provenance turque. Ce rendement a pu être atteint grâce à l'amélioration des méthodes de travail dans la sériciculture sous la République.

Voici la statistique de la production de soie grège pour les années 1928-1938 :

Année	Tonnes	Année	Tonnes
1928	125	1934	270
1929	135	1935	215
1930	95	1936	201
1931	85	1937	180
1932	140	1938	270
1933	190		

Ces chiffres ont été empruntés à l'*Annuaire statistique de la Société des Nations*⁴. Il n'existe malheureusement pas de statistiques officielles turques publiées régulièrement à ce sujet. Certains auteurs turcs tels que Hamit Sadi⁵ estiment que la production de soie grège s'approchait déjà avant 1931 de 200 tonnes par an.

En se basant sur la statistique de l'Institut International d'Agriculture à Rome, les services économiques de la Société des Nations ont publié⁶ une liste des principaux Etats producteurs de

¹ *Cumhuriyet* du 29 juillet 1940.

² H. Laufenburger, op. cit. p. 298.

³ D'après les renseignements recueillis par le Président de la société coopérative de cocons et le Secrétaire général de la Chambre de commerce de Bilecik, renseignements qui nous furent communiqués le 5 septembre 1940.

⁴ *Annuaire statistique de la S. d. N.* de 1930-1931, p. 114, celui de 1934-1935 p. 122 et celui de 1939-1940 p. 125.

⁵ Hamid Sadi, *Iktisadi Türkiye* Istanbul 1932, p. 141/2.

⁶ *Annuaire statistique de la S. d. N.* de 1939-1940, p. 125.

soie grège. La Turquie y occupe le 6e rang. Voici la production de ces pays pour 1938 :

(en tonnes)			
Japon	39.325	Grèce	250
Chine	3.950	Buigarie	182
Italie	2.000	Syrie-Liban	140
Russie	1.800	Indes britanniques	55
Corée	1.770	France	47
TURQUIE	270	Yougoslavie	38

Si l'on compare cette statistique à celle des années 1896-1900, on constate que la Turquie est tombée du 4e au 6e rang dans la liste des principaux pays producteurs de soie grège. En revanche, la soie turque a pu conserver sa renommée mondiale. Elle est connue par sa qualité et en particulier par sa résistance et son élasticité. L'élasticité de la soie grège de Bursa dépasse les meilleures qualités du Japon et est égale à celles de l'Italie. Urquhart n'hésite pas à dire « que la soie de Turquie est complètement égale aux soies les plus belles du Piémont ou des parties montagneuses de la France »¹

2. *Politique économique du gouvernement républicain dans le domaine de la production de la soie.*

Pour faire remonter la Turquie au rang qu'elle occupait dans la production mondiale de la soie à la fin du siècle passé, le gouvernement a organisé de nombreuses conférences et des cours, dans lesquels on s'efforce d'approfondir et de développer les connaissances techniques des auditeurs en matière de sériciculture. Ceux qui suivent régulièrement ces cours reçoivent gratuitement une certaine quantité de vers à soie. En outre, là où c'est nécessaire, le gouvernement fait planter de jeunes mûriers. A elle seule la Bourse des cocons de Bursa se proposait de distribuer gratuitement, au cours de 1939, 100.000 pièces à Yenisehir et 200.000 à Iznik². En 1940, le Ministère de l'Agriculture a affecté 50.000 Ltqs à la culture, à l'achat, au stockage et à la distribution de graines de vers à soie³.

¹ D. Urquhart, *La Turquie, ses richesses, son organisation municipale, son commerce*, Bruxelles 1837, p. 111.

² *Cumhuriyet* du 27 février 1939.

³ Décret No 2/13 du 4 juillet 1940.

Des écoles et stations de sériciculture ont été fondées par le Ministère de l'Agriculture à Bursa, Denizli, Antalya, Diyarbakir et Edirne. A Sarköy a été créé un établissement d'élevage des graines de vers à soie. Bursa est aussi le siège d'un Institut de sériciculture, qui a pour mission, entre autres, d'obtenir par des méthodes scientifiques une espèce de graine mieux adaptée au climat du pays et d'un haut rendement. Actuellement, l'élevage du ver à soie dans tout le pays est contrôlé par cet Institut.

Celui-ci doit aussi veiller à l'application de la loi sur la standardisation des produits de soie¹.

A l'Institut de sériciculture de Bursa fut aussi adjoint un département d'hivernage, où les graines de vers à soie peuvent être conservées pendant l'hiver, ainsi qu'une station de déhiscence, où les graines éclosent par un procédé artificiel.

Malgré tous ces efforts des autorités, la production de cocons et de soie grège ne s'est pas développée d'une manière satisfaisante par suite du faible rendement financier qu'elle procurait aux paysans jusqu'en 1939². La faute en incombait à une organisation défectueuse du marché turc des cocons et de la soie. Tandis que les acheteurs de cocons formaient des ententes secrètes pour faire baisser les prix, les producteurs manquaient d'une organisation appropriée pour la vente. Les cocons de soie ne se conservant pas longtemps, ils étaient obligés de les vendre aux prix dictés par les acheteurs. En 1939, les producteurs ne trouvaient pas à Bursa et à Adapazari de clients prêts à payer le prix dérisoire de 30 piastres (1 fr. suisse) pour 1 kg. de cocons. A Amasya, on ne réussissait pas même à vendre au prix de 20 piastres le kilogramme³.

Pour remédier à cette situation lamentable du marché, le gouvernement décida en 1940 de réunir les producteurs de cocons en des sociétés coopératives de vente, conformément à la loi No 2834 du 21 octobre 1935. Simultanément, il mit à la disposition de ces coopératives un crédit de 500.000 Ltqs⁴), qui devait leur permettre d'acheter les cocons de soie à leurs membres. Ainsi, en face des ache-

¹ Voir à ce sujet le chap. V de la troisième partie.

² Nombre de familles occupées en Turquie dans l'élevage de vers à soie est de 55.773 en 1938. *Annuaire statistique*, vol. XI, p. 216.

³ *Cumhuriyet* du 29 juillet 1940.

⁴ Décret No 2/14236 du 20 août 1940.

teurs organisés, peuvent apparaître, sur le marché des cocons, les coopératives de producteurs.

Les premières sociétés coopératives ont été créées à Bilecik, Adapazari, Bursa, Sögüd, Gölpazari, Osmaneli, Mürefte, Uzunköprü, Edirne, Antalya et Hatay. Le nombre des coopératives ainsi que celui de leurs membres ne cesse d'augmenter.

L'influence salutaire des sociétés coopératives sur l'évolution des prix ressort clairement des renseignements suivants que nous avons pu obtenir auprès des intéressés :

A la suite de l'intervention des coopératives sur le marché des cocons, le prix du kilogramme a augmenté au cours d'un à deux mois de 20 à 75 piastres. Nous nous sommes demandés si cette hausse des prix ne devait pas être attribuée à la rareté des matières premières qui se fait sentir en temps de guerre. Mais nous avons pu constater que même au début de la saison de 1940, soit en temps de guerre, les acheteurs refusaient de payer aux producteurs non organisés 20 piastres pour 1 kg. de cocons, et ne consentirent de payer des prix plus élevés qu'au moment de l'apparition des coopératives de vente.

3. *Exportation de cocons et de soie grège.*

Sous l'Empire ottoman, lorsque l'industrie textile périclita, la majeure partie de la production de cocons et de soie grège ne trouva évidemment d'autres acheteurs que l'étranger. Ce fut surtout la France qui achetait régulièrement presque la totalité des cocons et de la soie grège exportée, dont la valeur annuelle atteignait environ 37 millions de francs à la fin du XIX^e siècle¹.

La valeur moyenne de l'exportation annuelle de cocons de soie et de la soie grège atteint 1.671.233 Ltqs-or pour la période 1878-1913, soit le 11,37 % de la valeur totale de l'exportation de l'Empire pour la même période (cocons : 3,48 % ; soie grège : 7,89 %). La valeur la plus élevée fut celle de 1905 : 2,923 mille Ltqs-or (cocons : 1,106 mille ; soie grège : 1,817 mille², représentant le 14,8 % de la valeur totale de l'exportation de l'Empire pour la même année (19,672 mille Ltqs-or).

En quantité, l'exportation fut la plus forte en 1911 : 3.756 ton-

¹ Martineau, op. cit. p. 139.

² Celâl Aybar, op. cit. p. 64.

nes (cocons : 2.249 tonnes ; soie grège : 1.317 tonnes pour une valeur de 2,809 mille livres représentant le 11,30 % de l'exportation totale).

C'est en 1898 que l'exportation (2.337 tonnes pour une valeur de 2,271 mille Ltqs-or) représente le pourcentage le plus élevé (16,92 pour cent) par rapport à la valeur totale des exportations de l'Empire ottoman, évaluées à 13,425 mille Ltqs-or.

En 1913, les pays du Proche et du Moyen Orient ont vendu aux manufactures européennes 1.900 tonnes de soie. La plus grande partie des livraisons, soit le 57 %, provenait de Turquie. Le Caucase y participait pour 20 %, le Turkestan pour 12 % et l'Iran pour 11 %¹. Presque toute la soie exportée par ces pays était concentrée à Izmir et Beyrouth et de là prenait le chemin de Lyon.

Avec l'avènement de la République et la naissance d'une nouvelle industrie textile, l'exportation des cocons et de soie grège a fortement diminué².

	Quantité en tonnes	Valeur en milliers de Ltqs
1923	189	1.921
1924	156	1.451
1925	321	2.220
1926	342	2.534
1927	297	1.405
1928	589	2.033
1929	315	1.299
1930	154	453
1931	193	162
1932	104	67
1933	121	57
1934	120	85
1935	97	102
1936	132	163
1937	137	246
1938	233	386
1939	362	616

¹ Fernand Maurette, *Les grands marchés des matières premières*, Paris 1932, p. 123.

² *Annuaire statistique*, 1939-1940, p. 289.

Déjà avant l'application du premier plan quinquennal, les deux-tiers de la production de cocons et de soie grège étaient absorbés par l'industrie nationale. (H. Sadi, op. cit. p. 141/2.)

CHAPITRE IV

D'autres matières premières textiles.

1. Le chanvre.

Le chanvre est cultivé dans de nombreuses provinces, mais ce sont celles de Kastamonu et d'Izmir qui viennent en tête dans la production de cette matière textile. D'autres centres de culture dignes d'être mentionnés sont : Burdur, Ordu, Samson, Zonguldak, Amasya, Malatya et Aydin.

Sous l'Empire ottoman, vers la fin du XIXe siècle, l'industrie du chanvre, qui était jadis florissante, a presque entièrement disparu. Dépendant surtout des acheteurs étrangers qui payaient des prix dérisoires, les paysans turcs n'attachaient pas une grande importance à la culture du chanvre, qui était auparavant, une « culture traditionnelle des Turcs »¹.

En 1900, la quantité de chanvre récoltée dans le seul centre important de ce temps, Kastamonu, fut évaluée entre 2.500 et 3.000 tonnes². Dans les années précédant la guerre mondiale de 1914, la production de chanvre en Turquie atteignait 5.000 tonnes³.

Voici la première statistique, établie sous la République, concernant la superficie des terrains cultivés et la production du chanvre⁴ :

Année	Hectar. réserv. à la culture des graines et fibres de chanvre	Production de fibres	Production de graines
1933	9.753	6.335	2.368
1934	10.994	7.866	5.519
1935	10.794	5.817	1.278
1936	12.976	10.906	2.181
1937	10.854	10.065	2.069
1938	14.522	7.920	3.206
1939	10.401	2.399	7.201

¹ Clerget, op. cit. p. 161.

² Martineau, op. cit. p. 325.

³ *Sinai tesisat ve istetmeler ve Vekâlet teskilatına ilaveler hakkında RAPOR-LAR* (Rapports sur la création et l'exploitation des entreprises industrielles et sur l'organisation du Ministère). Publié par le Ministère de l'Economie. Série 1, No 1, Ankara 1935, p. 31.

⁴ *Bulletin de la Banque Centrale* 1938, No 27, p. 134/5 et 1940, No 35, p. 199.

La baisse constante des prix des fibres de chanvre a engagé les cultivateurs tures à donner — depuis 1939 — la préférence à la culture des graines qui leur assure un plus grand rendement que la production des fibres.

Les terrains pouvant être adaptés à la culture du chanvre ont été évalués à 15.000 hectares¹, dont la production pourrait satisfaire à tous les besoins du pays.

En 1936, la Turquie occupait, avec sa production de 10.906 tonnes de fibres, le huitième rang parmi les pays producteurs de chanvre². Deux ans plus tard, elle n'y occupait plus que le onzième rang.

D'après les statistiques publiées par l'Institut International d'Agriculture à Rome, les principaux pays producteurs de chanvre étaient les suivants en 1938 :

	Surface cultivée en milliers d'hectares	Production en milliers de quintaux
Russie	424	1.200
Italie	88	1.170
Yougoslavie	57	554
Roumanie	51	303
Mandchourie	36	174
Corée	23	160
Hongrie	15	137
Pologne	33	128
Allemagne	13	118
Japon	7	89
TURQUIE	14	79
France	3	42
Bulgarie	10	41
Syrie	5	35

Si la Turquie a été dépassée, dans la production du chanvre, par d'autres pays, c'est parce que cette culture ne procurait pas un rendement suffisant aux paysans. Afin de l'augmenter, le Ministère de l'Agriculture s'efforce d'introduire des méthodes nouvelles dans la culture du chanvre. A cet effet, il envoie régulièrement des experts auprès des cultivateurs, pour les initier à ces méthodes modernes de travail.

Sur l'ordre du Ministère de l'Agriculture, plusieurs études ont

¹ *Raporlar*, op. cit. p. 32.

² *Annuaire statistique de la S. d. N.* 1939-1940, p. 124.

été faites dans les centres de culture dans le but de trouver les espèces de chanvre et les méthodes de travail les mieux adaptées au climat et à la terre tures.

En outre, ce Ministère a fait construire à Kastamonu une station de préparation du chanvre avec un grand rouissoir. Les frais de construction de ce bassin s'élevèrent à 25.000 Ltqs. Il a été mis à la disposition des agriculteurs en 1938.

On a pu constater d'emblée que la qualité des fibres travaillées dans ce rouissoir s'améliore constamment.

Mais tous ces efforts des autorités n'ont pas permis, pour le moment, d'élever le rendement de la culture. Nous avons déjà indiqué, au début de ce chapitre, que les paysans préféreraient cultiver le chanvre pour la production des graines, plus rémunératrice que celle des fibres.

Pour favoriser la production des fibres de chanvre, il faudrait à notre avis, que l'Etat prenne l'initiative de créer une industrie du chanvre, et intervienne sur le marché en instituant des prix minima pour la matière première.

Ce n'est que la consommation du pays qui peut, par une forte augmentation, contribuer à l'assainissement des prix et à la reprise de la production des fibres.

On ne peut s'attendre à ce que l'exportation de chanvre nous aide à relever le rendement de sa culture, car les ventes de cette matière première à l'étranger ne jouèrent jamais un rôle important dans le commerce extérieur de notre pays. On n'en exporte que quelques centaines de tonnes, représentant une valeur annuelle de 100 à 200 mille Ltqs. Il est acheminé surtout vers la France, l'Angleterre, l'Allemagne et la Belgique.

C'est à la Bourse des marchandises d'Izmir que la plupart des ventes de chanvre ont lieu. Selon la nomenclature boursière d'Izmir, le chanvre ture est divisé en trois catégories :

Extra, Prima, Seconda.

A Samson, Ünye, Fatsa et Inebolu on distingue également trois qualités : première, seconde et troisième.

2. Le lin.

C'est le district de Kandira (Kocaeli) qui fournit le gros de la production de fibres de lin. En 1940, il en a livré 1.500.000 kg.¹ Les provinces de moindre importance pour la production du lin sont : Balikesir, Tekirdag, Sinop, Zonguldak, Kastamonu, Eskisehir et Istanbul.

La production de lin en Turquie : ²

Année	Hectares pour la culture de fibres et de graines	Production en tonnes	
		graines	fibres
1936	17.458	8.617	2.343
1937	21.595	8.590	4.081
1938	23.559	8.448	2.005
1939	24.648	12.494	3.709

Cette faible production des fibres de lin s'explique par sa qualité médiocre, par les méthodes de culture très rudimentaires et par son faible rendement. En effet, parmi les fibres textiles, c'est le lin qui nécessite le plus long travail, aussi bien pour sa culture que pour le traitement des fibres. Ainsi, pour améliorer sa qualité, il faudrait ou bien augmenter la main d'oeuvre, ou bien la remplacer par la machine. Mais, ni l'une ni l'autre de ces conditions n'est réalisable actuellement. Vu la faible densité de la population, il n'est pas facile d'augmenter le nombre des travailleurs. D'autre part, l'acquisition de machines agricoles nécessiterait de grands capitaux, dont nos paysans ne disposent pas aujourd'hui. Il serait difficile d'émettre des emprunts pour en permettre l'achat, le lin turc ne donnant pas, en temps normal, un rendement suffisant.

Ce sont les raisons pour lesquelles la récolte du lin se fait encore aujourd'hui par une méthode très rudimentaire qui consiste à arracher ou à déraciner la plante. Pour le traitement, il n'existe pour le moment aucun rouissoir artificiel et les cultivateurs sont obligés de se servir des rouisseaux naturels.

Jusqu'au début de cette guerre, les paysans turcs préféraient cul-

¹ *Cumhuriyet*, 17 mars 1941.

² Les chiffres pour 1936-1937 ont été empruntés au *Bulletin de la Banque Centrale* de 1938, No 27, p. 134/5 ; ceux pour 1938-1939, au dit *Bulletin* de 1940, No 35, p. 199.

tiver le lin pour la production des graines oléagineuses, toujours recherchées sur le marché national ou international. Ce fut l'Allemagne qui, jusqu'en août 1939, constitua le principal débouché pour le lin ture. Depuis lors, la production est acheminée vers l'Angleterre.

Depuis 1939, on exporte non seulement les graines, mais aussi les fibres de lin, dont le prix moyen a considérablement augmenté. En effet, le prix moyen des fibres de lin exportées atteint actuellement 60-65 piastres par kg., tandis qu'avant la guerre il était de 30 piastres environ.

Le rendement de la culture du lin s'étant ainsi amélioré, la superficie qui y est affectée augmente depuis deux ans. La production étant destinée exclusivement à l'exportation, l'industrie nationale du lin n'en profite aucunement. Au contraire, elle a disparu de certaines régions de production, n'ayant pas pu concurrencer les acheteurs étrangers de matière première.

L'emploi du lin comme textile n'est pas très grand en Turquie. Il n'existe même pas, pour le moment, une importante industrie pour sa transformation. Mais son développement est, à notre avis, indispensable, puisqu'on ne peut pas s'attendre à une augmentation sensible et durable de l'exportation des fibres après la guerre. La plupart des pays européens produisent eux-mêmes le lin qu'ils consomment dans une plus forte proportion que la Turquie. Ce sont, du reste, les pays européens qui fournissent en temps de paix la presque totalité de la production mondiale¹.

La hausse des prix, dont nous avons parlé, est attribuable, selon nous, uniquement à la guerre, le lin étant employé à la fabrication des tentes militaires. Il faut donc s'attendre après la guerre à une chute des prix considérable.

Pour enrayer cette chute des prix, il faudrait que l'État intervienne en créant une industrie du lin, alors même que des capitaux élevés seraient nécessaires à cet effet. Nous pensons que nous serons à même, dans un proche avenir, de produire du lin de bonne qualité et, pour assurer son écoulement, il faut songer à créer une industrie de transformation.

¹ C'est la Russie qui en fournit la plus grande partie. En 1939, sur 895.000 tonnes de production mondiale, 633.000, soit le 71 %, provenaient de l'U.R.R.S. Puis viennent la Pologne, la Belgique, l'Allemagne, la Lithuanie, la France, la Lettonie, la Hollande, la Yougoslavie, la Roumanie, etc. Voir à ce sujet, *Annuaire statistique de la S. d. N.* pour 1939-1940, p. 123.

Il y a ici encore un champ d'activité pour l'Etat, dont les usines pourraient donner, comme ce fut le cas dans d'autres domaines de la production, une impulsion à l'initiative privée.

Mais avant de créer une industrie, il est nécessaire d'améliorer la qualité du lin et de construire des rouissoires. Pour remplir cette première condition, le Ministère de l'Agriculture a fait aménager en 1938, un champ d'essais, où l'on s'efforce d'améliorer les diverses espèces de graines et d'établir celles qui sont les mieux adaptées aux conditions de la production turque. En 1938, des essais furent faits avec 263 espèces de graines.

Pour apprendre les méthodes modernes de la culture du lin, de nombreux stagiaires ont été envoyés en Europe et en Amérique. En outre, des experts officiels se rendent régulièrement dans les centres de production pour initier nos paysans aux nouvelles méthodes de travail.

3. Jute.

Les essais faits en vue d'introduire en Turquie la culture du jute n'ont malheureusement pas donné des résultats satisfaisants¹. Son prix de revient est trop élevé en comparaison de celui des Indes qui sont le principal producteur de jute du monde. Les Indes fournissent le 99 % environ de la production mondiale².

La différence des prix de revient et l'abondance de la production des Indes ont engagé nos paysans à abandonner complètement la continuation des essais qu'ils ont faits pour introduire chez nous cette culture.

Il aurait été évidemment possible de protéger la production du jute turc par des droits de douane élevés. Mais une telle politique serait désavantageuse pour l'ensemble de l'économie nationale, car les sacs et les toiles d'emballage fabriqués avec du jute indigène augmenteraient le prix de nos principaux produits exportés.

¹ *Raportlar*, op. cit. p. 33.

² En 1939, sur 1.760 mille tonnes de production mondiale, la part des Indes britanniques atteint 1.741 mille tonnes. *Annuaire statistique de la S. d. N.* 1939-1940, p. 123.

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE I

La grandeur et la décadence de l'industrie textile sous le régime ottoman.

L'histoire de l'industrie textile turque commence déjà au XI^e siècle. C'est à cette époque que les tribus turques venant de l'Asie Centrale dans le Caucase et en Asie Mineure y introduisirent la culture du coton et l'art de tisser des étoffes et des tapis. Lorsque les Turcs de Seldjoucides se rencontrèrent avec les Byzantins, l'industrie textile, à peine introduite dans le Proche-Orient, y prend immédiatement un essor remarquable, grâce aux connaissances approfondies que les Byzantins possédaient dans le domaine du commerce et les Turcs dans celui du tissage.

Au Moyen-Age, la ville de Bursa (Brousse) fut une des villes turques où l'industrie textile atteignit un grand développement. On y fabriquait des draps, des étoffes de soie, des brocarts, des taffetas et des velours de tous genres dont la renommée de leur qualité et de leur beauté, sans rivale, s'était répandue dans le monde entier. La Chine elle-même, connue par ses tissus, achetait des soieries de Bursa, dont plusieurs de ses ateliers de tissage travaillaient avec quarante métiers¹.

A partir du XIV^e siècle, ces produits pénétrèrent jusqu'au centre de l'Europe et envahissaient le marché de nombreux pays tels que l'Italie, la Pologne, la Hongrie et les pays balkaniques. L'éminent professeur Arseven assure même que les tissus de l'Anatolie en passant en Europe, par Venise ou l'Espagne, avaient produit une profonde impression sur les goûts et contribué ainsi à la formation d'un nouvel art dans chaque pays où ils s'étaient introduits².

¹ et ² Celâl Esad Arseven, *L'Art turc*, Istanbul 1939, p. 270 et 277. « Nous savons que les Turcs n'ont pas seulement transporté en Hongrie leurs familles mais aussi leurs habitudes de vie. A la suite des guerriers turcs vinrent les artisans et les commerçants et avec eux, tout l'ensemble de l'industrie textile qui jouait un rôle si important dans la vie quotidienne en Turquie. Comment les Hongrois n'auraient-ils pas été amenés à faire des emprunts aux Turcs dans ce domaine ? Cette influence des Turcs n'est nulle part aussi visible que dans l'industrie textile où ceux-ci étaient, depuis longtemps, passés maîtres... » Tiré d'un article, intitulé *Les influences turques dans la broderie hongroise*, paru dans un journal hongrois et cité par Arseven, op. cit. p. 272/3.

Déjà en 1280, les commerçants de Venise et de Gênes demandèrent au fameux voyageur Marco Polo d'aller étudier sur place l'industrie turque des cotonnades. Il relate dans son rapport, entre autres, que presque chaque famille turque cultive le coton, en fabrique du fil et tisse toutes les étoffes qui lui sont nécessaires.

Les noms de Damas et de Mossoul sont la meilleure preuve de l'existence d'une industrie textile turque florissante déjà dans un passé lointain. Les draps de Damas ont été répandus dans le monde, au XVe siècle, de la ville de Damas, où leur fabrication fut particulièrement florissante et dont ils devaient conserver le nom. Quant à la mousseline de coton, elle porte un nom que l'on fait remonter à la ville de Mossoul, et qui fit la prospérité de maints centres industriels¹.

L'Empire ottoman qui, du XVI au XVIIIe siècle est parvenu à une puissance militaire et politique sans précédent, possédait à cette époque une industrie qui suffisait amplement aux besoins de tous les pays soumis à sa domination. Les marchandises importées constituaient seulement en quelques articles de luxe. « Entre toutes les industries qui ont prospéré sous l'Empire ottoman, il n'est pas surprenant de trouver au premier rang le tissage »². En effet, les produits textiles étaient vendus dans toutes les foires et dépassaient en importance tous les autres articles fabriqués dans l'Empire. Ainsi sur vingt-deux convois de marchandises venant des différentes régions à une foire d'Alep, au début du XIXe siècle, quatorze convois étaient composés de cotonnades et de fil³.

Outre des produits de Bursa, de Damas et de Mossoul, il y a lieu de mentionner, notamment, les soieries confectionnées, souvent brodées d'or ou d'argent de Trabzon, les cotonnades bariolées de Merzifon, et d'Amasya, les taffetas, les nattes et les cotonnades de Van, le toiles de Mus, les tissus pour ameublements de la région d'Izmir, les bissacs en tapisserie de Sivas, les tapis d'Izmir et d'Usak, les feutres blancs de Kastamonu, les tissus et des tricots de mohair d'Ankara, les étoffes à base de poil de chèvre des provinces du sud d'Anatolie les draps d'Antakya, les velours de Bilecik, des toiles de lin de Rize,

¹ Henri Algoud, *Grammaire des Arts de soie*, Paris 1912, p. 63 et 100. et Morawitz, op. cit. p. 180.

² Clergel, op. cit. p. 135.

³ Y. Kemal Tengirsenk, *Ekonomik degismeler*, Istanbul 1935, p. 47.

les soieries de Tirmova en Bulgarie, les mousselines et les velours de Scutari en Albanie, etc.

Ajoutons encore que certains produits textiles turcs tels que les soieries de Bursa, Diyarbakir, Harput, d'Alep, de Damas, les tapis, d'Izmir et d'Usak étaient surtout fabriqués pour les marchés extérieurs, car, comme le confirme Urqhard¹, l'industrie européenne était même au début du XIXe siècle encore loin de pouvoir rivaliser avec les filatures turques dont les produits connus pour leur beauté étaient très estimés et utilisés en quantités considérables dans plusieurs pays de l'Occident.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la balance turque du commerce était, jusqu'au milieu du XIXe siècle, toujours active. Etant donné qu'à cette époque le commerce international constituait aussi bien à l'actif qu'au passif de la balance des paiements de de l'Empire, la seule position digne d'être mentionnée, et que les marchandises exportées étaient essentiellement des produits manufacturés, nous pouvons dire, sans risque d'erreur, que l'industrie et surtout celle des textiles constituait pour l'Empire ottoman une source de richesses très appréciable².

Cependant, à partir de 1820, cette situation économique commença à changer et après 1830 l'industrie turque va à sa perte. Les ateliers se ferment l'un après l'autre et l'importation des produits manufacturés augmente sans cesse. De nombreux comptoirs furent fondés afin de servir d'intermédiaires entre les fabricants étrangers et les consommateurs turcs. Ces magasins se multiplièrent de sorte

¹ D. Urqhard, *La Turquie, ses richesses, son organisation municipale, son commerce*, Bruxelles 1837.

² Cette puissante industrie textile turque était organisée, comme les industries de tous les autres pays de cette époque, sous forme artisanale. Dès le début du XVIIe siècle, les artisans étaient groupés dans des organisations professionnelles, nommées « gedik », que l'on peut comparer aux corporations européennes. Seuls les membres des « gedik » possédaient le droit exclusif d'exercer une profession. Tous les produits textiles fabriqués par leurs membres devaient correspondre exactement aux prescriptions de la corporation, qui exerçait un contrôle très sévère. C'est ainsi que les tissus n'ayant pas les qualités requises étaient confisqués. Seuls les produits portant l'estampille des « gedik » pouvaient être exposés pour la vente.

Les « gedik » disparurent aux environs de 1860, lorsque leurs privilèges furent abolis. La disparition de ces organisations professionnelles a contribué, selon certains auteurs, à l'affaiblissement de l'industrie turque et à sa décadence. Voir Orhan Conker et Emile Witmeur, *Redressement économique et industrialisation de la nouvelle Turquie*, Paris 1937, p. 39.

que dans certaines villes telles que Kastamonu, Bolu et Trabzon il y avait un comptoir pour dix ou quinze habitants¹⁾. A notre avis ces commerçants, surtout des étrangers, avaient pour tâche non seulement de distribuer des marchandises à la population locale, mais aussi de travailler dans d'autres régions comme représentants de maisons européennes. Autrement ils ne seraient jamais arrivés à couvrir leurs frais d'exploitation.

Ces représentants contribuèrent, selon nous, dans une large mesure, à modifier la structure du commerce extérieur turc et, par la suite, à la décadence de l'industrie de l'Empire. C'est ainsi que depuis la seconde moitié du XIXe siècle la valeur de l'importation dépassa constamment celle de l'exportation, et sur le marché international la Turquie, qui était jusqu'alors exportatrice de produits manufacturés avec une balance du commerce active, fut reléguée au rang de pays importateur de produits fabriqués et exportateur de matières premières.

Tous les centres textiles commencèrent à périliter, comme nous l'avons déjà mentionné, dès la troisième décade du XIXe siècle. A Scutari, par exemple, en 1821, il ne restait que 40 métiers à tisser la mousseline sur les 2.000 que cette ville possédait encore en 1812. De même, de 2.000 métiers à tisser qui travaillaient à Tirnova, en 1812, il n'en subsistait que 100 en 1831²⁾.

Au début du XIXe siècle à Istanbul et Üsküdar, 3.500 personnes travaillaient sur 2.750 métiers à la fabrication d'étoffes. Une trentaine d'années plus tard, on n'y trouvait que 40 personnes et 25 métiers³⁾.

Au début du XIXe siècle également, la seule ville d'Alep exportait, chaque année, des produits textiles dont la valeur moyenne fut évaluée à 100 millions de francs or. En cinquante ans, l'exportation de cette ville est tombée à 8 millions de francs⁴⁾.

Charles Texier rapporte qu'Ankara exportait au XVIIIe siècle, par année, 25.000 balles d'étoffes, de chaussettes et autres articles

¹⁾ *La Turquie contemporaine*, op. cit. p. 46.

²⁾ D. Urquhard, op. cit. p. 57.

³⁾ Ömer Celâî, *Ziraat ve Sanayi Siyaseti*, Istanbul 1934, p. 343/4.

⁴⁾ H. Ayni et H. Güteryüz, *Türkiye de Sanayiînkisafı*, Istanbul 1937, p. 7.

textiles. En 1836, l'exportation d'Ankara ne devait pas même atteindre 5.000 balles¹.

Les draps de laine destinés à l'usage du public et de l'armée, qui se fabriquaient entre autres à Ankara, Edirne et Istanbul, furent évincés non seulement des marchés étrangers, mais aussi de ceux de l'Empire ottoman.

Par exemple, Ankara qui exportait des quantités considérables d'étoffes de mohair, devait se contenter, par la suite, de la vente à l'étranger du mohair brut.

La concurrence étrangère a aussi fait subir des modifications profondes à l'industrie de la soie. Ainsi, la fabrication des soieries fut supplantée par l'industrie de la soie brute ou moulinée. En 1835, l'exportation turque de soie brute était estimée à 25 millions de francs, somme très importante pour l'économie de l'Empire d'alors. Cette exportation devait encore se développer vers 1845 grâce à la création de filatures à vapeur, qui employèrent de nouvelles méthodes de vente. Dans les filatures du seul vilayet de Bursa environ 5.000 tours à soie travaillaient au milieu du siècle dernier. Encouragés par des exportateurs de soie brute, les paysans développèrent la production des cocons. Par contre, la production d'articles de soie manufacturés et leur exportation ne purent plus reprendre, sous le règne des sultans, dans la même mesure qu'auparavant.

Pour démontrer exactement l'évolution de l'industrie textile, il faudrait disposer de statistiques complètes concernant le nombre des établissements, des ouvriers, la quantité produite et exportée. Malheureusement, de telles statistiques n'existent en Turquie que depuis le début du XXe siècle.

D'après l'annuaire du commerce turc pour l'année 1901, il existait en Turquie à cette époque 1.587 entreprises de production. Mais à peine une soixantaine méritaient réellement le nom de fabrique ; les autres n'étaient que de petites industries domestiques et artisanales servant à satisfaire des besoins locaux.

On cite parmi les fabriques les plus importantes du début du XXe siècle :

la filature de coton de Yedikule à Istanbul, fondée par une société anglaise ;

¹ Charles Texier, *L'Asie Mineure*, Paris 1908, t. II, p. 447.

deux filatures de coton à Salonique avec une production annuelle de 500 à 600 tonnes de fil ;

la fabrique de tapis d'Urfa, occupant 400 ouvriers et organisée par des entrepreneurs allemands.

Quant à l'industrie de la soie, il existait à Bursa, Alep, Izmit et Edirne 488 filatures, en grande partie peu importantes et dont 336 étaient très primitives, travaillant surtout à la main.

En outre, l'Etat exploitait trois fabriques textiles, qui travaillaient surtout pour les besoins de l'armée :

la fabrique de lainages de Feshane ;

la fabrique de toile de coton de Bakirköy ;

la fabrique impériale d'étoffes de Hereke qui occupait 2.000 ouvriers¹.

Une statistique un peu plus complète a été publiée en 1917 par le Ministère du Commerce et de l'Agriculture, pour les années 1913 et 1915. On comptait en Turquie, en 1913, 269 établissements industriels. Pour dresser cette statistique on a pris en considération uniquement les entreprises qui devaient :

1. représenter une valeur globale d'au moins 1.000 Ltq ;
2. payer durant une année des salaires pour 750 jours ;
3. employer une force motrice d'au moins 5 CV.

On peut en conclure que parmi les 269 établissements dénombrés, il devait y avoir un grand nombre de manufactures de grandeur moyenne et même insignifiantes.

Relevons d'emblée que l'industrie textile, bien que se trouvant en décadence, occupait en 1913, encore la deuxième place quant au nombre des entreprises. Voici les principaux groupes d'industrie que l'on trouve dans l'annuaire mentionné :

	Nombre d'entreprises	appartenant à l'Etat	à des soc. anon.	à d'autres prop. priv.
1. Industrie agricole	76	1	8	67
2. » textile	75	18	10	47
3. » du papier & imprimeries	55	1	—	54
4. » céramique	20	1	5	14
5. » du bois	19	—	—	19
6. » de la tannerie	12	1	1	10
7. » chimique	12	—	4	8

¹ Morawitz, op. cit. p. 181.

Dans le groupe de l'industrie textile, on comptait :

- 41 usines de soie brute ;
- 6 » de tissage de soie ;
- 13 » produisant des fils et tissus de laine ;
- 3 » produisant des fils et tissus de coton ;
- 12 autres établissements ;

75 au total.

La décadence de l'industrie textile au début de ce siècle ressort clairement de la statistique du commerce extérieur. En 1913, l'importation des textiles, d'une valeur de 14.400.000 Ltqs-or¹, représentait le 35,21 % de la valeur totale des importations, qui étaient évaluées à 40.900.000 Ltqs or.

Pendant la période de 1878 à 1913, pour laquelle les premières statistiques du commerce extérieur de l'Empire ottoman ont été plus ou moins régulièrement établies, à elle seule l'importation des produits textiles pour l'habillement² absorbait annuellement, en moyenne, 24 % de la valeur totale des importations³, et occupait chaque année le premier rang sur la liste des achats effectués à l'étranger.

Nous pouvons en déduire que le plus grand nombre des manufactures textiles fabriquaient des produits semi-ouverts, destinés à des pays où ils étaient transformés pour être vendus, dans une large mesure, en Turquie même sous forme d'articles finis. Rappelons qu'au XVIIIe et encore au début du XIXe siècle l'Empire ottoman exportait de grandes quantités de produits textiles terminés.

Le nombre d'ouvriers et employés travaillant, en 1913, dans l'industrie textile était de 7.775, ce qui représentait presque 46 % du nombre total des personnes occupées dans l'ensemble de l'industrie de l'Empire qui s'élevait à 16.976.

Par contre, la valeur de la production textile, comparée à celle de l'ensemble des industries de l'Empire et à la quantité de main-d'oeuvre occupée, était relativement minime. Elle s'élevait, en effet, à environ 100 millions de piastres (ou 1 million de Ltqs), ce qui ne faisait que 15 % de la valeur totale de la production de toutes les

¹ Bırhan Zihni, *La balance des comptes de la République turque*, Paris 1932 p. 146.

² Au point de vue de leurs emplois les produits textiles se divisent, comme on le sait, en trois catégories : habillement, ameublement, industrie et agriculture.

³ Les chiffres qui ont servi de base de calcul, ont été empruntés à l'*Annuaire statistique*, op. cit. vol. X, p. 281.

branches industrielles de l'Empire, qui était de 670 millions de piastres.

Cet état de choses était dû au fait que, comme nous l'avons déjà relevé, les entreprises textiles fabriquaient, à cette époque, avant tout des produits semi-ouvrés devant être exportés. Seule la production de laine, nécessaire à la confection des uniformes militaires, était destinée, dans une mesure assez large, à la transformation dans les usines du pays et à la consommation intérieure. Voici un tableau indiquant les pourcentages dans lesquelles la production textile couvrait, en 1913, les besoins de l'Empire :

fils de laine	82,5 %
tissus de laine	41,3 %
fils de coton	20,6 %
tissus de coton	9,5 %
tissus de soie	4,0 %

Dans le chapitre suivant, nous nous efforcerons d'étudier objectivement les principales causes de la décadence de l'industrie de l'Empire ottoman, en général, et des manufactures textiles plus particulièrement.

CHAPITRE II

Les causes de la décadence de l'industrie ottomane.

A notre avis l'industrie textile turque a périclité pour les mêmes raisons que toutes les autres branches industrielles. Force nous est donc d'examiner les principales causes de la décadence de l'économie industrielle de l'Empire, dans son ensemble. Ces causes sont les suivantes :

1. Les capitulations et l'absence complète de protection de l'industrie nationale qui s'en suivait.
2. Le machinisme et la création de grandes fabriques dans les pays occidentaux.
3. La politique sociale et économique du Gouvernement ottoman, nuisible à l'ensemble de l'économie nationale.
4. Le manque d'établissements bancaires nécessaires pour fournir à l'industrie les moyens financiers indispensables.

1. *Les capitulations.*

A leur origine, les capitulations formaient un ensemble de pri-

vilèges accordés par l'Empire aux étrangers, « à l'époque de sa toute puissance et dans la plénitude de ses droits de souveraineté »¹, en ce qui concerne soit leurs droits de résidence soit leurs droits de faire du commerce à l'intérieur de la Turquie ou avec elle. Ce régime, qui constituait « un Etat dans l'Etat »², comprenait en particulier :

1. Les privilèges d'établissement permettant aux étrangers et aux sociétés étrangères de s'établir et d'exercer toutes les professions industrielles et commerciales, sans se soumettre à d'autres lois ottomanes que celles ayant reçu, au préalable, l'assentiment des puissances étrangères ;

2. Les privilèges fiscaux, en vertu desquels les étrangers n'étaient soumis à aucun impôt, si ce n'est aux impôts fonciers ;

3. Les privilèges de juridiction soustrayant les étrangers qui avaient des différends en matière civile, commerciale ou même pénale à la juridiction ottomane³.

Accordées au début aux Etats signataires uniquement, les capitulations furent, par la suite, et graduellement considérées comme valables pour toutes les autres puissances étrangères⁴.

¹ Un ancien diplomate, *Le régime des capitulations, son histoire, son application et ses modifications*, Paris 1898, p. 9.

² Emile de Laveleye, *La Péninsule des Balkans*, Paris 1886, t. II, p. 153.

³ Ernest Nys, *Le Droit international, les principes, les théories, les faits*, Bruxelles 1912, T. II, p. 462.

« En laissant aux Chrétiens valcus et leurs juges et leurs lois, les Turcs ont donné à l'Europe un grand exemple que l'Europe, hélas !, n'a pas toujours suivi. » Pellssier du Rausas, *Régime des capitulations*, cité par Mahmut Esat, *Du régime des capitulations ottomanes*, thèse Fribourg, 1918, p. 91.

⁴ Le mot « capitulation » vient du terme italien *capitulazione* qui signifie « convention ». La première capitulation accordée par l'Empire ottoman le fut à la République de Syracuse, en 1351. Après cette date, diverses autres capitulations furent accordées : en 1391 aux Valaques, en 1460 aux Toscans et en 1480 aux Vénitiens. La première capitulation, au sens le plus large, et qui a servi de modèle, fut signée en février 1535 en faveur de la France et d'autres semblables furent concédées successivement aux puissances suivantes :

en 1580 à l'Angleterre,

en 1612 à la Hollande,

en 1718 à l'Autriche,

en 1737 à la Russie et à la Prusse,

en 1782 à l'Espagne,

en 1783 au Portugal, puis à la Suède, au Danemark, aux deux Siciles, à la Toscane,

en 1830 aux Etats-Unis,

en 1835 à la Grèce,

en 1861 à l'Italie.

Ces traités bizarres, comme les appelle Moutal¹, qui ne furent primitivement que des concessions unilatérales gracieusement consenties à certains étrangers, afin de leur garantir la liberté du commerce, eurent des conséquences désastreuses pour l'industrie ottomane. En effet, les capitulations étaient devenues, à la longue, un instrument servant à détruire l'autonomie douanière de la Turquie au profit de la production industrielle des Etats européens. Aussi longtemps qu'elles furent en vigueur, la Turquie n'était pas libre de suivre une politique douanière que ses intérêts lui commandaient et devint un marché ouvert au commerce des puissances étrangères.

Le régime des capitulations fut maintenu même à la fin du XIXe siècle, donc à une époque où certains Etats étrangers prélevaient des droits de douane très élevés, souvent prohibitifs, sur les importations. Le régime de liberté des échanges qui leur déplaisait pour eux-mêmes devait être appliqué par la Turquie. Même les pays balkaniques, immédiatement après leur libération poursuivaient une politique commerciale indépendante², alors que l'Empire ottoman ne pouvait pas en faire autant. Les hommes d'Etat étrangers se sont montrés des disciples fervents de Colbert quand il s'agissait de défendre leur propre industrie contre la concurrence étrangère, mais ils devenaient subitement des élèves de Cobden et de Stuart mill quand la question des importations en Turquie était en cause.

En parcourant les pages de l'histoire turque concernant l'époque des capitulations on peut constater que l'Empire ottoman, tout en préservant juridiquement sa souveraineté, a passé en réalité par diverses phases d'une semi-colonisation. Au reste, force nous est de reconnaître que l'Empire ottoman, par son organisation politique et administrative, par sa structure économique et sociale, s'est prêté admirablement à une exploitation aussi bien commerciale et financière qu'industrielle.

Ce n'est que pendant la guerre mondiale que le gouvernement ottoman a pris la décision de supprimer les capitulations, à partir du 1er octobre 1914. Mais cette décision ne provoqua que des protestations, en premier lieu de la part de ses alliés.

2. *Le machinisme.*

L'Empire ottoman qui, par le fait des capitulations, était déjà

¹ Mosché Moutal, op. cit. p. 145.

² Voir à ce sujet : Muhlis Etem, *Balkan Iktisadiyatı*, Istanbul 1935.

dans la situation d'un marché ouvert, fut dominé par le capitalisme industriel des pays occidentaux dès le moment où les effets du machinisme ¹ commencèrent à porter leurs fruits et, surtout, permirent d'abaisser les prix de vente des produits manufacturés.

Voici les dates des grandes inventions qui ont transformé les méthodes de la production dans l'industrie textile :

1733, invention par John Kay de la navette volante sur le métier à tisser mû à la main ;

1738, première machine à filer de John Watt ;

1765, l'ouvrier Hargreaves met au point sa Jenny, machine à filer de type moderne, complétée en 1768 et 1775 par l'invention de l'ouvrier Arkwright, qui, combinée par Crompton en 1779 avec la machine d'Hargreaves, nous donne la machine à filer mécanique. En 1785, l'ouvrier Cartwright opère une révolution analogue dans le métier mécanique à tisser ².

L'application de découvertes techniques à l'industrie de l'Occident se fit si rapidement que l'industrie artisanale de l'Empire n'a pas pu s'adapter aux exigences de la révolution industrielle avant le régime républicain.

Dans certains milieux étrangers, on émet souvent l'opinion que des préjugés religieux et des idées arriérées empêchaient les artisans turcs de réaliser les avantages du progrès technique. A ce propos, nous citerons l'opinion émise par Morawitz. « Quant au paysan, en Turquie comme partout, et même plus que partout ailleurs, il est rétif aux nouveaux procédés. Quand des Suisses établirent des filatures (de soie) à vapeur à Amasia, des protestations s'élevèrent contre les étrangers qui venaient troubler l'ordre des choses établi par Dieu, parce que, au lieu d'étouffer les cocons durant de longs jours par la chaleur du soleil, on les faisait mourir presque instantanément par la vapeur. A la routine et à l'antipathie habituelle

¹ La baisse des prix résultant du machinisme a permis d'augmenter considérablement la production des Etats européens et de procurer une occupation à des ouvriers toujours plus nombreux. Sombart écrit à ce sujet : « Le nombre des personnes occupées en Allemagne à construire des machines, en utilisant naturellement des machines, a passé entre 1882 et 1925, de 623.858 à 4.683.000. » (Sombart, *L'Apogée du capitalisme*, Paris 1932, p. 132.)

Ea ce qui concerne les effets du machinisme, voir, Paul-René Rosset, *Progrès techniques et prospérité économique* (seizième cahier des *Etudes littéraires, sociales et économiques*, publiées par l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich en 1938.

² Voir André Fourgeaud, *L'homme devant le capitalisme*, Paris 1936, p. 98.

contre les inventions vient en Orient se joindre le fatalisme. Allah-Kerim ! Que la destinée suive son cours »¹.

Bien que le peuple turc fut longtemps tenu dans l'obscurité par les dirigeants de l'Empire qui invoquaient souvent des motifs religieux pour satisfaire leurs intérêts personnels, nous considérons l'opinion émise par Morawitz comme injuste. Preuve en sont les nombreux témoignages des étrangers qui ont vécu sous le régime ottoman et ont connu à fond l'âme du peuple turc. Parmi eux, nous relèverons plus spécialement le témoignage de Georges Carles² qui écrit dans son ouvrage publié en 1906, en parlant de l'avenir du peuple turc :

« Cet avenir, qu'entrevoient déjà les clairvoyants, sans être pour cela des perspicaces, nous montre une Turquie rénovée, rendue au monde civilisé, succédant à une Turquie démoralisée, conduite à sa ruine par un gouvernement indigne de ce nom.

» Les libéraux turcs, lorsqu'ils tiendront les rênes de l'Empire, comprendront que le siècle n'est plus aux grandes conquêtes guerrières ; ils porteront leurs efforts sur le terrain économique et sauront accomplir ce miracle de la régénération pacifique de tout un Etat. Ils ne rencontreront aucune entrave chez leurs compatriotes, car les Turcs — loin d'être rebelles aux idées modernes, ainsi qu'on le croit communément — appliqueront dans l'agriculture, le commerce, l'industrie, la science et les arts, leurs merveilleuses qualités d'honnêteté, de volonté et de patience, qui sont l'apanage des races grandes et fortes ayant encore un idéal ».

Si néanmoins les artisans et industriels turcs n'ont pas adopté à temps les nouvelles méthodes de production venant de l'Occident la faute en revient, comme l'affirme Carles, au gouvernement ottoman qui montra une complète inertie et un désintéressement total quand il s'agissait de questions économiques.

3. La politique sociale et économique du gouvernement ottoman.

Sous le régime ottoman on distinguait quatre classes parmi la population de l'Empire :

1. militaires et fonctionnaires ;

¹ Morawitz, op. cit. p. 319/20.

² Georges Carles, *La Turquie économique. Développement et mise en valeur des ressources naturelles, industrielles et commerciales de l'Empire ottoman*, Paris 1906, p. 46.

2. écrivains et théologiens ;
3. agriculteurs ;
4. artisans et commerçants.

Comme on le voit, le gouvernement ottoman considérait les artisans et commerçants comme les citoyens de la classe la plus inférieure et ne les soutenait, par conséquent, nullement, dans leurs efforts. Il les dénigrait tant qu'il ne leur permettait pas même de porter des habits semblables à ceux des membres des autres classes. A une époque où les artisans et commerçants dirigeaient en Occident les villes et occupaient ainsi dans la hiérarchie sociale une position digne de leur métier, le gouvernement du Sultan les obligeait de s'habiller de telle façon que chacun les reconnaisse comme membres de la classe la plus inférieure¹.

C'est un fait aujourd'hui dévoilé par les recherches économiques que les hommes d'Etat de l'Empire ottoman avaient toujours repoussé les propositions des chefs d'associations artisanales qui demandaient sans cesse à l'Etat d'empêcher l'importation des produits étrangers à des taux excessivement bas n'assurant aucune protection à l'industrie nationale.

Le gouvernement ottoman au lieu de suivre les conseils des hommes de métier et d'élever les droits de douane perçus aux frontières sur les produits importés, chercha à paralyser la production nationale au moyen de douanes intérieures. Comme le dit Engelhard², les droits de douane intérieurs ont été introduits dans l'Empire pour empêcher le développement de l'industrie locale et pour favoriser la vente des produits similaires étrangers.

Pour démontrer le peu d'estime que les dirigeants ottomans possédaient pour le commerce et l'industrie, nous citerons les deux faits suivants :

Un visir, c'est-à-dire un Ministre du Sultan, demandait en toute bonne foi à un Ambassadeur de France, à laquelle il venait d'accorder au nom de l'Empire des privilèges démesurés :

— Comment se fait-il que le Roi français se préoccupe à tel point de ces viles négociations ?³

Nous trouvons un autre exemple de cette mentalité fatale des dirigeants de l'Empire dans un rapport sur une discussion concer-

¹ Ömer Celâl, op. cit. p. 318/319.

² Engelhard, *La Turquie et le Tanzimat*, 1882, T. II, p. 50.

³ *La Turquie contemporaine*, op. cit. p. 60.

nant un traité de commerce qui devait être conclu entre l'Empire ottoman et l'Espagne.

Au cours de cette discussion l'Ambassadeur d'Espagne essaya de démontrer les avantages que les deux pays contractants pourraient tirer de la conclusion du traité. Ayant pris connaissance de ces avantages, le Ministre ottoman rétorqua tout simplement : « Nous n'attachons aucune importance à l'économie »¹.

Cette mentalité du gouvernement ottoman nous explique pourquoi les droits d'entrée perçus sur les marchandises importées étaient uniformément de 5 % de leur valeur, alors que les produits turcs exportés ou acheminés d'un port de l'Empire dans un autre port étaient frappés d'une taxe s'élevant à 12 %².

Chose curieuse, le gouvernement ottoman empêchait même la fondation de fabriques modernes pour ne pas perdre la possibilité de prélever des droits de douane sur les marchandises importées. Giorgiades rapporte qu'en 1863 un entrepreneur du vilayet d'Aydin avait l'intention de fonder une manufacture de toile de coton. Au lieu de faciliter par tous les moyens la réalisation de ce projet, le gouvernement lui refusa l'autorisation, en invoquant le prétexte que les toiles de coton fabriquées en grande quantité avec la matière première indigène et pour les besoins de l'Empire n'acquitteraient pas les droits de douane, ce qui priverait l'Etat de recettes nécessaires³.

La politique économique du gouvernement ottoman avait eu les résultats les plus désastreux. L'industrie textile en avait beaucoup souffert, surtout à l'époque où les autorités considéraient les produits textiles du pays comme des marchandises de contrebande parce que les commerçants ne payaient pas pour elles de droits de douane⁴. A un moment donné, la population de certaines régions textiles se souleva même contre la politique économique du gouvernement. Dans les régions de Kastamonu et de Bolu sur la Mer Noire, ce fut une femme turque qui prit l'initiative d'organiser un mouvement de révolte pour sauver ce qui restait encore de l'industrie textile. Malheureusement, tous ces efforts restèrent vains. Pour assurer les recettes douanières de l'Etat, qui étaient presque cons-

¹ Y. Kemal Tengirsenk, op. cit. p. 13.

² A. du Valey, *Essai d'histoire financière de la Turquie*, Paris 1903, p. 59.

³ Giorgiades, Smyrne, p. 72, cité par Bûrhan Zihni, op. cit. p. 162.

⁴ *La Turquie contemporaine*, op. cit. p. 61.

tamment absorbées par les guerres ou les conflits intérieurs, l'industrie textile, ainsi que la plupart des autres branches de la production, devait périr pour être enfin presque anéantie par la concurrence étrangère.

Ce n'est qu'après la guerre de Crimée de 1853, que le gouvernement ottoman s'aperçut que pour faire face aux dépenses d'une armée moderne, il faut aussi posséder une industrie nationale florissante. Pour parer au désordre économique, il projeta plusieurs réformes, dont les plans furent réunis dans le *Tanzimat* de 1856. Par *Tanzimat* (mot arabe signifiant « ordres »), on désigne l'ensemble des lois qui devaient permettre une réorganisation profonde de la vie économique, financière et administrative du pays.

Le *Tanzimat* a contribué dans une certaine mesure à la réorganisation administrative et militaire, mais favorisa la ruine de l'industrie de l'Empire en ouvrant « un horizon immense à l'Europe industrielle »¹. L'introduction du service militaire régulier et la réorganisation des administrations publiques facilitèrent aux fils des artisans, découragés par la politique économique et sociale du gouvernement, l'abandon de leur métier et leur permirent de trouver un nouveau gagne-pain², qui leur permettait de faire partie d'une classe sociale plus élevée et plus estimée que celle de leurs pères.

Ceci concerne surtout les artisans qui travaillaient dans l'industrie textile. Celle-ci fournissait auparavant tous les draps nécessaires à la confection des uniformes militaires. Depuis la proclamation du *Tanzimat* ce furent surtout les draps étrangers qu'on employa à cette fin. On comprend dès lors pourquoi les hommes quittèrent leur métier pour accepter un service militaire ou administratif.

Le *Tanzimat* n'ayant pas d'effets salutaires, l'Etat créa en 1865 une commission pour le développement industriel (*Islahi sanayi komisyonu*). La commission procéda à plusieurs enquêtes, établit de nombreux rapports, mais n'aboutit à aucun résultat pratique parce qu'elle n'avait pas, à notre avis, le courage de s'attaquer aux racines du mal, c'est-à-dire aux capitulations qui avaient pour conséquence une politique économique désastreuse.

Dès lors, jusqu'au début du XXe siècle, le gouvernement ottoman ne fit rien pour développer l'industrie nationale. Ce n'est qu'en

¹ Morawitz, op. cit. p. 21.

² Bischoff, *La Turquie dans le monde*, Paris 1936, p. 88.

1913 que fut promulguée la première loi pour encourager le développement de l'industrie. Elle devait être appliquée durant quinze ans aux entreprises :

- a) ayant une force motrice d'au moins 5 CV ;
- b) représentant une valeur minimum de 1.000 Ltqs ;
- c) payant durant une année des salaires pour 750 jours ouvrables.

L'article 7 de cette loi énumère les privilèges et exonérations qui devaient être accordés aux nouvelles entreprises industrielles :

La donation par l'Etat des terrains nécessaires à la construction des bâtiments industriels (jusqu'à 5 deunumes, c'est-à-dire environ 4,6 ha.).

Les nouvelles fabriques devaient être exemptées de toutes sortes d'impôts. Les matières premières et outils nécessaires pour l'installation des nouvelles fabriques devaient être exemptés des droits de douane. La même exonération fut promise pour les matières premières que les nouvelles industries devaient transformer.

Cette loi ayant été promulguée immédiatement avant la première guerre mondiale, elle n'a pas pu provoquer un développement de l'industrie. En 1913, seules 117 entreprises en profitaient dans tout l'Empire¹.

Ainsi toutes les mesures du gouvernement ottoman s'avèrent inefficaces pour prévenir la décadence de l'industrie textile et d'autres branches de la production jadis florissantes.

Dans ces conditions, les fabricants européens eurent toutes facilités pour écarter les produits textiles turcs des marchés extérieurs et réussirent même à submerger la Turquie d'une foule d'objets fabriqués, grâce au machinisme, à bas prix et introduits dans l'Empire à la faveur des capitulations.

Les commerçants européens se faisaient, en outre, une concurrence acharnée dans l'Empire ottoman. Ils vendaient des marchandises à vil prix et consentaient de longs crédits, ce que les manufactures et artisans turcs ne pouvaient pas faire, leurs capitaux étant restreints et les crédits bancaires presque inconnus.

4. *Le manque d'établissements bancaires.*

La mentalité ottomane n'étant pas favorable à l'épargne, l'ar-

¹ *On besinci yil kitabı*, publié par le Parti républicain du Peuple, Istanbul 1938, p. 450.

tisan et le commerçant ne trouvaient du crédit que chez le changeur de monnaie et à des taux exorbitants, atteignant parfois 200 à 300 % par an¹.

Les premières banques, dont l'organisation était d'ailleurs très rudimentaire, n'ont fait leur apparition dans l'Empire ottoman qu'au milieu du siècle passé et ne furent, au surplus, pas nombreuses²).

Les manufactures et artisans turcs ne pouvaient donc pas accorder à leurs clients des crédits, alors qu'ils en obtenaient de leurs fournisseurs européens. En plus, le manque de capitaux et de crédits obligeait les entrepreneurs turcs de travailler avec des installations des plus rudimentaires, ce qui les mettait encore davantage en état d'infériorité vis-à-vis de leurs concurrents de l'Occident.

CHAPITRE III

L'industrie textile sous le régime républicain.

1. *La situation de l'industrie textile de 1923 à 1929.*

La deuxième décade du XXe siècle constitue la page d'histoire la plus sombre de la Turquie tant au point de vue politique qu'économique.

Comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent, on a dénombré en Turquie, en 1913, à peine 269 entreprises industrielles de différentes branches, surtout de petite envergure et outillées d'une manière très rudimentaire. Le nombre d'ouvriers qui y travaillaient à cette époque ne s'élevait qu'à 16.976.

Cet état lamentable de l'industrie turque empira encore par suite de la guerre mondiale de 1914 à laquelle l'Empire ottoman

¹ Turgut Bayar, *La Türkiye İs Bankası S.A. et l'Economie de la Turquie*, thèse de l'Université de Neuchâtel 1939, p. 15.

² La Banque de Constantinople, le premier institut bancaire en Turquie, qui était plutôt un office administratif chargé de régulariser le cours du change, fondée en 1849, avec un capital de 250 mille livres-or.

Le nombre des banques nationales opérant en Turquie s'élève actuellement à 36, dont 25 furent fondées après 1923, c'est-à-dire sous le régime républicain. Les capitaux passent de 22 millions de livres turques en 1923 à 286 millions de livres turques en 1940.

prit part, après avoir été éprouvé par les hostilités en Tripolie (1911) et dans les Balkans (1912-1913). L'Empire ottoman, vaincu, fut démembré et plusieurs de ses provinces furent occupées de 1918 à 1922 et celle d'Istanbul, centre de l'industrie du pays, jusqu'au mois d'octobre 1923. On comprend dès lors les pertes que durent subir les entreprises industrielles déjà si rares dans la période qui précéda la grande guerre, de sorte que la République turque se trouva, dès 1923, dans la nécessité de recréer de fond en comble l'industrie nationale.

Malheureusement, il ne nous est pas possible de donner des chiffres concernant la période de la guerre mondiale et celle de l'Indépendance, l'établissement des statistiques n'ayant été repris qu'en 1923. C'est également l'année où commença à se dessiner, au milieu des ruines de l'Empire ottoman, la République turque sous la présidence de son dévoué Libérateur et Chef éternel KEMAL ATATÜRK. C'est exactement vingt ans plus tard que ce grand homme réalisait la prévision qu'un auteur français formulait ainsi :

« Seulement nul ne soupçonne l'effort de demain, nul ne sait qui rallumera l'étincelle endormie sous la cendre¹. »

En 1923, l'industrie turque en était au premier stade de son développement. Quant à l'industrie textile, à part les entreprises d'Etat mentionnées², seuls quelques établissements étaient, d'après nos renseignements, en activité ; ils ne possédaient qu'un outillage très rudimentaire. Les quelques chiffres donnés ci-après, concernant les principaux produits textiles, indiquent clairement la situation précaire de cette industrie au début du régime républicain, c'est-à-dire en 1923.

La Turquie, qui exportait jadis des quantités considérables de soieries, fut obligée, en 1923, d'en importer 102 tonnes pour compléter la production nationale qui était estimée à peine à 2 tonnes.

Bien que le coton constitue en Turquie un des principaux produits nationaux, il fallut importer durant l'année 1923 une quantité de cotonnades qui dépassait plus de vingt-cinq fois la production indigène. Tandis que cette dernière ne s'élevait même pas à 1.000 tonnes, la quantité de cotonnades et de fils de coton importés atteignait 25.095 tonnes. A noter que pour la fabrication des coton-

¹ Martineau, op. cit. p. 16.

² Voir p. 84.

nades dans le pays on a employé durant cette année à peine 70 tonnes de fil indigène. On ne possède pas de renseignements sur les raisons de cette disproportion entre l'emploi du fil indigène et celui du fil importé. Nous croyons que les filatures organisées sous forme de fabriques proprement dites, furent, durant la guerre, plus durement touchées que les petites manufactures de tissus, qui purent se remettre au travail plus facilement dès la reprise économique.

En 1923, la valeur des importations de tissus de coton, des objets confectionnés de coton et de fils de coton atteignait 53.895.000 de Ltqs, ce qui représentait le 37,22 % de la valeur totale des importations en Turquie s'élevant à Ltqs 144.789.000. De cette somme, 48.290.000 Ltqs furent payées pour l'importation de cotonnades et d'objets manufacturés, tandis que 5.605.000 Ltqs furent dépensées pour l'achat de fils de coton à l'étranger.

Quant aux lainages, l'industrie nationale n'en pouvait livrer durant la première année de la République, que 400.000 kg., ce qui équivalait à un septième des importations de lainages durant la même année (2.561.000 kg.). La valeur de ces lainages importés était de 8.262.000 Ltqs et celle des fils de laine de 495.000 Ltqs pour 156 tonnes. Au total, l'achat à l'étranger de produits de laine nécessita une dépense de 8.897.000 de Ltqs, ce qui faisait 6,14 % de la valeur de l'ensemble des importations en Turquie.

Durant l'année 1923, les importations de produits de coton et de laine représentaient ensemble, quant à leur valeur, 43,36 % du total des importations.

Si l'on y ajoute la valeur d'autres produits végétaux à fibre (2.595.000 Ltqs pour 6.194 tonnes) et de soieries achetées à l'étranger (734.000 Ltqs pour 102 tonnes), les importations de textiles constituaient le 45,66 % du total des achats chargeant la balance du commerce de 1923¹.

On serait enclin de penser que cet état de choses était dû aussi à l'épuisement des stocks durant la guerre et pourrait avoir un ca-

¹ Pour établir ce pourcentage, ainsi que pour ceux des années suivantes, nous avons recouru aux sources ci-dessous :

Annuaire statistique, op. cit. vol. VIII, p. 307/8 ; *Bulletin de la Stamer Bank*, 1937, No 9 et 10, p. 54/5 et *Bulletin de la Banque Centrale* 1935, No 17, pages 66/9. Par contre, les chiffres concernant la soie pour 1923-1926 et les produits végétaux à fibre, pour 1923, nous ont été communiqués par la Direction Générale des Douanes du Ministère des Douanes et des Monopoles.

ractère passager. Mais malheureusement, les chiffres suivants nous prouvent que l'industrie textile turque, anéantie presque entièrement par la concurrence étrangère et dévastée ensuite par les guerres, n'était plus capable de subvenir aux besoins du pays.

Voici les statistiques pour les années de 1924 à 1929. Durant cette période, l'absence d'une industrie textile développée et d'une protection douanière adéquate se faisait durement sentir sur la balance du commerce extérieur de la jeune République.

Valeur des importations de produits textiles

(en milliers de Ltqs.) :

	1924	1925	1926	1927	1928	1929
Tissus et fils de coton et art. confec. en coton	63.543	74.268	72.421	51.005	52.482	60.004
Tissus et fils de laine et de peil	13.204	17.636	20.958	18.744	15.767	17.906
Tissus de lin et de chanvre et autres mat. text. vég.	3.418	5.525	4.541	4.282	4.207	4.817
Tissus et fils de soie artificielle et naturelle	1.902	4.672	5.097	4.068	3.533	3.327
Total	82.067	102.101	103.017	78.099	75.989	86.054

Quantités importées (en tonnes)

	1924	1925	1926	1927	1928	1929
Tissus et fils de coton et art. confec. en coton	26.142	29.403	30.529	24.041	23.077	27.257
Tissus et fils de laine et de peil	3.088	3.954	4.498	3.732	3.261	3.604
Tissus de lin et de chanvre et autres mat. text. vég.	6.871	9.064	6.371	8.044	8.036	8.680
Tissus et fils de soie artificielle et naturelle	222	443	431	419	324	313
Total	36.323	42.864	41.829	36.236	34.698	39.854

Pour mieux nous faire une idée de l'importance des importations de produits textiles, nous avons établi les pourcentages résultant de leur comparaison au total des importations de chaque année :

Part des articles textiles dans les importations totales de la
Turquie exprimée en %

(Le total des importations de chaque année = 100)

	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
Tissus et fils de coton et art. confec. en coton	37.22	32.82	30.74	30.86	24.13	23.48	23.41
Tissus et fils de laine et de poil	6.14	6.87	7.30	8.93	8.87	7.05	6.99
Tissus de lin et de chanvre et autres mat. text. vég.	1.79	1.77	2.29	1.94	2.03	1.88	1.88
Tissus et fils de soie artificielle et naturelle	0.51	0.98	1.93	2.17	1.92	1.58	1.30
Total	45.66	42.44	42.26	43.90	36.95	33.99	33.58

C'est en effet en 1929 que la quantité et la valeur de l'importation des produits textiles a atteint son chiffre maximum. Dès 1930, elle commence à baisser¹. On pourrait être tenté d'admettre que cette diminution des importations est due à la crise dont les débuts se font sentir en 1930. Mais la diminution continue des achats à l'étranger, même lors de la reprise économique, indique une amélioration profonde de la productivité de l'industrie textile², laquelle est due, ainsi que nous le verrons, à la politique industrielle et douanière du gouvernement de la République.

2. *La politique industrielle du gouvernement durant les premières années de la République.*

Constatant les chiffres très élevés des importations, le gouvernement a ressenti la nécessité de développer l'industrie textile. Les mesures qu'il a prises à cet effet appartiennent à la politique générale d'industrialisation, conçue par notre Chef éternel KEMAL ATATÜRK, lequel se rendait compte qu'une libération économique devait aller de pair avec la libération de l'âme du peuple. Voici son opinion tirée d'un discours qu'il a prononcé à l'ouverture du Congrès Économique d'Izmir qui a eu lieu du 17 février au 4 mars 1923 :

¹ Voir les statistiques, p. 154.

² Voir p. 153.

« L'histoire, en recherchant les causes de l'apogée et de la décadence de notre nation y trouve des raisons politiques, sociales et militaires. Sans doute, toutes ces causes agissent sur les phénomènes sociaux. Mais ce qui est directement lié à la vie d'une nation, c'est son économie. Cette vérité, déduite des expériences et de l'histoire, se manifeste entièrement dans notre vie et dans notre histoire nationale.

» Pour rendre la force et la gloire que la Turquie mérite, nous devons prêter la plus grande attention aux questions économiques.

» Pour moi, toutes les bases et tous les programmes de notre nouveau gouvernement doivent découler du programme économique ».

Toujours inspiré des directives de son chef, le gouvernement turc énonça au Congrès Economique d'Izmir les premiers principes de la réorganisation de l'industrie nationale qui peuvent être résumés comme suit :

- 1) dépasser le stade de la simple manufacture et de la petite fabrique et passer rapidement au stade de la grande entreprise industrielle pouvant profiter de tous les avantages du machinisme ;
- 2) fonder des entreprises pour la transformation des matières premières nationales ;
- 3) opposer au capital organisé de l'Occident une organisation nationale des industries afin de les rendre aptes à concurrencer les produits étrangers ;
- 4) protéger l'industrie et transformer progressivement son organisation purement administrative en une organisation économique ;
- 5) fonder une Banque d'Etat pouvant accorder les crédits nécessaires à l'industrie nationale.

Des opinions émises au Congrès d'Izmir, il ressort que l'Etat ne pensait pas encore à l'étatisation de la production, mais désirait, au contraire, encourager et protéger l'initiative privée, qui devait se développer à côté des grandes entreprises d'Etat déjà existantes, suivant le principe de la libre concurrence.

Relevons enfin que parmi les branches de la production auxquelles le Congrès Economique d'Izmir vouait toute son attention, figurait l'industrie textile. Le Congrès a reconnu qu'elle est, à côté de l'industrie des produits alimentaires, à même de transformer des

quantités considérables de matières premières du pays et d'être à cet égard indépendante de l'étranger dans une large mesure.

Aussi, à la suite dudit Congrès et surtout dès la proclamation du régime républicain, le 29 octobre 1923, le gouvernement turc favorisa-t-il la transformation des entreprises artisanales. De même, il encouragea la création d'entreprises nouvelles.

Voici les mesures prises par l'Etat pour encourager le développement de l'industrie :

En 1924, le législateur promulgua une loi (No 688) par laquelle il imposait à tous les ministères ainsi qu'aux institutions dépendant du budget de l'Etat, l'obligation d'acheter uniquement des effets d'habillement fabriqués dans le pays, même quand le prix dépasse de 10 % au maximum celui des marchandises semblables de provenance étrangère. C'était la première loi votée par la Grande Assemblée Nationale de Turquie pour favoriser l'industrie textile plus particulièrement. Cette loi aurait pu avoir des répercussions encore plus heurcuses, si l'obligation des services publics d'acheter des produits du pays n'avait pas été supprimée lorsque le prix de ces derniers est de plus de 10 % supérieur à celui des produits importés. A notre avis, le législateur n'aurait pas dû déterminer à l'avance une telle limite, car la concurrence étrangère a toujours la possibilité de baisser ses prix, soit par des mesures de rationalisation de la production et de la vente, soit à l'aide de l'Etat (primes à l'exportation, réduction des frais de transport, assurance des crédits accordés à des clients étrangers, etc.). Le développement de l'industrie textile étant dans l'intérêt supérieur de la nation, celui-ci aurait dû primer toute autre considération.

Pour encourager la fondation d'entreprises industrielles, l'Etat décida de les exempter de certaines charges fiscales et leur facilita l'obtention de crédits et le placement de leurs actions, en participant lui-même à des souscriptions ouvertes par de grandes industries. Ce concours financier de l'Etat était indispensable à l'économie nationale turque, car sans lui la création d'entreprises industrielles de grande envergure était très difficile, sinon impossible.

La participation de l'Etat au financement d'entreprises industrielles se manifesta, pour la première fois, en 1924. C'était, à cette époque-là, le Ministère du Commerce qui assura son appui à la réunion du capital d'investissement de certaines sociétés industrielles.

L'aide financière de l'Etat s'amplifia dès 1925, année au cours

de laquelle le gouvernement créa *La Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines*¹, qui devait administrer les fabriques appartenant à l'Etat et veiller à la gestion des sociétés auxquelles l'Etat participe. La dite banque devait aussi participer à la création de nouvelles entreprises industrielles, financer l'importation de machines et d'outils servant à l'industrie et octroyer des crédits à court terme pour alimenter les fonds de roulement de l'industrie privée.

Cette banque n'a pas pu remplir entièrement les tâches que l'Etat lui avait assignées, surtout s'agissant de financer les nouvelles fabriques, et ceci pour les raisons suivantes : ayant dû payer les participations qui lui furent cédées par l'Etat lors de sa création et investir dans les entreprises ainsi reprises d'importants capitaux, qui étaient nécessaires pour moderniser et perfectionner leur outillage et alimenter leurs fonds de roulement, la Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines se trouva bientôt privée de moyens liquides. Notre opinion à ce sujet est confirmée par un rapport du Conseil Supérieur de l'Economie (*Ali İktisat Meclisi*)².

La Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines avait repris de l'Etat, entre autres, ses trois fabriques textiles, à savoir :

- la fabrique de lainages de Feshane ;
- la fabrique de toile de coton de Bakirköy et
- la fabrique de lainages de Hereke.

En outre, elle avait, dès sa première année d'activité, participé financièrement à des établissements privés parmi lesquels se trouvaient trois entreprises textiles :

- filatures de Kayseri-Bünyan,
- filatures d'Isparta et
- fabrique de tissus d'Ankara.

L'aide financière que la Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines apporta à l'industrie textile fut donc minime, comparée à ses énormes besoins. En outre, l'industrie textile naissante avait constamment besoin d'être surveillée par un organisme fiduciaire à même de lui donner des conseils économiques et techniques dans le domaine de l'organisation de l'entreprise. Bien que la Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines devait, conformément à ses

¹ Loi No 633, du 19 avril 1925.

² Voir extrait du rapport du Conseil Supérieur de l'Economie, intitulé : « Comment l'industrie peut être fondée et développée en Turquie... » p. 15.

statuts, assumer ce rôle, les industriels ne s'adressaient pas volontiers à elle, car ils avaient constaté que ses dirigeants et employés ne possédaient pas toujours les connaissances techniques nécessaires.

Donnant suite à de nombreuses demandes d'hommes d'affaires, le gouvernement décida en 1932 de séparer les fonctions d'un conseiller-organisateur et fiduciaire de celles d'un banquier de l'industrie que remplissait jusqu'alors la Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines. Elles furent, par conséquent, confiées à deux institutions indépendantes en vertu des lois Nos 2.058 et 2.064 de juillet 1932:

à l'Office Industriel de l'Etat et

à la Banque de Crédit industriel de Turquie¹.

Toutefois, constatant que cette nouvelle organisation s'avérait également insuffisante, l'Etat fonda par la loi No 2.262 du 3 juin 1933 la *Sümer Bank* qui remplaça les deux organismes précités. Comme nous le verrons², c'est la *Sümer Bank* qui jouera le rôle essentiel dans l'histoire de l'industrialisation de la Turquie républicaine.

En outre, la loi sur l'encouragement de l'industrie du 1er décembre 1913 fut remplacée sous la République par une nouvelle loi No 1.055 promulguée le 28 mai 1927, qui fut modifiée et complétée en 1933³.

Cette loi prévoit des exemptions fiscales et autres mesures d'encouragement beaucoup plus vastes et plus efficaces que celle de 1913. En vertu de cette loi, l'Etat peut, en particulier, céder gratuitement

¹ Voir Saït Emin Özbek, *La Sümer Bank et l'Industrialisation de la Turquie sous la République*, thèse, Lausanne 1938, p. 73.

² Voir troisième partie de notre travail.

³ La loi d'encouragement à l'industrie était primitivement applicable à toute l'industrie. Toutefois, un grand nombre d'entreprises, surtout de l'industrie du tricotage, des chaussettes et de certaines qualités courantes de soieries, faibles au point de vue technique et économique, ayant été constituées, elles furent une cause de surproduction et le gouvernement, par une loi No 2261 (art. 3) du 3 juin 1933, a décidé que les établissements pouvant bénéficier de la loi sur l'encouragement industriel devaient, à partir de la date de la dite loi, remplir les conditions suivantes :

- a) que la production dans la branche intéressée ne soit pas supérieure aux besoins du pays ;
- b) que ces établissements ne prennent pas des mesures en vue d'empêcher la vente et la production des matières brutes et des produits semi-manufacturés ayant les mêmes qualités que ceux importés de l'étranger ;
- c) que le travail et autres avantages procurés au pays soient suffisants pour légitimer une protection.

ou à des prix modérés, payables en 10 ans, des terrains jusqu'à 10 hectares pour la construction de bâtiments industriels, exonérer d'impôts, exempter du droit de timbre sur les actions et obligations, diminuer les tarifs de transport, laisser entrer en franchise de douane des véhicules industriels, certains matériaux de construction, des appareils et machines nécessaires pour l'installation de fabriques, de même que les matières brutes et autres produits indispensables pour la bonne marche des usines.

Dans des cas particuliers, l'Etat peut accorder des primes de production s'élevant au maximum au 10 % de la valeur de la production annuelle.

En ce qui concerne l'exonération des charges fiscales, précisons que le montant des dégrèvements d'impôts et de droits de douane accordés durant une année budgétaire ne doit pas dépasser 3 millions de Ltqs, afin de ne pas exposer la trésorerie de l'Etat à des difficultés imprévues.

En contre-partie, les bénéficiaires des lois d'encouragement industriel sont tenus, dans la mesure du possible, d'acheter de préférence des matières et produits de provenance indigène, même si ceux-ci sont de 10 % plus cher que les marchandises importées. En outre, les bénéficiaires doivent favoriser la main-d'oeuvre nationale.

Dans la loi de 1927, le législateur a rappelé aux services ministériels et aux corporations de droit public les dispositions de 1924, les astreignant à acheter des produits turcs, même si leur prix dépasse de 10 % au maximum celui des marchandises semblables de provenance étrangère.

L'article 44 de la loi d'encouragement industriel prévoit que celle-ci restera en vigueur jusqu'au 1er juin 1942.

L'article 2 divise les entreprises industrielles en quatre classes¹ :

la 1re classe est constituée par les entreprises utilisant une force motrice d'au moins 10 CV et payant à la main d'oeuvre durant une année des salaires pour 1.500 jours de travail ;

la 2e classe est constituée par les entreprises satisfaisant seulement à l'une des conditions exigées des entreprises de la 1re classe, employant au moins 11 ouvriers ;

la 3e classe est formée des entreprises dont la force motrice est

¹ L'étendue des avantages dont jouit une entreprise varie suivant qu'elle appartient à l'une ou à l'autre des classes mentionnées.

inférieure à 10 CV, mais qui paient au moins des salaires pour 750 jours de travail pendant une année ;

la 4e classe est formée des entreprises de tissage de tapisserie, de tricotage, de cordage, de dentellerie faisant travailler collectivement des ouvriers en un endroit déterminé.

Tandis que toutes les entreprises *textiles* réunissant leurs ouvriers en un endroit déterminé peuvent être admises au bénéfice de la loi d'encouragement industriel, les fabriques d'autres branches de la production ne peuvent en bénéficier que si elles remplissent certaines conditions. On voit dès lors l'importance de l'industrie textile dans l'économie nationale turque et le souci du gouvernement républicain de la voir se développer.

3. *La politique commerciale après l'abolition des capitulations*

Comme nous l'avons dit dans le deuxième chapitre, les capitulations ne permettaient pas à la Turquie de déterminer librement ses rapports économiques avec l'étranger et, en particulier, de faire une politique douanière qui soit conforme à ses intérêts vitaux. La guerre de l'Indépendance (1919-1922) a profondément modifié cet état de choses.

Par le traité de Lausanne, signé le 24 juillet 1923, les capitulations, qui constituèrent l'obstacle le plus funeste au développement industriel du pays, furent abrogées. L'article 28 de ce traité est ainsi conçu : « Les Hautes Parties Contractantes déclarent accepter, chacune en ce qui la concerne, l'abolition complète des capitulations en Turquie, à tous les points de vue ». Cet article supprime non seulement les limitations relatives à la politique douanière de la Turquie, mais aussi tous les autres privilèges des étrangers se rattachant de près ou de loin au régime des capitulations.

Mais en vertu de l'article 18 de l'accord commercial faisant partie du traité de Lausanne, la Turquie fut obligée de maintenir en vigueur encore durant cinq années les tarifs douaniers ottomans. Ainsi la validité des capitulations en ce qui concerne la politique douanière turque fut prolongée pour cinq ans, et ce n'est que depuis le 6 août 1929 que la Turquie put appliquer son nouveau tarif douanier, établi en toute indépendance et d'après les exigences de son économie.

Délivrée de la chaîne et de la honte des capitulations, la Répu-

blique turque possédait enfin une des conditions indispensables à son développement économique et social.

Le tarif douanier de 1929 fut établi dans un esprit de protectionnisme rationnel¹.

En instaurant son régime douanier autonome, la Turquie, libérée du joug des capitulations, a suivi le chemin choisi autrefois par les Etats américains à l'époque où ceux-ci se sont affranchis de la domination de l'Angleterre et tentèrent de développer une industrie nationale².

Le protectionnisme ture fut conçu comme un protectionnisme essentiellement éducateur, car il était destiné à l'éducation de l'industrie nationale³. Comme tel, il devait être passager. Mais les industriels ne s'attendent pas, pour le moment, à son abolition ou même à son atténuation, en raison de la politique économique protectionniste poursuivie actuellement par les autres Etats.

Au reste, la Turquie a été incitée par les autres Etats à pratiquer une politique de protection, « parce que, comme le dit Truchy, la politique de laisser-faire et de laisser-passager, en face des concurrents armés de toute la technique du protectionnisme, paraît une duperie »⁴. En fait, tous les Etats sont actuellement engagés dans une politique protectionniste.

Si la Turquie n'avait pas recouru au protectionnisme, elle n'aurait jamais pu mettre en valeur ses forces productives latentes, car celles-ci ne peuvent paraître au jour « que si des conditions favorables existent et si elles se maintiennent assez longtemps pour que la branche nouvelle de l'activité nationale grandisse et se fortifie »⁵.

Le protectionnisme turc n'étant pas abusif, il s'avère utile non seulement pour l'économie nationale, mais aussi pour l'économie internationale. L'utilité d'un protectionnisme modéré fut même prou-

¹ Le gouvernement turc ne désire aucunement accorder une protection artificielle à des entrepreneurs manquant d'initiative et d'énergie, car il les considère comme des éléments plus nuisibles à l'économie du pays que les concurrents étrangers. La protection de telles entreprises nationales équivaldrait, en effet, au gaspillage de nos possibilités de développement économique. (*Bulletin d'informations économiques du Türkiye* du 1er mai 1936, p. 5.)

² Gustave Cassel, *Traité d'économie politique*, Paris 1929, p. 400.

³ André Fourgeaud, op. cit. p. 135/6 et Henri Truchy, *Cours d'économie politique*, Paris 1934, p. 63.

⁴ Truchy, op. cit. p. 79.

⁵ Truchy, op. cit. p. 73.

vée par l'histoire économique. Brocard écrit à ce sujet: « L'histoire ne nous apprend-elle pas que ce sont les pays industrialisés, dans le présent ou dans le passé, à l'abri de barrières douanières (Grande-Bretagne, France, Allemagne, Etats-Unis, etc.) qui fournissent au commerce international son appoint le plus important et qui contribuent le plus à la prospérité de l'économie internationale ? »¹.

De son côté, le gouvernement turc s'efforça toujours de concilier sa politique de commerce extérieur aussi bien avec la situation économique nationale qu'internationale.

La pierre angulaire des premiers traités de commerce conclus depuis 1929 fut la clause de la nation la plus favorisée. Alors que le tarif douanier protectionniste ainsi que les traités de commerce semblaient assurer les échanges internationaux de la façon satisfaisante pour la Turquie, la crise mondiale de 1930 a amené le gouvernement turc à prendre des mesures nouvelles. Afin de protéger la monnaie nationale et d'empêcher les échanges anormaux qui commençaient à nuire à l'industrie nationale, il dut instaurer, le 27 octobre 1931, le système du contingentement des importations. En outre, des conventions de clearing furent conclues avec la plupart des pays. Pour dissiper les inquiétudes, le gouvernement turc fit savoir qu'il était obligé de suivre l'exemple donné dans le domaine des restrictions d'importation et du commerce des devises par d'autres Etats, mais qu'il espère pouvoir bientôt supprimer les entraves imposées au commerce international². En effet, le contingentement de l'importation fut supprimé en Turquie dès le 15 juillet 1937, et remplacé par le « Régime général des importations »³ qui autorise d'importer tous les produits étrangers moyennant l'acquittement des droits de douane. Dorénavant, les conventions de clearing et de compensation privée constituent la base du commerce extérieur de la Turquie avec la plupart des pays⁴. Ce n'est qu'avec les Etats-Unis et les Philippines que les transactions se font en devises libres. Voici la répartition du com-

¹ Lucien Brocard, *Principes d'économie nationale et internationale*, Paris 1931, T. III, p. 117.

² August R. van Kral, *Le pays de Kemal Atatürk* (Traduction française d'André Robert), Vienne 1938, p. 84/5.

³ Décret N° 2/7005 du 5 juillet 1937.

⁴ A propos de clearing et de compensation, voir : P.R. Rosset, *Les accords de clearing et les obligations contractuelles*, Lausanne-Bâle 1936.

merce extérieur de la Turquie suivant les accords en vigueur à fin de 1940¹ :

	Importations			
	1937	1938	1939	1940
Pays ayant conclu avec la Turquie un accord de clearing ou un accord similaire	87.654	126.192	99.726	42.408
Pays à devises libres	17.741	16.083	11.883	7.547
Pays n'ayant pas conclu avec la Turquie un accord de clearing ou un accord similaire	8.984	7.562	6.640	18.968
Total	114.379	149.837	118.249	68.923

	Exportations			
	1937	1938	1939	1940
Pays ayant conclu avec la Turquie un accord de clearing ou un accord similaire	109.219	119.183	100.252	72.831
Pays à devises libres	19.201	17.769	18.215	15.739
Pays n'ayant pas conclu avec la Turquie un accord de clearing ou un accord similaire	9.564	7.995	8.922	22.876
Total	137.984	144.947	127.389	111.446

Actuellement, le principe fondamental de la politique commerciale turque est : « N'acheter qu'aux pays qui se fournissent chez nous ». Ce principe est considéré dans les circonstances actuelles comme pouvant seul assurer l'équilibre de la balance commerciale et des paiements. Sur la base de conventions de clearing et de compensation et en se conformant au principe énoncé ci-dessus, le gouvernement turc autorise l'augmentation des importations des pays avec lesquels la Turquie a une balance des paiements nettement active et il impose aux pays, à l'égard desquels nous possédons une balance passive, l'obligation d'acheter davantage de produits turcs². Remarquons que le gouvernement turc tient à obtenir un équilibre non

¹ *Bulletin de la Banque Centrale*, année 1940, No 37, p. 116 ; pour 1937, même Bulletin, année 1941, No 38, p. 110 pour 1938-1940.

² *10 ans de République (1923-1933)*, Ankara 1933, p. 47.

seulement des balances du commerce, mais aussi des balances des paiements. Il recherche donc constamment des possibilités d'effectuer en marchandises des règlements pour tout les postes de la balance des paiements, car l'exportation constitue pour la Turquie le seul poste important qui s'inscrit à l'actif de ladite balance.

Le souci d'appliquer strictement le principe de l'équilibre des paiements a amené le gouvernement ture à interpréter restrictivement la clause de la nation la plus favorisée¹. Pour ce qui concerne le tarif douanier et les autres impositions des marchandises étrangères, la clause de la nation la plus favorisée est inconditionnelle. En revanche, l'application de cette clause est liée à des conditions s'il ne s'agit pas du tarif douanier ou d'autres droits frappant les produits étrangers. Pour cette raison, un Etat tiers qui désire jouir des privilèges et avantages accordés par la Turquie à un autre Etat, dans le régime du clearing ou de la compensation, doit faire les mêmes concessions que la Turquie a obtenues de l'autre Etat. Etant donné que le régime du clearing et de la compensation a une plus grande influence sur le commerce extérieur que les droits de douane, notre politique commerciale est basée actuellement, comme nous l'avons dit, sur des accords prévoyant des concessions mutuelles.

Ainsi fut réalisé l'article 12 du programme du Parti Républicain du Peuple, qui recommande le développement du commerce extérieur, afin de pouvoir arriver à une balance des paiements équilibrée². Ce but n'eut pas été atteint sans l'application stricte du principe de réciprocité qui a obligé les commerçants tures à n'acheter que des marchandises des pays qui achètent les nôtres.

Pour faciliter l'exportation, le gouvernement ture s'est fait accorder par la Grande Assemblée Nationale, le droit de contrôler la qualité des produits tures destinés à des pays étrangers. Ceux qui portent atteinte à la renommée de la marque turque peuvent être exclus de la liste des commerçants admis au commerce d'exportation et marqués du sceau de la « déloyauté sociale »³.

Le gouvernement a également atteint l'unification et la standardisation des principaux articles d'exportation. Cette mesure con-

¹ *Les annales de la Turquie*, 1937, vol. I, p. 82.

² Programme du Parti Républicain du Peuple, adopté par le Grand Congrès de 1927, modifié légèrement en 1935 et en 1939.

³ *Bulletin d'informations économiques du Türkiye İşleri Bakanlığı* du 1er décembre 1936, p. 6.

tribue indubitablement à la valorisation des produits exportés par la Turquie et leur assure des débouchés stables.

Les changements constants de la situation économique mondiale ont amené le gouvernement turc à éviter de conclure des conventions de longue durée. Pour cette raison, les récents accords conclus par la Turquie portent sur des périodes relativement courtes qui s'étendent à six mois ou un an au plus. Si la courte durée des accords se révèle indispensable pour le clearing, elle est, comme nous l'avons pu constater, nuisible aux relations commerciales, car elle s'oppose à la conclusion de contrats de vente à long terme.

Grâce à l'introduction du système protectionniste et à la sage politique du gouvernement, la balance du commerce, qui était auparavant toujours déficitaire, indiqua, en 1930, pour la première fois depuis 1850, un excédent actif. Dès lors elle fut toujours active pour la Turquie, sauf en 1938, où elle eut un léger excédent passif.

Voici les balances du commerce de la République turque¹ :

Année	Exportation	Importation	Solde
	(en millions de livres turques)		
1923	84,65	144,79	— 60,14
1924	158,87	193,61	— 34,74
1925	192,43	241,62	— 49,19
1926	186,42	234,70	— 48,28
1927	158,42	211,40	— 52,98
1928	173,54	223,53	— 49,99
1929	155,21	256,30	— 101,09
1930	151,45	147,55	+ 3,90
1931	127,28	126,66	+ 0,62
1932	101,30	85,98	+ 15,32
1933	96,16	74,68	+ 21,48
1934	92,15	86,79	+ 5,36
1935	95,86	88,82	+ 7,04
1936	117,73	92,53	+ 25,20
1937	137,98	114,38	+ 23,60
1938	144,95	149,84	— 4,89
1939	127,39	118,25	+ 9,14
1940	111,45	68,92	+ 42,53

¹ *Annuaire statistique*, vol. XI, p. 261 pour les années 1923-1939, et *Bulletin de la Banque Centrale* No 38, p. 81/5 pour 1940.

CHAPITRE IV

**Les effets de la loi d'encouragement à l'industrie
et de la politique commerciale sur le développement
de l'industrie textile.**

1930 - 1933

La loi d'encouragement et la politique commerciale eurent une influence assez favorable sur le développement de l'industrie nationale.

D'après un recensement fait par la Direction générale de statistique, la Turquie ne possédait en 1923 que 341 fabriques proprement dites. Dès l'instauration du régime républicain, ce nombre augmenta d'année en année, surtout à la suite de la mise en vigueur de la loi d'encouragement industriel de 1927.

Pour se rendre compte de l'influence de la loi d'encouragement sur le développement de l'industrie textile, nous exposerons sa situation lors du recensement industriel de 1927.

A ce moment-là, 9.353 entreprises, dans le sens le plus large du mot, s'occupaient de la production textile, ce qui faisait 14,34 % du nombre total des entreprises de fabrication¹ qui était de 65.245, occupant 256.855 ouvriers. 18,70 % du total de la main-d'œuvre, c'est-à-dire 48.025 personnes travaillaient dans l'industrie textile.

Voici la répartition des entreprises textiles d'après le nombre d'ouvriers, comparée au total des établissements de la même classe² :

	Industrie textile	Toutes les branches industrielles
L'entrepreneur seul	3.020	23.316
Avec les membres de sa famille	539	4.914
Avec 2- 3 ouvriers	3.335	23.332
» 4- 5 »	1.310	7.683
» 6- 10 »	714	3.940
» 11- 20 »	223	1.188
» 21- 50 »	116	551
» 51-100 »	36	166
» 101-+ »	60	155
Total	9.353	65.245

¹ « La classification des industries en Turquie présente des difficultés spéciales à cause de la multitude des petites et très petites entreprises qui sont en réalité des ateliers d'artisans et dont l'exploitation ne peut pas fournir des renseignements précis. » (Voir : Stassinopoulos, *La vie industrielle en Turquie*, Istanbul 1930, p. 6.

² *Annuaire statistique*, vol. VIII, p. 244/6.

Il est intéressant de relever que sur 9.353 entreprises de la production textile, il y avait, en 1927, 435 établissements qui, en Turquie, méritent vraiment le nom de « fabrique », parce qu'ils employaient au moins 11 ouvriers, et que 8.918 entreprises appartenaient à l'industrie domestique ou artisanale. Notons enfin, que 30 % des grands établissements occupant plus de 51 ouvriers appartenaient à l'industrie textile. Seules 244 entreprises textiles se servaient, en 1927, de moteurs, tandis que 9.109 établissements travaillaient sans moteurs. L'emploi de la force motrice était en Turquie, à cette époque, relativement restreint, car sur 65.245 entreprises travaillant dans toutes les branches de la production industrielle, il y avait à peine 2.822 qui se servaient de moteurs.

Sur un total de 4.850 moteurs employés par l'industrie turque dans son ensemble, 520 travaillaient, en 1927, dans l'industrie textile, qui utilisait une force motrice de 15.855 HP, ce qui représentait 9,69 % du total de la force motrice du pays évaluée à 163.548 HP¹.

L'industrie textile utilisait, en 1927, des matières premières indigènes pour 31.218.000 Ltqs, tandis que l'industrie turque dans son ensemble en employait pour 203.299.000 Ltqs. De cette valeur globale, 15 % environ ont été dépensés par l'industrie textile qui était obligée, en outre, d'importer des matières premières pour 8 millions 576.000 Ltqs, ce qui représentait 30 % environ de la valeur de toute les matières premières achetées à l'étranger en 1927 et qui s'élevait à 29.365.000 Ltqs.

La valeur totale des matières premières utilisées par l'industrie textile, en 1927, était estimée à 39.764.000 Ltqs, représentant 17 % environ de l'ensemble des matières premières qui furent transformées durant cette année en Turquie et qui occasionnèrent une dépense de 232.644.000 Ltqs.

Quant à la production des textiles, elle fut évaluée, en 1927, à 76.365.000 Ltqs, c'est-à-dire à 17,65 % de la valeur globale de la production de l'industrie turque, estimée à 432.470.000 Ltqs.

Remarquons que l'industrie textile occupe, en 1927, d'après la valeur de sa production, le second rang, le premier revenant aux entreprises agricoles.

Après avoir brossé un tableau de l'industrie textile en 1927, l'année durant laquelle la loi d'encouragement industriel fut mise en

¹ *Annuaire statistique*, Ankara 1935-1936, p. 244/46.

vigueur, nous étudierons les effets de la dite loi sur cette importante branche de la production nationale.

En 1930-1931, le nombre des principales entreprises appartenant à la branche textile était de 197, dont :

6 transformaient la laine et avaient ensemble une production annuelle de 131.500 mètres ;

9 transformaient le coton et avaient ensemble une production annuelle de 900.000 mètres ;

24 transformaient la soie et avaient ensemble une production annuelle de 264.200 mètres ;

62 étaient spécialisées dans le tricotage et avaient ensemble une production annuelle de 359.000 kg. ;

96 produisaient des tapis (leur production annuelle n'a pas été indiquée)¹. Malheureusement, il ne nous est pas possible de préciser ce qu'il faut entendre par « les principales entreprises » qui furent dénombrées en 1931. Ajoutons qu'elles étaient loin de pouvoir satisfaire tous les besoins du pays en produits textiles (voir les statistiques concernant l'importation des textiles²).

D'après une statistique établie en 1932, sur l'initiative de la Direction générale de statistique, dans l'ensemble de la production, 1.473 entreprises qui méritaient la dénomination de fabrique, profitaient de la loi d'encouragement industriel. De ce nombre, 385 furent fondées avant 1923 et 1.088, c'est-à-dire le 74 % depuis l'établissement de la République³. La plupart des entreprises nouvelles furent fondées à la suite de la loi d'encouragement industriel :

Nombre des fabriques créées en :			
1927	140	1930	106
1928	157	1931	140
1929	118	1932	88

En 1932, il y avait 351 entreprises appartenant à l'industrie textile, ce qui représentait le 23,83 % du total.

Les capitaux fixes investis dans les installations des établissements textiles profitant de la loi d'encouragement industriel étaient

¹ F. Kurtoglu, *La Turquie vous offre le marché qu'il vous faut*, Bruxelles 1932, p. 92/94.

² Voir p. 116/7.

³ *Sanayi istatistikleri. Tesviki sanayi kanunundan istifade eden müesseselerin 1932 ve 1933 senesi faaliyetleri*, Ankara 1934, p. 8 et suivantes.

évalués, en 1932, à 9.836.000 Ltqs, somme qui représentait le 15,82% de la valeur totale de l'outillage national dans son ensemble estimé à 55.882.000 Ltqs sans les bâtiments. Ici aussi, l'industrie textile occupait le second rang.

En 1932, l'industrie textile employait 2.007 moteurs, c'est-à-dire le 32,6 % du nombre total des moteurs (6.185) dont disposait l'ensemble de l'industrie turque profitant de la loi d'encouragement industriel. La puissance des moteurs utilisés par l'industrie textile en 1932 était de 12.722 CV, ce qui représentait le 12,4 % du total de la force motrice (102.336 CV) dont pouvaient disposer toutes les branches de la production.

Les entreprises textiles procuraient, en 1932, un gagne-pain à 16.046 ouvriers et contremaîtres, c'est-à-dire au 29 % de la main d'œuvre de tous les établissements profitant de la loi d'encouragement, soit 55.321 personnes.

Le rendement brut de l'industrie textile, c'est-à-dire la valeur de sa production, pour 1932, était estimée à 20.724.000 Ltqs et celui de toutes les branches de la production à 138 millions. Environ 15 % du rendement brut de la production nationale provenait donc de l'industrie textile.

La valeur des matières premières de provenance indigène utilisée par l'industrie textile, en 1932, s'élevait à 7.724.000 Ltqs. Pour les matières premières importées on a dépensé 4.010.000 Ltqs, ce qui fait au total 11.734.000 Ltqs. Dans l'ensemble de l'industrie, il a été dépensé, durant la même année, 74.154.000 Ltqs pour les matières premières de provenance indigène et étrangère.

En 1933, le nombre des entreprises textiles est tombé de 351 à 335¹, ce qui faisait le 23,98 % du nombre total des établissements bénéficiant des prérogatives accordées par la loi sur l'encouragement de l'industrie, et qui étaient de 1.397. Parallèlement, la valeur de l'outillage de l'industrie a diminué par rapport à 1932. Elle est tombée de 9.836.000 Ltqs à 8.658.000 Ltqs. Par contre, le nombre des ouvriers et contremaîtres a augmenté de 16.046 à 16.575, représentant le 25,6 % du total des ouvriers occupés dans l'industrie (64.989 personnes). De même, le nombre des moteurs employés par l'industrie textile accuse une augmentation de 2.007 à 2.235, sur un total

¹ 245 fabriques appartenaient à une personne, 24 à des sociétés simples, 62 à des sociétés commerciales, 4 aux pouvoirs publics.

de 6.373, ce qui correspond au 35 % des moteurs employés dans toutes les branches de l'industrie. Ce chiffre est un indice de la rationalisation des entreprises.

Par suite de la baisse des prix, la valeur des matières premières de provenance indigène est tombée de 7.724.000 Ltqs en 1932 à 7.116 mille Ltqs en 1933. Parallèlement, les importations de matières premières ont diminué de 4.010.000 Ltqs en 1932 à 3.683.000 Ltqs en 1933. Par contre, la valeur de la production de l'industrie textile marque une faible augmentation. Elle était en effet, de 20.724.000 Ltqs en 1932 et est, de 20.912.000 Ltqs en 1933.

Malgré la chute continuelle des prix provoquée par la crise, ce relèvement de la valeur de la production doit être attribué à l'augmentation constante des quantités produites par l'industrie textile nationale. Voici les chiffres¹ pour la période étudiée dans le présent chapitre :

Production en tonnes de :			
Année	Cotonnades	Lainages	Soieries
1924	1.000	430	2
1927	2.470	563	2,7
1928	2.617	596	15
1929	3.773	763	31
1930	4.226	928	44
1931	4.473	1.224	74
1932	6.655	1.694	91,6
1933	9.110	2.281	94

Dans le tableau suivant nous indiquons les pourcentages de l'augmentation quantitative de la production que l'on constate par rapport à l'année 1927 ;

	Cotonnades	Variations % p.rapport à l'année précéd.	Lainages	Variations % p.rapport à l'année précéd.	Soieries	Variations % p.rapport à l'année précéd.
1928	6	6	6	6	456	456
1929	53	44	36	28	1.048	107
1930	71	12	65	22	1.530	42
1931	81	6	117	32	2.641	68
1932	170	49	201	38	3.293	24
1933	269	37	305	35	3.381	3

¹ *Bulletin de la Sâmer Bank*, 1935, No 2, p. 30, pour les années 1927-1933, *Türkiye Millî Geliri*, op. cit. p. 104 pour 1924.

Ces chiffres sont éloquentes et montrent que malgré la crise mondiale le développement de l'industrie textile turque ne fut pas arrêté, et ceci grâce aux mesures prises par le gouvernement républicain qui avaient pour but de rationaliser la production et de la protéger contre la concurrence étrangère.

Les résultats de cette politique furent très heureux dans le domaine de la production des soieries. En effet, leurs importations ont pu être réduites de 175 tonnes en 1927 à 8 tonnes en 1933. Voici le tableau des importations de soieries, comparées à la production nationale pour les années 1927-1933¹ :

Année	Importation (en tonnes)	Production (en tonnes)
1927	175	2,7
1928	155	15
1929	125	32
1930	38	44
1931	21	74
1932	6	91,6
1933	8	94

La baisse des importations depuis 1930 est significative. Elle est due non seulement au développement de l'industrie des soieries, mais aussi à l'efficacité du protectionnisme douanier qui fut introduit en 1929 et dont les effets se firent sentir surtout depuis 1930.

Par contre, la Turquie fut obligée de continuer d'importer durant la période étudiée des quantités considérables de cotonnades, de lainages, du fil de soie artificielle et d'autres produits textiles de provenance végétale. Voici les données statistiques² :

(En milliers de Ltqs.)	1930	1931	1932	1933
Tissus et fils de coton et art. confec. en coton	32.264	33.159	20.557	18.833
Tissus et fils de laine et de poil	10.856	9.065	5.555	6.141
Tissus de lin et de chanvre et autres mat. tex. végé.	2.926	1.754	1.177	1.170
Tissus et fils de soie artificielle et naturelle	1.479	1.087	672	529
Total	47.525	45.065	27.961	26.673

¹ *Bulletin de la Sumer Bank* 1935, No 2, p. 30 et H. Avni et H. Güleriyüz, op. cit. p. 43.

² *Bulletin de la Banque Centrale*, 1936, No 18, p. 68/71. *Annuaire statistique*, op. cit. vol. XI, p. 296 et *Bulletin de la Sumer Bank* 1937, No 9-10, p. 54/5.

La quantité des importations (en tonnes) :

	1930	1931	1932	1933
Tissus et fils de coton et art. confec. en coton	16.977	20.904	17.159	16.486
Tissus et fils de laine et de poil	2.272	2.125	2.027	2.333
Tissus de lin et de chanvre et autres mat. text végét.	7.184	4.855	3.750	4.494
Tissus et fils de soie artificielle et naturelle	174	231	248	255
Total	26.607	28.115	23.184	23.568

Voici la récapitulation des importations des textiles, exprimées en % du total de la valeur des achats effectués à l'étranger, pour les années 1930-1933 ;

	1930	1931	1932	1933
Tissus et fils de coton et art. confec. en coton	21.87	26.18	23.91	25.22
Tissus et fils de laine et de poil	7.36	7.16	6.46	8.22
Tissus de lin et de chanvre et autres mat. text. végét.	1.98	1.38	1.87	1.57
Tissus et fils de soie artificielle et naturelle	1.—	0.86	0.76	0.71
Total	32.21	35.58	32.50	35.72

Si l'on compare l'évolution des importations de produits textiles des années 1930-1933 à celles de 1923, on constate une sensible amélioration. Tandis qu'en 1923, presque la moitié de la valeur des importations (46 %) était absorbée par des articles textiles, leur part dans les importations totales de la Turquie pour les années 1930-1933 varie entre 32 et 35 %, ce qui indique l'essor qu'a pris le développement de l'industrie textile. La moyenne des importations annuelles de produits textiles pour 1923-1929 est de 39,83 % des importations générales. Ce pourcentage a reculé pour l'époque de 1930 à 1933 à 34 %.

Mais si l'on prend en considération les possibilités d'absorption qu'offre le marché turc ainsi que la production des matières premières indigènes, il faut reconnaître que les efforts du gouvernement turc, tendant à développer les industries des cotonnades et des lainages à l'aide de l'initiative privée, n'ont pas donné les résultats espé-

rés. Surtout l'article de cotonnade continue à absorber le plus de devises. Sa participation à l'importation générale, qui atteignait 28,95 % au cours des années 1923-1929, est tombée à 24,30 % seulement de 1930-1933. Quant à l'importation de lainages, qui absorbait le 7,45 % des importations totales au cours des années 1923-1929, elle en représente encore le 7,30 % pour les années 1930-1933. Voici les raisons de cet état de choses :

Il y avait malheureusement dans l'industrie beaucoup d'hommes d'affaires qui ne possédaient pas toujours les connaissances techniques et commerciales nécessaires à la fondation et au développement d'une usine moderne. Pour cette raison des entreprises de petite et moyenne dimensions surtout, qui n'étaient pas à même de satisfaire les besoins croissants du pays en produits textiles ou d'entreprendre une lutte efficace contre la concurrence étrangère, surgirent en Turquie jusqu'en 1933. Une autre difficulté, qui s'opposait à la fondation d'entreprises de grande envergure, résidait dans le manque de capitaux.

Enfin, certaines entreprises privées ne pensaient qu'à exploiter dans leur intérêt personnel les mesures de protection prises par l'Etat « au mépris des exigences de l'économie nationale du pays » ; ou bien qui servaient de paravent à des capitaux étrangers qui ne désiraient pas travailler « selon les exigences de la structure économique de la Turquie » ; il ne manquait pas non plus d'hommes d'affaires qui ne voulaient qu'obtenir des permis de construction pour fabriquer dans des régions favorables « afin de s'en faire un capital et spéculer là-dessus dans l'avenir ».

Ce qui manquait à la Turquie, c'étaient des industriels qui auraient voulu « assumer une mission patriotique dans la lutte pour le redressement national et qui se feraient un devoir de considérer de pair les exigences de l'économie nationale et leurs propres intérêts commerciaux¹ ».

Le gouvernement ture ayant constaté, après une expérience de dix ans, que l'initiative privée s'avérait insuffisante pour relever l'industrie textile, décida d'y contribuer activement. Ainsi l'Etat devint lui-même entrepreneur.

¹ Celâl Bayar, ancien Ministre de l'Economie, dans le *Bulletin d'informations économiques du Türkofis* du 1er mars 1936.

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE I

L'étatisme dans l'industrie

Dans la partie précédente, nous avons indiqué le développement de l'industrie textile durant la première étape du mouvement d'industrialisation de la Turquie. Cette étape est caractérisée par la prédominance de l'initiative privée dans la fondation des entreprises industrielles. Grâce à la promulgation de la loi d'encouragement industriel, au système de protection douanière, ainsi qu'à d'autres mesures prises dès 1923, la plupart des établissements privés jouissaient de la haute protection et de l'appui de l'Etat. On peut appeler cette phase celle du développement libre de l'industrie turque. Elle dure jusqu'en 1933.

Bien que le nombre des établissements industriels et leur capacité de production aient considérablement augmenté, la période du développement libre n'a pas donné pleinement satisfaction si l'on compare ses résultats aux besoins du pays et à ses possibilités de production basées sur les matières premières indigènes.

On constata qu'en dépit de tous les avantages accordés par l'Etat à l'industrie privée, celle-ci se révélait inapte à créer et à exploiter des entreprises de grande envergure, dont l'économie du pays avait pourtant un grand et urgent besoin.

Par conséquent, l'Etat s'est vu obligé d'intervenir directement dans l'activité industrielle suivant un plan. Il voulait ainsi la développer d'une façon systématique, et dans un bref délai.

La seconde période du mouvement d'industrialisation dont nous allons nous occuper est donc caractérisée par l'intervention directe de l'Etat et sa participation active dans l'organisation et la gestion des industries de base (*key industries*¹) qui, auparavant, n'avaient pas pu être créées faute de connaissances techniques et de moyens financiers. Durant cette seconde période d'industrialisation l'Etat suivit une politique active et adéquate en prêtant son aide technique et financière aux industries privées et en fondant directement des entreprises industrielles.

Empressons-nous de dire que les dirigeants tures, tout particulièrement KEMAL ATATÛRK, le Créateur de la Turquie nou-

¹ N. Esat Sümer, dans *Les Annales de Turquie*, op. cit. p. 118.

velle, ne furent nullement les adeptes dociles de doctrines économiques étrangères. Ce n'était donc pas un fanatisme doctrinaire qui les poussait à intervenir directement dans la vie industrielle du pays, mais un idéalisme réaliste qui fut l'âme de la révolution turque.

Le principe d'étatisme figure, en effet, dans la constitution de notre pays à côté des principes nationalistes, révolutionnaires, républicains, laïques et populaires qui forment l'ensemble des bases fondamentales sur lesquelles fut construite la nouvelle Turquie. Il est donc antérieur aux doctrines étatistes proclamées dans plusieurs pays d'Occident durant la dernière crise mondiale.

Le principe d'étatisme figure aussi dans le programme du Parti Républicain du Peuple, qui est le seul parti politique existant en Turquie.

Tout en considérant comme essentiels le travail et l'initiative privés, le Parti Républicain proclame la nécessité pour l'Etat de s'intéresser aux entreprises dans lesquelles sont engagés les intérêts généraux et supérieurs du pays, afin de conduire la nation dans un délai aussi bref que possible au bien-être et à la prospérité.

D'après le programme de ce Parti, l'Etat ne doit pas se borner à créer des entreprises industrielles et à les gérer lui-même, mais son devoir est aussi d'encourager l'initiative privée à fonder des fabriques et de réglementer et de contrôler les entreprises existantes.

Le choix des entreprises que l'Etat doit créer lui-même dépend des besoins des intérêts généraux de la nation. Le programme du Parti prévoit même l'expropriation par l'Etat des entreprises privées d'une importance vitale. Pour éviter des excès, une loi d'expropriation est requise pour chaque cas particulier. Elle doit spécifier la manière dont l'Etat dédommagera les propriétaires de l'entreprise acquise. L'évaluation ne doit pas tenir compte de bénéfices éventuels que l'entreprise serait à même de réaliser dans l'avenir.

La création d'établissements industriels par l'Etat et l'initiative privée doit être conforme à des plans élaborés par l'Etat qui veillera à ce que les fabriques ne soient pas concentrées sur certains points du pays, mais dispersées dans différentes régions. On voulait ainsi éviter une hausse des prix des terrains et des salaires et faire profiter toutes les régions de l'industrialisation.

Le Parti Républicain du Peuple a fait appel à l'Etat pour qu'il organise le contrôle des prix afin d'éviter des conflits d'intérêts entre les industriels et les consommateurs. L'Etat ne s'est pas borné à

instituer un contrôle et la fixation des prix de vente, mais a introduit aussi le contrôle des prix de revient afin de pouvoir rationaliser la production (loi No 3003 du 12 juin 1936).

Pour mettre à cet égard toutes les entreprises sur le même pied, un contrôle financier et technique a été aussi prévu pour les établissements industriels appartenant à l'Etat, ou auxquels il participe¹. Ce contrôle devait se faire d'après les mêmes principes que celui des entreprises privées.

Enfin, le programme du Parti Républicain prévoyait l'interdiction des trusts et cartels, dans l'intérêt des consommateurs.

Quand le programme de la politique économique étatiste turque fut connu, de nombreuses objections se sont élevées, car on craignait que l'Etat n'absorbe successivement toutes les entreprises importantes et ne laisse aucune liberté d'action à l'initiative et au capital privés.

Heureusement, ces craintes se sont révélées sans fondement. En effet, le gouvernement ne se moutra nullement hostile à l'activité de celles des entreprises privées qui ont compris que l'intérêt général de la nation doit primer les intérêts des individus. Le gouvernement désire même la collaboration de telles entreprises avec l'Etat dans le domaine industriel.

Notre Chef éternel, ATATÛRK, a défini l'étatisme ture comme suit² : « La vie économique doit être basée sur l'initiative privée et l'activité personnelle des individus. Mais eu égard aux besoins multiples d'un grand peuple et d'un vaste pays qui ne peuvent pas être satisfaits uniquement par le développement des entreprises privées, l'Etat est obligé d'intervenir directement dans la vie économique et de prendre sa direction. Par contre, l'industriel doit assumer une mission patriotique dans la lutte pour le redressement national et considérer de pair les exigences de l'économie nationale et ses propres intérêts ». « Nous gardons le capital privé, a dit l'ancien Ministre de l'Economie, comme un bien sacré. Nous envisageons des mesures appropriées pour le rendre pratiquement plus utile à l'entreprise privée. Nous désirons même renforcer l'entreprise privée, lui donner un plus grand essor³ ».

¹ On était d'avis en Turquie que « l'interventionnisme implique une confiance dans la capacité supérieure et l'impartialité de l'Etat ». Voir C. Colson, Cours d'économie politique. Paris 1924, p. 165.

² Bulletin économique du Tûrkojis du 1er mars 1936, p. 2 et suivantes.

³ Voir note ².

Le gouvernement turc a réussi à établir une répartition du travail entre les entreprises privées et l'Etat. Il laisse à l'initiative privée tous les champs d'activité dans lesquels elle est à même de réaliser des résultats tangibles. Par contre, l'Etat se charge des travaux dont la réalisation dépasse la capacité financière et technique des entreprises privées ou qui est dictée par les nécessités impérieuses de la nation.

Comme l'a dit ATATÛRK, le système étatiste appliqué par la Turquie n'est pas un système emprunté aux doctrines économiques de l'étranger¹.

C'est un système qui naquit des besoins de la Turquie, un système propre à elle. Il représente une réaction historique contre la dépendance presque complète de l'industrie étrangère, dépendance héritée par la République turque du régime ottoman. « Sans intervention directe de l'Etat il serait utopique de souhaiter un relèvement industriel moderne dans un pays hérité du Sultanat, dévasté, sans capital, et dépourvu de tout esprit économique, un pays où toute activité commerciale consiste en échange de matières premières et de denrées alimentaires indigènes contre les produits fabriqués de provenance européenne »².

Examiné sous cet angle, l'étatisme turc constitue un moyen d'assurer le triomphe de la technique moderne dans la lutte contre l'économie primitive et arriérée du pays.

ISMET INÖNÜ, le Président actuel de la République, s'est d'ailleurs exprimé dans les mêmes termes :

« La politique d'étatisme me paraît avant tout indispensable comme un moyen de défense nationale. Pour pouvoir organiser un Etat solide et capable de résister aux conditions difficiles des temps modernes, réparer les dégâts injustes et la négligence des siècles, il a fallu tout d'abord le dégager des causes de destruction économique. De ce fait, nous nous trouvons devant l'obligation de considérer l'étatisme comme un moyen de défense pour nous guider sur le chemin de la prospérité et, par conséquent, il était pour nous un point de départ, une base. Réorganiser par tous les moyens dont l'Etat dispose l'industrie et la structure économique au sein d'un grand

¹ *Bulletin économique du Tûrkofis* du 1er mars 1936, p. 3.

² Hûsnü Çakir, Ministre de l'Economie, dans un supplément au *Figaro* consacré à la Turquie, du 30 juillet 1939.

et héroïque peuple..., c'est la plus dure et la plus importante des fonctions par nous assumées»¹.

Car, a dit l'ancien Ministre de l'Economie, «si nous devons laisser l'industrialisation du pays et le bien-être dont la nation a tant besoin, à certaines entreprises privées et au capital sur lequel elles s'appuient, il faudrait supporter une période de patience d'au moins deux siècles encore»².

Lucien Brocard³ dit avec raison, que «d'une façon générale l'initiative privée néglige tous les besoins futurs, tous ceux dont la satisfaction ne sera lucrative que dans l'avenir et exige des sacrifices dans le présent». Truchy⁴ s'exprime d'une manière semblable : «L'individu considère la richesse dans le moment actuel, tandis que la nation a des intérêts permanents».

L'industrialisation du pays étant considérée comme une question dont dépend non seulement l'indépendance mais aussi l'existence de la Turquie, l'étatisme turc s'avéra une nécessité impérieuse.

Nous voyons donc que les principes économiques kémalistes «sont turcs, c'est-à-dire, qu'ils sont, quant à leur origine et leur particularité, empruntés à la nature même de la nation. Ces principes sont en même temps turquistes, ce qui entraîne de soi-même le nationalisme»⁵. Une autre caractéristique de notre étatisme est d'être enraciné dans le peuple. C'est un système qui émane du peuple turc et peut fonctionner seulement en collaboration avec lui.

Bien que le régime économique turc soit basé sur le principe nationaliste, il admet que le redressement de l'économie turque ne doit pas être poursuivi en dehors d'une collaboration économique avec les autres nations. Au contraire, «la Turquie, dans son redressement industriel, profondément animée du désir d'une collaboration économique basée sur les principes de paix générale, s'est toujours exprimée en faveur des ententes économiques avec tous les pays du monde et resta toujours fidèle à ce principe. Car nous sommes convaincus que l'économie universelle ne présente aucun caracté-

¹ Supplément au *Figaro* du 30 juillet 1939.

² *Bulletin économique du Tarkofis*, du 1er mars 1936.

³ Lucien Brocard, *Les conditions générales de l'activité économique*, Paris 1934, p. 204.

⁴ Truchy, *op. cit.* p. 107.

⁵ Sükrü Kaya, dans *Les Annales de Turquie*, *op. cit.* p. 57.

tère durable si elle n'est pas basée sur des systèmes économiques liés entre eux par une collaboration internationale»¹.

Pour ces raisons, le régime économique turc n'envisage pas l'autarcie. La Turquie ne désire pas se suffire à elle-même dans tous les domaines de la production. Par contre, elle a la ferme volonté de développer, conformément aux besoins du pays, les branches de l'industrie qui peuvent être basées sur les matières premières indigènes.

Nous sommes persuadés que l'industrialisation n'empêchera pas la Turquie de développer son commerce international et même d'augmenter ses importations. Car l'industrialisation augmentera le bien-être de la nation, lequel suscitera chez les consommateurs turcs de nombreux besoins jusqu'alors presque inconnus chez nous.

Remarquons qu'une des raisons principales qui poussèrent le gouvernement à appliquer rapidement le programme industriel étatique, fut précisément les difficultés des populations s'occupant de la production des matières premières, qui devaient jusqu'alors être exportées à des prix excessivement bas, qui ne cessèrent pas de reculer dès 1929. Pour mettre en lumière cette baisse des prix, nous avons établi pour les cinq années précédant l'époque du planisme, les nombres-indices des prix de gros des principales matières premières textiles (coton, laine, mohair) qui nous intéressent plus particulièrement :

1928	=	100
1929	=	87,94
1930	=	60,82
1931	=	35,94
1932	=	32,47
1933	=	32,47

Ces chiffres ont une éloquence qui se passe de commentaires.

La statistique suivante montre les détails de l'évolution des prix de gros des matières premières textiles² :

¹ Hüsnü Çakir, Supplément au *Figaro* du 30 juillet 1939.

² Comparer : *Bulletin de la Simer Bank*, 1936, No 7, p. 70/71 et *Bulletin de la Banque Centrale* 1937, No 25, p. 46.

(prix en piastres par kilo)

Année	Coton	Laine	Mohair	Soie grège
1928	78,97	79,56	179,40	1911
1929	74,88	81,12	141,18	2145
1930	52,80	56,92	95,80	1520
1931	37,14	47,01	37,31	1620
1932	37,70	38,75	33,29	1270
1933	35,08	36,56	38,08	1308

Notons qu'à la suite de la crise mondiale de 1930, le caoutchouc mis à part, aucune matière première n'a subi une chute des prix aussi forte que le mohair. Sur le marché international de Bradford le prix du mohair est tombé en 1932 de 30 pence à 6¹.

La chute des prix des produits agricoles et des matières premières textiles était beaucoup plus forte que celle des produits fabriqués que la Turquie importait de l'étranger. A titre d'exemple nous avons établi, pour les cinq années ayant précédé la mise en application du plan quinquennal, une comparaison entre la chute des prix du blé² et du coton turcs et celle de la toile de cabot, d'usage courant en Turquie :

Année	Blé	Coton	Toile de cabot
		1928 = 100	
1929	94,44	94,82	107,20
1930	68,52	66,86	100,16
1931	36,10	47,03	82,24
1932	34,26	47,74	75,79
1933	31,48	44,42	70,00

Il n'est donc pas étonnant que le pouvoir d'achat du paysan turc ait fortement diminué. Etant donné que plus de 80 % (1927 : 81,6 %, 1935 : 81,8 % et 1940 : 82 %) de la population vit de l'agriculture qui procure à son tour 70 % du revenu national et représente le 93 % de nos exportations³, le recul des prix des produits

¹ *Iktisat ve Ticaret*, Revue mensuelle, publiée par l'École des Hautes Etudes Economiques et Commerciales d'Istanbul, 1936, vol. XXI, p. 23.

² Le blé est la céréale la plus consommée en Turquie : 58 % (*La Turquie contemporaine*, op. cit. p. 82), et son exportation constitue un élément important de notre balance commerciale : 7,885 mille Ltqs et 108 mille tonnes en 1937, et 5,631 mille Ltqs et 102 mille tonnes en 1938 (*Bulletin de la Banque Centrale*, 1940, No 34, p. 104.

³ *Ankara* du 23 mars 1939.

agricoles et la diminution du pouvoir d'achat du paysan qui s'en suivit ont provoqué une baisse du bien-être général. Devant cet état de choses l'industrialisation du pays fut reconnue comme une nécessité vitale et urgente.

L'industrialisation du pays devait permettre l'utilisation rationnelle par les fabriques nouvelles de nos produits agricoles¹, surtout des matières premières textiles, et contribuer ainsi à une augmentation raisonnable de leur prix et par ce moyen au redressement de l'agriculture. C'est donc par l'établissement d'une harmonie entre les activités agricoles et industrielles que l'Etat espérait accroître le pouvoir d'achat de la population et, par conséquent, augmenter le bien-être général de la nation.

En revanche, il ne fut nullement question d'enlever au pays par l'industrialisation son caractère essentiellement agricole ni de le diminuer². L'industrie et l'agriculture forment, en effet, deux éléments complémentaires de la prospérité nationale qui exige, à notre avis, à l'instar des organismes physiologiques, un équilibre entre le fonctionnement des divers organes.

Voilà, d'après nous, la raison principale pour laquelle l'Etat a considéré comme son devoir sacré de développer l'industrialisation du pays à ses propres risques et sans tarder.

Une autre raison qui a poussé l'Etat à appliquer rapidement son programme étatiste d'industrialisation fut la pénurie de devises résultant de la diminution de la valeur des exportations qui consistent en Turquie avant tout en matières premières dont la baisse des prix fut déjà évoquée.

Enfin, l'industrialisation du pays devait être poussée rapidement pour le doter d'un outillage lui permettant d'acquérir, dans une large mesure, l'indépendance économique vis-à-vis de l'étranger et d'augmenter ainsi les possibilités de sa défense en cas de guerre³.

¹ Rapport de gestion du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1934

² En 1923, ATATÜRK avait défini comme suit le principe et la caractéristique essentielle du nouveau régime à l'égard du paysan turc : « Le vrai propriétaire et maître de la Turquie est le villageois qui est le vrai producteur. Le villageois est donc celui qui a plus que quiconque, droit au bonheur et à la prospérité. La politique économique du gouvernement de la République tend à réaliser ce but essentiel ». Cité dans la *Turquie Kemaliste* de février 1941, p. 5.

Eugène Pittard caractérise la population rurale turque comme étant un élément excellent par son travail et par sa probité. Voir son ouvrage : *Les peuples des Balkans*, Paris 1920, p. 200.

³ Conker et Witmeur, op. cit. p. 138.

BUDGET DES CAPITAUX

	Machines et instal- lations	Cons- tructions	Fonds d'explo- itation	Total Ltqs
Centre de Kayseri	2,970.000	1,172.000	1,320.000	5,462.000
» » Eregli	2,755.000	1,030.000	1,160.000	4,945.000
» » Nazilli	2,320.000	1,048.000	1,180.000	4,548.000
» » Malatya	1,188.000	585.000	660.000	2,433.000
Extension de la fabrique de Bakirköy	625.000	325.000	200.000	1,150.000
	9,858.000	4,160.000	4,520.000	18,538.000

Les cinq établissements devaient satisfaire 80 % des besoins du pays en cotonnades, estimés au moment de l'élaboration du premier plan quinquennal à 103 millions de mètres de tissus et à 2,753.000 kilogrammes de fil. Voici les proportions dans lesquelles les fabriques de l'Etat et celles des entreprises privées devaient participer à la satisfaction des besoins du pays en cotonnades :

	Tissus (en mètres)	Fil (en kg.)
Centre de Kayseri	30,000.000	
» d'Eregli	21,000.000	
» » Nazilli	17,500.000	1,772.000
» » Malatya	7,000.000	578.000
» » Bakirköy	7,500.000	
Production de divers tissus qui ne sont pas compris dans la fabrication en série des usines existantes ou projetées	5,000.000	
Marge pour le développement des autres fabriques existantes jusqu'en 1938	15,000.000	403.000
	103,000.000	2,753.000

Quant au plan financier, il a subi de profondes modifications à la suite des changements apportés aux projets primitifs d'installation des fabriques. La réalisation du premier plan quinquennal a coûté environ 90.000.000 Ltqs au lieu de 43,5 millions prévus dans le plan financier primitif. Plus de 40 millions ont été affectés à la branche textile. Notons que ce montant a été dépensé par l'Etat sans causer de perturbations dans sa politique financière.

Voici une comparaison des capitaux prévus dans le plan et de ceux nécessités effectivement par sa réalisation¹.

Total des frais de construction, installation, et des fonds de roulement : (en Ltqs)		
	Estimation	Capitaux effecti- vement investis
Kayseri	5,462.000	9,488.016
Eregli	4,945.000	4,742.216
Nazilli	4,548.000	8,538.562
Extension de Bakırköy	1,150.000	1,529.319
Merinos (Bursa)	1,650.000	6,012.146
Soie artificielle (Gemlik)	490.000	2,903.640
Malatya	2,433.000	7,000.000 ²
Total	20,678.000	40,213.899

Ajoutons toutefois que déjà lors de l'élaboration du plan, une augmentation des investissements était considérée comme possible et admissible si, au moment de la construction des usines, la nécessité devait se faire sentir de les agrandir dès le début pour répondre aux besoins croissants du pays³.

2. L'application du premier plan quinquennal.

L'application du premier plan quinquennal a commencé en mai 1934. C'est la *Sümer Bank* qui fut chargée par l'Etat de la réalisation de la majeure partie du premier plan quinquennal d'industrialisation. Seule la création de fabriques de semi-coke et de bouilles fut confiée à la *Is Bankasi*⁴.

La *Sümer Bank* fut, comme nous l'avons déjà dit⁵, créée en 1933 pour succéder à la *Banque du Crédit Industriel de Turquie* et à l'*Office Industriel de l'Etat*, qui ont été liquidés. Le capital de cette banque, qui s'élevait au début à 20 millions de Ltqs, fut augmenté progressivement à 100.000.000 Ltqs en 1939 (loi No 3718 du 10 juillet 1939).

¹ *İktisadi Devlet tesekküllerinin 1938 yılı bilançolarını 3460 sayılı konun hükümlerine göre tekkik eden Umumi heyet zabtı Ankara 1940. (Sümer Bank 1938 senesi bilanço, kâr ve zarar hesapları tekkik ve tahlil raporu. sayı 5, ek 1, sahife 3.)*

² *Cumhuriyet* du 16 avril 1940.

³ N. Esat Sümer, dans *Les Annotes de Turquie*, op. cit. p. 121.

⁴ *Rapport du Conseil d'Administration de la Sümer Bank* du 3 juin 1934.

⁵ Voir p. 103.

La loi constitutive définit l'objet de la *Sümer Bank* comme suit :

- a) exploiter les fabriques appartenant à l'Etat ;
- b) gérer les participations de l'Etat dans les entreprises industrielles privées ;
- c) préparer et étudier des projets de nouvelles installations industrielles que la banque devait créer et diriger pour le compte de l'Etat ;
- d) participer ou donner son appui, dans la mesure où ses capitaux le lui permettent, aux entreprises industrielles privées, dont la création ou l'extension sont jugées avantageuses pour l'économie nationale.

Immédiatement après sa fondation, l'Etat transféra à la *Sümer Bank* ses entreprises parmi lesquelles se trouvaient les fabriques textiles suivantes :

1. La fabrique de toile de coton de Bakirköy ;
2. La fabrique de tissus de laine de Feshane ;
3. La fabrique de tissus de laine de Hereke.

Voici la liste des fabriques textiles fondées par la *Sümer Bank* en application du premier plan quinquennal et que nous mentionnons ici dans l'ordre chronologique¹ :

1. La fabrique de cotonnades de Kayseri ;
2. La fabrique de cotonnades d'Eregli ;
3. La fabrique de mérinos de Bursa ;
4. La fabrique de rayonne de Gemlik ;
5. La fabrique de cotonnades imprimées de Nazilli ;
6. La fabrique de cotonnades de Malatya.

Comme on le voit, la plus grande attention fut vouée au développement de l'industrie de coton et ceci en raison des besoins du marché intérieur.

Toutes les fabriques qui ont été transférées par l'Etat à la *Sümer Bank* ont été organisées sous forme de sociétés anonymes, dont l'ensemble des actions fut conservé par cette banque.

Quant aux autres fabriques qu'elle fit construire, elle les exploitait, au début, directement.

En transférant à la *Sümer Bank* ses fabriques et en la chargeant de l'application du plan quinquennal, l'Etat préféra confier la création et la gestion de ses entreprises à un organisme jouissant d'une

¹ Pour plus de détails concernant ces fabriques, voir p. 140.

certaine liberté et fonctionnant avec un budget indépendant pour obliger ses dirigeants à s'appuyer exclusivement sur les moyens financiers déterminés dans le budget et à ne pas considérer la trésorerie de l'Etat comme une caisse de secours. C'est d'après nous, la raison pour laquelle l'Etat a accordé, dès le début, à ses propres entreprises une certaine autonomie et s'efforça même de l'augmenter en relâchant de plus en plus les liens l'unissant à elles.

Certaines entreprises furent organisées par l'Etat en établissements d'économie mixte, c'est-à-dire avec le concours du capital privé. On voulait ainsi combiner les avantages des entreprises étatiques avec ceux de l'initiative privée.

Dès 1938, l'autonomie des organismes économiques financés exclusivement par l'Etat pouvait être encore élargie en vertu de la loi No 3460¹. Jusqu'alors, les entreprises industrielles, bien que juridiquement distinctes, dépendaient entièrement de la *Sümer Bank* et seule cette dernière constituait une entité économique indépendante.

Les organismes économiques de l'Etat créés en vertu de la loi No 3460 et dont il est question ici, sont des entreprises de droit privé, bien que, quant à leur objet, elles se distinguent foncièrement des entreprises privées. Alors que ces dernières ont pour but essentiel le profit, les entreprises de droit privé de l'Etat s'efforcent avant tout de s'organiser et de travailler de la façon la plus utile pour la nation, tout en ne dédaignant point la recherche de bénéfices². En revanche, leur responsabilité envers les tiers est la même que celle des entreprises privées. Elles ne sont, en effet, responsables que jusqu'à concurrence de leur capital social.

Poursuivant également, bien qu'accessoirement, un but pécuniaire, ces entreprises doivent adopter toutes les méthodes commerciales d'exploitation³, avoir une comptabilité commerciale et établir un bilan conformément aux principes valables pour les établissements privés. Elles ont aussi toute latitude dans l'engagement de leur personnel et dans le choix de leurs chefs. Les membres de la

¹ Loi relative à l'organisation, à la gestion et au contrôle des organismes économiques créés à l'aide de capitaux entièrement fournis par l'Etat (26 juin 1938).

² Muhlis Ete, *Les formes de l'exploitation d'Etat dans l'économie turque*, Ankara du 27 juin 1940.

³ C'est grâce à la décentralisation des entreprises d'Etat que celles-ci ont pu adopter des méthodes de travail et d'organisation propres aux établissements privés.

direction ainsi que les employés doivent être formés dans la pratique commerciale et sont engagés conformément au droit privé.

Ces entreprises, cependant, ne sont pas soumises aux dispositions concernant les enchères et les adjudications. De même, elles ne sont pas assujetties au contrôle de la cour des comptes, mais à un institut fiduciaire dont nous parlerons plus loin¹. Pour permettre de distinguer les entreprises de l'Etat soumises au droit privé des entreprises privées, elles furent dénommées « Organismes économiques d'Etat ».

Dès le 26 juin 1938, en vertu de la loi No 3460, la *Sümer Bank* fut obligée de transformer ses entreprises en établissements commercialement indépendants, ce qui fut, à notre avis, une mesure très sage. Elle a permis d'organiser toutes les entreprises financées par l'Etat sur des bases commerciales et de renforcer, en outre, la responsabilité de leurs dirigeants. Le rôle de la *Sümer Bank* était ramené, ainsi, au financement des entreprises créées par l'Etat.

En exécution des dispositions de la loi sur l'administration et le contrôle des entreprises étatiques, les fabriques de cotonnades de Bakırköy, d'Eregli, de Kayseri et de tissus imprimés de Nazilli ont été soumises à la gestion d'une société commerciale, dont la raison sociale est : « Etablissements des fabriques réunies de fil de coton et de tissus de la *Sümer Bank* ».

Les fabriques de laine de Defterdar, de Hereke, de Bünyan, de mérinos de Bursa et de rayonne de Gemlik sont gérées par « Etablissements des fabriques de fils de laine, de tissus et de soie artificielle de la *Sümer Bank* ».

Quant à l'administration du centre industriel de Malatya, il fut confié à la « Société anonyme turque de toilerie et filatures de Malatya ». A cette société participent, outre la *Sümer Bank*, la *Banque Agricole de Turquie* et la *Banque d'Affaire de Turquie*.

L'art. 39 de la même loi (No 3460) va encore plus loin et prévoit la possibilité de transformer les fabriques appartenant à l'Etat, en entreprises privées sous forme de sociétés à responsabilité limitée (*limited companies*) et de sociétés anonymes, à condition que leurs associés ou actionnaires soient Turcs.

L'Etat peut donc céder ses entreprises au capital privé, lorsque le développement des branches industrielles reconnues comme essentielles pour la nation a atteint une certaine ampleur.

¹ Voir p. 138.

L'art. 39 de la dite loi constitue, à notre avis, une des dispositions les plus heureuses qui aient été prises par le gouvernement turc durant la deuxième époque d'industrialisation (époque de l'étatisme). Elle prouve le désir de l'Etat de transformer certaines de ses entreprises en établissements privés, si leur direction peut être confiée à des entrepreneurs qualifiés, sachant subordonner leurs intérêts personnels à l'intérêt général de la nation. Cette disposition constitue enfin la preuve que l'Etat ne voulait nullement étouffer l'initiative privée, mais au contraire lui préparer le terrain sur lequel elle pourrait s'épanouir. Ce système correspond à une conception de Bertrand de Jouvenel qui disait que l'Etat devait guider et l'individu agir¹. Il prouve que l'étatisme turc veut jouer surtout un rôle éducatif et soutenir le travail et la prospérité individuels.

Il ne faut cependant pas s'imaginer que l'Etat entend laisser aux entreprises privées issues des établissements étatistes toute liberté. Celle-ci doit, en effet, s'exercer dans un cadre fixé par l'autorité².

Même les entreprises issues de l'initiative privée ne jouissent pas d'une liberté absolue. Le gouvernement s'efforce d'éviter une concurrence outrancière. Il est arrivé fréquemment qu'aussitôt qu'une entreprise nouvelle semblait rentable, des concurrents demandaient l'autorisation de pouvoir s'établir au même endroit. En principe, les autorités s'opposent à une trop grande concentration industrielle, car elles la considèrent comme incompatible avec le relèvement économique harmonieux du pays tout entier.

Dans le choix des lieux d'établissement des fabriques, le gouvernement tient aussi compte des exigences de la défense nationale ; il est nécessaire dans son intérêt de situer les fabriques dans des régions favorables au point de vue stratégique et de les disperser. En outre, par cette dispersion, le gouvernement veut faire profiter de l'industrialisation des contrées économiquement peu développées.

Nous considérons cette solution comme très heureuse, car toute liberté bien comprise est relative et doit se conformer aux intérêts supérieurs de la nation.

Une autre particularité de la loi No 3460 est l'institution du contrôle des organismes économiques de l'Etat (art. 35). Pour faire

¹ Bertrand de Jouvenel, *L'Economie dirigée*, Paris 1928, p. 109.

² B. de Jouvenel développe une conception semblable, op. cit. p. 109.

surveiller étroitement les entreprises étatiques, l'Etat créa un institut de contrôle. Il a pour tâche de veiller à ce que les entreprises de l'Etat fonctionnent d'une manière rationnelle, conforme aux nécessités commerciales et industrielles, de contrôler les calculs de leurs prix et de les comparer à ceux des établissements similaires.

Nous sommes d'avis que l'institut fiduciaire créé par l'Etat facilitera la transformation des entreprises étatiques en établissements privés, parce qu'il a pour but de rationaliser les fabriques de l'Etat et de leur indiquer constamment les mesures qu'elles doivent prendre pour assurer leur rentabilité. Et nous savons que le capital privé ne s'intéresserait pas aux entreprises appartenant actuellement à l'Etat, si elles ne lui procuraient pas le rendement désiré. L'institut fiduciaire de l'Etat veille également à ce que les capitaux fournis par l'Etat soient employés à bon escient. Il est donc chargé de surveiller constamment les entreprises étatiques du point de vue technique, économique et financier.

En raison du caractère particulier de ses méthodes de contrôle, l'institut fiduciaire de l'Etat attire l'attention des pays étrangers.

CHAPITRE III.

Aperçu historique des fabriques d'Etat.

1. *Combinat textile de Kayseri.*

L'établissement industriel de Kayseri est le premier qui fut créé en application du premier plan quinquennal. La première pierre fut posée le 20 mai 1934 et le 1er juillet 1935 la construction était déjà achevée, bien que le lieu d'emplacement avait été choisi dans une région aride et lointaine.

Cet établissement occupe, au total, une étendue de 352.000 m² de terrain, dont 56.000 m² sont recouverts de bâtiments. Les frais de construction, d'établissement, et le fonds de roulement estimés primitivement à 5.462 mille Ltqs, s'élèvent en réalité à 9.488 mille livres turques. Le nombre d'ouvriers s'élevait, en 1939, à 2.631 travaillant en trois équipes. Avec ses 32.520 broches et 1.080 métiers, la fabrique consomme annuellement 6 millions kg. de coton de la région d'Adana. En 1940, elle a produit 22.763 mille mètres de tissus de coton¹, alors que ce chiffre n'était que de 21.961 mille mètres en 1939 et 19.239 mille mètres en 1938². La production de fil de coton pour le marché passe de 103 mille kg. en 1937 à 619 mille kg. en 1938 à 507 mille kg. en 1939 et à 810 mille kg. en 1940.

L'établissement de Kayseri tisse du calicot japonais, du cabot épais, du *karamandol* et des bigarrées, appelées *alaca*. Toutes ces toiles correspondent aux besoins des paysans et citoyens appartenant à la classe pauvre ou peu aisée.

La qualité des produits de Kayseri est considérée comme supérieure à celle des produits similaires de provenance étrangère. Le succès obtenu par cette entreprise est encourageant pour le mouvement turc d'industrialisation³.

Si un grand nombre de fabriques privées et d'Etat furent fondées depuis la création de la République, aucun de ces établissements

¹ Les chiffres concernant la production de 1940 des fabriques d'Etat sont calculés sur la base des pourcentages par rapport à l'année 1939, qui nous ont été communiqués par la Direction Générale de la *Sümer Bank*.

² Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1939, p. 5.

³ Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1935.

n'est comparable à celui de Kayseri. Celui-ci constitue un chef-d'oeuvre de la technique moderne appliquée à l'industrie textile et est en même temps un des établissements industriels les plus vastes et les plus modernes de toute l'Europe orientale.

2. *Combinat de cotonnades d'Eregli.*

Les travaux de construction ont été commencés le 20 octobre 1934 et terminés en automne 1936. Les frais de construction et d'installation s'élèvent à 3,500.000 Ltqs. L'établissement a commencé à travailler en avril 1937 avec 18.400 broches et 330 métiers. A la suite d'une extension, le nombre de broches a été augmenté à 25.400. Cet établissement consomme annuellement 2,5 millions kg. de coton de qualité dite *Acala*, produite surtout dans la vallée de la Sakarya. Avec cette sorte de coton prélevé sur la récolte de 1935 et envoyé à l'essai en Europe, on a réussi à fabriquer du fil parfait, d'une finesse allant jusqu'à 50 points.

En 1939, la fabrique employait 1.760 ouvriers¹. Sa production a atteint, durant cette même année, 2,899.000 mètres de tissus et 417.000 kg. de fil de coton vendu sur le marché, alors que ces chiffres n'étaient que de 699.000 mètres et 217.000 kg. pour 1937 et de 2,454.000 mètres et 376.000 kg. pour 1938². En 1940, la quantité de tissus produits par la fabrique d'Eregli a marqué une forte augmentation qui atteint 41 % par rapport à 1939, ce qui correspond à 4,087.000 mètres. Par un accroissement de 13 % plus élevé qu'en 1939, la production de fil atteint, en 1940, 471.000 kg.

La fabrique est dotée de deux puissantes centrales de force motrice, dont l'une est mue par le courant électrique fourni par les chutes d'eau de la rivière Ivris et l'autre, durant l'époque de sécheresse, par la vapeur.

Eregli produit surtout une toile très fine et blanche (*mermersahi*), de la toile à doublure, de la batiste fine (blanche ou teinte), de la gaze, du satin, du zéphyrine, de la toile pour mouchoirs et de la popeline. C'est la première fabrique de Turquie confectionnant des fils de coton aussi fins.

¹ *Vatan* (quotidien) du 30 octobre 1940.

² Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1938, p. 6 et pour 1939 p. 5.

3. *Combinat de cotonnades imprimées de Nazilli.*

Le combinat de cotonnades imprimées de Nazilli est la première fabrique d'imprimés de Turquie. Sa création remonte au 24 août 1935. La construction des bâtiments industriels, des habitations d'ouvriers et d'employés, de la cantine et d'une voie de jonction de 3 km. a été achevée en octobre 1937. L'inauguration solennelle a été faite, en novembre 1937, par ATATÜRK, lui-même. Les frais de construction et d'installation s'élèvent à 6,500.000 Ltqs¹.

Comme le nom de *combinat* l'indique, l'établissement de Nazilli comprend, à côté de la fabrique d'imprimés proprement dite, une filature et des usines de tissage. La filature utilise 28.236 broches. L'usine de tissage est dotée de 768 métiers. Le combinat emploie, en moyenne, 2.400 ouvriers qui travaillent en deux équipes et consomment environ 4 millions kg. de coton de la région égéenne.

Sa production, qui n'était que de 8,268.000 mètres de tissus et 145.000 kg. de fil en 1938, s'élevait, en 1939, à 13,428.000 m. de tissus et à 408.000 kg. de fil de coton destiné au marché². En 1940, la fabrique a produit 13,629.000 m. de tissus et 867.000 kg. de fil, ce qui indique une augmentation de 1,5 % pour les tissus et un remarquable accroissement de 113 % pour les fils par rapport à 1939. D'après une déclaration faite par le Directeur général de la *Sümer Bank*, les mesures nécessaires ont été prises pour produire à l'avenir 20 millions de mètres de tissus par an³.

La fabrique produit, outre les toiles imprimées, du calicot, madapolam, satin, de la serge et de la flanelle.

4. *Combinat de toilerie de Malatya.*

Le combinat de Malatya constitue la quatrième et dernière entreprise de cotonnades créée en application du premier plan quinquennal d'industrialisation. Les travaux de construction ont été commencés en juillet 1937 et achevés en août 1939. Après une période d'essai, l'usine fonctionne en plein rendement depuis le 1er janvier 1940. L'établissement occupe, au total, une étendue de 338.000 mètres carrés et les bâtiments seuls recouvrent une superficie de

¹ *Bulletin de la Banque Centrale de Turquie*, 1938, No 26, p. 174.

² *Rapport du Conseil d'Administration de la Sümer Bank pour 1939*, p. 5.

³ *Vatan* du 19 octobre 1940.

48.000 m² et 190.000 m³. L'usine est actionnée par deux turbines à haute pression de 1.500 chevaux-vapeur chacune.

Les frais de construction et d'installation et des fonds de roulement estimés dans le plan quinquennal à 2,5 millions, ont atteint 7 millions de Ltqs par suite de l'augmentation, dès le début, de la capacité de production, augmentation qui s'avéra indispensable pour pouvoir satisfaire tous les besoins en cotonnades du marché de l'Est et Sud-Est.

Seule la région d'Igdir fournit actuellement 2,5 millions kg. de coton par an, et la production de la province de Malatya dépasse 700.000 kg. de matière première qui est livrée aux usines de Malatya. Cette dernière région augmentera encore sa production lorsque les travaux d'adduction de l'eau de la rivière de Derme seront achevés.

Notons que l'institut pour l'amélioration des graines de coton d'Adana a essayé, en 1935, d'introduire dans la région de Malatya la culture du coton de la qualité *Cleveland* et a obtenu d'excellents résultats.

Les usines de Malatya possèdent 25.700 broches et 432 métiers automatiques. La capacité de la production annuelle se chiffre par plus de 13 millions de mètres de tissus et 300.000 kg. de fil destinés aux besoins du marché. Dans la première année de son activité, c'est à-dire en 1940, elle a produit 7,382.000 m. de tissus¹. En août 1940, la fabrique employait déjà 3.240 ouvriers qui travaillaient en trois équipes².

Les tissus produits, normalement, par ces usines consistent surtout en des étoffes de fantaisie, employées pour les costumes féminins³. L'établissement de Malatya a adjoint à son programme de production celle des soieries très fines et peut satisfaire les goûts les plus difficiles. La qualité de tous les produits de Malatya, et surtout du coutil qui y est fabriqué, est considérée par les spécialistes comme nettement supérieure à celle des produits similaires qui étaient auparavant presque exclusivement importés d'Italie, d'Allemagne ou du Japon. On espère que les usines de Malatya seront bientôt à même de couvrir les besoins du pays tout entier en produits dont la fabrication constitue leur spécialité.

¹ Rapport du Conseil d'Administration de la Société de tanneries et filatures de Malatya pour l'exercice de 1940.

² *Vatan* du 30 octobre 1940.

³ Toutefois les besoins de la Défense nationale ont occupé un rang important dans la production des fabriques pour 1940.

Comme nous avons déjà mentionné¹, la fabrique de Malatya est gérée par la « Société anonyme turque de toileries et filatures de Malatya ». Cette société a acquis la fabrique de *tchir tchir* d'Adana, s'occupant de la séparation et de la sélection de grains de coton, et la fabrique de toiles d'Adana. Cette dernière possède 15.000 broches et 170 métiers (en 1937, 7.050 broches et 90 métiers) et a produit en 1939 : 1.071 tonnes de fil et 1.940.000 mètres de toile².

5. Fabrique de mérinos de Bursa.

La première pierre de la fabrique de mérinos de Bursa a été posée le 28 novembre 1935 par ISMET İNÖNÜ, alors Premier Ministre, et a été inaugurée par ATATÜRK le 2 février 1938. La fabrique est située sur un terrain de 72.000 m² et est, à cet égard, la plus grande fabrique textile, et après les usines d'acier et de fer de Karabük, la deuxième quant à la grandeur de toute la Turquie. Elle est pourvue de 16.340 broches simples et de 6.790 broches doubles. Les frais de construction et d'installation se sont élevés à 4,600.000 Ltqs³.

Prenant en considération une impossibilité éventuelle d'importer la laine de mérinos de l'étranger, les ingénieurs tures ont construit la fabrique de telle manière qu'elle puisse utiliser aussi la laine indigène, qui n'est pas très fine, en la mélangeant à la laine mérinos de provenance étrangère et du pays. Grâce à cette sage prévoyance de nos constructeurs, la fabrique peut actuellement couvrir une partie de ses besoins en laine sur le marché ture dans une proportion de 50 à 60 %.

En 1938, la fabrique employait 800 ouvriers. Mais à la suite de l'accroissement de la demande pour le fil de laine de Bursa, il a fallu en 1939, travailler avec 1.975 ouvriers répartis en trois équipes⁴ et, en 1940, les usines de Bursa procurèrent du travail à 2.200 jusqu'à 2.400 ouvriers. Quant à la production, elle s'éleva en 1939 à 1.392 mille kg., alors qu'en 1938, année où la fabrique est entrée en activité, ce chiffre n'avait atteint que 548.000 kg. de fil de laine peignée. Ce chiffre s'élève, pour 1940, à 1,495.000 kg., grâce aux mesures

¹ Voir p. 137.

² Rapport du Conseil d'administration de la *Sümer Bank*, 1939, p. 11.

³ *İktisadî yürüyüş*, op. cit. No 10 de 1940, p. 19.

⁴ *Vatan* du 30 octobre 1940.

prises au cours de 1940 en vue d'augmenter la capacité de production de la fabrique dans une proportion de 28 à 30 %¹.

La valeur de la production, en 1939, est d'environ 6 millions de livres turques, tandis que les achats de laine en suint² à l'étranger, faits par l'établissement de Bursa, s'élèvent seulement à 1,500.000 livres turques. Le bénéfice que la fabrique de Bursa procure au Trésor de l'Etat atteint 400.000 Ltqs par an³. Si on le compare au capital investi par l'Etat, on peut admettre que les frais de construction et d'installation seront remboursés au moyen des bénéfices en 10-12 ans, à condition que le résultat d'exploitation soit à l'avenir aussi favorable qu'actuellement.

On estime que la fabrique de Bursa pourra couvrir avec ses installations actuelles 80 % des besoins du pays en fil de laine peignée, employé pour la fabrication de tissu fin.

La production du tissu de laine, de la Turquie, qui n'a été en 1935 que de 2.600 tonnes, dépassera 4.500 tonnes en 1940. Ce rapide accroissement de la production nationale du tissu de laine doit être attribué surtout à l'usine de Bursa, bien que celle-ci ne fut ouverte à l'exploitation qu'en 1938.

La plus grande partie du fil produit par l'entreprise de Bursa est consommée par les fabriques d'Etat, dont la direction financière fut confiée à la *Sümer Bank*.

La fabrique de mérinos de Bursa présente encore un autre avantage pour l'économie du pays. Depuis qu'elle est entrée en activité, les exportateurs étrangers offrent sur le marché ture leurs produits

¹ Déclaration faite par B. Zihni Sanus, Directeur Général de la *Sümer Bank Cumhuriyet* du 15 décembre 1940.

² Le droit de douane pour la laine en suint ayant été diminué en 1938, et la construction du département de lavage et de désinfection de la laine brute de la fabrique de mérinos ayant été achevée en 1939, l'importation de laine de mérinos lavée a été fortement diminuée en faveur de la laine en suint. Voici les importations de mérinos des trois dernières années qui montrent l'augmentation de l'importation de la laine en suint et une forte diminution des achats de laine cordée (kg.) :

	1937	1938	1939
mérinos lavé	42.083	11.400	—
» en suint	—	76.424	1.664.617
» cordée	159.985	324.462	79.237

Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1939, p. 7.

³ *Iktisadi Yürüyüş*, op. cit. No 10, p. 19.

de 25 jusqu'à 30 % meilleur marché qu'auparavant¹. Cette baisse des prix n'est nullement due au fléchissement des prix mondiaux de la laine, mais uniquement au désir des concurrents étrangers de ne pas être évincés du marché turc par la fabrique de mérinos de Bursa.

6. La fabrique de soie artificielle de Gemlik.

La construction de la fabrique de soie artificielle de Gemlik dura depuis le début de 1935 jusqu'à la fin de 1937. La première pierre a été posée par ISMET INÖNÜ le 28 janvier 1935. L'ouverture a eu lieu en présence d'ATATÜRK le 1er février 1938.

Il convient de signaler que l'usine de rayonne est aménagée de façon à couvrir tous les besoins du pays en cette matière. Pour cette raison, les frais de construction, d'installation et des fonds de roulement estimés tout d'abord à 490.000 Ltqs, s'élevèrent en fait à 2,903 mille 640 Ltqs. La fabrique emploie 350 à 400 ouvriers et possède actuellement une capacité de production de 350.000 kg. de fil par an. Elle peut donc satisfaire la totalité des besoins du pays en fil de soie artificielle. Son outillage sera renforcé au cas où la consommation augmenterait. Remarquons que la fabrique de Gemlik produit actuellement un des fils les plus fins, à savoir de 60 points, dont 9.000 mètres pèsent 60 grammes. Elle est à même de produire un fil encore plus fin si la nécessité s'en fait sentir.

Sa production réelle s'éleva, en 1939, alors que les essais duraient encore, à 243.000 kg.² de fil. La rayonne fabriquée dans cette usine est de la viscose³. Le 87 % de la valeur des matières premières et produits nécessaires à la fabrication est de provenance indigène⁴.

Après avoir donné un aperçu historique des fabriques d'Etat créées en application du premier plan quinquennal, nous nous proposons de faire aussi d'une manière succincte l'histoire des usines textiles d'Etat que la République a hérité du régime ottoman.

¹ *Cumhuriyet* du 26 mars 1939.

² Rapport du Conseil d'Administration de la *Samer Bank*, pour 1939, p. 10.

³ Grâce, principalement, au coût relativement peu élevé de sa fabrication, la viscose est incontestablement, dans tous les pays, le produit de rayonne le plus répandu ; elle constituait, en 1935, le 88 % de la production mondiale de rayonne. (Voir *L'industrie textile dans le monde*, op. cit. vol. I, p. 40.)

⁴ *Raporlar*, op. cit. p. 83.

7. La fabrique de cotonnades de Bakırköy.

La fabrique de cotonnades de Bakırköy fut fondée en 1847 par une société privée ; elle est une des plus anciennes fabriques de textiles de Turquie. Son existence sous forme d'entreprise privée fut de courte durée. N'ayant pas pu résister à la concurrence étrangère, bénéficiant de machines modernes, elle a dû cesser son activité déjà en 1860. Puis elle fut reprise par le Trésor turc et travaillait pour les autorités militaires. En 1925, elle fut acquise par la *Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines*, qui dut la moderniser complètement et l'agrandir, car elle ne possédait à ce moment-là que des métiers datant de 1850.

Grâce à sa modernisation, elle put augmenter sa production de 177.000 m. de tissus en 1924 à 1,750.000 m. en 1933. Après avoir été confiée à la *Sümer Bank*, en 1933, elle fut de nouveau agrandie et renouvelée, conformément aux dispositions du premier plan quinquennal. Les frais de cette extension s'élevaient à 900.000 Ltqs, dont 300.000 pour les bâtiments et 600.000 pour les nouvelles machines¹, ce qui a permis d'augmenter le nombre des broches de 3.000 (en 1933) à 9.496 (en 1934).

En 1935, elle procurait du travail à 860 ouvriers, travaillant en deux équipes et consommait 1,145.871 kg. de coton provenant de la région d'Adana. Sa production s'élevait, en 1935, à 978.147 kg. de fil de coton et à 4,625.275 m. de toile². Comparée aux chiffres de 1933, la production de toile a augmenté de 265 %, et ceci en deux ans.

En 1938, la fabrique consomme plus de 1,5 million kg. de coton et produit 6,444.000 m. de toile³ (en 1937, 5,607.000 m.), travaillant avec 1.030 ouvriers, ce qui constitue une augmentation de la production de 369 %, si on la compare à celle de 1933.

La demande des produits de Bakırköy ne cessant de croître, il a été décidé, en 1939, d'agrandir encore une fois la fabrique en la dotant de 18.000 broches nouvelles, qui devaient permettre d'augmenter considérablement aussi bien la production de toile que celle de fil de coton. Après cette dernière extension, le nombre de broches atteint 27.496 ; il a donc augmenté de plus de 900 %, si on le compare à celui de 1933. Le nombre des métiers s'élève actuelle-

¹ Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1933, p. 6.

² *Ankara* du 14 novembre 1940.

³ Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1938, p. 6.

ment à 630, tandis que, en 1934, donc après la première extension, il n'y en avait que 280.

La fabrique a consommé, en 1939, 2,700.000 kg. de coton et produit 1,400.000 kg. de fil et 8,134.000 m. de toile de coton¹. Le nombre d'ouvriers s'élevait en 1939 à 1.173². La production de 1940 est de 1.536.000 kg. de fil destiné à la vente et 7.491.000 m. de toile.

8. La fabrique de lainage de Hereke.

La fabrique de lainage de Hereke a été fondée en 1844 par le gouvernement ottoman. Au début, elle fabriquait des toiles de coton, des imprimés, avec le fil provenant de l'étranger³. Plus tard, elle a commencé à produire des fez, tapis, lainages et des tissus en soie.

Sous la République, elle a été tout d'abord exploitée par le Ministère du Commerce et ensuite confiée, en 1925, à la *Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines*. Après la modernisation de ses installations, la fabrique de Hereke s'est concentrée sur la production de lainages et tapis. En 1933, elle a été confiée à la *Sümer Bank*. Depuis 1939, elle est gérée, avec les autres fabriques d'Etat produisant des lainages et de la rayonne, par la Société commerciale travaillant sous la raison sociale de « Etablissements des fabriques réunies de fils de laine, de tissus et de soie artificielle de la *Sümer Bank* ».

La production de la fabrique de Hereke, en matière de lainages, augmente sans cesse et dans une mesure considérable. Voici ses chiffres, avec les pourcentages d'augmentation par rapport à 1932⁴ :

Année	Production (1000 mètres)	Différence par rapport à 1932
1932	120	—
1933	229	191
1934	485	404
1935	474	395
1936	420	350
1937	517	431
1938	560	467
1939	688	573
1940	852	710

¹ Rapport du Conseil d'Administration de *Sümer Bank* pour 1939, p. 5.

² *Ankara* du 14 novembre 1940.

³ *Özbek*, op. cit. p. 50.

⁴ Les chiffres jusqu'en 1936 ont été empruntés au *Bulletin de la Banque Centrale*, 1937, No 23, p. 66 et pour 1937-1939 au Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1939, p. 7. Pour 1940, voir p. 140, note 1.

En outre, la fabrique produit du fil de laine pour le marché. En 1936, elle en a vendu 5.105 kg. En 1937, ce chiffre a passé à 9.259 kilogrammes et en 1938 à plus de 60.000 kg. En revanche, la fabrique est obligée d'importer certaines qualités de fil de laine peignée pour pouvoir livrer des tissus de meilleure qualité¹. Toutefois cette importation a pu être arrêtée depuis 1939 grâce à la fondation de la fabrique de Bursa.

L'essor de la production des tissus était tel que jusqu'en 1934 la fabrique souffrait d'une pénurie de main-d'oeuvre due à l'absence d'habitations ouvrières dans le voisinage, elle a fait construire « trois grandes bâtisses et résolu ainsi la question du logement des ouvriers »². Il est toutefois regrettable que la direction de la fabrique n'ait pas eu les moyens nécessaires pour bâtir des maisons familiales entourées de jardins, comme on a l'habitude de le faire dans certaines régions de l'Europe occidentale. Les logements ouvriers dans de telles maisonnettes se sont avérés, au point de vue psychologique et hygiénique, beaucoup plus avantageux que dans de grands bâtiments. En outre, les jardins qui entoureraient ces maisons, offriraient aux ouvriers une saine et agréable possibilité de passer leurs moments de loisirs et, par la production de légumes, leur permettraient de diminuer leurs frais de ménage, la terre étant très fertile aux alentours immédiats de la fabrique.

9. La fabrique de lainages de Defterdar.

La fabrique de lainages de Defterdar a été fondée en 1838 et ne produisait que des fez, c'est pourquoi elle fut appelée pendant un siècle *Feshané*, littéralement : « la maison des fez ». En 1925, année où elle fut confiée à la *Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines*, elle a été complètement modernisée³. Quand les usines de Feshane furent reprises, en 1933, par la *Sümer Bank*, ses installations ont été encore une fois modernisées et dotées de nouveaux métiers en vue d'augmenter le rendement et de produire des lainages

¹ *Ankara* du 30 mars 1939.

² Rapport de gestion de la *Sümer Bank* pour 1934. (Au moment de terminer notre ouvrage nous avons la satisfaction d'apprendre que 76 maisons, dont chacune est entourée de 500 m² de terrain de culture, sont en construction pour la fabrique de Hereke. La construction de 600 maisons pour les autres fabriques de la *Sümer Bank* est projetée. Déclaration faite à la presse par Bührhan Zihni Sanus, Directeur Général de la *Sümer Bank*. *Cumhuriyet* du 3 août 1941.

³ *Ekonomi Bakanlığının yoptığı isler hakkında RAPOR*, Ankara 1935, p. 41.

d'une qualité très fine. En outre, une section des fils de laine a été annexée à la fabrique au cours de la même année.

En 1935, la fabrique de Feshane fut fusionnée avec celle de Hereke et actuellement l'administration des deux usines est réunie à celle des autres fabriques de lainages appartenant à l'Etat. Les fabriques de Defterdar et Hereke ont au total 204 métiers à tisser et 22 métiers pour les tapis.

L'établissement de Defterdar produit actuellement des draps et des couvertures de laine. Il emploie 1.100 ouvriers qui travaillent en deux équipes. Sa production marque un sensible progrès d'année en année. Voici la statistique¹ avec les pourcentages d'augmentation par rapport à 1932 :

Année	Production (1000 m.)	Différence par rapport à 1932
1932	617	—
1933	808	131
1934	1.087	176
1935	767	124
1936	843	137
1937	944	153
1938	1.064	172
1939	1.457	236
1940	1.656	268

Parallèlement à la production, la consommation de laine brute indigène marque une sensible augmentation. Tandis qu'en 1935 la fabrique ne consommait que 532.000 kg. de laine, en 1937, elle en a transformé 774.000 kg. et plus de 850.000 kg. en 1938.

Il a été adjoint dernièrement à la fabrique de Defterdar un atelier qui travaille uniquement dans le but de fournir aux ouvriers des fabriques d'Etat toute la lingerie dont ils ont besoin. En outre, son atelier de pièces de rechange et de réparation a été perfectionné au début de 1941, et a pris l'aspect d'une fabrique d'outillage.

10. Fabrique de lainages de Bünyan.

La fabrique de lainages de Bünyan est la plus petite fabrique appartenant à l'Etat. En 1933, lorsqu'elle a été transférée par l'*Office Industriel de l'Etat*, à la *Sümer Bank*, elle n'avait

¹ Les chiffres pour les années 1932-1936 ont été empruntés au *Bulletin de la Banque Centrale* 1937, No 23, p. 66 et pour 1937 à 1939 au Rapport du Conseil d'Administration pour 1939. En ce qui concerne 1940, voir p. 140, note 1.

que 10 métiers. L'afflux des commandes passées à cet établissement par les régions de l'Est et du Nord de l'Anatolie, ont rendu nécessaire l'adjonction de 10 nouveaux métiers¹. Avec ses 20 métiers, la fabrique avait produit, en 1936, 49.117 mètres de lainages. Cette quantité a été augmentée en 1937 à 72.842 mètres, en 1938 à 82.271 mètres et à 178.015 mètres en 1939². Par un accroissement de 26,33% par rapport à 1939 la production de 1940 s'élève à 224.886 mètres.

Depuis 1939, la fabrique de Bünyan est gérée par « Etablissement des fabriques réunies de fils de laine, de tissus et de soie artificielle de la *Sümer Bank* », ce qui a permis de réaliser des économies dans la gestion et de la rationaliser.

¹ Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1934.

² Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1939.

CHAPITRE IV

Les fabriques privées de textiles.

A part les fabriques textiles appartenant à l'Etat, il existe en Turquie un nombre assez élevé d'entreprises privées qui produisent des cotonnades, lainages et soieries.

Nous en citerons les plus importantes :

1. *La fabrique de tissus nationaux d'Adana* Société à responsabilité limitée (Ltd Co.)

Cet établissement a été créé en 1926. Actuellement la fabrique emploie 2.400 ouvriers et travaille avec 300 métiers modernes et 20.000 broches. Elle consomme 4.000 à 4.500 tonnes de coton par an et produit 7,5 millions de mètres de toile. En outre, elle contribue dans une large mesure à couvrir les besoins du marché national en fil de coton, dont le nom *Çukurova* possède une renommée dans le pays tout entier. La production de ce fil atteint 2,100.000 kg. par an. La fabrique d'Adana est la plus grande des entreprises privées existant en Turquie¹.

2. *La fabrique de tissus et de tricotage de Ipekis à Bursa.*

Il s'agit d'une ancienne entreprise qui travaillait auparavant sous la raison sociale de « Fabrique de tissus » et à laquelle participa dès 1925 la *Banque d'Affaires de Turquie*. Grâce à l'aide financière de cette banque, la fabrique fut, en 1930, agrandie et réorganisée. Son capital-actions, qui n'était en 1925 que de 250.000 Ltqs, fut porté en 1930 à 400.000 et en 1935 à 800.000 Ltqs. A la suite de cette dernière augmentation, la fabrique fut dotée, en plus de ses installations existantes, de 50 métiers pour le tissage de soie et de 15 métiers à tisser la laine.

Le nombre d'ouvriers s'élève à environ 300 et la production atteint 140.000 mètres de soieries, en majeure partie de qualité supérieure, et à 60.000 mètres d'étoffes de laine très fines à l'usage des dames.

La qualité des produits a sensiblement augmenté, surtout depuis 1935. La fabrique se concentre actuellement sur la production des soies très fines, qui ne peuvent pas être tissées par des entreprises de petite dimension.

Disons toutefois que l'augmentation de la production de cette

¹ Ces chiffres nous ont été fournis par la Direction de la fabrique le 17 décembre 1940.

fabrique n'a pas eu que d'heureux effets pour l'économie du pays. Elle a eu lieu à une époque (1931-1933) où les petits producteurs d'articles de soie ont beaucoup souffert de la surproduction et de la chute des prix qui en fut la conséquence, ce qui a obligé l'Etat à prendre des mesures¹ pour limiter la création et l'agrandissement des industries produisant des articles courants fabriqués déjà en quantité suffisante. Et c'est malheureusement la production de soie d'usage courant, dite crêpe de Chine, qui fut surtout développée au début par l'entreprise Ipekis de Bursa.

3. La fabrique de lainages « Yünis » à Ankara.

La raison sociale de cette entreprise était autrefois « Fabrique de tissus d'Ankara ». Elle avait dû cesser son activité et ce n'est qu'en 1930 qu'elle a pu reprendre le travail grâce à l'intervention de la *Banque d'Affaires de Turquie* qui a acheté cette entreprise à un prix très avantageux².

La fabrique fut réorganisée et dotée de machines modernes. Son exploitation fut confiée à une société anonyme fondée en 1931 par la *Banque d'Affaires* avec un capital-actions de 300.000 Ltqs. La majorité des actions appartenant à cette banque³, la fabrique de Yünis fut assurée des moyens liquides nécessaires à son exploitation. N'ayant pas de soucis financiers, elle s'est mise au travail et a réussi, dès le début, à obtenir auprès de la clientèle turque un tel succès, qu'elle a été obligée, en deux ans de son activité nouvelle, de s'agrandir trois fois et d'augmenter considérablement la capacité de sa production. Ainsi, son capital-actions fut doublé déjà en 1933 et porté à 600.000 Ltqs.

La fabrique procure un gagne-pain stable à ses 250 ouvriers et consomme annuellement 300.000 kg. de fils de laine et de mohair provenant des environs et 30.000 kg. de fils de laine importés⁴.

Il faut espérer toutefois qu'avec le développement des filatures de laine nationales la fabrique pourra, dans un avenir proche, renoncer à l'importation de matières premières étrangères.

Sa production atteint environ 300.000 kg. d'étoffes, dont près de 100.000 kg. sont de qualité supérieure et recherchée sur le marché

¹ Voir p. 103, note 1.

² Rapport du Conseil d'Administration de la *Banque d'Affaires de Turquie* du 15 février 1931.

³ T. Dümer, *Türkiye Is Bankası A.S. et son rôle économique en Turquie*. Thèse Lausanne 1938. p. 134.

⁴ *Türkiye Is Bankası on yill, 1924-1934*, p. 88.

ture surtout par des ateliers confectionnant des uniformes d'officiers de l'armée turque. Vers la fin de l'année 1940, la fabrique *Yünis* a été absorbée par l'établissement *Ipekis*.

4. La filature de coton de *Yedikule* à *Istanbul*.

Il s'agit d'une ancienne fabrique ayant existé déjà sous le régime ottoman et qui appartient à une société anglaise. Actuellement encore, elle occupe une place assez importante dans la production du fil de coton, bien que l'Etat ait créé de nouvelles fabriques.

Ce fait prouve que les établissements d'Etat ne cherchent pas à évincer les entreprises privées du marché turc.

5. La filature d'*Isparta*.

La filature d'*Isparta* est une ancienne fabrique à laquelle la *Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines* a participé dès 1927. Elle a été reprise, en 1933, par la *Sümer Bank* et produit surtout du fil pour l'industrie des tapis. La production atteignait en 1939 : 195.000 kilogrammes.

Les autres fabriques de textiles dont les noms nous paraissent dignes d'être mentionnés sont :

- la fabrique d'étoffes en laine *Süreyya pasa* à *Istanbul* ;
- la fabrique de tissus de *Karamürsel* ;
- la filature de coton de *Tarsus* ;
- la fabrique de cotonnades d'*Izmir* ;
- l'*Industrie d'Orient d'Izmir* ;
- la fabrique de tissus de *Kula*.

Malheureusement nous n'avons pas de détails concernant ces fabriques ainsi que les autres entreprises privées de moindre importance. Nos demandes de renseignements, auprès de quelques-unes d'entre elles, ont été vaines. Ce mutisme des entreprises privées ne nous étonne pas outre mesure, parce qu'elles en sont soit à leur début, soit en période de relèvement. Craignant la concurrence, elles ne désirent pas divulguer des détails qui les concernent.

En revanche, nous pourrions étudier le développement de l'industrie textile dans son ensemble sur la base des statistiques concernant les entreprises industrielles profitant de la loi d'encouragement de l'industrie. Comme chaque entreprise d'une certaine importance et qui mérite le nom de fabrique cherche à bénéficier des avantages de cette loi, nous pouvons dire que la statistique que nous allons présenter reflète bien la situation de toutes les fabriques de produits textiles appartenant aussi bien au capital privé qu'à l'Etat.

CHAPITRE V.

**L'état des entreprises textiles profitant de la loi
d'encouragement industriel de 1934 à 1939.**

1. Aperçu général.

Il eut été utile de comparer les données statistiques des années étudiées dans ce chapitre à celles de 1927. Malheureusement, une pareille comparaison s'avère impossible du fait que les statistiques furent établies d'une manière différente pour les deux époques mentionnées. Alors que pour 1927 nous avons pu indiquer les chiffres concernant toute l'industrie textile, y compris les entreprises artisanales, il n'existe pour les années 1934-1939 que des statistiques concernant les entreprises industrielles proprement dites et profitant de la loi d'encouragement industriel.

Dans toutes les branches de la production, le nombre des établissements admis au bénéfice de cette loi s'élevait, en 1934, à 1.310. Sur ce nombre, il y avait 300 fabriques textiles, soit le 22,9 %. Ce chiffre a diminué d'année en année pour tomber à 249 en 1939. Cette diminution est due, à notre avis, à l'élimination du marché des fabriques peu ou non viables.

Voici le nombre des entreprises textiles dès 1934 à 1939¹ :

	1934	1935	1936	1937	1938	1939
Nombre total d'établissements . . .	300	266	265	244	242	249
dont les établissements créés après 1923 (durant l'époque républicaine)	253	234	241	221	222	229

En 1939, sur un nombre total de 1.144 entreprises admises au bénéfice de la loi d'encouragement industriel, 21,8 % appartenaient à la branche textile.

¹ Les données statistiques sont extraites de l'ouvrage (*Statistiques industrielles, au cours des années 1932-1939*), publié par l'Office Central de statistique. Ankara 1941, p. 8 et suivantes.

Si l'on compare la force motrice exprimée en chevaux-vapeur et utilisée par les fabriques textiles en 1939 à celle employée par l'industrie turque dans son ensemble (353,271 HP) on constate que plus du 15 % du total des chevaux était au service des établissements textiles.

Quant au nombre des entreprises textiles utilisant une force motrice, il est tombé par suite de la fermeture d'établissement non viables, de 204 en 1934 à 187 en 1939. Dans toutes les branches industrielles profitant de la loi d'encouragement il y avait en 1939 1.074 usines utilisant une force motrice, dont 17,4 % appartenaient à l'industrie textile. Mais si on prend en considération le nombre de moteurs, on constate alors que la part des usines textiles est encore plus forte. En effet, ses 7.272 moteurs constituent le 48 % du total des moteurs existant en 1939 (15.148) dans toutes les branches industrielles.

La valeur des matières premières que les fabriques textiles profitant de la loi d'encouragement industriel ont consommées durant l'époque considérée se présente comme suit :

	1934	1935	1936	1937	1938	1939
	(en milliers de Ltqs)					
Matières premières du pays . . .	8.883	10.414	14.873	13.340	15.290	25.557
Matières premières étrangères . . .	4.220	4.610	6.063	6.678	9.044	8.623
Total	13.103	15.024	20.936	20.018	24.334	34.180

Dans son ensemble, l'industrie turque a consommé durant la même période des matières premières ayant la valeur suivante :

	1934	1935	1936	1937	1938	1939
	85.529	97.972	109.166	117.402	126.165	148.376
L'industrie textile en absorbait . .	13,3%	15,1%	19,2%	17,1%	19,2%	23%

La valeur de la production des fabriques textiles bénéficiant de la loi est la suivante : (en milliers de Ltqs)

	1934	1935	1936	1937	1938	1939
	24.975	26.901	38.025	38.567	45.892	65.014

La répartition des entreprises textiles encouragées, d'après la valeur de leur production de 1939, est la suivante¹ :

CAPACITÉ de production (en Ltqs)	Nombre d'établissements	Valeur de la prod. (en mil. de Ltqs)	Valeur des mat. prem. (en mil. Ltqs)	Force motrice HP	Nombre de journées de travail
1 - 5.000	37	115	85	76	51.404
5.001 - 10.000	44	315	210	52	98.860
10.000 - 25.000	42	695	761	434	118.116
25.001 - 50.000	29	1.021	693	367	147.794
50.001 - 100.000	38	2.738	1.871	909	375.316
100.001 - 200.000	24	3.222	1.842	1.229	516.322
200.001 - 300.000	6	1.491	990	503	164.541
300.001 - 400.000	1	364	217	141	47.482
400.001 - 500.000	3	1.430	879	780	164.044
500.001 - +	25	53.623	26.632	48.609	6.808.307
Total	249	65.014	34.180	53.100	8.490.186

La valeur de la production de toutes les branches industrielles profitant de la loi d'encouragement pour la même période était la suivante :

1934	1935	1936	1937	1938	1939
(en milliers de Ltqs)					
182.739	203.552	227.249	258.675	276.527	331.075
L'industrie textile y participait pour					
13,7 %	13,2 %	16,8 %	14,9 %	16,6 %	19,6 %

¹ *Statistiques industrielles de 1932-1939, op. cit. p. 26.*

Voici la valeur de la production textile par catégorie de produits pour les fabriques jouissant des prérogatives accordées par la loi sur l'encouragement de l'industrie¹ :

	1934	1935	1936	1937	1938	1939
	(en milliers de Ltqs)					
Tissus de coton	8.647	9.305	17.485	11.020	14.646	21.956
Fils de coton	1.226	1.192	1.218	1.016	1.065	4.863
Tissus de laine	7.105	6.812	5.881	7.851	9.513	17.607
Fils de laine	266	405	156	394	261	435
Tissus de soie	2.379	2.866	2.848	2.518	3.522	4.129
Fils de soie	1.389	1.702	2.050	1.927	1.491	980
Tissus en laine et soie	1.697	1.228	1.812	2.483	2.974	599
» » laine et coton	120	1.548	1.587	1.586	2.211	2.136
» » laine, en coton et en soie	353	399	212	7	6	—
Flanelle et bas	1.139	1.020	1.068	1.503	1.757	5.019
Tricotage	500	322	327	442	505	973
Cordes, ficelles	4	—	—	—	927	778
Filets de pêche, lacets	94	67	51	39	71	69
Tapis ²	22	10	5	3	2	77
Autres produits textiles	34	25	3.325	7.778	6.941	5.393
Total	24.975	26.901	38.025	38.567	45.892	65.014

Relevons que la valeur de la production des fabriques textiles bénéficiant de la loi d'encouragement de l'industrie a augmenté dans l'espace de cinq ans de 160 %.

2. Produits de coton.

Il eut été intéressant d'avoir des données statistiques pour l'industrie privée et pour celle de l'Etat, et ceci pour tous les principaux produits. Mais malgré nos efforts, nous n'avons pu nous procurer que quelques chiffres concernant l'industrie du coton.

Pour comparer l'importance des fabriques privées de coton à celle des entreprises d'Etat, nous avons établi les pourcentages suivants :

¹ *Statistiques industrielles, 1932-1939, op. cit. p. 101/3.*

² Remarquons que le tapis turc est produit surtout dans l'industrie artisanale et domestique. Vu son importance pour l'économie nationale, nous en parlerons dans un chapitre spécial. C'est du reste le travail manuel qui donne au tapis turc sa valeur et sa beauté.

En ce qui concerne la consommation du coton, les fabriques privées y ont participé, en 1938, pour 58 % et celles de l'Etat pour 42 %. Relevons toutefois que les achats de coton des fabriques d'Etat ont augmenté en moyenne annuellement de 101,06 % au cours des années 1934-1939¹. Pour la période de 1924 à 1939 cette augmentation a atteint une moyenne annuelle de 175 %.

Voici les achats de coton effectués par les fabriques d'Etat (en tonnes) :

	Bakırköy	Kayseri	Eregli	Nazilli	Total
1934	1.055	—	—	—	1.055
1935	1.002	—	—	—	1.002
1936	1.328	3.849	—	—	5.177
1937	1.455	4.247	890	1.443	8.035
1938	1.421	3.018	625	1.818	6.882
1939	1.638	4.736	1.078	3.066	10.518

Le nombre de broches employées par l'industrie du coton se partage entre les fabriques privées et celles de l'Etat de la manière suivante ²:

Année	Fabriques privées	Fabriques d'Etat	Total
1933	91.180	9.600	100.780
1934	103.630	16.270	120.000
1935	105.700	48.780	154.480
1936	105.700	59.200	164.900
1937	105.700	92.400	198.100
1938	115.270	114.650	229.920
1939	115.270	132.650	247.920

Tandis que le nombre de broches des fabriques privées n'a augmenté en six ans que de 26,4 %, celui des entreprises d'Etat indique une augmentation de 1281,8 % pour la même période. Elle fut particulièrement forte depuis que le premier plan quinquennal commença d'être appliqué.

Les fabriques privées ont néanmoins encore la possibilité de se développer, car le total des broches travaillant en 1940, que nous estimons environ 280.000, est loin d'atteindre le nombre de broches

¹ Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1939.

² Les chiffres ont été empruntés de *Türkiye Milli Geliri*, op. cit. p. 106 et *Bulletin de la Sümer Bank* 1937, Nos 9 et 10, p. 30 et 1938 No 13, p. 11/12, et *Ankara* du 16.3.1939 et du 11.8.1939.

nécessaires à l'économie nationale. Celui-ci fut estimé, en 1930, suivant le rapport du Congrès économique, à 626.000¹. Actuellement par suite de l'augmentation de la population turque de 13,648.270 en 1927 à 17,869.901 en 1940, le nombre de broches nécessaires est naturellement encore beaucoup plus élevé. Si le besoin de la Turquie en fil de coton est en grande partie couvert par la production du pays, cela provient du fait que presque toutes les filatures, privées ou d'Etat, travaillent actuellement avec deux et même trois équipes par jour.

Sur 280.000 broches, indiquées ci-dessus, environ 160.000, soit 57 %, appartiennent aux entreprises d'Etat.

Il est intéressant de noter que le nombre de broches travaillant en 1940 dans l'industrie turque du coton est de presque quatre fois plus élevé que celui de 1930, année où il n'y avait en Turquie que 72.000 broches.

Le nombre des métiers de l'industrie des cotonnades, qui n'était en 1932 que de 1.200, a atteint en 1940 un chiffre plus de quatre fois plus élevé, soit environ 5.000, dont 1.600 sont en possession de l'industrie privée et 3.400 dans les fabriques d'Etat. Ce nombre de métiers est fort inférieur au besoin de la Turquie, c'est pour cette raison que les fabriques nationales travaillent, à l'heure qu'il est, jour et nuit pour parvenir à satisfaire le besoin du pays en tissus de coton.

Quant au nombre d'ouvriers, l'industrie privée du coton en employait en 1940 environ 11.000 et les entreprises d'Etat 13.000.

La production de cotonnades et du fil de coton marque la progression suivante :

	Industrie privée (tonnes)	Industrie d'Etat (tonnes)	Total
1933	7.820	1.290	9.110
1937	11.200	4.800	16.000
1940	12.000	15.300	27.300

En ce qui concerne la production du fil de coton, les statistiques nous apprennent qu'en 1939 les usines privées en produisirent 5.400 tonnes et celles de l'Etat 2.750 tonnes, soit au total 8.150 ton-

¹ Sevket Süreyya. *Cihan iktisodiyatında Türkiye*, Ankara 1931, p. 68.

nes. La production du pays était en 1927 de 1.478 tonnes et en 1933 de 5.305 tonnes¹.

D'après la statistique des ventes effectuées par les fabriques au cours des années 1935-1939, le marché turc a absorbé annuellement une moyenne de 7.200 tonnes de fil et en a importé chaque année environ de 4.600 tonnes. On peut donc estimer les besoins annuels en fil de coton à 12-13 mille tonnes. La production nationale pour 1940 s'élève à 9.300 tonnes².

Le développement intense de l'industrie des cotonnades est évident si l'on étudie les statistiques de la production et du commerce extérieur.

La statistique de la production se présente, pour l'époque étudiée dans le présent chapitre, comme suit³:

Année	Quantité en tonnes (fils et tissus)
1934	11.721
1935	12.263
1936	15.505
1937	16.000
1938	17.600
1939	22.150
1940	27.300

Rappelons à titre de comparaison qu'en 1927 la production du fil et des tissus de coton n'atteignait que 2.470 tonnes et qu'en 1933 elle s'élevait à 9.110 tonnes. Comparée à 1927, la production de cotonnades (fils et tissus) a augmenté en 1940 de 1.007 %.

Durant la même époque, l'importation de fil et de tissus de co-

¹ *Bulletin de la Sumer Bank* 1935, No 2, p. 30.

² *Ankara* du 27 février 1941.

³ Les chiffres ne contiennent pas la production domestique et artisanale. Voir Rapport du Conseil d'Administration de la *Sumer Bank* pour 1938, p. 5 et *Ankara* du 27 février 1941.

ton ainsi que l'article confectionné en coton (ces derniers en petite quantité), se présente de la façon suivante ¹:

Année	En tonnes	En milliers de Ltqs	En % de la valeur totale des importations générales
1934	15.496	17.168	19,78
1935	14.961	16.951	19,08
1936	13.353	16.620	17,96
1937	18.372	22.616	19,77
1938	18.527	22.465	14,99
1939	13.009	16.308	13,79
1940	4.455	6.673	9,67

Disons d'emblée que l'augmentation des importations en 1937 et 1938 est due à l'accumulation de stocks qui furent constitués en prévision d'une guerre, à la baisse des droits de douane sur certaines catégories de fil de coton ainsi qu'à l'abolition du système du contingentement de l'importation.

Si l'on se rappelle qu'en 1926 la Turquie devait importer 30.529 tonnes de fil, tissus et articles confectionnés de coton pour une valeur de 72.421.000 Ltqs, ce qui correspondait au 30,86 % de la valeur totale des importations générales, et que 14 ans plus tard, en 1940, il fut nécessaire d'importer seulement 4.455 tonnes représentant une valeur de 6.673.000 Ltqs et 9,67 % de la valeur totale des importations, on se rend aisément compte du développement de l'industrie du coton.

Disons encore que l'importation de produits de coton durant les années 1934-1939 eût été sensiblement plus faible s'il n'avait pas fallu acheter à l'étranger du fil de coton, surtout de qualité très fine. S'il était possible de diminuer l'importation de tissus et d'articles confectionnés de coton, on ne pouvait, par contre, pas éviter une augmentation des achats de fil de coton à l'étranger². Voici une com-

¹ *Bulletin de la Banque Centrale* 1940, No 34, p. 106/7 pour 1934-1939 même Bulletin 1941 No 38, p. 80/82 pour 1940.

² « D'une manière générale, les pays qui créent une industrie textile nationale tendent à installer plus rapidement des ateliers de tissage que des filatures. Après un certain temps cependant, cette industrie arrive à produire suffisamment de filés pour satisfaire à la consommation intérieure, et même dans certains cas à fournir un surplus qui peut alors être exporté. » *L'industrie textile dans le monde*, op. cit. vol. I, p. 51.

paraison de l'époque étudiée dans le présent chapitre aux années 1923, 1927, 1929 et 1933 ¹:

Année	Tissus et articles confectionnés	Fil de coton
	(en tonnes)	
1923	21.618	3.477
1927	20.113	3.928
1929	22.933	4.346
1933	13.172	3.313
1934	11.256	4.240
1935	13.620	2.891
1936	10.318	2.971
1937	11.971	6.400
1938	12.185	6.342
1939	8.759	4.250

Le fait qu'il n'a pas été possible de diminuer l'importation du fil de coton et, qu'au contraire, il a fallu l'augmenter dans les années d'avant-guerre, a obligé les industriels d'agrandir les filatures existantes. Même la production de 1939, qui a atteint 8,150 tonnes, n'a pas été suffisante et il a fallu importer une quantité de fil qui dépassa celles de 1923 ou de 1933. L'augmentation des besoins en fil de coton résulte du développement intense des fabriques de tissus ainsi que de l'industrie domestique et artisanale.

En prenant en considération la production nationale et l'importation des cotonnades (y compris le fil de coton) durant les années 1934-1938, on peut estimer la consommation normale du pays en ces produits à 32-34 mille tonnes ²:

Année	Quantité
1934	27.200
1935	27.200
1936	28.900
1937	34.400
1938	36.100

Remarquons que les chiffres des années 1937 et 1938 ne reflètent pas exactement la consommation annuelle du pays, car durant

¹ *Annuaire statistique*, op. cit. vol. XI, p. 298 et 301.

² La production de l'industrie domestique et artisanale n'est pas compris dans ces chiffres.

cette période on a constitué des stocks en prévision d'une guerre probable. La constitution de stocks était facilitée, comme nous l'avons dit, par la réduction des droits de douane pour le fil de 4 à 24 points (Décret du 16 juin 1937) et par l'abolition du contingentement des importations (Décret du 15 juillet 1937).

Les difficultés de l'importation de cotonnades provoquées par la guerre de 1939 ont contraint les dirigeants des entreprises de l'Etat à entreprendre une extension de la production des fabriques de cotonnades créées en vertu du premier plan quinquennal. Une sensible augmentation a pu être déjà réalisée en 1939 et en 1940. En effet, la production des quatre fabriques de cotonnades de Bakırköy, Ereğli, Kayseri et Nazilli atteignit, en 1939, une quantité de 46,422.000 mètres de tissus, alors qu'en 1937, elles n'ont produit que 26,632.000 et en 1938, 36,387.000 mètres.

Ainsi, la production de 1939 marque un progrès de 27,57 % par rapport à 1938, et de 74,30 % si on la compare à celle de 1937. La quantité de cotonnade produite s'élève, en 1940, à 55,352.000 mètres y compris la production de la fabrique de Malatya.

Nous estimons que les fabriques d'Etat atteindront, en 1941, une production de tissus de coton de 60 à 65 millions de mètres grâce aux efforts déployés par la *Sümer Bank* en vue d'accroître la production qui a augmenté, au cours du premier trimestre de 1941, en moyenne de 17 % par rapport à la même période de 1940¹.

La situation provoquée par la guerre de 1939 incite certains à demander la création de nouvelles fabriques de cotonnades. Quant à nous, nous estimons que la plus grande prudence s'impose actuellement. On ignore encore comment l'économie mondiale sera organisée après la guerre. Mais nous sommes persuadés que ce ne sera pas l'autarcie qui régnera dans les divers pays. Il serait donc imprudent de vouloir réaliser une indépendance totale dans le domaine de la production de cotonnades. Il y a en Turquie encore d'autres domaines dans lesquels l'industrialisation n'a pas fait jusqu'ici de grands progrès ; ce sont eux qui doivent avant tout retenir l'attention.

¹ Ankara du 24 avril 1941.

3. Produits de laine.

L'importation de produits de laine a subi aussi une très forte diminution dans les années 1934-1940, par rapport aux années antérieures¹, surtout si l'on prend en considération sa valeur. Voici les chiffres² :

Fils et tissus de laine et poils

	En tonnes	En milliers de Ltqs	En % de la va- leur totale des importations
1934	2.285	5.970	6,88
1935	1.839	4.768	5,37
1936	1.889	5.738	6,20
1937	2.316	7.483	6,55
1938	2.252	7.059	4,71
1939	3.076	4.571	3,84
1940	1.173	2.013	2,92

Si l'on compare l'importation des produits de laine dans les années 1925-1927, c'est-à-dire pendant la période durant laquelle la vie économique de la jeune République commençait à reprendre, aux achats effectués à l'étranger de 1934 à 1940, on constate une plus forte diminution exprimée en valeur qu'en tonnes. En effet, si l'on rapproche l'importation de l'année 1936 de celle de 1926 (4.498 tonnes et 20,958.000 Ltqs), on observe un recul de 58 % en quantité et de 72,6 % en valeur. Cette forte baisse de la valeur de l'importation des produits de laine peut être aussi constatée dans les autres années de l'époque 1934-1940. Cette baisse est en moyenne de 74,4 % (comparée à 1926).

La disproportion entre la baisse de la valeur de l'importation des produits de laine et celle exprimée en tonnes provient en particulier du fait que, si l'achat de tissus de laine à l'étranger a du être restreint par suite du développement de l'industrie des lainages, il n'a pas été possible d'éviter l'achat de fils de laine de qualité très fine.

L'augmentation des importations de produits de laine dans les années 1937-1939 est due à la constitution de stocks, d'une part, et à un fort accroissement de l'importation de laine de mérinos en

¹ Voir p. 98 et 116.

² *Bulletin de la Banque Centrale* 1940, No 34, p. 106/7 pour 1934-1939, même Bulletin 1941, No 38, p. 80/2 pour 1940.

suint et cordée pour la fabrication du fil de laine peignée par les usines de Bursa, d'autre part¹. Ces importations furent d'autant plus nécessaires qu'il s'agit de matières pour la confection d'uniformes militaires. Les tissus militaires étant fabriqués, en principe, dans le pays, il était nécessaire, pour cette raison également, d'importer avant tout de la laine de mérinos et des fils de laine.

La statistique² suivante indique l'augmentation constante de l'importation de fils de laine et de laine de mérinos en suint et cordée :

Année	Quantité en tonnes	Valeur en milliers de Ltqs	Année	Quantité en tonnes	Valeur en milliers de Ltqs
1923	156	495	1932	1.198	2.787
1924	253	881	1933	1.303	2.971
1925	412	1.317	1934	1.753	3.892
1926	577	1.562	1935	1.438	2.975
1927	490	1.645	1936	1.403	3.645
1928	499	1.393	1937	1.799	5.058
1929	758	2.975	1938	1.552	3.802
1930	661	2.088	1939	2.826	3.465
1931	957	2.360	1940	1.068	1.475

Par rapport à 1923, la valeur de l'importation des fils de laine et de mérinos a augmenté, en 1939, de 600 %. Cette augmentation est due aux besoins croissants de nos entreprises de tricotage et tissage, dont la production a permis de diminuer considérablement l'importation de tissus de laine. Par rapport à l'année 1926, la valeur de l'importation des tissus de laine accuse en 1940 une diminution de 97,76 %.

¹ L'importation de laine de mérinos passe de 277 tonnes et 569 mille Ltqs en 1937 à 552 tonnes et 933 mille Ltqs en 1938 à 2.114 tonnes et 1.539 mille Ltqs en 1939. Elle se chiffre en 1940 à 957 tonnes et 1.109 mille Ltqs (chiffres obtenus de la Direction générale des Douanes).

² *Bulletin de la Sumer Bank*, 1937, No 9/10, p. 54/5 (pour les années 1924-1936). Le même *Bulletin* 1938, No 13, p. 20 et 50 (pour 1937). Rapport du Conseil d'Administration de la *Sumer Bank* sur l'exercice 1938, p. 9 et *Petit annuaire statistique*, p. 157 (pour 1938), et *Cumhuriyet* du 18.2.1940 (pour 1939) Les chiffres pour 1940 ont été obtenus de la Direction générale des Douanes.

Importation de tissus de laine¹ :

Année	Quantité en tonnes	Valeur en milliers de Ltqs	Année	Quantité en tonnes	Valeur en milliers de Ltqs
1923	2.561	8.262	1932	579	3.052
1924	2.509	12.608	1933	641	2.951
1925	3.018	18.173	1934	492	2.243
1926	3.308	18.824	1935	401	1.976
1927	2.441	15.381	1936	486	2.284
1928	2.340	13.943	1937	525	2.695
1929	2.516	15.819	1938	708	3.553
1930	1.574	8.925	1939	262	1.336
1931	1.147	7.036	1940	99	521

C'est surtout aux fabriques de lainages d'Etat qu'on doit cette sensible diminution de l'importation de tissus. C'est aussi grâce à ces usines que la Turquie a pu se dispenser d'augmenter plus fortement l'importation de tissus dans les années 1937-1938 en vue de la constitution des stocks de guerre.

La statistique ci-après indique l'augmentation de la production nationale de tissus de laine depuis l'intervention directe de l'Etat dans l'industrialisation² :

1934	2.680 tonnes
1935	2.593 »
1936	2.934 »
1937	3.000 »
1938	3.500 »

Comparée à 1923, année où la production s'élevait à peine à 400 tonnes, elle a augmenté dans un espace de quinze ans de 775 %.

Si l'on y ajoute l'importation de tissus de laine, on peut estimer la consommation annuelle aux chiffres suivants³ :

1934	3.172 tonnes
1935	2.994 »
1936	3.420 »
1937	3.517 »
1938	4.200 »

¹ *Annuaire statistique*, vol. XI, p. 296 pour les années 1923-1939. Les chiffres pour 1940 ont été obtenus de la Direction générale des Douanes.

² Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1938, p. 9.

³ Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1938, p. 9.

On peut conclure des statistiques précédentes que le 85 % des besoins du pays en tissus de laine ont été couverts en 1938 par les fabriques nationales. En 1939 et en 1940, cette proportion a encore sensiblement augmenté en faveur de la production du pays. Cette proportion eût été encore plus favorable pour l'industrie nationale, si les importations du lainage n'avaient pas augmenté pour la constitution de stocks dans l'intérêt de l'économie de guerre.

En 1939, à elles seules les trois fabriques de lainages appartenant à l'Etat et soumises à la direction financière de la *Sümer Bank* (à savoir les usines de Hereke, Defterdar et Bünyan) ont produit 2,323.000 mètres de tissus de laine, alors qu'en 1938 elles en ont fabriqué 1,705.000 mètres. En une année, elles ont donc augmenté leur production de 36,2 %. En 1940, la production de ces trois fabriques a augmenté, par rapport à 1939, de 21,3 % (60,3 % par rapport à 1938), soit 2,733.000 mètres.

Par l'application des mesures prises vers la fin de 1940, en vue d'obtenir le maximum de rendement, la production du premier trimestre 1941, des fabriques mentionnées plus haut, est d'environ 18 % supérieur en rapport avec la même période de 1940¹.

Cet accroissement considérable de la production n'eut pas été possible sans l'aide efficace de la fabrique de mérinos de Bursa qui fournit aux établissements de tissage précités la matière semi-ouvrée. Disons à titre d'orientation que les filatures de Bursa ont augmenté leur production de fil de 547.991 kg. en 1938 à 1,392.360 kg. en 1939 et à 1,495.000 kg. en 1940.

4. Produits de soie.

Il eut été préférable de parler séparément de la soie artificielle et naturelle. Mais les statistiques officielles concernant le commerce extérieur ne font pas cette distinction. Voici l'importation de tissus et fil de soie artificielle et naturelle² :

¹ Tiré d'une déclaration faite à la presse par Bırhan Zihni Sanus, Directeur général de la *Sümer Bank Cumhuriyet* du 5 mai 1941.

² Ces chiffres ont été empruntés aux sources suivantes :

Bulletin de la Sümer Bank, 1937, No 9/10, p. 54/5 pour les chiffres concernant 1927-1936 ;

Bulletin cité de 1938, No 14, p. 36/7, pour ce qui concerne 1937 ;

Bulletin de la Banque Centrale, 1939, No 32, p. 92/3, pour ce qui concerne l'année 1938 ;

Bulletin de la Banque Centrale, 1940, No 36, p. 96/7 pour ce qui concerne l'année 1939. Même *Bulletin*, No 37, p. 123 et suivantes pour 1940.

Année	Quantité en tonnes	Valeur en milliers de Ltqs	En % de la valeur totale des importations
1927	419	4.068	1,92
1928	324	3.533	1,58
1929	313	3.327	1,30
1930	174	1.479	1,—
1931	231	1.087	0,86
1932	248	672	0,78
1933	255	528	0,71
1934	573	971	1,12
1935	239	437	0,49
1936	190	405	0,44
1937	222	457	0,40
1938	280	643	0,43
1939	238	530	0,45
1940	179	433	0,63

Comme on le voit, il y a disproportion entre la baisse de la valeur et le recul de la quantité des produits de soie importés. Elle s'explique par le fait que jusqu'à 1931 c'étaient surtout des tissus de soie qui furent importés. De même l'augmentation passagère de la valeur de l'importation en 1934 est aussi due à l'accroissement des achats de tissus.

Ci-après nous indiquons séparément la valeur du fil et des tissus de soie :

Année	Fil de soie	Tissus de soie
	artificielle et naturelle (valeur en milliers de Ltqs ¹)	artificielle et naturelle
1927	134	3.934
1928	151	3.382
1929	306	3.021
1930	391	1.088
1931	497	590
1932	503	169
1933	322	206
1934	138	833
1935	188	249
1936	322	83
1937	385	72

¹ *Bulletin de la Sûmer Bank*, 1937, No 9/10, p. 55, et 1938, No 13, p. 20 en ce qui concerne 1937.

Par suite de l'importation insignifiante de tissus de soie dès 1938, on a cessé de publier des chiffres séparés pour le fil et les tissus de soie.

Remarquons que depuis quelques années, c'est surtout le fil de soie artificielle qui est importé, tandis que les achats de fil de soie naturelle deviennent de plus en plus insignifiants. C'est ainsi qu'en 1936 la valeur de ces derniers ne représentait que 16.000 Ltqs. Pour 1937, la statistique officielle n'en fait plus aucune mention¹. C'est la preuve que la production nationale de fil de soie naturelle est devenue suffisante.

Quant à la répartition des importations par pays de provenance des tissus et fils de soie, la statistique officielle ne donne de renseignements précis que pour 1938 et 1939² :

	1938	1939
	(en milliers de Ltqs)	
Allemagne	398	276
Italie	107	179
Etats-Unis	32	20
France	29	7
Suisse	23	13
Belgique	17	3
Suède	14	3
Japon	11	2
Hongrie	5	8
Angleterre	4	2
Hollande	1	17
Egypte	1	—
Divers	1	—
Total	643	530

En outre, les soieries produites en Turquie sont partiellement envoyées à l'étranger, surtout en Suisse et en France, pour l'impression. Il s'agit là des qualités supérieures.

Le Gouvernement a constaté que les fabriques de soie, un des produits les plus importants du pays, se livrent une concurrence acharnée qui dépasse souvent les limites d'une concurrence loyale et que cette course aux clients se fait parfois au détriment de la qualité des produits. Pour parer à cet inconvénient, il a été jugé néces-

¹ *Bulletin de la Simer Bank*, 1938, No 13, p. 20.

² *Bulletin de la Banque Centrale*, 1939, No 32, p. 92/3 et 1940, No 36, p. 96/7.

saire de standardiser les catégories de soie les plus affectées par cette lutte entre les fabricants. La standardisation devait aussi permettre une augmentation de la consommation des soieries indigènes, parce qu'elle assure aux consommateurs des marchandises ayant les caractéristiques d'une qualité requise.

La standardisation des produits de soie fut approuvée par le Conseil des Ministres le 31 juillet 1936 sur la base des stipulations de la loi 1705 concernant la répression des fraudes dans le commerce ainsi que le contrôle des exportations. Les qualités requises pour chaque sorte de soie furent précisées dans le Décret ministériel du 31 juillet 1937, sub. No 2/5113.

En outre, ce décret prévoit les conditions dans lesquelles la marchandise peut porter les désignations « soie », « soie artificielle » et « soie mélangée ». Seuls les tissus de soie produite par la sécrétion des vers à soie, et n'ayant aucun mélange, peuvent porter la désignation de « soie naturelle ». Les étoffes fabriquées avec de la soie artificielle à 100 % portent la mention « soie artificielle ». Les étoffes mélangées de soie artificielle et naturelle porteront la désignation « soie mélangée », quelle que soit la proportion du mélange. Ces mentions doivent être indélébiles. En outre, les fabricants sont tenus de mettre sur leurs étoffes leur raison sociale ou ses initiales.

La désignation de la marchandise et la marque du fabricant doivent être placées sur la bordure des étoffes, à des distances ne dépassant pas trois mètres. Ainsi chaque client peut se rendre compte quelle sorte de marchandise il achète et de quel fabricant elle provient. Les propriétaires de fabriques sont responsables des indications mises sur la marchandise.

Les dispositions mentionnées sont aussi obligatoires pour les marchandises de provenance étrangère. C'est l'importateur qui est responsable, dans ce cas, de l'observation des prescriptions légales. Nous considérons que ces dispositions sont judicieuses, car elles protègent la masse des consommateurs. Une pareille protection s'avère aujourd'hui indispensable pour la plupart des marchandises qui ne peuvent plus être estimées, quant à leur qualité, à l'oeil nu. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'est vu obligé de standardiser aussi les produits de coton depuis 1940, et certains lainages, depuis le début de 1941.

5. L'industrie du lin, du chanvre, et des produits d'autres matières textiles végétales.

Parmi ces branches de production, l'industrie du chanvre mérite d'être étudiée plus particulièrement. Elle était autrefois très répandue en Turquie. Il ressort de documents historiques que, même en 1833, à l'époque où l'industrie turque s'achemine vers sa décadence, tous les besoins de la marine turque en cordes et câbles, estimés à 1.000 tonnes par an, étaient couverts par les produits fabriqués dans le pays. Disons à titre d'orientation, qu'à cette époque-là la marine turque occupait le 2e rang parmi les marines du monde entier. Les historiens rapportent que les cordes et câbles étaient tressés avec de la matière première provenant des régions de la Mer Noire et Egéenne. Mais vers la moitié du XIXe siècle, l'industrie du chanvre a subi le même sort que les autres branches de la production textile.

Les principaux centres de production du chanvre se trouvent aujourd'hui dans les régions de Kastamonu et de la Mer Egéenne. L'industrie du chanvre est aussi concentrée dans ces deux régions. Mais elle n'a pas marqué un grand progrès jusqu'à présent. L'initiative privée, à laquelle son développement a été laissé, ne s'est pas montrée très active.

En 1937, il existait en Turquie environ 1.100 métiers à la main, dont 600 à Kastamonu, 400 à Tire, 70 à Ödemis, 15 à Bozdogan et 15 à Isparta¹. Dans tous ces ateliers on produisait la grosse corde, les câbles et la ficelle. Il faut y ajouter encore quelques ateliers se trouvant à Istanbul.

En 1935, ces ateliers ont consommé 3.823 tonnes de chanvre, dont 565 tonnes furent transformées à Istanbul et le reste dans les régions de Kastamonu et de la mer Egée.

La production de ces ateliers n'a pas pu suffire pour couvrir la demande toujours croissante du pays en ficelle, cordes et câbles nécessaires pour différentes branches de l'industrie en plein développement.

Pour la période de 1927 à 1930, les besoins du pays en cordes, câbles, ficelles et toiles d'emballage s'élevaient à environ 13.000 ton-

¹ *Bulletin d'informations économiques*, 1937, No 24, p. 5.

nes par an, dont à peine 4.000 tonnes étaient fournies par l'industrie indigène¹. Sur 9.000 tonnes importées annuellement, il y avait 7.000 tonnes de sacs et toile d'emballage de jute, dont la production indigène est très faible.

Après 1930, l'importation des produits textiles d'emballage suivit une courbe descendante, bien que l'industrie turque en avait toujours un plus grand besoin. Les statistiques disponibles se rapportent seulement à la période 1931-1935 :

Importation de produits textiles d'emballage
(en tonnes et en milliers de Ltqs²)

	1931		1932		1933		1934		1935	
	T	Ltqs	T	Ltqs	T	Ltqs	T	Ltqs	T	Ltqs
Toile de canevas	1.021	347	679	201	765	206	2.303	489	3.604	835
Sacs	3.743	1056	3.021	760	3.683	745	2.702	512	409	77
Ficelle, cordes et câbles	935	492	740	310	313	118	258	117	78	32
Total	5.699	1895	4.440	1271	4.761	1069	5.263	1118	4.091	944

Ce tableau indique une diminution constante de l'importation des sacs et une remarquable augmentation des achats à l'étranger de toile de canevas. Ce fait provient de ce qu'au cours de cette période de nombreux ateliers pour la confection des sacs avec de la toile importée ont été créés dans les principaux centre d'exportation de la Turquie, à Istanbul, Izmir et Mersin.

D'autre part, l'importation des cordes, câbles et ficelles marque aussi dans la période de 1931 à 1935 une diminution qui fut possible grâce à l'accroissement de la production artisanale et à la création d'une fabrique. La production du pays marque une augmentation considérable. Tandis qu'en 1934 la production de cordes, câbles et ficelles fut de 452.122 kg., et s'est élevée, en 1935, à 624.873 kg.³ Cet accroissement a fait sans doute encore de plus grands progrès ces dernières années, mais les chiffres ne sont pas pour le moment disponibles. C'est pour cette raison que l'Etat a renoncé à créer une fabrique de cordes, câbles et ficelles.

¹ Raporlar, op. cit. p. 30.

² Bulletin d'informations économiques du Türkiye, 1937, No 24, p. 6.

³ H. Avni et H. Güleriyüz, op. cit. p. 50.

Quant à la production indigène de sacs et toile d'emballage, elle est pour le moment très faible en comparaison des besoins du pays. Il existe actuellement en Turquie une seule fabrique qui tisse la toile de sac avec du fil de jute importé. Sa production s'élève à peine à 500-600 tonnes. Cette faible production s'explique par le fait que la production de la matière première dans le pays est insuffisante. Les essais faits dans certaines régions pour amplifier la culture du jute n'ont malheureusement pas donné des résultats satisfaisants. On a, en effet, constaté que cette culture n'est pas rentable en comparaison des autres matières végétales nécessaires pour l'industrie textile.

A la place du jute on a essayé d'utiliser le chanvre indigène pour la production des sacs et toiles d'emballage pour ne pas dépendre de l'étranger. Mais l'on s'est vite aperçu que les sacs faits avec de la toile de chanvre possédaient un inconvénient pour les entreprises d'exportation. Leur prix de revient est trop élevé en comparaison de celui des sacs en toile de jute, ce qui n'est pas du tout négligeable pour le commerce d'exportation turc qui doit, en temps normal, affronter une forte concurrence étrangère. Pour cette raison, l'Etat renonça à la création de la fabrique de sacs en toile de chanvre prévue par le premier plan quinquennal et a décidé, pour le moment, de se contenter de fonder à Kastamonu un atelier pour la préparation du chanvre brut.

Par contre, l'Etat se propose de créer une fabrique de sacs de toile de jute, dont la matière première devra être importée. La capacité de production de l'établissement envisagé doit s'élever à 6.000 tonnes par an, ce qui permettra de couvrir dans une large mesure les besoins du pays en produits de jute que nous estimons à 7-8.000 tonnes.

La statistique du commerce extérieur nous donne encore des

¹ *Bulletin de la Banque Centrale*, 1940, No 34, p. 106/7 pour 1934-1939, même Bulletin, No 37, p. 89/91 pour 1940.

indications concernant l'ensemble de l'importation de tissus de lin, de chanvre ou autres matières textiles végétales¹ :

Année	En tonnes	En milliers de Ltqs	En % de la valeur totale des importations
1934	5.192	1.182	1,36
1935	4.132	1.050	1,18
1936	6.280	1.602	1,73
1937	7.202	1.786	1,58
1938	6.482	1.583	1,06
1939	3.401	1.056	0,89
1940	2.101	759	1,10

S'il n'a pas été possible de diminuer plus sensiblement l'importation des produits de lin, chanvre et jute, c'est que le développement de ces branches de la production a été laissé, comme nous l'avons dit, à l'initiative privée.

Il est regrettable que l'initiative privée s'est montrée jusqu'à présent incapable de développer l'industrie du lin, chanvre et jute. La dépendance, en cette matière, de l'étranger, est actuellement d'autant plus nuisible à l'économie turque, que nos exportateurs éprouvent, en temps de guerre, des difficultés à s'approvisionner en sacs et toile d'emballage. La production indigène est insuffisante et l'importation se heurte, durant la guerre, à de grandes difficultés.

Pour remédier à cet état de choses, on a essayé, en 1940, d'employer pour l'emballage des sacs de toile de coton². Mais ceux-ci possèdent un inconvénient ; ils ne laissent pas passer l'air, ce qui est absolument nécessaire pour l'emballage de la plupart des produits agricoles exportés par la Turquie. On envisage actuellement de faire des sacs de toile de coton de petite dimension pour faciliter dans une certaine mesure, la respiration des marchandises.

6. *Récapitulation.*

Pour se faire une idée d'ensemble du développement de l'industrie textile et de sa contribution à l'accroissement de l'indépendance économique de la Turquie vis-à-vis de l'étranger, il faut comparer la valeur de l'importation des produits textiles à la valeur de l'importation totale.

La valeur de l'ensemble des produits textiles achetés à l'étran-

¹ Bulletin de la *Banque Centrale* 1940, No 34, p. 106/7 pour 1934-1939, même Bulletin No 37, p. 89/91 pour 1940.

² *Cumhuriyet* du 24 novembre 1940.

ger par la Turquie indique une diminution sensible par rapport à la valeur de l'importation générale.

Pour mettre en évidence la forte diminution de la proportion entre la valeur de l'importation totale et celle des produits textiles, nous indiquons ci-après les pourcentages représentés par les achats de textiles effectués depuis le début de la République :

1923	45,66 %	1929	33,58 %	1935	26,13 %
1924	42,44	1930	32,21	1936	26,33
1925	42,26	1931	35,58	1937	28,28
1926	43,90	1932	32,50	1938	21,19
1927	36,95	1933	35,72	1939	18,97
1928	33,99	1934	29,14	1940	14,32

Comparé à l'année 1923, le pourcentage de l'importation des produits textiles avait diminué, dix ans plus tard, de 21,77 %, et dix-sept ans plus tard, de 68,64 %. Notons encore que dans la période d'avant-guerre (1937-1939), bien qu'il fallait constituer des stocks, les achats à l'étranger de produits textiles ont diminué par rapport à l'importation totale.

Cette baisse de l'importation est d'autant plus significative que les besoins du pays en produits textiles ont augmenté considérablement depuis la fondation de la République par suite de l'accroissement de la population. Les trois recensements de la population, faits sous le régime républicain, indiquent les résultats suivants :

1927	13,648.270
1935	16,158.018
1940	17,889.901

Dans l'espace de treize ans, la population a donc augmenté de 30,93 %.

La statistique suivante permet de comparer l'évolution de l'importation des principaux groupes de produits textiles :

Importation de produits textiles pour les années 1934 à 1940.

(en milliers de Ltqs¹)

	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Tissus et fils de coton et articles confec. en coton	17.168	16.951	16.620	22.616	22.465	16.308	6.673
Tissus et fils de laine et de poil	5.970	4.768	5.738	7.483	7.059	4.541	2.013
Tissus de lin et de chanvre ou autres mat. tex. végét.	1.182	1.050	1.602	1.786	1.583	1.056	759
Tissus et fils de soie art. et nat.	971	437	405	457	643	530	433
Total	25.291	23.206	24.365	32.342	31.750	22.435	9.878

(en tonnes)

	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Tissus et fils de coton et articles confec. en coton	15.496	14.961	13.353	18.372	18.527	13.009	4.455
Tissus et fils de laine et de poil	2.285	1.839	1.889	2.316	2.252	3.076	1.173
Tissus de lin et de chanvre ou autres matières tex. vég.	5.192	4.132	6.280	7.202	6.482	3.401	2.101
Tissus et fils de soie art. et nat.	573	239	190	222	280	238	189
Total	23.546	21.171	21.712	28.112	27.541	19.724	7.918

¹ *Bulletin de la Banque Centrale* 1940, No 34, p. 106/7, No 37, p. 88/9 en ce qui concerne les cotonsades, lainages, et le chanvre.

Bulletin de la Sûmer Bank 1937, No 9/10, p. 54/5, 1938, No 13, p. 20 et 50, *Bulletin de la Banque Centrale*, 1939, No 32, p. 96/7, 1940, No 36, p. 92/3 et No 37, p. 122 et suivantes en ce qui concerne la soie.

Part des articles textiles dans les importations de la Turquie
exprimée en %.

(Le total des importations de chaque année = 100)

	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Tissus et fils de coton et articles confec. en coton	19.78	19.08	17.96	19.77	14.99	13.79	9.67
Tissus et fils de laine et de poll	6.88	5.37	6.20	6.55	4.71	3.84	2.92
Tissus de lin et de chanvre ou autres matières tex. vég.	1.36	1.18	1.73	1.56	1.06	0.89	1.10
Tissus et fils de soie art. et natur.	1.12	0.49	0.44	0.40	0.43	0.45	0.63
Total	29.14	26.12	26.33	28.28	21.19	18.97	14.32

La moyenne de la part de l'ensemble des articles textiles dans l'importation totale est de 23,48 % pour la période 1934-1940. Elle était pour l'époque précédente (1930-1933) de 34 % et pour les premières années de l'industrialisation (1923-1929) de 39,83 %.

La moyenne de la part des cotonnades dans l'importation totale est de 16,43 % pour la période 1934-1940. Elle était de 24,30 % pour les années 1930-1933, et de 28,95 % pour la période s'étendant de 1923 à 1929.

Quant à la moyenne de la part des lainages dans l'importation totale, elle est de 5,21 % pour les années 1934-1940. Elle était de 7,30 % dans la période 1930-1933 et de 7,45 % dans les années 1923-1929.

La moyenne des achats des produits de lin, de chanvre et d'autres matières textiles végétales effectués à l'étranger est de 1,27 % du total des importations pour les années 1934-1940. Cette moyenne était de 1,58 % pour la période 1930-1933 et de 1,94 % pour les années de 1923 à 1929.

Pour ce qui est de la même moyenne concernant les produits de soie, elle est de 0,57 % pour les années 1934-1940. Elle était de 0,83 % dans les années 1930-1933 et de 1,48 % pour la période s'étendant de 1923 à 1929.

Vu ces faibles pourcentages, il n'est pas étonnant que les plus grands efforts aient été concentrés en vue de développer avant tout l'industrie des cotonnades.

CHAPITRE VI.

Les effets de l'application du premier plan quinquennal dans le domaine de l'industrie textile.

Le premier plan quinquennal turc, si l'on fait abstraction du retard apporté dans la création de l'industrie chimique et dans celle du chanvre, a été réalisé dans un temps record, même avant l'expiration du délai prévu¹. Pour financer cette immense oeuvre, on a eu recours uniquement au capital national et ceci conformément à l'art. 6 du *Programme du Parti Républicain du Peuple* qui prévoit que : « La source unique du capital est le travail et l'épargne nationaux. C'est pourquoi le principe essentiel de notre parti est d'accroître le travail et d'enraciner la notion de l'épargne dans la vie de l'individu, dans la famille et en général dans l'administration de l'Etat ainsi que dans les administrations régionales et privées »².

Pour se faire une idée de l'importance des résultats obtenus, il suffirait de signaler qu'actuellement, bien que le commerce extérieur avec nos principaux fournisseurs de textiles (Italie et Allemagne) soit arrêté par la guerre, la situation sur le marché turc des textiles est excellent et on trouve en Turquie les produits nécessaires en quantités suffisantes, alors que, dès le début de la première guerre mondiale, la misère avait fait immédiatement son apparition dans le pays. Actuellement, notre industrie textile est jugée capable de

¹ M. Brocard dit dans son ouvrage que « la Turquie s'industrialise activement, avec le concours de la Russie qui y installe des tissages et de l'Italie qui y construit des usines. *Les conditions générales de l'activité économique*, op. cit. p. 120.

Contrairement à cette allégation, nous pouvons affirmer que la construction d'usines est due au génie turc, seules les machines étant de provenance russe et nous ayant été livrées en échange de matières premières du pays, plus particulièrement de mohair et de laine.

² L'esprit d'épargne, qui faisait presque défaut en Turquie sous le régime ottoman, s'est développé rapidement depuis 1923. Tandis qu'en 1924, les dépôts d'épargne n'atteignaient qu'environ 13 millions, ils dépassaient en 1938 le montant de 335 millions de Ltqs. Ce total est descendu, en 1939, à 304 millions, en raison des retraits dus à l'état d'esprit qui a prévalu au commencement de la guerre. Mais grâce à la politique du gouvernement, qui inspire au public la plus grande confiance, le total de l'épargne s'est élevé en 1940 à 365 millions de livres turques (Extrait du rapport des années 1939 et 1940 de l'*Association nationale pour l'Épargne et l'Économie*).

satisfaire les besoins du pays, à raison de : 85-90 % pour les cotonnades, 90-95 % pour les lainages, 100 % pour les soieries et 50-60 % pour les produits de chanvre et de lin.

Ces pourcentages expriment clairement l'importance de l'oeuvre d'industrialisation réalisée par le régime républicain. La réalisation du premier plan quinquennal dans l'industrie textile constitue, dans l'histoire économique de la Turquie, le premier mouvement systématique et organique d'industrialisation d'une branche de production.

Le rendement des fabriques d'Etat prouve que les pouvoirs publics sont capables d'exploiter les entreprises, si elles appliquent à leur organisation les principes de gestion que l'on rencontre dans l'industrie privée.

Le développement de l'industrie textile a aussi assuré des avantages à d'autres branches de l'économie, plus particulièrement à l'agriculture. Tandis qu'au début du mouvement d'industrialisation, les agriculteurs turcs étaient méfiants, ils sont à présent des partisans convaincus de l'industrie, car ils ont constaté que les produits de l'agriculture ont pu être revalorisés grâce au développement des fabriques de textiles.

Le paysan turc qui devait, jusqu'à la réalisation du plan quinquennal, livrer ses produits à des prix imposés par le seul acheteur venant de l'étranger, a pu améliorer sa situation dès que les fabriques indigènes eurent commencé de faire des achats de matières premières. Cette amélioration de la situation économique de l'agriculture est particulièrement frappante dans la culture du coton.

A la suite de la crise mondiale de 1930, dans certaines régions les paysans ont cessé de cultiver le coton et ont commencé de produire à sa place des fèves et des arachides. Ce fut le cas même dans le centre très connu de la culture du coton d'Adana. Dès le début de la réalisation du premier plan quinquennal, les agriculteurs n'ont pas seulement recommencé de cultiver le coton là où il fut produit depuis des siècles, mais en raison de la demande croissante des fabriques textiles, ont propagé la culture du coton dans des régions où on n'avait jamais semé les grains de cette plante. Même des terrains non cultivés depuis longtemps ont été adaptés à la culture du coton, procurant ainsi aux paysans de régions très pauvres une nouvelle source de profits. Par suite de l'essor pris par la culture du coton, les cultivateurs s'organisèrent en 1938 pour pouvoir défendre

leurs intérêts et les harmoniser aux intérêts supérieurs de la nation.

La possibilité de vendre les produits du sol à des prix assurant un bénéfice raisonnable a engagé nos paysans à introduire la culture du coton du type américain, ce qui a permis d'augmenter la valeur du coton turc aussi bien sur le marché national qu'international.

La possibilité d'écouler du coton américain à des prix élevés a encouragé les paysans turcs à étendre la culture de cette qualité de coton. Ce fut le cas, en particulier, dans le Vilayet de Sayhan, où pendant la saison de 1936-1937, la superficie cultivée en coton du type *Cleveland* était seulement de 24.095 hectares, sur un total de 191.459 hectares consacrés à la culture du coton en général. Donc, durant la saison mentionnée, 12,58 % seulement du terrain affecté à la culture du coton, produisirent le type *Cleveland*. Trois ans plus tard, durant la saison 1939-1940, la superficie du terrain affecté à la culture du type *Cleveland* atteignait déjà 112.000 hectares, soit 50 % de la totalité des terrains produisant du coton, soit 224.100 hectares.

Quant au coton du type *Acala*, sa production s'élève pour 1939 à 11.000 tonnes sur une production totale de 14.000 tonnes pour la seule région de l'Egée.

Pendant la saison de 1938-1939, le coton américain a été cultivé sur 150.000 hectares, ce qui représente environ le 60 % des terrains affectés à la culture de ce coton. La production de ce coton s'élève en 1939 à 40.000 tonnes, alors que la production totale atteint 64.000 tonnes.

Cette extension du coton du type *Cleveland* et du type *Acala* fut provoquée dans une large mesure par la demande croissante des fabriques créées ou agrandies en application du premier plan quinquennal. Mais, d'autre part, ce fut aussi la demande croissante des acheteurs étrangers qui poussa à cette extension de la culture du type américain. Voici, à titre d'exemple, les exportations du Vilayet de Sayhan, pour les deux dernières saisons d'avant-guerre¹ :

Année	Qualité Cleveland	Qualités indigènes	
		en tonnes	
1937/8	2.799		1.717
1938/9	5.168		1.872

¹ Chiffres fournis par la *Bourse d'Adana*, publiés dans le *Procès-verbal*, S. Sayisi, op. cit. p. 2.

Durant la saison 1938-1939, l'exportation de coton des qualités indigènes n'a augmenté que de 9 % par rapport à la saison précédente, alors que l'exportation de coton du type *Cleveland* a enregistré dans la même période une hausse de 85 %.

La préférence donnée aussi bien par les filatures indigènes qu'étrangères au coton turc de qualité américaine a eu évidemment pour conséquence une amélioration des prix de ce coton. La différence entre les prix moyens du coton turc de qualité américaine d'une part, et de qualité indigène d'autre part, est la suivante pour 1938-1939¹ :

(prix en piastres)

Année	A la Bourse d'Adana		A la Bourse d'Izmir	
	Qual. indigène <i>Piyoso porlogi</i>	Qualité amér. Cleveland I	Qual. indigène <i>Yerli I</i>	Qualité amér. Acala I
1938	27,08	38,38	35,20	42,50
1939	35,60	41,67	41,52	48,67

L'augmentation du rendement a engagé nos paysans à appliquer le système moderne de la culture du coton. C'est dès ce moment que les machines agricoles commencèrent d'être employées dans une large mesure. L'extension de l'emploi des machines dans la culture du coton a engagé, à son tour, les fabricants et artisans turcs de la métallurgie à construire des machines à semer, qui sont actuellement considérées comme supérieures à tout point de vue à celles qui venaient auparavant de l'étranger.

Des efforts semblables tendant à l'amélioration de la qualité des matières premières textiles ont été faits dans l'élevage des moutons et des vers à soie.

Pour que le prix des matières premières, payé par les fabriques, ne soit pas diminué par l'interposition d'intermédiaires, l'industrie textile appartenant à l'Etat achète directement chez les paysans². A cet effet, des équipes d'acheteurs visitent les paysans même dans les contrées les plus éloignées. Leur travail est très apprécié par les agriculteurs et les fabriques d'Etat.

La consommation des matières premières indigènes marque d'année en année une augmentation sensible, comme nous avons eu

¹ Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1939, p. 4.

² Déclaration de Bührho Zihni Saous, Directeur général de la *Sümer Bank*, publiée dans *Cumhuriyet* du 3 août 1940.

l'occasion de le prouver sur la base de chiffres¹. L'augmentation de la consommation des matières premières du pays est à la base du développement des échanges des produits ruraux contre des produits manufacturés de l'industrie nationale. Ainsi, on assiste à une expansion du marché intérieur, aussi bien dans le domaine de l'agriculture que dans celui de l'industrie, ce qui permet à cette dernière de se soustraire progressivement à l'emprise de l'étranger pour ce qui concerne la livraison de matières premières. « Tant que l'industriel fera ses achats chez le paysan et vice-versa, tant que ces relations réciproques continueront en s'épanouissant, le niveau culturel ainsi que l'aisance du paysan ne cesseront de s'améliorer, et l'agglomération des capitaux sera facilitée »².

Il est intéressant de remarquer que les prix de certaines matières premières textiles ont, deux ans après l'établissement du plan quinquennal, dépassé en Turquie ceux du marché international, atteignant un niveau assurant au paysan un bénéfice normal.

Alors qu'en 1934, à la Bourse d'Adana trois qualités diverses de coton marquaient une hausse de 16 %, 11 % et 7 % par rapport à 1933, les mêmes qualités de coton haussaient en 1935 de 20 %, 14 % et 14 % respectivement, par rapport à l'année précédente³. A Istanbul, le coton marque, en 1935, une hausse des prix de 27 % par rapport à 1934. A Izmir, la hausse des prix du coton durant la même époque atteint 19 %. Si l'on compare les prix de 1935 à ceux de l'année 1933, durant laquelle les prix du coton furent les plus bas en Turquie, on constate que la hausse à la bourse d'Adana a atteint, en 1935, la proportion de 48 %, 27 % et 23 % pour les trois qualités principales de coton, par rapport à 1933. A Istanbul, la hausse des prix du coton en 1935 a atteint même 57 % par rapport à 1933.

A l'encontre des prix du coton, l'intensité de la hausse des prix de la laine est moindre en 1935 par rapport à 1934 et 1933. A Istanbul, où la hausse des prix du coton a atteint en 1935, 57 % par rapport à 1933, la hausse des prix de la laine marque pour la même époque une différence d'environ 30 % seulement.

Pour l'ensemble de la Turquie, la hausse des prix calculée sur la base des prix moyens s'établit comme suit⁴ :

¹ Voir p. 33.

² Rapport de gestion de la *Sümer Bank* pour 1936, p. 7.

³ Rapport de gestion de la *Sümer Bank*, 1935.

⁴ Les prix qui nous ont servi de base pour l'établissement de ce tableau ont été empruntés au *Bulletin de la Banque Centrale*, année 1940, No 35, p. 85.

	COTON		LAINE		MOHAIR	
	en %	en piastres	en %	en piastres	en %	en piastres
1933	100	35,08	100	36,56	100	38,08
1934	110	38,55	116	42,59	143	54,60
1935	137	48,19	128	46,16	174	66,05
1936	136	47,88	138	50,53	239	90,86
1937	135	47,37	161	58,99	343	130,63
1938	121	42,48	137	50,01	299	113,88
1939	155	54,33	144	52,48	290	110,36

Pour dissiper tout malentendu, nous rappelons que ce tableau fut dressé sur la base des prix moyens. Les pourcentages y figurant ne doivent pas être confondus avec ceux calculés pour certaines bourses déterminées.

Il est évident que la hausse des prix indiquée dans le tableau précédent est aussi due, partiellement, à la reprise générale des affaires dans les années 1934-1937. Mais nous sommes convaincus qu'elle ne se serait jamais produite sans la réalisation du premier plan quinquennal.

Sans l'intervention de l'Etat dans le domaine de l'industrialisation, l'évolution des prix des matières premières textiles aurait suivi les cotes enregistrées sur les bourses internationales, où la hausse n'était pas si forte qu'en Turquie, même en 1936, année caractérisée par la reprise des affaires.

Pour prouver nos dires, nous comparerons l'évolution des prix de la laine en Turquie d'une part, et à Bradford, d'autre part.

Alors qu'au début de 1936, les laines ordinaires d'Anatolie se vendaient sur le marché d'Istanbul au prix maximum de 42 ½ et à un prix moyen de 40 ½ piastres le kg., elles trouvèrent, à la fin de la même année, des acheteurs qui payaient un prix moyen de 65 piastres par kg. La hausse a donc atteint 60,49 %. De même, les laines de Roumélie accusent, dans la même période, une hausse de 53,15 %, si l'on prend pour base les prix moyens de 53 ½ piastres au début et 85 piastres à la fin de l'année¹.

A Bradford, le prix de la laine 50 S fils (2/40) a augmenté durant la même période de 58 pennies à 78. La hausse était donc seulement de 34,48 %, tandis qu'en Turquie elle fut de 56,82 %.

Remarquons que les prix des produits agricoles, y compris ceux

¹ Rapport de gestion de la *Sümer Bank* pour 1936, p. 8.

des matières premières textiles, ont subi en Turquie, une hausse plus sensible que ceux des produits industriels. Le pouvoir d'absorption des produits manufacturés de la population turque, composée en majorité d'agriculteurs, a par conséquent considérablement augmenté.

La disproportion entre la hausse des produits agricoles et ceux de l'industrie était tout à fait normale, ces derniers étant influencés non seulement par l'évolution des prix des matières premières, mais aussi par les salaires, amortissements, et autres frais généraux qui ne suivent pas la courbe des prix des matières premières. Une hausse des matières premières, par exemple de 20 %, n'a donc pas pour conséquence une augmentation des prix des produits industriels dans la même proportion.

D'après une comparaison établie par la *Sümer Bank* entre les prix des principaux produits agricoles formant le gros des ressources du paysan turc et ceux des produits industriels de consommation courante, il ressort que le pouvoir d'achat de la population agricole a augmenté en 1936, par rapport à 1935, de 13,57 %, bien que les prix des produits manufacturés aient marqué durant la même période une certaine hausse¹.

Grâce à cette sensible amélioration de la situation économique du paysan turc, de légères augmentations des prix de certains produits textiles, n'ont eu aucune influence sur les ventes des produits manufacturés. A titre d'exemple, indiquons que seules les fabriques de lainages de Defterdar, Hereke et Bünyan ont réalisé en 1936, un chiffre d'affaires qui fut de 16,56 % plus élevé qu'en 1935. Au cours de la même année, les ventes de la toilerie de Bakırköy sc sont accrues de 24,76 % par rapport à 1935².

L'augmentation de la production textile, mentionnée, chiffres à l'appui, dans le chapitre précédent, laisse présumer que le pouvoir d'achat des paysans turcs s'est amélioré constamment dans les années 1937-1939. Il est regrettable qu'il n'y ait pas de données statistiques à ce sujet.

C'est grâce aux mesures prises par l'Etat que l'agriculture turque profite largement de l'industrialisation du pays. Pour augmenter la part des paysans au produit social, les fabriques textiles de l'Etat

¹ Rapport de la *Sümer Bank* pour l'année 1936, p. 10.

² Id., p. 11.

achètent, comme nous l'avons dit, les matières premières directement aux agriculteurs et leur vendent, sans recourir à des intermédiaires, les produits manufacturés.

Les fabriques textiles appartenant à l'Etat acceptent toutes les commandes venant de n'importe quelle région et fournissent directement, même pour de petites sommes. Ainsi, les villages les plus éloignés des centres commerciaux peuvent acheter à la fabrique. Cette organisation de vente a contribué à étendre le trafic commercial à des régions qui, autrefois, ne participaient que d'une manière très restreinte au commerce national.

Pour s'approcher des consommateurs et faciliter les ventes, les fabriques d'Etat ont créé, déjà en 1929, par l'intermédiaire de la *Banque de Turquie pour l'Industrie et les Mines*, dans les centres les plus importants, des « Marchés des produits nationaux », où l'on trouve entre autres, des cotonnades, lainages, soieries et des fils de toutes sortes.

Le nombre de ces marchés a augmenté ces dernières années. A la fin de 1940, il y avait 13 organismes de vente dont 10 sous forme de marchés et 3 bureaux acceptant des commandes.

Les magasins de vente se trouvent à Istanbul, Ankara, Izmir, Içel (Mersin), Diyarbakir, Erzurum, Trabzon, Samsun, Malatya et Adana. Les bureaux de vente ont été installés à Ereğli, Nazilli et Kayseri.

D'après les renseignements publiés en août 1939, les fabriques d'Etat vendaient des vêtements confectionnés pour les villageois et travailleurs à des prix de 360 à 560 piastres (12 à 18,67 francs suisses), des chaussettes à 11 piastres (Fr. s. 0,37), des casquettes à 30 piastres (Fr. 1.—), des cotonnades imprimées à 30 piastres¹.

Les ventes de cotonnades des fabriques d'Etat accusent en 1938 une augmentation de 19 % par rapport à 1937, et en 1939 un accroissement de 44,7 % en comparaison du chiffre d'affaires de 1938².

Quant aux lainages, les ventes marquent en 1938 une augmentation de 37 % par rapport à 1937, et en 1939 un accroissement de 30,42 %, si on les compare au chiffre d'affaires réalisé en 1938³.

¹ Ankara du 24 août 1939.

² Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank*, 1938, p. 7 et même rapport pour 1939, p. 6.

³ Rapport du Conseil d'Administration de la *Sümer Bank* pour 1938, p. 10, et même rapport pour 1939, p. 8.

La faveur dont jouissent nos produits textiles auprès des consommateurs est telle que les fabriques n'arrivent pas à faire face à toutes les demandes. « Ce n'est plus une vente, c'est presque un pillage que l'on voit sur les marchés¹ ». C'est pourquoi, il a été décidé de contingenter la vente par régions, sur la base du nombre de la population et de ses besoins effectifs. Ainsi l'Etat désire faire profiter de l'industrialisation du pays toutes les régions dans une proportion égale.

A la suite d'une décision prise par le Ministère de l'Economie, les magasins et les bureaux officiels vendent les marchandises à des prix qui leur permettent de couvrir uniquement leurs frais. Seules les fabriques réalisent donc un bénéfice.

Par contre, les organismes officiels de vente ne font plus de bénéfices, depuis décembre 1940. Pour cette raison, les prix de détail des produits textiles, surtout des cotonnades et lainages, ont enregistré dès lors une baisse considérable, à une époque où dans d'autres pays on assiste à une hausse des prix.

Quant aux ventes de gros, faites par les fabriques d'Etat aux magasins privés, il a été décidé d'accorder à ceux-ci des rabais suffisants, de manière à ce qu'ils puissent adapter leurs prix de détail à ceux des magasins de l'Etat. Ces derniers jouent le rôle de régulateurs des prix de détail des produits textiles.

Dans l'intérêt des consommateurs, les prix de vente de détail sont actuellement strictement surveillés par un organisme de contrôle des prix du Ministère du Commerce.

Nous avons parlé jusqu'ici des bienfaits que le développement de l'industrie textile procure aux agriculteurs, qui constituent la plus grande partie de la population turque (82 % en 1940).

Mais l'essor pris par l'industrie textile a procuré aussi d'autres avantages. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le nombre des journées de travail augmente d'année en année. Les grandes fabriques textiles songent aussi au bien-être de leurs ouvriers. Elles ont construit pour eux des bâtiments d'habitation, créé des cours professionnels, des clubs, places de sport, hôpitaux, cinémas, cantines. Elles forment également des ouvriers spécialisés et permanents. Nous nous permettons d'indiquer à titre d'exemple les faits suivants.

¹ Ankara, 24 août 1939.

Dans la cantine de la fabrique de rayonne de Gemlik, un ouvrier peut prendre un repas, avec 250 grammes de pain, pour 8 piastres¹ (environ 27 centimes suisses).

La même fabrique offre à ses ouvriers et à la population du district de Gemlik des représentations de cinéma à un prix de 6 piastres² (environ 20 centimes suisses).

Les fabriques textiles ont contribué au développement d'autres branches de l'économie turque et surtout à l'extension de la production de la houille noire et blanche.

C'est dans l'industrie textile que, pour la première fois dans l'histoire économique de la Turquie, la force hydraulique fut utilisée largement. A ce propos, il convient de citer entre autres, le combinat d'Eregli.

La consommation de la force électrique par la fabrique de Merinos a permis à la ville de Bursa de diminuer le prix de l'électricité fournie aux particuliers dans une proportion de 50 %³.

C'est grâce à la création de la toilerie de Malatya que la fabrication de matières de construction (briques, béton, tuiles, etc.) a été entreprise, dès 1937, dans la région de Malatya⁴, qui se trouve loin des centres économiques.

Ce fait prouve que l'installation des usines textiles à Malatya attire dans cette région d'autres industries.

Disons enfin que la *Sümer Bank* verse au trésor annuellement, à titre d'impôts seulement, 5 millions de Ltqs et achète sur le marché intérieur des matières premières pour 15-17 millions. La valeur annuelle de la production de ses fabriques est d'environ 50 millions de Ltqs⁵. Ces chiffres ne se rapportent pas exclusivement aux fabriques textiles, mais nous estimons qu'ils les concernent pour plus de 70 %.

« Les influences salutaires du mouvement économique qu'a créé cet effort d'industrialisation, en accélérant la circulation monétaire et les échanges de marchandises et en élargissant le champ

¹ A partir de l'été 1941, les ouvriers des fabriques d'Etat, ayant un salaire maximum de 150 piastres, sont nourris gratuitement par ces fabriques. (Déclarations faites à la presse par le Directeur général de la *Sümer Bank*, *Cumhuriyet* du 3 août 1941.)

² *İktisadi Yürüyüş*, 1940, No 11, p. 21.

³ *İktisadi Yürüyüş*, No 11, p. 21.

⁴ *Cumhuriyet* du 16 avril 1940.

⁵ *Ankara* du 24 août 1939.

des affaires¹», se manifestent dans le pays tout entier et dans les domaines les plus divers.

« A côté des influences économiques,..... nous voyons aussi les effets bienfaisants des fabriques de l'Etat qui, répandues dans tout le pays, jouent un rôle de civilisatrices et d'éducatrices dans leur rayon d'action. L'industrie de l'Etat, qui avant tout autre chose opère dans l'esprit du bien public et qui régularise ses travaux en conséquence, s'impose chaque jour davantage comme un facteur de première importance, dans le mouvement de redressement qui ne fait que s'accroître progressivement»..... « L'application du premier plan quinquennal d'industrialisation, bien encore qu'il ne fût qu'une expérience a été couronnée de succès. La *Sümer Bank*, ainsi que les établissements industriels de l'Etat,... créés suivant une méthode rationnelle, ont prouvé qu'ils possèdent à fond l'élasticité et la conception commerciale des institutions privées. Ils ont aussi prouvé que l'apport de l'Etat dans notre élan d'industrialisation ne peut donner que des résultats positifs et des avantages de haute valeur².

Pour se faire une idée d'ensemble des progrès réalisés par l'industrie textile turque, nous avons récapitulé dans les tableaux suivants les données concernant l'importation des produits textiles depuis 1923 jusqu'à nos jours. Ces chiffres établissent que l'industrie nationale devient de plus en plus capable de satisfaire les besoins de la population turque, qui marque dans la même période un accroissement de 40 % environ.

A la fin de ce chapitre, nous indiquerons l'importation de cotonnades et de lainages par pays de provenance, pour les années 1925-1940.

¹ Ankara du 15 juin 1939.

² Yasar Nabl, dans Ankara du 15 juin 1939.

Tableaux récapitulatifs des importations de produits textiles.

(En tonnes)

	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	
Tissus, fils de coton et art. conf. en coton	25.095	26.142	29.403	30.529	24.041	23.077	27.257	16.977	20.904	17.159	16.466	15.496	14.961	13.353	18.372	18.527	13.009	4.455	
Tissus et fils de laine et de poil	2.717	3.088	3.954	4.498	3.732	3.261	3.604	2.272	2.125	2.027	2.333	2.285	1.899	1.889	2.316	2.252	3.076	1.173	
Tissus lin et chanvre et autres mat. t. v.	6.194	6.871	9.064	8.371	8.044	8.036	8.680	7.184	4.855	3.750	4.494	5.192	4.132	6.260	7.202	6.482	3.401	2.101	
Tissus et fils de soie artificielle et natur.	102	222	443	431	419	324	313	174	231	248	255	573	239	190	222	280	238	189	
Total	34.108	36.323	42.864	41.829	36.236	34.698	39.854	26.607	26.115	23.184	23.568	23.546	21.171	21.712	28.112	27.541	19.724	7.918	
(En milliers de livres turques)																			
	1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940	
Tissus, fils de coton et art. conf. en coton	53.895	63.543	74.266	72.421	51.005	52.482	60.004	32.264	33.159	20.557	18.833	17.168	16.951	16.620	22.616	22.465	16.308	6.673	
Tissus et fils de laine et de poil	8.897	13.204	17.636	20.958	18.744	15.767	17.906	10.856	9.065	5.555	6.141	5.970	4.768	5.738	7.483	7.059	4.541	2.013	
Tissus lin et chanvre et autres mat. t. v.	2.595	3.418	5.525	4.541	4.282	4.207	4.817	2.926	1.754	1.177	1.170	1.182	1.050	1.602	1.786	1.583	1.056	759	
Tissus et fils soie artificielle et natur.	734	1.902	4.672	5.097	4.068	3.533	3.327	1.479	1.087	672	529	971	437	405	457	643	530	433	
Total	66.121	82.067	102.101	103.017	78.099	75.989	86.054	47.525	45.065	27.961	26.673	25.291	23.206	24.365	32.342	31.750	22.435	9.678	
En % de la valeur tot. des import. gén.	45,86	42,44	42,26	43,90	36,95	33,99	39,56	32,21	35,58	32,50	35,72	29,14	26,12	26,33	28,28	21,19	18,97	14,32	

**Répartition par pays de provenance des importations de fils,
de tissus et objets confectionnés en coton¹.**

Pays	Quantité en tonnes									
	1925	1929	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne	729	1.546	598	1.210	1.511	2.356	4.137	4.524	3.977	1.532
Angleterre	7.842	4.934	2.440	1.832	2.200	1.621	1.357	1.382	554	764
Autriche	84	130	20	40	175	230	158	8	—	—
Belgique	1.177	1.358	406	390	91	65	67	239	391	99
Egypte	1.056	306	805	692	637	496	1.624	523	22	41
France	812	897	141	117	80	50	58	70	51	58
Hollande	657	562	111	92	43	6	13	19	37	11
Indes brit.	521	496	137	380	276	1	1.657	1.694	551	84
Italie	10.326	10.446	3.801	3.659	2.799	1.342	3.233	3.888	4.097	1.060
Japon	2.748	3.410	4.569	2.230	2.561	2.009	1.169	1.118	778	350
Russie	1	450	1.676	2.772	2.313	2.246	2.475	1.635	699	258
Suisse	32	98	34	87	68	198	24	69	22	26
Syrie	2.353	426	401	461	273	126	431	176	75	—
Tchécos.	478	1.707	443	800	638	576	288	662	269	31
Divers	587	491	904	734	1.296	2.031	1.681	2.520	1.486	141
Total	29.403	27.257	16.486	15.496	14.961	13.353	18.372	18.527	13.009	4.455

Pays	Valeur en milliers de Ltqs									
	1925	1929	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne	3.542	4.731	1.053	2.022	2.478	4.047	7.838	7.775	6.814	2.305
Angleterre	23.006	13.079	3.954	2.592	3.024	2.512	2.244	2.120	882	1.757
Autriche	273	374	58	120	371	438	300	22	—	—
Belgique	3.095	2.916	582	525	102	64	69	226	214	97
Egypte	1.644	358	473	360	350	30	1.139	369	15	34
France	3.182	3.009	502	425	295	225	211	209	135	164
Hollande	1.462	1.117	119	126	63	9	25	27	42	27
Indes brit.	667	516	77	183	133	1	768	802	153	31
Italie	25.347	21.756	4.920	4.564	3.812	1.542	3.752	4.717	5.175	1.375
Japon	4.379	4.743	3.124	1.430	1.579	1.371	862	870	441	186
Russie	5	1.611	1.691	2.147	2.032	2.012	2.343	1.516	636	229
Suisse	200	423	99	284	249	518	73	151	58	160
Syrie	5.219	658	251	247	280	86	345	139	56	—
Tchécos.	1.165	3.722	930	1.562	1.303	1.193	704	1.080	303	139
Divers	1.082	991	1.000	580	880	2.572	1.943	2.442	1.382	169
Total	74.268	60.004	18.833	17.167	16.951	16.620	22.616	22.465	16.306	6.673

¹ Pour dresser ce tableau, les chiffres ont été empruntés aux sources suivantes : *Annuaire statistique*, vol. 11, p. 298/301 et *Bulletin de la Banque Centrale*, année 1941, No 38, p. 135.

Répartition par pays de provenance
des importations de laine, poils, fils et tissus en ces matières :

Quantités en tonnes

Pays	1929	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne .	436	317	253	514	1.278	1.165	1.112	843	104
Angleterre .	813	883	1.034	806	222	367	514	250	604
Australie .	—	—	—	—	—	—	54	1.058	131
Autriche .	61	38	32	77	87	24	22	—	—
Belgique .	244	128	157	3	2	54	104	59	1
France . .	977	415	452	57	2	17	38	23	38
Italie . .	490	369	222	159	77	393	94	25	7
Tchécos. .	327	57	80	125	71	67	27	7	9
Divers . .	256	126	55	98	150	229	287	812	279
Total . .	3.604	2.333	2.285	1.839	1.889	2.316	2.252	3.077	1.173

Valeur en milliers de Ltqs

Pays	1929	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Allemagne .	2.606	1.118	1.084	1.826	4.193	4.089	4.168	2.557	334
Angleterre .	4.198	1.788	1.857	1.562	511	1.037	1.310	330	1.000
Australie .	—	—	—	—	—	—	48	766	138
Autriche .	230	55	94	242	217	93	76	—	—
Belgique .	1.351	353	445	5	7	151	194	77	2
France . .	4.936	1.183	1.352	165	7	84	114	83	177
Italie . .	1.693	1.059	690	455	191	1.095	294	72	25
Tchécos. .	1.763	274	320	399	231	237	80	17	11
Divers . .	1.129	311	128	114	381	697	775	639	326
Total . .	17.906	6.141	5.970	4.768	5.738	7.483	7.059	4.541	2.013

QUATRIÈME PARTIE

CHAPITRE I.

L'industrie domestique et artisanale.

Jusqu'à présent, nous avons parlé exclusivement de l'industrie manufacturière dont le trait essentiel est la réunion, par un entrepreneur, des moyens de production (main d'oeuvre et machines) dans un endroit désigné par le terme de « fabrique ».

Mais à côté de l'industrie manufacturière proprement dite, il existe en Turquie une industrie domestique, dont les produits textiles sont connus depuis des siècles, et qui joue, aujourd'hui encore, un rôle important dans l'économie turque. Nous pouvons affirmer que le tissage constitue en Turquie un métier national. Il n'existe pas une seule région où l'on ne trouve un certain nombre de métiers à tisser à la main. Dans de nombreuses contrées, chaque famille paysanne tisse tous les tissus nécessaires pour l'ameublement et à la confection des vêtements de ses membres. C'est surtout le cas dans la partie orientale de la Turquie, où jusqu'à ces derniers temps, le paysan avait des difficultés, par suite du manque de moyens de communication, à s'approvisionner dans les villes, et devait par conséquent satisfaire aux besoins de sa famille par sa propre production¹. Ce sont surtout les femmes qui s'adonnent à la production du fil et des tissus, tandis que les hommes travaillent dans les champs. A noter que des souliers même sont confectionnés, dans certains villages, avec du chanvre. Il en est de même des tentes que les paysans emploient fréquemment durant la saison chaude, et qui sont souvent fabriquées par eux-mêmes en poils de chèvres.

¹ La République turque reçut en 1923, en héritage de l'Empire, seulement 4.018 km. de voies ferrées dont les 67,5 % appartenaient aux sociétés allemandes, 19,8 % aux sociétés françaises, et 12,7 % aux sociétés anglaises. (Voir Orhan Conker, *Les chemins de fer en Turquie et la politique ferroviaire turque*, Paris 1935, p. 85 et suivantes.) En mars 1920, lors de la Guerre de l'Indépendance, le Gouvernement National décréta l'étatisation des chemins de fer d'Anatolie. Actuellement sous le même système d'exploitation, la longueur des voies ferrées atteint 8.000 km. et les travaux de construction continuent dans plusieurs régions avec une énergie et un élan invincibles, pour arriver au but assigné par notre Chef National ISMET INÖNÜ : « Notre ambition est de couvrir le pays d'un réseau de fer ». Quant aux routes, la longueur passe de 17.000 km. à 44.000, durant la même période.

M. Ismail Hüsrev¹ nous donne quelques renseignements précieux au sujet de l'industrie textile domestique.

Dans certaines contrées, dit-il, comme par exemple celle d'Ulubey, dans le vilayet d'Ordu, le 70 % de la population tisse sa toile de lingerie, ainsi que les tissus d'habillement, à la maison. Ce pourcentage s'élève même à 80 % dans les communes de Gedikköyü et Aybasti. Dans le bourg de Kurtköy et dans le vilayet de Bilecik, il existe presque dans chaque maison des métiers à tisser. Dans le district de Sile, au bord de la Mer Noire, une enquête a établi que sur 550 maisons, il existait 400 possesseurs de métiers à tisser². Les toiles de Sile ont même une grande renommée, puisqu'on les trouve sur le marché d'Istanbul.

Les autres centres du tissage manuel, dignes d'être mentionnés, sont ceux des régions de Bursa, Denizli, Gaziantep, Gireson, Istanbul, Kastamonu et Merzifon.

Des milliers d'habitants de ces régions tissent des toiles, des étoffes bigarrées, rayées dites *aladjas*, des draps de lits, des nappes, des toiles pour rideaux, des serviettes et d'autres produits textiles, non seulement pour leurs propres besoins, mais aussi pour les vendre.

Parmi les grands centres du tissage manuel, Denizli et Kastamonu occupaient en 1927, le premier rang, chacun avec 4.000 métiers. Gaziantep les suivait avec 2.500 métiers. Depuis lors, évidemment, ces chiffres ont considérablement augmenté. En 1931, on estimait le nombre des métiers à la main à 30.000 et la valeur de leur production annuelle à 7,500.000 de Ltqs³. Actuellement, ces chiffres doivent être largement dépassés, car en 1936, dans le seul vilayet de Denizli, on comptait 10.000 métiers à tisser à la main⁴.

Le tissage à la main a pu se développer grâce au nouveau régime douanier introduit en 1929, après l'abolition des capitulations et d'autres mesures prises par le gouvernement républicain en faveur de l'artisanat.

Nous nous proposons de les exposer brièvement.

Le Ministère de l'Economie apporte son aide aussi bien au tissage domestique pris comme métier, qu'à celui destiné à faire face aux propres besoins de chaque famille paysanne.

¹ Ismail Hüsrev, *Türkiye köy iktisadiyatı*, Ankara 1934, p. 22 et suivantes.

² *Cumhuriyet* du 13 décembre 1939.

³ Hamit Sadi, op. cit. p. 138.

⁴ *Bulletin d'informations économiques du Türkofis* 1936, No 22, p. 18.

Pour venir en aide à ce dernier type de tissage domestique, le Ministère a inauguré une intense activité par la distribution de métiers et de rouets modèles. Le gouvernement désire qu'un nombre de familles paysannes aussi élevé que possible soient en mesure de satisfaire leurs propres besoins en lingerie et habits. Il espère ainsi augmenter la prospérité et élever le niveau social de nos paysans qui restent inactifs et par conséquent improductifs durant l'hiver.

D'après un communiqué paru dans la presse du 25 juillet 1940, 142 métiers modèles ont été distribués jusqu'à cette date aux villages de Bitlis, Elazig, Sinop, Edirne, Çankiri et Ankara. Quelques mois plus tard, le Président de la République ISMET İNÖNÜ, a pu annoncer le 1er novembre 1940, devant la Grande Assemblée Nationale, que des métiers à tisser, des rouets et des cardes ont été envoyés à 17 provinces. Au cours du même mois, le Ministère de l'Economie a commandé 4.000 métiers à la main et du matériel complémentaire nécessaire, pour les distribuer ensuite aux paysans. Cette distribution avait été commencée déjà en janvier 1941 dans 25 provinces, sous la surveillance du Directeur général de l'industrie du Ministère de l'Economie. On estime que, la première année, ces 4.000 métiers permettront de tisser 6.000.000 de mètres de tissu¹. L'envoi des métiers est accompagné de spécialistes ambulants, possédant un brevet de capacité, qui doivent apprendre aux paysans le meilleur procédé pour tisser les étoffes de laine surtout. Dans certaines régions des cours plus ou moins stables ont été même inaugurés pour les paysans désirant tisser pour leurs propres besoins. Entre autres, des cours de tissage furent créés dans les vilayets d'Antalya, Kocaeli, Istanbul, Sivas, Artvin et Hatay, qui possédaient autrefois une industrie textile très florissante.

A Sincanköy, près d'Ankara, le Ministère de l'Economie a fondé, en 1940, une institution modèle destinée à généraliser la fabrication des étoffes de laine tissées à la main.

Le Ministère de l'Economie a aussi jugé utile de faire filer par les paysans, sur une grande échelle, le lin et la laine. A cet effet, tous les modèles de rouets existant dans le pays ont été réunis en vue d'étudier le système le plus approprié et assurant le plus grand rendement. En se basant sur le meilleur type, le Ministère de l'Economie

¹ Ankara du 20 février 1941.

commandera une grande quantité de rouets qui seront distribués aux paysans.

Pour faciliter l'achat de matières premières aux paysans qui n'en disposent pas, le Ministère de l'Economie a ouvert de larges crédits à certaines provinces, entre autres à celles de Trabzon, Erzurum et Kocaeli. En outre, une caisse populaire devait être créée dans la région de Denizli. D'autres caisses semblables suivront.

Voici les mesures les plus importantes en faveur du tissage domestique pris comme métier.

On a prévu la création de coopératives locales qui doivent grouper les artisans. Le but de ces coopératives est de développer la production et la vente, ainsi que d'assurer les moyens financiers à leurs membres par l'octroi de crédits à des conditions avantageuses. Il est intéressant de constater que le Ministère de l'Economie est autorisé d'obliger les artisans de participer aux coopératives. Nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici des débuts d'une organisation corporative des métiers. D'après nous, on est plutôt en présence d'efforts tendant à uniformiser, par l'intermédiaire des coopératives, les conditions de production et de vente, pour améliorer ainsi le rendement des artisans. Une forte participation des artisans aux coopératives permettrait d'augmenter leur capital social au profit de tous les membres. Il est à souhaiter que les artisans turcs comprennent les avantages découlant d'une appartenance à une coopérative et se décident de leur propre gré à y participer. Si la plupart des artisans adhéraient librement à des coopératives, il en résulterait de plus grands avantages pour l'artisanat que si le gouvernement devait exercer une contrainte pour obliger les artisans à en faire partie.

Des coopératives de tissage peuvent être créées dans les régions où le tissage est pratiqué comme métier. Afin d'assurer leur développement, la *Banque Populaire* créera dans ces régions des Caisses populaires, qui accorderont aux coopératives des crédits devant permettre à leurs membres l'achat de matières premières. Comme l'a indiqué ISMET INÖNÜ, le 1er novembre 1940, huit coopératives de tissage manuel fonctionnaient en Turquie à cette époque.

Il a été prévu que les coopératives peuvent s'unir entre elles, avec l'autorisation du Ministère de l'Economie.

Un article des statuts définit le mode de création, d'inscription, d'administration, de participation au capital, de contrôle et de liquidation des coopératives et unions de coopératives d'artisans.

Chaque coopérative, avant de commencer son activité, doit être reconnue par le Ministère de l'Economie.

On a prévu aussi la création de cours et d'écoles artisanales par le Ministère de l'Instruction publique. Simultanément, les municipalités et les administrations des vilayets ainsi que les Chambres de commerce furent autorisées d'ouvrir des écoles et de créer des cours. Ils doivent être fréquentés par des personnes qui ont choisi le tissage comme métier ou par des artisans désireux d'approfondir leurs connaissances techniques. Les programmes et les règlements de ces écoles sont élaborés par le Ministère de l'Instruction publique, qui en assume le contrôle.

Afin de faciliter l'écoulement des produits de l'artisanat, le gouvernement a décidé d'accorder des réductions importantes sur les tarifs des entreprises de transports appartenant à l'Etat. Ces réductions sont déterminées par le Conseil des Ministres, sur proposition des Ministères des Travaux publics et de l'Economie.

En outre, les autorités publiques doivent donner la préférence aux produits de l'artisanat, à condition toutefois qu'ils soient égaux en qualité et prix aux marchandises offertes par les soumissionnaires représentant les fabricants. Cette préférence est prévue dans la loi sur les soumissions.

En dehors de la *Banque Populaire*, créée en vertu des lois Nos 2284 et 3331 du 22 janvier 1938, les autres banques dont plus de 50 % du capital sont fournis par l'Etat, peuvent être appelées à accorder des crédits aux artisans, au cas où les Ministères des Finances et de l'Economie le jugeraient opportun.

Pour propager dans la population des villes les produits de l'artisanat, le Ministère de l'Economie est chargé d'organiser des expositions et d'accorder toute son aide à l'organisation d'expositions par des Unions de coopératives artisanales.

Enfin, pour permettre aux artisans d'épargner certains frais généraux, le Ministère de l'Economie fut chargé de faire préparer par un bureau technique les dessins et modèles dont les artisans auraient besoin.

De tous ces avantages, seuls peuvent jouir les artisans inscrits comme tels par les autorités locales (municipalités) sur un registre spécial. Des dispositions particulières prévoient les conditions sous lesquelles les inscriptions peuvent être faites.

Cette politique artisanale a déjà donné d'excellents résultats.

L'Union des tisserands d'Istanbul a même procédé au tissage à la main de toiles qui n'étaient produites auparavant que par des fabriques¹.

Après une période de stagnation économique, l'artisanat voit s'ouvrir devant lui en Turquie, — submergée autrefois par des objets bon marché, importés de l'étranger sous le régime des capitulations — une nouvelle période de prospérité². Nous sommes convaincus que celle-ci sera encore plus avantageuse pour les artisans que sous le régime ottoman qui négligeait, comme nous l'avons démontré, l'économie du pays. Si, dans de telles conditions, nos artisans ont pu parvenir à faire connaître leurs produits même en dehors de l'Empire, il est permis d'espérer que sous le régime républicain, ils arriveront encore à de plus beaux résultats. Nous avons pu constater que le gouvernement ne néglige ni l'industrie domestique, ni l'industrie artisanale et fait tout son possible pour qu'elles soient en honneur dans notre pays.

Evidemment, il peut y avoir divergence entre les intérêts des fabriques en voie de développement et ceux de l'artisanat, les produits de la grande industrie étant en général de beaucoup meilleur marché que ceux des artisans. Il serait toutefois faux de s'imaginer qu'il est nécessaire dans l'intérêt des consommateurs, de sacrifier les industries artisanales et domestiques. Il faudra plutôt en venir à un compromis et laisser subsister et même développer l'artisanat à côté des grandes fabriques. La solution la plus sage, dans le domaine économique, est presque toujours un compromis entre les intérêts divergents.

Comme preuve de la vitalité de l'artisanat et de l'industrie domestique turcs, nous mentionnerons le Congrès des travaux de l'artisanat et de l'art domestique, tenu en novembre 1936 à Ankara. Il délibéra sur les problèmes les plus importants touchant aux intérêts des artisans. Il s'occupa de la délimitation de la notion d'artisanat, de la surveillance des diverses catégories de métiers, de l'organisation des écoles artisanales, de la création de cours du soir, pour compléter l'instruction des apprentis et des compagnons, de la réglementation des associations, etc.

A l'occasion de l'ouverture de ce Congrès, le Ministre de l'Eco-

¹ *Cumhuriyet* du 18 janvier 1940.

² August R. von Kral, op. cit. p. 107.

nomie a prononcé un discours très instructif, dont nous nous proposons d'extraire les passages qui nous paraissent être les plus essentiels¹.

Il en ressort qu'un bureau, spécialement affecté à l'étude de la petite industrie, fut créé au Ministère de l'Economie. Le gouvernement voulait, avec la collaboration des membres du Congrès, élaborer un plan de développement de l'artisanat et de l'industrie domestique. Les avis d'hommes de métier étaient indispensables, la Turquie ne possédant pas de statistiques régulières concernant cette branche économique. Beaucoup d'artisans n'arrivant pas à obtenir une juste récompense de leurs efforts, le gouvernement veut les faire mieux apprécier sur le marché intérieur et, dans la mesure du possible, sur les marchés extérieurs.

« Devant l'état où se trouvent actuellement ces industries, il faut avouer que le passé et l'histoire encourent une bien grande responsabilité. La République, loin de porter le fardeau des responsabilités incombant à l'ancien régime,... aura l'honneur de réparer les fautes du passé, dans le plus bref délai possible². »

Le Ministre a dit ensuite que la République a pu sauver l'artisanat et l'art domestique, alors qu'ils se trouvaient au bord même du précipice. Le gouvernement se propose de leur donner l'impulsion qu'ils méritent, de faire de cette branche de la production une source fructueuse de richesse et de prospérité nationales. Il s'efforcera de réaliser ces buts, bien qu'il soit engagé directement dans le développement de la grande industrie.

¹ *Bulletin d'informations économiques du Türkiye*, Ankara, décembre 1936.

² *Bulletin d'informations économiques du Türkiye*, Ankara, décembre 1936.

CHAPITRE II.

L'industrie des tapis.

Parmi les métiers qui, par la beauté et la perfection artistique de leurs travaux, dépassent le cadre de l'artisanat et se rattachent aux arts décoratifs, il faut citer la production des tapis. L'artisan turc a réussi de confectionner des oeuvres d'art que les musées s'arrachent¹. L'industrie des tapis est l'une des industries turques les plus connues en Occident. « Qui ne connaît ces magnifiques tapisseries où la beauté du dessin rivalise avec l'éclat et la douceur des coloris et dans lesquelles on retrouve le symbole de l'âme indigène, sentimentale à l'excès et éprise de lumière ? »².

Etant donné qu'en temps normal, l'exportation des tapis joue un rôle assez important et que c'est un article dont la vente à l'étranger est susceptible d'être encore développée à l'avenir, nous croyons utile de nous arrêter à cette branche de la production.

L'industrie des tapis ne date pas d'aujourd'hui. Depuis des siècles, le Turc tisse la laine de ses brebis et l'emploie à la production de tapis, qui est l'une des plus anciennes et l'une des plus florissantes industries turques de jadis.

Depuis que l'on connaît la civilisation asiatique des Turcs, et surtout depuis que sifférentes espèces d'étoffes ont été mises à jour par les fouilles de savants anglais, durant ces dernières cinquante années, il a été établi que l'art de tisser et de faire des tapis remonte aux Turcs³.

Les Seldjoucides, qui sont venus de l'Asie Centrale et se sont établis au début de l'ère islamique en Anatolie, y ont créé une nouvelle civilisation et introduit la production des tapis. Sur certains vieux tapis, on remarque certaines caractéristiques frappantes de la civilisation seldjoucide. A cette époque, la production des tapis était florissante surtout à Konya et Ladik, en Anatolie Centrale, ainsi qu'à Usak, Gördes, Kula, Bergama, Milas et Izmir.

¹ Eugène Pittard, op. cit. p. 210.

² Georges Carles, op. cit. p. 114/5.

³ Général Kâzım Dirik, *Eski ve yeni türk halıcılığı ve cihan halı tipleri panoraması*, Istanbul 1938.

Les tapis d'Anatolie furent connus de l'Europe avant ceux de l'Iran, dits tapis perses.

À l'origine, les tribus turques produisaient de simples nattes tressées, répondant à leurs besoins les plus élémentaires. En se perfectionnant peu à peu, elles sont arrivées à faire des tapis en étoffes tissées et à points noués. L'art avec lequel les Turcs tissent les tapis et savent combiner leurs coloris est considéré comme au-dessus de toute critique.

Cet art propre aux Turcs s'est répandu pendant leurs migrations, à travers les vastes contrées qu'ils ont parcourues, et surtout en Iran et en Egypte. La conquête d'Istanbul par les Turcs ayant multiplié les contacts avec l'Occident, a contribué du même coup à la propagation de l'art de faire des tapis. Mais ces contacts ont aussi permis de faire connaître les tapis turcs en Occident et en ont fait un des principaux produits d'exportation vers l'Europe, à l'époque de l'Empire ottoman.

Actuellement, en plus des pays mentionnés, les Indes, la Grèce, le Turkestan russe, la Chine, l'Afghanistan, le Maroc et l'Algérie constituent de sérieux concurrents pour les tapis turcs.

Quant à la tapisserie turque, elle continua à faire de grands progrès et eut un succès incontestable sur les marchés internationaux jusqu'à la guerre mondiale de 1914. Elle a pu se développer grâce aux aptitudes ancestrales innées chez les tisseurs et grâce aux laines turques soyeuses, teintées en plusieurs couleurs avec des essences végétales. Les traditions se sont si bien conservées, que peu de modifications ont été apportées aux procédés de travail en usage depuis le XI^e siècle.

L'industrie des tapis emploie presque exclusivement la laine d'Anatolie. Dans les bonnes années, 9 millions environ de livres de laine en suint sont utilisées annuellement à cette fin¹. La meilleure laine pour les tapis, connue pour la finesse de ses poils, provient des hauts plateaux d'Anatolie, des régions de Kula, Ankara, Afyonkarahisar et Eskisehir. Pour donner au fil son lustre si apprécié, on mélange la laine des plateaux avec une qualité plus légère. Des tapis de haute qualité et d'une solidité presque proverbiale sont tissés avec des fils tordus à la main.

La recherche des articles bon marché a obligé les producteurs

¹ Conker et Witmeur, op. cit. p. 96.

à mélanger de plus en plus du coton à la laine filée à la machine. Ainsi les filatures modernes se sont substituées aux anciennes filatures manuelles, travaillant avec des procédés primitifs et routiniers. L'emploi de la soie naturelle et artificielle est devenu aussi fréquent.

Les connaisseurs de tapis affirment que la qualité de l'air et de l'eau jouent un rôle considérable dans la préparation, le lavage et la teinture de la laine pour les tapis. Ils ont peut-être raison, car en Belgique, l'eau de la Tys a aussi la réputation d'être unique pour le lavage du lin, et en Suisse, on considère l'eau et l'air des montagnes comme spécialement favorables à la fabrication des spiraux de montres.

Autrefois, tous les tapis turcs étaient tissés avec de la laine teinte à l'aide de couleurs végétales. Jusqu'au XVII^e siècle, la Turquie était le seul pays qui produisait des plantes à couleur. Aujourd'hui encore, elles sont presque exclusivement employées, en Turquie, pour la fabrication des couleurs naturelles. Celles-ci constituent le plus grand secret de l'industrie des tapis. La composition exacte et les procédés de fabrication des couleurs naturelles sont transmis de père en fils comme un grand secret de famille.

Nos artisans préparent les coloris et mélangent si bien les couleurs extraites simplement de la terre, des feuillages et des écorces, « que même après des milliers d'années, ces couleurs ne sont ni gâtées, ni fanées et ne peuvent guère être confondues. Chaque siècle qui passe, loin d'user ces coloris, les rafraîchit et leur donne une vie nouvelle ainsi qu'on peut s'en rendre compte par quelques exemplaires précieusement conservés comme spécimens et qu'on peut admirer dans les collections de quelques amateurs, et par certaines pièces rares exposées dans quelques-uns des musées les plus riches du monde, en tête desquels il convient de citer le Musée des Arts Turcs et Musulmans d'Istanbul¹ ».

Ces couleurs végétales sont préparées principalement avec les matières suivantes :

Le bois de campêche fournit les couleurs rouge et violette. Le galanga, mêlé à d'autres matières colorantes produit le rouge carmin, le rouge chair, le rouge foncé et le violet. La garance produit aussi de très beaux rouges. Parmi les autres matières nécessaires

¹ Général Kâzım Dirik, *Tapis d'Orient et tisserands turcs, dans Turquie Kemaliste*, No 66, décembre 1936, p. 19 et suivantes.

pour la fabrication des couleurs végétales, citons : les feuilles de cognassier et de pêcher, l'alizari, le fustet, la nielle, le pouliot, l'écorce de châtaigne, les pelures de coing et de poire, la paille, le curcuma, les feuilles de noyer, l'écorce de grenade, la molène, le tilleul, la mauve, l'épinard, les feuilles d'églantier, la racine de réglisse jaune, l'écorce de platane, le pavot.

Cette liste ne peut pas être complète du fait que plusieurs autres matières utilisées pour la préparation des couleurs végétales, ne sont pas connues même des savants.

Malheureusement pour l'industrie des tapis, la demande d'articles bon marché et la nécessité qui en découle de produire en masse ont trop souvent obligé nos tisserands de substituer aux couleurs végétales des couleurs synthétiques, dites purpurine et alizarine et obtenues par la distillation de la houille.

Evidemment que le brillant des tapis, qui augmente avec leur âge, ainsi que la stabilité des teintes qui caractérisent les tapis tissés avec de la laine teinte à l'aide de couleurs végétales, sont impossibles à réaliser avec des couleurs synthétiques.

Bien que l'on utilise en Turquie, pour le tissage des tapis, des matières premières provenant de la grande industrie moderne, ils continuent à être produits au domicile des tisserands, qui ont à lutter contre la concurrence des fabriques étrangères.

Le dessin distingue également les tapis turcs des produits similaires vendus par de grandes fabriques. Il est un des éléments les plus importants qui déterminent la valeur commerciale du tapis. Les dessins exécutés par nos tisserands sont, soit hérités de leurs pères, soit d'inspiration personnelle. Ils sont d'une telle perfection que les tapis turcs sont sans concurrence à cet égard. D'après un des plus grands connaisseurs de tapis turcs, son Eminence le regretté Général Kâzım Dirik, il est presque impossible de déterminer et d'insérer dans une nomenclature complète les styles distincts adoptés depuis la découverte des couleurs végétales. Car, dit-il, « bien que chaque tribu ait développé son propre goût, tous ces goûts nés du plaisir inspiré en particulier dans l'âme de chaque tribu par la contemplation des montagnes, des champs, des fleurs et de toute la beauté de la nature propre au climat qui l'entoure, forment des collections distinctes, possédant chacune ses beautés caractéristiques, mais fai-

sant partie d'un seul et même style où vibre plein de vie, le goût propre à toute la race¹».

Les mots « tapis d'Orient » évoquent l'image d'une industrie patriarcale, d'un travail à domicile. Dans certaines régions, on rencontre encore actuellement, des formes rudimentaires de tissage, sur des métiers simples, montés par la famille elle-même et qui permettent néanmoins de faire des oeuvres artistiques.

Ce sont avant tout les femmes et les jeunes filles qui savent tisser les tapis, varier les couleurs, harmoniser les dessins, créer les rapports exacts de grandeurs entre les divers éléments géométriques².

Chaque atelier a sa façon de tisser, ses couleurs et ses dessins. Les tapis d'Isparta, de Burdur et de Denizli sont particulièrement remarquables par la richesse de l'ornement et la discrétion des couleurs. Les plus fins et les plus précieux sont ceux de Sivas³ et Gordes. Le plus caractéristique des tapis d'Anatolie est devenu celui du type Usak⁴. Une classification des tapis, plus complète, se trouve dans l'oeuvre du regretté Général Kâzım Dirik⁵. Nous renonçons à la reproduire, car elle possède avant tout une importance technique. Par contre, nous jugeons utile, au point de vue économique, de diviser les tapis turcs en trois catégories, comme l'a fait M. Aker⁶:

1. Les tapis confectionnés dans les tentes par les nomades turcs ;
2. Les tapis tissés par les paysannes turques dans les bourgs et les villages ;
3. Les tapis confectionnés par les professionnels.

Quant à leur destination, on distingue les tapis d'usage courant et ceux de luxe, confectionnés spécialement pour couvrir de vastes salons. Quant à leur solidité, les deux sortes de tapis sont extrêmement durables, s'ils sont faits à la main. Même les tapis d'usage courant, mais confectionnés à la main, ne craignent pas, pour ainsi dire, l'usure. « Au contraire, par le temps et par l'usage, devenant plus beaux et plus brillants, il n'est pas rare de voir des tapis étalés sur

¹ Général Kâzım Dirik, *Tapis d'Orient et tisserands turcs*, dans *Turquie Kemaliste*, op. cit. p. 20.

Voir aussi : Elisséev, Grosset, Hackin, Salles et Stern, *Arts musulmans - Extrême-Orient*, Paris 1939, p. 99.

² Eugène Pittard, op. cit. p. 210.

³ August von Kral, op. cit. p. 108.

⁴ Elisséev, Grosset, op. cit. p. 98.

⁵ Général Kâzım Dirik, op. cit. Voir aussi, Arseven, op. cit.

⁶ Zubeyir Aker, op. cit. p. 165.

les trottoirs, devant les dépôts, sans que le marchand s'inquiète que les passants les piétinent¹».

A côté d'une industrie des tapis fabriqués à domicile, sans commande préalable, il existe des ateliers confectionnant des tapis sur commande de clients étrangers qui fournissent des modèles et indiquent les coloris. Cette industrie se trouve surtout à Izmir et dans les environs. En outre, il existe une industrie confectionnant des tapis à domicile, mais sur commande de négociants ou commissionnaires, qui les revendent à leur tour à l'étranger. Il y a des ateliers de ce genre entre autres à Nigde, Kırsehir, Kayseri et Sivas.

Bien qu'Izmir soit considérée à l'étranger comme le centre de l'industrie turque des tapis, on n'en produit dans cette ville qu'une quantité très faible. Actuellement, le centre le plus important pour la production des tapis est Isparta qui comptait en 1939 environ 3.000 métiers et produisait 100.000 mètres carrés par an, bien que l'industrie des tapis n'y est pas très ancienne². Elle a commencé de s'y développer vers le déclin de l'Empire ottoman. Durant l'ère impériale, l'industrie des tapis se trouvait à Isparta entre les mains de sociétés étrangères, qui servaient d'intermédiaire entre les producteurs indigènes et les clients étrangers. Avec la naissance de la République, les entreprises étrangères ont été reprises par des sociétés nationales.

La plupart des tisserands de tapis travaillent d'après le système que l'on appelle « la fabrique dispersée » en France³ ou l'établissage en Suisse.

L'établissage est sorti du métier et forme un stade intermédiaire entre la manufacture et l'artisanat. Dans ce système, l'entrepreneur (établisseur) fournit aux ouvriers travaillant à domicile la matière première, souvent même les outils ; il leur donne des ordres précis quant à l'exécution du travail et reprend ensuite, contre paiement d'un salaire, les produits terminés qu'il revend pour son compte et en son propre nom. L'artisan est dans ce cas un simple salarié et travaille « à façon ».

Des entreprises commerciales établies dans les grands centres répartissent les commandes par l'intermédiaire de leurs agents dans

¹ Mosché Moutal, op. cit. p. 147.

² Ankara, du 15 juin 1939.

³ Georges Renard et Albert Dulac, *Evolution Industrielle et agricole depuis cent-cinquante ans*, Paris 1912, p. 39.

les différents districts de production, chacun d'eux étant spécialisé dans la confection d'un type de tapis. Avec la commande, elles envoient la matière première nécessaire. Quant aux métiers et moteurs, ils appartiennent tantôt à l'établissement, tantôt à l'ouvrier. De temps en temps, des inspections ont lieu pour contrôler l'exécution. Quand le travail est terminé, les tapis sont livrés au dépôt de l'agent qui crédite l'ouvrier du salaire et le paie parfois immédiatement après déduction des avances éventuelles¹. Ensuite, la marchandise est livrée au siège de l'établissement.

Certains artisans sont moins dépendants des entreprises commerciales, car il ne s'agit que d'une dépendance de fait à l'égard d'un établissement spécialement organisé pour la vente des tapis. Dans ce cas, le tisserand n'est pas un simple salarié, mais un artisan travaillant pour son propre compte avec des matières premières et des outils qui lui appartiennent.

Au temps où des établissements étrangers contrôlaient le centre le plus important de l'industrie des tapis, Isparta, toutes les matières premières étaient de provenance étrangère, les administrateurs et agents étrangers faisaient de grands bénéfices, tandis que les ouvrières turques devaient se contenter d'un salaire minime. Il n'est donc pas étonnant qu'en 1911 et 1912, il y eut plusieurs grèves générales qui obligèrent les établissements à doubler les salaires.

Lorsque les grandes sociétés travaillant comme établissements furent nationalisées (1930), la situation des ouvrières changea complètement. La nationalisation de ces entreprises fut facilitée par les efforts déployés par la grande filature d'Isparta². Cette filature a résolu d'emblée le problème des matières premières qui devaient être auparavant importées. Actuellement, à part l'alizarine employée pour la teinture des fils, toutes les matières premières de l'industrie d'Isparta sont de provenance indigène.

Le centre d'Isparta, qui comptait environ le 20 % des métiers tures destinés au tissage des tapis³, est parvenu à tisser, en 1938, presque 100.000 mètres carrés de tapis sur 3.000 métiers, dont 2.000 se trouvent en ville et le reste dans les villages voisins. Cette pro-

¹ Pour les tapis tissés à la campagne, le salaire accord pour 1000 torsions est de 3,50 piastres. Par contre, si l'ouvrier travaille à l'atelier, il gagne 7,50 piastres pour le même nombre de torsions. Aussi, les tapis, surtout de petite taille, sont-ils tissés de préférence à la campagne. (*Procès-verbal*, op. cit., S. Sayist I et II incl ek, p. 11.)

² Voir p. 154.

³ Ankara, 15 juin 1939.

duction concerne une époque caractérisée par un recul considérable des exportations. (Voir plus loin la statistique.)

D'après une estimation officielle, la Turquie possédait en 1938 environ 15.000 métiers pour le tissage des tapis, qui occupaient 45.000 personnes¹.

En ce qui concerne la production des tapis, il n'y a pas de statistiques complètes permettant de faire des comparaisons entre diverses époques. En revanche, il existe des chiffres exacts concernant l'exportation².

En 1913, l'exportation des tapis turcs a atteint 1.584 tonnes, d'une valeur de 663.436 Livres-or³. De 1914 à 1922, l'industrie des tapis fut presque arrêtée. Elle a repris son activité avec la naissance de la République et a réussi facilement à reconquérir ses débouchés à l'étranger. Mais dès le début de la crise mondiale de 1930, elle fut durement touchée et dès lors n'a pas pu se relever⁴.

¹ *Ankara* du 5 janvier 1939.

² Les principaux centres d'exportation des tapis sont : Istanbul, Izmir et Mersin.

³ Conker et Witmeur, op. cit. p. 99.

⁴ Istanbul constituait, jusqu'à la Guerre Mondiale, un important centre de transit pour les tapis d'Orient ; «c'est là que se trouve le véritable marché des tapis persans», disait Martineau (op. cit. p. 195). Toutefois cet avantage pour l'économie turque est devenu presque nul après la Guerre Mondiale. Pour ranimer ce commerce, le gouvernement projette actuellement de créer à Istanbul une zone libre, où le commerçant et les commissionnaires pourraient faire venir de l'Orient des tapis, sans être obligés de payer des droits de douane, et ouvrir des magasins de vente. Jusqu'ici, il n'existait qu'un entrepôt libre.

Exportation de tapis¹ (y compris les kilims jusqu'à 1931)

Année	Tonnes	En milliers de		En % de la valeur totale des exportations générales
			Ltqs	
1923	1.046		3.437	4,06
1924	1.319		4.539	2,88
1925	1.325		5.743	2,98
1926	1.415		6.802	3,64
1927	1.433		6.720	4,24
1928	1.617		6.570	3,79
1929	1.351		5.425	3,50
1930	963		3.998	2,64
1931	791		2.431	1,91
1932	403		1.137	1,12
1933	344		761	0,79
1934	297		500	0,54
1935	207		431	0,45
1936	208		761	0,65
1937	102		366	0,27
1938	—		2	—
1939	—		—	—
1940	1		6	—

Répartition par pays de destination des exportations de tapis turcs :
(en milliers de Ltqs)²

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Allemagne	85	62	69	48	22	51	133	605	236	—
Angleterre	1451	1379	1092	215	257	108	63	53	30	—
Belgique.	110	153	86	132	106	25	29	9	5	—
Danemark	62	184	146	53	61	145	51	—	—	—
Egypte	154	133	95	41	14	15	8	11	9	—
Etats-Unis	2201	1094	170	101	23	3	6	—	5	1
France	385	221	276	147	50	11	1	—	—	—
Hollande	79	122	162	102	36	18	41	14	4	—
Italie	671	421	198	148	97	16	5	—	—	1
Suède	3	8	8	18	4	2	5	—	—	—
Suisse	4	—	—	66	22	65	66	34	23	—
Divers	97	134	102	66	70	41	23	35	54	—
Total	5302	3911	2404	1137	762	500	431	761	366	2

¹ Les chiffres absolus concernant les années 1923-1934 ont été empruntés au *Bulletin de la Banque Centrale*, 1935, No 15, p. 84/7 ; pour les années 1935-1937, au Bulletin mentionné de 1938, No 26, p. 99-101 et pour les années 1938-1940 au Bulletin mentionné de 1940, No 37, p. 85/7.

² Jusqu'en 1936 : *Bulletin de la Banque Centrale*, 1937, No 24, p. 101. Pour 1937/8 : Bulletin mentionné 1940, No 34, p. 93.

Répartition par pays de destination des exportations de tapis turcs :

(en tonnes)

	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Allemagne	17	15	22	8	9	12	28	131	52	—
Angleterre	400	370	408	84	97	60	27	28	16	—
Belgique.	34	30	36	80	80	23	26	8	3	—
Danemark	24	66	64	28	47	118	39	—	—	—
Egypte	43	33	27	16	9	10	5	8	6	—
Etats-Unis	490	210	32	22	6	1	1	—	1	—
France	93	63	75	39	18	4	—	—	—	—
Hollande	22	35	53	49	19	15	37	11	1	—
Italie	159	92	42	31	30	4	1	—	—	—
Suède	1	2	3	10	1	2	2	—	—	—
Suisse	—	—	—	23	10	35	34	15	14	—
Divers	20	18	18	13	16	13	7	7	9	—
Total	1303	934	780	403	342	297	207	208	102	—

Le gouvernement de la République a essayé de ranimer l'exportation des tapis, mais se heurta à de nombreuses difficultés, dont nous esquisserons celles qui nous paraissent les plus importantes.

Les tapis turcs faits à la main sont généralement des chefs-d'oeuvre artistiques dont le prix de vente est relativement élevé. Mais l'évolution économique de ces dernières années a apporté de grands changements dans le pouvoir d'achat de toutes les classes sociales. C'est ainsi qu'on en est venu à donner la préférence aux articles bon marché. Ceux-ci ne peuvent être fabriqués qu'à la machine et en masse. Evidemment, des produits pareils n'évoquent plus les « tapis d'Orient ».

En outre, les parquets modernes se passent de grands tapis. Souvent, un joli petit tapis au milieu d'un salon suffit aujourd'hui, alors qu'autrefois, il eût fallu plusieurs couches de tapis.

Beaucoup de palais, qui constituaient jadis de bons débouchés, sont actuellement fermés ou ont changé d'affectation du fait de l'extension du régime démocratique.

Autrefois, certains capitalistes achetaient des tapis de grande valeur simplement pour y placer leur argent. Ces dernières années l'acquisition de tapis comme placement n'était plus pratiquée. Mais, nous avons pu observer qu'avec le déclenchement des hostilités en 1939, cette habitude commence, de nouveau, à se répandre dans les

pays épargnés par la guerre. Ainsi, au cours du premier trimestre de 1941, on a enregistré une exportation s'élevant à 254.000 Ltqs¹.

Le régime du commerce extérieur pratiqué par la plupart des pays est également défavorable à l'industrie des tapis turcs. Les restrictions résultant du contingentement de l'importation, du clearing et l'augmentation des droits de douane frappant certaines marchandises considérées comme articles de luxe, ont eu pour conséquence, d'une part la diminution de l'exportation des tapis turcs, et d'autre part, ont abouti à la création d'une industrie des tapis dans plusieurs pays. Celle-ci fut encore favorisée par la vogue des tapis bon marché, fabriqués à la machine.

Les fabriques de tapis peuvent aussi plus facilement s'adapter aux exigences de l'art moderne que l'industrie domestique ou artisanale. Le gouvernement turc, se rendant compte de ce danger, a créé des écoles et des cours et a même fourni des dessins et modèles. Mais l'industrie turque des tapis a commis une grande erreur : elle a eu recours à des couleurs chimiques, qui sont meilleur marché que les couleurs végétales. Voulant abaisser ainsi le prix de revient et de vente, elle s'est donnée le coup de grâce.

Une autre cause de la diminution de l'écoulement des tapis turcs fut la concurrence des produits similaires vendus par l'Iran et les Indes.

En Turquie, les tapis sont tissés non seulement à domicile, mais aussi dans des ateliers et se vendent par l'intermédiaire des grandes maisons spécialisées, ce qui augmente leur prix. En Iran, par contre, l'industrie des tapis présente un caractère absolument domestique et est organisée d'une manière primitive, ce qui lui permet de vendre ses produits à des prix plus bas qu'en Turquie. En outre, la laine persane est meilleur marché que la nôtre.

La tapisserie indoue (des Indes) est concentrée, en grande partie, dans les prisons, ce qui lui permet de produire à un prix de revient particulièrement bas.

Après avoir démontré les causes de la diminution de l'exportation des tapis, essayons maintenant d'établir des directives propres à remédier à la situation actuelle. Elles peuvent être résumées comme suit :

a) Il faut redonner au tapis turc — pour qu'il conserve sa valeur — son cachet particulier, qui le distinguait autrefois de tous

¹ *Ankara* du 8 mai 1941,

les autres produits similaires. Pour atteindre ce but, il est nécessaire que tous les tisserands qui produisent des tapis de valeur emploient uniquement des couleurs végétales. Pour que le véritable tapis turc reste un chef-d'oeuvre, il ne doit pas être fabriqué en masse.

Mais, dans l'intérêt de l'économie nationale, il ne suffit pas actuellement de ne produire que des tapis de valeur. Il faut aussi produire pour des clients aux revenus modestes ou moyens, auxquels on ne peut vendre que des tapis faits à la machine. Force nous est donc d'entreprendre la création d'une véritable industrie des tapis proprement dite. Pour que le client puisse distinguer le véritable « tapis turc », chef-d'oeuvre fait à la main et au moyen de couleurs végétales, des produits fabriqués à la machine, nous proposons la création d'une marque officielle. Celle-ci pourrait être délivrée par un institut officiel ou officieux et attachée à chaque tapis remplissant les conditions requises. De même, les tapis fabriqués en masse et au moyen de couleurs chimiques, devraient aussi porter une marque officielle, indiquant le caractère du produit.

b) Certains fabricants établis à l'étranger font souvent une concurrence déloyale à notre industrie, en affirmant que les tapis turcs faits à la main sont des foyers de microbes. Pour couper court à de telles accusations, le tapis de l'industrie manuelle devrait subir obligatoirement, avant d'être livré au commerce, une désinfection appropriée. La marque officielle, dont nous avons proposé la création, serait garante de l'observation des prescriptions concernant la désinfection.

c) Il faudrait d'une part fixer les anciens dessins turcs, pour maintenir la tradition nationale, mais d'autre part créer de nouveaux dessins correspondant à l'art, à l'architecture et à l'ameublement modernes, en tenant compte des goûts des pays importateurs et du pouvoir d'achat de leurs clients.

d) Quant à la concurrence des exportateurs de l'Iran et des Indes, nous croyons qu'on pourrait arriver à une entente internationale réglementant les prix et les conditions de vente sur les marchés extérieurs. Si de telles ententes sont possibles entre les fabricants de différents pays, pourquoi ne pourraient-elles pas être envisagées pour les produits de l'industrie domestique et artisanale ? Quant à la concurrence résultant de l'emploi des prisonniers aux Indes pour la production des tapis, il serait aisé de faire intervenir l'Organisation Internationale du Travail (B.I.T.) qui a déjà fait ses preuves et n'a pas même perdu son prestige durant la guerre actuelle.

A notre humble avis, les prisonniers devraient être rétribués de la même manière que les ouvriers libres. Les fonds ainsi accumulés leur serviraient à refaire leur situation après leur libération.

e) L'exportation des tapis pourra être facilitée, dans une certaine mesure, par les nouveaux accords commerciaux que la Turquie devra conclure après la guerre. Au reste, nous sommes persuadés que différents obstacles qui s'opposent actuellement au commerce international disparaîtraient d'eux-mêmes si les Etats voulaient établir une paix durable.

f) Dans ces conditions, il faudra réorganiser la vente à l'étranger et entreprendre une action de propagande pour les tapis tures. Celle-ci devra renseigner le public sur les caractéristiques des tapis faits à la main, teints au moyen de couleurs végétales, d'une part, et sur les produits similaires faits en masse, à la machine et teints avec des coloris chimiques, d'autre part. Nous avons pu constater que les étrangers sont très mal renseignés à ce sujet.

g) Aux futures expositions internationales, il faudra organiser des stands collectifs qui représenteront aussi bien la production manuelle que mécanique des tapis tures. A l'aide de petites brochures, on pourrait renseigner plus en détail les visiteurs du stand.

Si l'on veut vendre des tapis tures aux étrangers, il faut leur montrer qu'ils sont aussi employés en Turquie dans une large mesure comme objets d'ameublement. A cet effet, il est nécessaire :

h) d'introduire dans l'ameublement turc des tapis comme éléments représentatifs du cachet national. Ainsi, on assurera à l'industrie turque des tapis un grand débouché, qui est actuellement quasi négligé.

Bien que le tissage des tapis artistiques ne soit pas un métier très rentable pour les tisserands, il est nécessaire de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour augmenter leur écoulement aussi bien à l'étranger que dans le pays. La production des tapis est très utile à l'économie nationale. Elle consomme surtout la laine épaisse d'Anatolie qui ne pourrait guère être employée à d'autres fins.

Un développement de l'exportation des tapis pourrait faire revivre la production nationale des coloris végétaux.

Enfin, le tissage des tapis procure un gagne-pain à plusieurs milliers de montagnards, de jeunes filles et de veuves sans ressources. Malgré que ce gagne-pain soit maigre, il n'est pas à négliger.

CONCLUSION

Nous avons essayé, dans ce travail, de tracer, aussi exactement que possible, l'histoire de l'industrie textile turque, en particulier depuis l'avènement de la République.

Nous pensons avoir démontré la pleine réussite de l'expérience faite par le gouvernement républicain dans le domaine de l'industrie textile. Cette réussite est d'autant plus remarquable qu'elle a été enregistrée à une époque où, dans tous les autres pays, sévissait une crise économique qui faisait périlcliter même d'anciennes industries.

Ce remarquable succès de la politique industrielle du gouvernement républicain doit être attribué aux principes économiques de l'étatisme turc, qui s'est avéré un étatisme constructif et respectueux de l'initiative privée. Il ne l'écarte pas de la vie économique, mais au contraire lui prépare le terrain sur lequel elle peut, dans la suite, s'épanouir. De plus, l'étatisme turc n'a pas provoqué, comme ce fut le cas dans d'autres pays, un renchérissement du coût de la vie, mais au contraire il a contribué à la baisse des prix et au relèvement du bien-être de toutes les classes de la population. C'est la raison pour laquelle l'étatisme turc n'a pas rencontré d'adversaires dans le peuple.

La guerre de 1939 a pleinement prouvé combien les fondateurs et les dirigeants actuels de la République turque étaient clairvoyants d'avoir doté le pays, à temps, de l'outillage industriel nécessaire au maintien de son indépendance économique.

Nous croyons devoir rendre un hommage particulier à la mémoire toujours vivante de notre Chef Eternel, le Libérateur et Constructeur de notre patrie, KEMAL ATATÜRK, qui a si bien défini les buts de l'étatisme turc et a ainsi préparé les bases sur lesquelles notre industrie a pu se développer. C'est pour cette raison que la guerre actuelle n'a pas trouvé, comme ce fut le cas en 1914, une Turquie privée d'outillage et de moyens de production. Bien entendu, il reste encore beaucoup à faire, et les tâches que nos dirigeants ont encore à accomplir dans le domaine de l'industrie, sont lourdes. Mais grâce à sa volonté et à sa résolution d'atteindre le but qu'il s'est fixé, grâce

à sa situation exceptionnellement favorable, grâce à la richesse incalculable de son sol, notre pays marche vers la prospérité sous la direction de son dévoué Chef National ISMET İNÖNÜ.

Avant de mettre le point final à notre étude, nous tenons à dire combien nous nous rendons compte de ses imperfections. Malgré sa longueur, certains chapitres auraient gagné à être développés. Mais nous prions le lecteur de ne pas oublier les difficultés auxquelles se heurtent les recherches scientifiques dans un pays en pleine évolution. Le déclanchement des hostilités, qui imposent aux autorités et organismes économiques l'obligation d'observer une certaine réserve dans la divulgation des faits économiques, n'a pas non plus facilité notre tâche. Et cette tâche fut d'autant plus compliquée qu'il n'existait, jusqu'ici, aucun travail scientifique traitant de l'industrie textile turque. Nous serions heureux si d'autres auteurs pouvaient continuer les recherches que nous avons entreprises, avec plus de succès et pour le bien de notre chère patrie.

BIBLIOGRAPHIE

- AKER (Zübeyir) *Les produits du sol et du sous-sol, l'industrie et les transports dans l'économie nationale de la Turquie.* Thèse Strasbourg, 1936.
- ALGOUD (Henri) *Grammaire des arts de la soie.* Paris, 1912.
- ARSEVEN (C. Esad) *L'Art turc.* Istanbul, 1939.
- AVNI (H.) *Türkiye de sanayiın inkişafı* (Le développement de l'industrie en Turquie). Istanbul, 1937.
- et GÜLERYÜZ (H.)
- AYBAR (Celâl) *Osmanlı imparatorluğunun ticaret müvazenesi* (La balance des comptes de l'Empire ottoman) 1878-1913. Ankara, 1939.
- BAYAR (Turgut) *La Türkiye İs Bankası S.A. et l'économie de la Turquie.* Thèse, Neuchâtel, 1939.
- BISCHOFF (Norbert de) *La Turquie dans le monde.* Paris, 1936.
- BROCARD (Lucien) *Les conditions générales de l'activité économique.* Paris, 1934.
- *Principes d'économie nationale et internationale.* Paris, 1931.
- CARLES (Georges) *La Turquie économique. Développement et mise en valeur des ressources naturelles, industrielles et commerciales de l'Empire ottoman.* Paris, 1906.
- CASSEL (Gustave) *Traité d'économie politique.* Paris, 1929.
- CELAL (Ömer) *Ziraat ve sanayi siyoseti* (Politique agricole et industrielle). Istanbul, 1934.
- CLERGET (Marcel) *La Turquie: passé et présent.* Paris, 1938.
- COLSON (C.) *Cours d'économie politique.* Paris, 1924.
- CONKER (Orhan) *Les chemins de fer en Turquie et la politique ferroviaire turque.* Paris, 1935.
- CONKER (O.) *Redressement économique et industrialisation de la nouvelle Turquie.* Paris, 1937.
- et WITMEUR (E.)

- DENNERY (E.) *Le problème des matières premières.* Paris, 1939.
- DIRIK (Général Kâzım) *Eski ve yeni türk halıcılığı ve elhan halı tipleri panoraması* (Tapisseries turques anciennes et nouvelles et panorama des types de tapis mondial). Istanbul, 1938.
- DÜMER (T.) *Türkiye İs Bankası A.S. et son rôle économique en Turquie.* Thèse, Lausanne, 1938.
- ELISSÉEV, GROSSET *Arts musulmans-Extrême Orient.* Paris, 1939.
- ENGELHARD (Ed.) *La Turquie et le Tanzimat.* Paris, 1882. T. II.
- ESAT (Mahmud) *Du régime des capitulations ottomanes. Leur caractère juridique d'après l'histoire et les textes.* Thèse, Fribourg, 1918.
- ESTEPANYAN (Sebnh) *Pamuk Ziraatı ve Ticareti* (Culture et commerce du coton). Istanbul (1330) 1914.
- ETEM (Muhlis) *Balkan iktisadiyatı* (Economie des Balkans). Istanbul, 1933.
- FOURGEAUD (André) *L'homme devant le capitalisme.* Paris, 1936.
- HÜSREV (İsmail) *Türkiye köy iktisadiyatı* (Economie rurale en Turquie). Ankara, 1934.
- JOUVENEL
(Bertrand de) *L'économie dirigée.* Paris, 1928.
- KARAKOÇ (Esat) *Trakya'da pamuk* (Le coton en Thrace). Istanbul, 1940.
- KRAL (A.R. von) *Le Pays de Kematı Atolürk.* (Traduction française de André Robert.) Vienne, 1938.
- KURTOĞLU (Fahri) *La Turquie vous offre le marché qu'il vous faut,* Bruxelles, 1932.
- LAUPENBURGER (H.) *Le commerce et l'organisation des marchés.* Paris, 1938.
- LAVALEYE (Emile de) *La Péninsule des Balkans.* Paris, 1886.
- LECOMTE (Henri) *Le coton.* Paris, 1900.
- MARTINEAU (Alfred) *Le commerce français dans le Levant.* Paris, 1902.
- MAURETTE (Fernand) *Les grands marchés des matières premières.* Paris, 1922.
- MORAWITZ (Charles) *Les finances de la Turquie.* Paris, 1902.
- MOUTAL (Mosché) *L'avenir économique de la nouvelle Turquie.* Paris, 1924.
- NYS (Ernest) *Le droit international, les principes, les théories, les faits.* Bruxelles, 1912.
- ÖZBEK (Sait E.) *La Sümer Bank et l'industrialisation de la Turquie sous la République.* Thèse, Lausanne, 1938.

- PITTARD (Eugène) *Le visage nouveau de la Turquie.* Paris, 1931.
— *Les peuples des Balkans.* Paris, 1920.
- RENARD (G.) *Evolution industrielle et agricole depuis cinquante ans.*
et DULAC (A.) Paris, 1912.
- ROSSET (Paul-René) *Les accords de clearing et les obligations contractuelles.*
Lausanne-Bâle, 1936.
- ROSSET (P.-R.) *Progrès techniques et prospérité économique.* Aarau, 1938.
- SADI (Hamid) *Iktisadi Türkiye (La Turquie économique).* Istanbul,
1932.
- SEZEN (M. Kemal) *Pamuk ve diger mühim lif nebattar (Coton et autres
matières textiles végétal. importantes).* Ankara, 1939.
- SEZEN (M.K.) *Ege'de pamuk (Le coton en Egee).* Izmir, 1939.
- SOMBART (W.) *L'apogée du capitalisme.* Paris, 1932.
- STASSINOPOULOS *La vie industrielle en Turquie.* Istanbul, 1930.
- SÜREYYA (Sevket) *Cihan iktisadiyatında Türkiye.* (La Turquie dans l'é-
conomie mondiale). Ankara, 1931.
- TENGİRSENK *Ekonomik degışmeler (Les réformes économiques).* Is-
(Y. Kemal) taabul, 1935.
- TEXIER (Charles) *L'Aste Mineure.* Paris, 1908.
- TRUCHY (Henri) *Cours d'économie politique.* Paris, 1934.
- TURGAY (N.) *Pamuk ve Türkiye'de ziraati (Coton et sa culture en
et BAILLEUX (G.) Turquie).* Ankara, 1940.
- UN ANCIEN *Le régime des capitulations, son histoire, son applica-
DIPLOMATE tion et ses modifications.* Paris, 1898.
- URQHARD (D.) *La Turquie, ses richesses, son organisation municipale,
son commerce.* Bruxelles, 1837.
- ÜSTAR (Falk) *Tiftik ve tiftikçiligimiz (Le mohair et son traitement
en Turquie).* Istanbul, 1940.
- VALEY (A. de) *Essai d'histoire financière de la Turquie.* Paris, 1903.
- YERMAN (Celâl) *Umûmi ekonomik coğrafya (Géographie économique
générale).* Istanbul, 1936.
- ZIHNI (Bürhan) *La balance des comptes de la République turque.* Paris,
1932.

Publications, brochures et documents officiels

İktisadî Devlet teşekküllerinin 1938 yılı bilançolarını 3460 sayılı kanun hükümlerine göre tetkik eden Umumi heyet zabtı.

(Procès-verbal du Conseil général d'étude des bilans de 1938 des organismes économiques d'Etat, en application de la loi No 3460.) Ankara 1940.

Bulletin trimestriel de la Banque Centrale de la République de Turquie, 1934-mars 1941.

Bulletin trimestriel de la Sâmer Bank, 1934-1938.

Bulletin d'informations économiques, publié par Türkofis, 1936-1938.

Statuts, rapports, et bilans des différents établissements nationaux.

Publications du Ministère de l'Economie

Sinâf tesisat ve işletmeler ve vekâlet teşkilatına ilaveler hakkında raporlar (Rapports sur la création et l'exploitation des entreprises industrielles et sur l'organisation du Ministère). Série I, No 1, Ankara 1935.

Ekonomi Bakanlığının Parti ekonomi programına göre yaptığı işler hakkında rapor (Rapport sur les œuvres accomplies par le Ministère de l'Economie, conformément au programme du Parti Républicain du Peuple). Série II, No 1, Ankara, 1935.

Dış ticim (Commerce extérieur). Série I, No 3, Ankara, 1935.

Türkiye Milli Geliri (Le revenu national de la Turquie). Série I, No 7, Ankara, 1937.

Publications du Parti Républicain du Peuple

Programme du Parti Républicain du Peuple, adopté par le grand Congrès de 1927, légèrement modifié en 1935 et en 1939.

Onbesinci yıl kitabı (Livre de la XV^e année), 1923-1938.

Dix ans de République, 1923-1933.

Publications de l'Office Central de Statistique

Sanayi İstatistikleri. Tesviki sanayi kanunundan istifade eden müesseselerin 1932 ve 1933 senesi faaliyetleri (Statistiques Industrielles. L'activité, au cours des années 1932 et 1933, des établissements industriels profitant de la loi d'encouragement industriel). Ankara, 1934.

Sanayi İstatistikleri (Statistiques industrielles), 1932-1939. Ankara 1941.

Annuaire statistique (de 1935 à 1940). Ankara.

Petit annuaire statistique. Vol. I, Ankara, 1940.

**Publications de la Direction Générale de la presse
au Ministère de l'Intérieur**

- La Turquie contemporaine.* Ankara, 1935.
La Turquie en voie d'industrialisation. Ankara, 1936.
La Turquie en chiffres. Ankara, 1937.
La Turquie Kemaliste. Revue paraissant tous les deux mois (1935-février 1941).

Publications de la Société des Nations

- Annuaire statistique (de 1930 à 1940).* Publié par le Service d'études économiques.
L'industrie textile dans le monde. Problèmes économiques et sociaux. Vol. I et II.
Publié par le Bureau International du Travail, Genève, 1937.

-
- Annuaire statistique de la Suisse,* 1939.
Iktisat ve Ticaret (Economie et Commerce). Revue mensuelle publiée par l'Ecole des Hautes Etudes Economiques et Commerciales d'Istanbul. Istanbul, 1936.
Iktisadi yürüyüş (Progrès économique). Revue bi-mensuelle. Istanbul, 1940-1941.
Türkiye İs Bankası on yılı (Dix ans de la Banque d'Affaires de Turquie), 1924-1934.
Les annales de Turquie. Vol. I, 1937.
Sümer Bank. Istanbul, 1937.
Projets de lois, exposés des motifs et textes de lois relatifs à l'industrie, au commerce et aux banques.
Journaux quotidiens et hebdomadaires.
-